

## Indépendance et déontologie des médias : censure aux Éditions de L'Avenir

**Auteur :** Mauro, Felicia

**Promoteur(s) :** Vanesse, Marc

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en journalisme, à finalité spécialisée en investigation multimédia

**Année académique :** 2018-2019

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/8120>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

## **Table des matières.**

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Problématique .....</b>	<b>6</b>
<b>Hypothèse .....</b>	<b>8</b>
<b>Délimitation du sujet.....</b>	<b>9</b>
<b>Méthodologie.....</b>	<b>10</b>
<b>Partie I : Indépendance et pluralisme.....</b>	<b>12</b>
Chapitre 1 : Définitions et garanties .....	13
1.1 Définir la liberté de la presse .....	13
1.2 Définir la censure .....	13
1.3 Les garanties et responsabilités des médias.....	15
<b>Chapitre 2 : Etat des lieux.....</b>	<b>20</b>
2.1 Présentation des neuf rédactions des <i>Editions de l'Avenir</i> (EdA) .....	20
2.2 Bref historique .....	21
<b>Chapitre 3 : La structure de l'entreprise .....</b>	<b>24</b>
3.1 Organigramme de la direction .....	26
3.2 Les prémisses de la crise.....	27
3.3 Le groupe Nethys/Publifin-Enodia .....	29
<b>Chapitre 4 : La question du pluralisme .....</b>	<b>34</b>
4.1 Définir le pluralisme .....	34
4.2 Sociologie du groupe .....	35
4.2 Le choix des rotatives .....	39
<b>Partie II : Objectivité et censure. ....</b>	<b>43</b>
<b>Chapitre 1 : L'Affaire Publifin .....</b>	<b>44</b>
1.1 Retour sur le scandale .....	44
1.2 Les garanties déontologiques des EdA .....	51
1.3 Analyse du traitement médiatique de l'affaire Publifin par <i>l'Avenir</i> .....	53
1.4 Analyse du corpus .....	54
<b>Chapitre 2 : Censure et autocensure .....</b>	<b>74</b>
2.1 L'autocensure.....	74
2.2 Pressions rédactionnelles et liste noire.....	76
2.3 Censure sur le monde politico-médiatique liégeois.....	82
<b>Partie III : La restructuration .....</b>	<b>87</b>
<b>Chapitre 1 : Le nouveau plan.....</b>	<b>88</b>

1.1 L'annonce.....	88
1.2 La nomination de Philippe Lawson.....	89
<b>Chapitre 2 : Grève et rébellion .....</b>	<b>92</b>
2.1 La déclaration de guerre.....	92
2.2 Le lock-out : une première dans l'histoire de la presse belge .....	97
2.3 L'Avenir de l' <i>Avenir</i> .....	98
<b>Conclusion.....</b>	<b>99</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>102</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>103</b>

## Introduction

Le lundi 4 mars 2019, trois journalistes des *Editions de l'Avenir* (EdA) ont officiellement été licenciés, suite à la restructuration du journal, annoncée par la direction le 23 octobre 2018. Ce mardi là, un conseil d'entreprise extraordinaire s'est effectivement tenu, aux environs de 11H30, à la rédaction de Namur. Peu après 13 heures, la direction fait part à tous les employés de son intention de se séparer d'un quart de son personnel, soit 60 équivalents temps plein (ETP), sur les 250 que compte l'entreprise au total, dans le cadre de son nouveau plan de redéploiement.

L'idée ? Réduire drastiquement les coûts via la masse salariale, tout en rattrapant le retard dans le domaine du digital avec des projets présentés comme ambitieux. Vers 15 heures, une première assemblée générale du personnel consternée, se réunit autour des représentants des délégations syndicales de l'AJP (Association des journalistes professionnels) et de la SDR (Société des rédacteurs). La procédure de la loi Renault<sup>1</sup> est lancée. De longues négociations sociales s'ensuivent. Jusqu'en décembre 2018, il n'est pas question de procéder à des licenciements secs. Les représentants du personnel ont, par ailleurs, présenté un protocole de préaccord social qui exclut tout licenciement forcé ou contraint.

Le 15 février 2019, après un refus de la direction de renégocier les conditions de départ volontaire pour permettre d'en augmenter le nombre, la rédaction, désespérée, prend la décision de révéler une enquête sur son actionnaire, « au frigo » depuis quelques mois déjà. Ainsi, le 16 février 2019, la rédaction de *l'Avenir* publie un récit de 4 pages, à charge de Nethys et des deux patrons du journal, Stéphane Moreau et Pol Heyse, accusés d'avoir « cassé *l'Avenir* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La loi « Renault », (Art. 62-70, Chap. VII du 13/02/1998), compte deux phases (consultation et négociation) et impose à l'entreprise, qui prévoit ou annonce un licenciement collectif, d'organiser le dialogue entre la direction de l'entreprise et les représentants des travailleurs pour permettre des solutions alternatives.

<sup>2</sup> « Comment Stéphane Moreau et Pol Heyse, les patrons de Nethys, ont sabordé *l'Avenir* », (16/02/2019). Disponible sur : [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190215\\_01297215/comment-stephane-moreau-et-pol-heyse-les-patrons-de-nethys-ont-saborde-l-avenir](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190215_01297215/comment-stephane-moreau-et-pol-heyse-les-patrons-de-nethys-ont-saborde-l-avenir)

Suite à ce récit, le 4 mars 2019<sup>3</sup>, Yves Berlize, le directeur de *l'Avenir*, confirme, via la messagerie du personnel, le nom des trois journalistes licenciés sur le champ.

L'annonce fait l'effet d'une bombe au sein de la rédaction, pour qui la rumeur d'une liste noire se confirme et provoque une grève du personnel de deux jours. La direction, visiblement en colère, riposte par un *lock-out*, en privant son personnel de l'accès aux outils informatiques de la rédaction. Ces accusations sont bien entendu démenties par la direction de *l'Avenir*. Cette dernière assure ne pas comprendre la révolte de son personnel qui lui reproche, entre autres, d'avoir opéré « une stratégie de pourrissement », depuis 2016.

Le 27 octobre 2017, un article du *Vif/L'Express*<sup>4</sup> évoque l'existence de pressions rédactionnelles exercées par la direction sur sa rédaction, suite au traitement de l'affaire Publifin, dans laquelle est impliqué Stéphane Moreau, le patron de Nethys. Le 5 novembre 2017, un communiqué<sup>5</sup>, signé par quatre députés au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, issus de quatre mouvances politiques (cdH, MR, PS, Ecolo), fait écho à l'article du *Vif/L'Express*, en réaffirmant que la liberté de la presse figure comme valeur essentielle de notre démocratie.

En partant de ces premiers soupçons de censure aux *Editions de l'Avenir*, nous essayerons de découvrir dans quelle mesure l'actionnaire des *EdA*, a mis à mal l'indépendance et la liberté de la presse de sa rédaction et des médias en général, en effectuant des pressions, directes et/ou indirectes, sur les membres de la rédaction et les journalistes qui traitent des affaires du groupe. Ces phénomènes de pressions et de censure de la part d'un actionnaire envers sa rédaction ont abouti aux licenciements ciblés de trois journalistes et découlent de la crise sociale qui frappe *l'Avenir*, depuis le rachat des éditions par Tecteo, en 2014. Les questions de la liberté de la presse et de la censure ne touchent pas que la

---

<sup>3</sup> Message électronique d'Yves Berlize, en annexe I.p. 103.

<sup>4</sup> Marie-Cécile Royen « *L'Avenir*, propriété de Nethys, est sous pression. *Le Vif/L'Express*, (27/10/2017). Disponible sur : <https://www.levif.be/actualite/belgique/le-journal-l-avenir-propriete-de-nethys-est-sous-pression/article-normal-744681.html>

<sup>5</sup> « Déclaration à la presse », annexe II, p. 105.

rédaction des *EdA* puisque d'autres journalistes belges ont également été mis sous pression et intimidés par le groupe Nethys/Publifin<sup>6</sup>. L'objectif de notre enquête consistera à mettre en lumière ces pressions et à tenter d'en définir la nature.

Les questions abordées seront liées à la déontologie journalistique et, de manière plus générale, à l'indépendance médiatique et au pluralisme de la presse. En support, l'analyse d'un corpus d'articles rédigés par les journalistes en charge de l'affaire Publifin, tentera de définir la marge de manœuvre laissée à la rédaction de *l'Avenir*, dans le traitement de l'affaire Publifin. Dans ce cadre, la question de l'autocensure sera également abordée. Enfin, nous tenterons de comprendre pourquoi la restructuration des *Editions de l'Avenir* et les licenciements secs qui en résultent sont les conséquences d'une politique de gouvernance guidée par des intérêts privés et financiers et dans quelle mesure ils auraient sans doute pu être évités. En guise de conclusion, nous verrons quelles mesures de protection des journalistes ont pu émerger, suite aux pressions inédites du groupe Nethys sur le monde médiatique belge.

---

<sup>6</sup> *Publifin* est devenu *Enodia*, le 30 novembre 2018.

## Problématique

Les journalistes défendent dans leur activité, une « *pleine liberté d'investigation et d'information* »<sup>7</sup>. Ils agissent de « *manière autonome* » et selon leur volonté. L'information indépendante figure en tant que pilier du travail journalistique. Les journalistes « *refusent toutes pressions et injonctions contraires à la déontologie.* »<sup>8</sup> Le journaliste ne doit accepter aucune pression intérieure ou extérieure qui pourrait nuire à son travail. Cette indépendance et cette liberté peuvent néanmoins être mises à mal par des groupes aux intérêts économiques. C'est souvent le cas lorsqu'un groupe industriel détient un média

En Belgique, les *Editions de l'Avenir* appartiennent à 100% à Nethys, un groupe belge actif dans les domaines de l'énergie, de l'industrie et des télécommunications. Ce groupe fut au cœur d'un scandale économique et politique avec l'intercommunale Publifin, un holding financier public dont le patron est Stéphane Moreau, également actionnaire des *EdA*. Dès lors, quelle marge de manœuvre a-t-il pu laisser à ses salariés, dans le traitement de l'affaire qui le concerne directement ? La problématique se portera principalement sur l'indépendance et la liberté de la presse, avec le cas des *Editions de l'Avenir*.

Nous aborderons les questions liées aux différents statuts des médias, partagés entre, d'un côté, un aspect industriel et économique, et de l'autre, un statut de service et d'institution publique. Cette « *triple nature des entreprises médiatiques d'informations* »<sup>9</sup>, à savoir industrielle, publique et politique, engendre des conflits puisque l'enjeu est de trouver l'équilibre entre la rentabilité de l'entreprise, d'un côté, et la mission première du journaliste, de l'autre ; une mission d'information et de service public. L'un des principaux défis lorsqu'un groupe industriel et politique achète un média, consiste à garantir la liberté et l'indépendance de celui-ci. Souvent, cette indépendance risque d'être mise à mal, notamment quand le propriétaire de l'entreprise revendique un droit de contrôle sur le contenu rédactionnel de son média.

---

<sup>7</sup> Conseil de déontologie journalistique, *Code de déontologie journalistique*, Chap. II, Art.9. En Disponible sur: <https://lecdj.be/codededeontologiejournalistique/>

<sup>8</sup> Ibid. Art. 11

<sup>9</sup> Claude-Jean Bertrand, « La déontologie des médias », *Que sais-je ?*, 1997 p.26.

Dès lors, dans le cas de *l'Avenir*, la question est de savoir si les journalistes ont oui ou non subi des pressions directes ou indirectes de la part de Stéphane Moreau, ou de la direction. Dans ce cas, qui sont ces personnes ? Stéphane Moreau, grand patron industriel, défend-il les intérêts de la presse ou est-il seulement guidé par des intérêts économiques ? La restructuration des *Editions de L'Avenir* aurait-elle pu être évitée avec une meilleure gouvernance ? Quelles sont les moyens concrets qui ont été mis en place par les journalistes pour résister ? Nous tenterons de répondre à ces questions et nous verrons également quels mécanismes permettent de garantir la liberté et l'indépendance de la presse et comment, concrètement, ils ont pu être utilisés dans ce cas de figure emblématique.

## Hypothèse

Le 27 octobre 2017, l'hebdomadaire *Le Vif/L'Express* révèle que le journal *l'Avenir* subi des pressions rédactionnelles de la part du groupe Nethys/Publifin, notamment via son rédacteur en chef, Thierry Dupièieux. Marie-Cécile Royen, la journaliste à l'origine de ce papier, précise que ce dernier n'a pas souhaité répondre aux allégations rapportées. L'ancien rédacteur en chef des *EdA* ne s'est par ailleurs jamais exprimé publiquement sur la situation.

L'hypothèse de départ consiste à soutenir le fait que les journalistes du quotidien *l'Avenir* ont subi des pressions de la part de Nethys, et notamment de Stéphane Moreau, via les administrateurs du groupe. Les règles concernant la déontologie journalistique ont été bafouées. La direction de *l'Avenir* a censuré sa rédaction. Le groupe Nethys/Publifin a également fait pression sur d'autres journalistes belges.

Ensuite, le même article évoque l'éventualité d'une « liste noire », établie par la direction, dans laquelle pourraient figurer les noms de personnes dont l'actionnariat voudrait se séparer. Le 4 mars 2019, la direction annonce trois licenciements secs. Pour la rédaction, ces départs confirment l'existence de cette liste. La direction, quant à elle, nie, à plusieurs reprises, ces affirmations.

La seconde hypothèse à vérifier consiste à enquêter sur les raisons réelles qui ont abouti au licenciement arbitraire et ciblé de ces trois salariés figurant sur cette « liste noire ».

## **Délimitation du sujet**

La période litigieuse servant de socle à notre investigation s'étale sur plusieurs mois, entre les révélations du *Vif/L'Express*, du 27 octobre 2017, jusqu'au mois d'avril 2019. Le corpus des textes étudiés s'étend quant à lui du 22 décembre 2016 au 20 octobre 2017. L'objectif du travail sera principalement de découvrir la nature des pressions exercées sur la rédaction de *l'Avenir* mais aussi de mettre en lumière les méthodes de censure utilisées par le groupe Nethys sur d'autres médias et journalistes. Sans revenir sur toutes les étapes prévues par la procédure Renault, la question de la restructuration sera partiellement abordée dans la partie III de cette enquête. Pour, d'une part, découvrir dans quelle mesure, le nouveau plan de l'entreprise a permis à la direction de congédier, sous un faux prétexte, trois journalistes qui figuraient sur une « liste noire », et d'autre part, pour mettre en avant les conflits et la fracture qui existent entre la rédaction et la direction de l'entreprise depuis 2016.

## Méthodologie

Pour tenter de vérifier les hypothèses de départ, à savoir si la rédaction des *EdA* a subi des pressions directes et/ou indirectes de la part de Nethys, et plus particulièrement de Stéphane Moreau, et si trois journalistes ont été licencié de manière ciblée, nous relaterons les témoignages de différents acteurs et témoins des faits, à l'aide d'entretiens semi-directifs<sup>10</sup>. Ce type d'entretien permet d'obtenir des informations précises sur un sujet défini au préalable grâce à un guide d'entretien. Celui-ci est établi en fonction de l'objectif de l'enquête et des hypothèses émises. Outre les recherches préparatoires, les documents et les témoignages, l'enquête réalisée sur la durée, sera étayée par l'immersion d'une année passée au sein de la rédaction locale de *l'Avenir*, dans l'arrondissement Huy-Waremme.

Pour déterminer dans quelle mesure et avec quel degré de liberté, les journalistes de *l'Avenir* ont pu traiter l'affaire Publifin, des articles de *l'Avenir* seront, en partie, comparés à des articles issus d'autres médias belges traitant des mêmes sujets. A l'aide de témoignages des journalistes, que ce soit ceux des *EdA*, ou des journalistes extérieurs (également victimes de pressions de la part du groupe Nethys et/ou de ses filiales), cette enquête permettra d'établir de manière plus concrète les moyens mis en place par ces entreprises pour museler la presse et leurs méthodes d'intimidation, notamment à l'égard de David Leloup, le journaliste qui a découvert l'affaire Publifin, laquelle a éclaboussé la réputation du groupe Nethys/Publifin. Des extraits de commissions parlementaires permettront également de rendre compte des enjeux liés aux questions de pluralisme et de l'indépendance de la presse. Ce mémoire se présente comme un travail de fin d'étude de recherche mais mettra également en pratique les outils de l'investigation journalistique. L'objectif de notre démarche consiste à révéler une information partiellement cachée, en recoupant, confrontant et vérifiant les différentes sources et témoins, directement impliqués dans ce dossier, tout en respectant les règles de la déontologie journalistique.

---

<sup>10</sup>Alain Blanchet, Anne Gotman, *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien*, 1992, Paris, Nathan.

Le but de ce travail est aussi d'apporter une vue d'ensemble sur la crise sociale qui a secoué le personnel de *l'Avenir*, en mettant en lumière le contexte de travail qui l'a fait émerger. Pour ce faire, nous dresserons un bref historique du journal *l'Avenir* et aborderons son rachat par le groupe Tecteo, en 2014, en passant en revue les différentes étapes qui ont mené aux licenciements abusifs de trois salariés, et ainsi marqué, de manière définitive, la rupture entre la direction et la rédaction de *l'Avenir*.

## **Partie I : Indépendance et pluralisme**

## Chapitre 1 : Définitions et garanties

### 1.1 Définir la liberté de la presse

En Belgique, la liberté de la presse va de pair avec la liberté d'expression. Cette dernière est garantie par la loi :

Tout d'abord, l'article 25 de la Constitution belge constitue une première garantie :

« La presse est libre ; la censure ne pourra jamais être établie ; il ne peut être exigé de cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs. Lorsque l'auteur est connu et domicilié en Belgique, l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peut être poursuivi ».

L'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales (C.E.D.H.) prévoit que :

« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière ».

Sans franchir certaines limites, il incombe donc au journaliste de communiquer les informations et les idées, conformément au droit du public « *de recevoir les informations et opinions sur les questions d'intérêt public* »<sup>11</sup>.

### 1.2 Définir la censure

De manière générale, la censure désigne le fait « *d'interdire tout ou partie d'une communication quelconque* » ou un « *examen préalable ou a posteriori auquel une autorité gouvernementale ou administrative soumet les journaux, les livres ou les spectacles et à la suite duquel il en interdit ou limite, éventuellement, la diffusion ou la représentation.* »<sup>12</sup>. La censure peut s'exercer de deux manières différentes : préventive ou répressive. Dans le premier cas, une autorité intervient, a priori, en amont de la diffusion, avec l'intention de barrer ou de transformer le contenu médiatique. Dans le second cas, l'autorité intervient a posteriori de la diffusion de la communication, pour sanctionner l'émetteur du message. Cette dernière censure peut notamment prendre la forme de censure

---

<sup>11</sup> Cour européenne des droits de l'Homme, 23/091994, *Jersild c. Danemark*, § 31.

<sup>12</sup> *La grande encyclopédie Larousse*, 1976, Paris, Librairie Larousse.

indirecte et se manifester par des pressions de la part du censeur. De part sa nature insidieuse, cette forme de censure est plus difficile à objectiver. Nous verrons, dans les chapitres suivants, comment cette censure a pu s'opérer au sein des *EdA*.

La forme « insidieuse » de la censure est surtout le résultat du modèle économique actuel de la presse. L'information et l'entreprise médiatique peuvent se retrouver sous le contrôle politique mais aussi, et surtout, financier. La question de la structure dualiste de l'entreprise médiatique n'est pas nouvelle. D'une part, tout comme le livre, la presse constitue un objet à valeur symbolique, d'autre part, elle constitue une marchandise dont le but est de générer des profits. D'un côté, le devoir d'informer dans l'intérêt général, de l'autre, la nécessité d'engendrer des bénéfices pour assurer sa rentabilité. Ce modèle peut mettre à mal le fonctionnement d'une rédaction et contraindre ses choix éditoriaux. En France par exemple, les principaux grands médias d'information sont placés sous le contrôle de grands industriels dont les activités n'ont rien à voir avec le domaine, bien particulier des médias. Pour ces industriels, les médias constituent un support politique avantageux. Dans la troisième partie de ce travail, nous aborderons, à travers la restructuration de l'entreprise, la question de la gouvernance de *l'Avenir* par un groupe industriel, externe au monde de la presse.

Une autre forme de censure dite « censure invisible » (DURAND P.) ou « structurale », qui découle de ce mode de fonctionnement, et de manière plus générale, des sociétés libérales, se définit plutôt par :

« Une mise en conformité de la parole par rapport à des normes ou structures du social. ». Ainsi, « toute production de discours, comme toute appréhension du monde sont déterminées par des cadres de perception, de pensée et de construction du propos, qui vont limiter préalablement l'espace du pensable et du représentable et gouverner la mise en forme de ce qui sera pensé et communiqué<sup>13</sup> ».

Autrement dit, la parole serait déterminée, d'une part, par des normes implicites et, d'autre part, par un contexte particulier :

---

<sup>13</sup> Pascal Durand, « Censure invisible et pression de conformité médiatique », 2010. Disponible sur : <https://www.calliege.be/salut-fraternite/100/censure-invisible-et-pression-de-conformite-mediatique/>

« La censure fonctionnera donc d'abord en interdisant l'accès au champ ou en restreignant le droit à la parole ou encore en ôtant tout crédit à celui qui ne se conformerait pas à ces attentes ; elle fonctionne ensuite, mais de manière implicite et méconnue, dans la parole même de ceux qui sont autorisés à s'exprimer, qui ne fait jamais que traduire les intérêts objectifs du groupe auquel ils appartiennent et de la position qu'ils y occupent<sup>14</sup> ».

Face à ce mécanisme d'autocensure inconsciente, une déontologie des médias ne suffit pas toujours. Il est important de comprendre ce phénomène pour déterminer si cette forme de censure ou autocensure, a pu se manifester dans le chef des journalistes de *l'Avenir*.

### 1.3 Les garanties et responsabilités des médias<sup>15</sup>

Nous avons évoqué les textes de loi relatifs aux libertés de la presse. Après avoir défini l'indépendance médiatique et les différentes formes de censures qui peuvent la restreindre, nous allons dresser l'inventaire des moyens existants qui permettent de préserver la liberté de la presse. Dans cette partie, un état des lieux (non exhaustif) des moyens d'assurer la responsabilité sociale des médias (M\*A\*R\*S\*)<sup>16</sup>, sera dressé. Il s'agit d'outils écrits mais aussi de groupes qui peuvent intervenir en cas de problèmes ou de conflits internes et/ou externes au sein d'une rédaction. Nous verrons également quelles instances peuvent être sollicitées pour défendre et assurer les droits des journalistes. Cela permettra de voir, par la suite, leurs applications concrètes concernant le cas des *Editions de l'Avenir*.

Pour Claude-Jean Bertrand, spécialiste des questions éthiques et déontologique des médias, le meilleur instrument pour favoriser l'indépendance et la liberté de la presse, et ainsi, servir correctement l'intérêt du citoyen, c'est la déontologie journalistique. L'auteur la définit comme ceci:

« La déontologie, en ce qui concerne les médias, est un ensemble de principes et de règles, établis par la profession, de préférence en collaboration avec les usagers, afin de mieux répondre aux besoins des divers groupes dans la population. La presse a ceci d'exceptionnel que son pouvoir ne repose pas sur un contrat social, une délégation par le peuple –par élection ou nomination sur diplôme ou par vote d'une loi imposant des normes. Pour garder leur prestige et leur indépendance, les médias ont besoin de se pénétrer de leur responsabilité première : bien servir la population ».

---

<sup>14</sup> Laurent Martin, « Censure répressive et censure structurale : comment penser la censure dans le processus de communication ? », 2009, Questions de communication n°15, p. 67-78.

<sup>15</sup> Marc Vanesse, Cours de « Déontologie journalistique », 2017-2018, ULIEGE.

<sup>16</sup> Claude-Jean Bertrand, « La déontologie des médias », 1997, *Que sais-je ?*, Paris, Presses universitaires de France.

Ainsi, la liberté de la presse ne se limite pas à l'absence de censure mais aussi à un devoir de service public qui passe par le respect de la déontologie. Celle-ci relèverait de la capacité des médias à assurer une fonction sociale. Pour l'auteur, le premier problème dont souffre la déontologie, c'est d'être mal comprise ou méconnue du public et des acteurs médiatiques eux-mêmes. En effet, l'intérêt porté à ces règles est assez récent.

Le 11 décembre 2013, le Conseil de déontologie journalistique a présenté un nouveau code de déontologie journalistique pour les médias francophones et germanophones. Les bases des règles de la profession avaient été posées, en 1971 à Munich, par l'AGJPB, par la signature de la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, adoptée par six syndicats de journalistes européens, et un an plus tard, par la Fédération Internationale des journalistes (FIJ), en 1972, à Istanbul. Ce code constitue un recueil de règles que les professionnels des médias s'engagent à respecter. Il doit être connu par les journalistes, bien que comme évoqué, ce ne soit pas toujours le cas. Le code prévoit un chapitre qui concerne l'information indépendante des médias. Deux articles ont directement trait à l'indépendance des médias:

- L'article 11 : « *Les journalistes préservent leur indépendance et refusent toute pression. Ils n'acceptent d'instruction que des responsables de leur rédaction. Les journalistes refusent les injonctions contraires à la déontologie journalistique, d'où qu'elles viennent. Ils ne sont tenus d'accepter aucune injonction contraire à la ligne éditoriale de l'organe d'information auquel ils collaborent. Les journalistes ne sollicitent aucun avantage et n'en acceptent aucun qui mette leur indépendance en danger* »
  
- L'article 16 : « *La décision de publier ou non, en tout ou en partie, des réactions émanant du public, de même que la gestion et la modération, de préférence a priori, des forums et des espaces de dialogue en ligne, relèvent en toute indépendance de la seule responsabilité de la rédaction. Celle-ci respecte le sens et l'esprit des propos rapportés.* »

A côté de ce cadre général, il existe des outils propres aux rédactions, et recensés par Claude-Jean Bertrand sous le terme de M\*A\*R\*S\* (moyens d'assurer la responsabilité sociale des médias). Il s'agit, par exemple, de la charte éditoriale. Celle-ci formalise les règles internes à la rédaction auxquelles doivent se soumettre les signataires. A côté de la charte, on trouve la ligne éditoriale du journal ou la circulaire interne. A travers celle-ci, les dirigeants d'une rédaction rappellent les principes du journalisme, des règles de l'entreprise et établissent la

conduite à tenir. Le rapport critique quotidien est, quant à lui, censé être distribué dans la salle de rédaction.

Lorsque les journalistes ou syndicats entrent en désaccord avec leur rédaction, ils peuvent établir une pétition. Elle est signée par des centaines d'usagers pour faire pression sur un média. Il existe également des groupes comme le comité d'éthique qui, au sein de la rédaction, est constitué de journalistes qui discutent des problèmes et des solutions éventuels à y apporter. Les journalistes peuvent également se réunir en conseil d'entreprise, lorsqu'une décision importante doit être prise, ou lorsqu'une information majeure doit être communiquée. Le conseil de discipline, mis en place par un syndicat ou une association professionnelle, garantit, quant à lui, le respect du code de déontologie. A côté de cela, on peut aussi citer le courrier des lecteurs, la recherche scientifique ou les revues critiques.

Au niveau des formations professionnelles, autre moyen d'assurer la responsabilité des médias, il existe des associations qui défendent les intérêts des journalistes comme la société des rédacteurs (SDR). La création des premières SDR remonte aux années 1970. Il s'agit, à l'origine : « *d'ASBL ou associations de fait, dépourvues, à l'époque, de tout cadre légal qui les aurait légitimées ou aurait suscité leur création* »<sup>17</sup>. Aujourd'hui, différents décrets ont reconnu leur existence, contraignant les directions à les consulter sur certains points. La SDR détient donc un réel pouvoir de décision et/ou de consultation et s'efforce d'avoir son mot à dire dans la direction d'un média.

Au sein des *EdA*, c'est Emmanuel Wilputte qui exerce la fonction de président de la société des rédacteurs. *L'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique* (AGJPB) ou *Association des journalistes professionnels* (AJP) est née en 1978. Elle bénéficie du statut d'union professionnelle reconnue. L'AGJPB est active dans « *la reconnaissance du titre de journaliste professionnel (via la Commission d'Agréation), la négociation de conventions collectives de travail, les relations entre la justice/la police et la presse, la fixation des barèmes pour les journalistes indépendants et, plus*

---

<sup>17</sup> Disponible sur : <http://www.ajp.be/>

*largement, sur toutes les questions qui touchent au statut du journaliste et de questions relatives à la liberté de la presse*<sup>18</sup>. »

Les rédactions de médias se composent de délégués de l'AJP. Ils constituent les pivots d'action de l'association au sein de la rédaction et bénéficient d'un statut organisé par la convention francophone. Au sein de la rédaction de *l'Avenir*, les principaux délégués de l'AJP sont Albert Jallet et Didier Malempré. Ce dernier, en charge des négociations avec l'actionnariat lors de la restructuration précise toutefois que ces garanties sont davantage théoriques que pratiques :

« Aux Editions de *l'Avenir*, la dernière « Convention de charte garantissant l'indépendance des rédactions » a été signée et reconnue par l'AJP, la SDR et par l'actionnariat du journal en 2007. En 2014, nous avons changé d'actionnaire et nous n'avons pas réactualisé le document. Je doute fort que l'actuel actionnaire ait jamais lu le texte, même si, en principe, il est toujours valable puisqu'aucune autre convention n'a été proposée depuis. En ce qui concerne notre ligne éditoriale, elle datait également de 2007 mais nous l'avons réactualisée en mars 2019<sup>19</sup>. »

Dans la partie III de ce travail, dédiée à la restructuration du journal, nous verrons comment la direction a contourné l'article 3 de ladite charte, qui concerne la désignation du rédacteur en chef des rédactions.

A côté des organismes de défense dédiés aux journalistes, des syndicats de travailleurs peuvent également intervenir. Dans le cadre de la restructuration de *L'Avenir*, les responsables en charge du dossier sont Olivier Cattelain pour la CNE et Thomas Lesire pour le SETca. Ils se sont notamment chargés d'arriver à un accord syndical pour réintégrer les trois travailleurs licenciés dans la rédaction. Cependant, associations de journalistes et syndicats ne parviennent pas toujours à faire front commun, lorsqu'une crise sociale éclate au sein d'un média. En témoigne Philippe Leruth, président de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et journaliste au sein des Editions de *l'Avenir* depuis plus de 40 ans :

« Depuis 2007, il y a un accord entre les syndicats, l'AJP, et la SDR, pour que l'on se tienne tous au courant de ce qu'il se passe. Quand on a négocié la convention salariale, on les a prévenus. Cependant, la direction a dit qu'elle ne négocierait qu'avec les syndicats. Or, au sein des syndicats, il n'y a qu'un membre de l'AJP et il n'avait pas signé la convention. Au journal, c'est la rédaction le service le plus important. Or, les syndicats ont négociés ce plan comme pour n'importe quelle entreprise. Par exemple, concernant la liste noire, un syndicaliste a dit que, dans toutes les entreprises, il y a des listes noires. Ils ne comprennent pas le problème que cela pose au sein d'une

---

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Entretien avec Didier Malempré, annexe III. p. 107.

rédaction. L'AJP est quant à elle plus radicale. Elle ne défend pas que des salariés mais surtout des principes. Dans un journal, ce sont ceux qui dérangent le plus l'actionnaire. C'est pour cette raison que les associations sont mises à l'écart et qu'elles ont du mal à faire front commun avec les syndicats. Pour moi, du côté syndical, ils ne veulent pas l'AJP dans les négociations avec la direction. En fait, ils se sentent agressés par une prolifération d'associations autonomes<sup>20</sup> ».

Lorsque les outils et les ressources que nous venons d'évoquer ne suffisent pas à garantir les intérêts des journalistes et que leurs représentants ne trouvent pas d'accord avec la direction, les journalistes peuvent, comme tous travailleurs, déposer un préavis de grève. Il s'agit « *d'une action sociale collective et concertée de cessation du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles dont l'employeur a connaissance*<sup>21</sup> ». Nous étudierons son application concrète, ainsi que tous les moyens mis en place par la rédaction de *L'Avenir*, pour lutter contre les méthodes d'intimidation de leur actionnaire, notamment dans la partie III de cette enquête. Celle-ci sera notamment dédiée à la restructuration de l'entreprise.

---

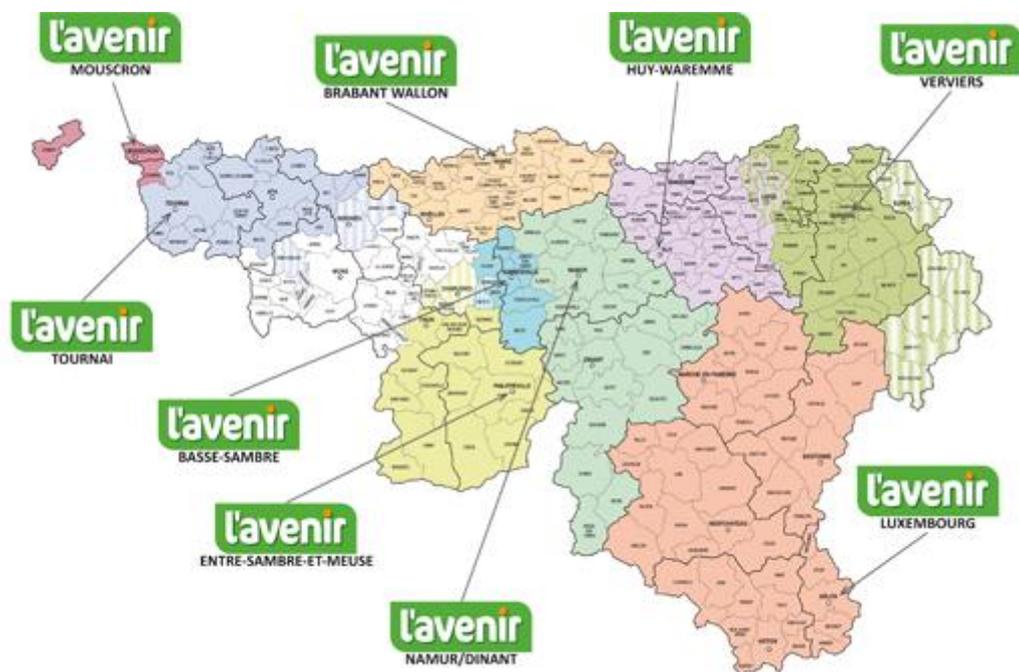
<sup>20</sup> Entretien avec Philippe Leruth, annexe IV. p. 112.

<sup>21</sup> Définition du Larousse

## Chapitre 2 : Etat des lieux

### 2.1 Présentation des neuf rédactions des *Editions de l'Avenir* (EdA)

Les *Editions de l'Avenir*, dont le siège social se trouve à Namur, est une entreprise de presse écrite quotidienne belge. Ce groupe forme une société éditrice qui se compose de neuf quotidiens régionaux disponibles sur un support papier et digital: *l'Avenir* Namur/Dinant, *l'Avenir* Basse-Sambre, *l'Avenir* Entre-Sambre-et-Meuse, *l'Avenir* Brabant wallon, *l'Avenir* Luxembourg, *l'Avenir* Verviers, *l'Avenir* Huy-Waremme, *l'Avenir* Tournai et *l'Avenir* Mouscron.



Tab. 1. Source : *L'Avenir, guide d'accueil 2018*

Le quotidien se présente en deux cahiers. D'abord, un cahier national commun à l'ensemble des éditions et composé d'informations nationales et internationales, d'un programme télé, d'une rubrique sport et d'une rubrique magazine. Ensuite, un cahier régional propre à chaque édition locale. Les *Editions de l'Avenir* éditent également le Deuzio, un supplément du week-end, le JDE (journal des enfants), un hebdomadaire à destination des 9-13 ans et le Proximag, un magazine de proximité distribué gratuitement en Wallonie et à Bruxelles.

Le journal bénéficie d'une audience moyenne par jour de 539 510 lecteurs<sup>22</sup> (version digitale incluse). La diffusion payante moyenne par jour est de 84 161 exemplaires (version digitale incluse). Ces ventes représentent 24% des parts de marché de la diffusion francophone<sup>23</sup>. Le site *www.lavenir.net* se décline en version numérique *m.lavenir.net*, via le site mobile et les applications Android. *Lavenir.net* s'est par ailleurs imposé comme une marque d'information multiplateforme puisque le succès des smartphones représente 60% des 180 000 visites quotidiennes.

## 2.2 Bref historique

Le premier numéro du quotidien catholique namurois *Vers l'Avenir* est publié le 19 novembre 1918<sup>24</sup>. *L'Avenir du Luxembourg*, créé en 1894 rejoint le quotidien namurois en 1948, suivi par les éditions de Huy-Waremme en 1949, *Le Courrier de Verviers* en 1956, *Le Courrier de l'Escaut* en 1965, les éditions *Vers l'Avenir Brabant wallon* en 1974, *Le Jour de Verviers* en 1986, et *Le Rappel de Charleroi* en 1987<sup>25</sup>.

En fait, il s'agit d'un cas assez rare où un journal de province devient le centre d'un des grands groupes de presse au niveau national. Après 1995, l'expansion du journal s'accélère, tandis que les bénéfices diminuent. Le groupe a longtemps été lié à l'évêché de Namur, qui possède, jusqu'en 1999, les parts du journal avec de grandes familles catholiques. Les rapports entre ces familles et Mgr Léonard, évêque de Namur, se compliquent jusqu'à l'éclatement d'une crise qui aboutit à l'arrivée d'un nouvel investisseur. C'est la SBE (Société belge d'édition), détenue en partie par le groupe de presse flamand VUM qui sera choisi. En 2005, sous le nouveau nom *Corelio*, qui regroupe VUM et *Media@bel*, l'entreprise flamande rachète le journal. Au sein des rédactions, une première inquiétude apparaît, à

---

<sup>22</sup> Cims audience Total Brand, octobre 2017

<sup>23</sup> Disponible sur : <https://www.lavenir.net/extra/services/qsn/presse>

<sup>24</sup> H. Van Pelle, « Vers l'Avenir : histoire d'un groupe de presse francophone », 2006, Courrier hebdomadaire du CRISP.

<sup>25</sup> Catherine Lanneau, cours d'« Histoire de la presse », 2012-2013, ULIEGE.

savoir, celle de voir l'identité culturelle wallonne s'effacer, suite à la décision de déplacer l'impression du journal, qui s'opérait à Rhisnes, vers Grand-Bigard.

En septembre 2006, le journal se dote d'un site internet ("Votrejournal.be", devenu "actu24.be", puis finalement "lavenir.net"). Les éditions du journal passent au format tabloïd, en 2007. Les différentes éditions (*Vers l'Avenir*, *Le Jour*, *Le Courrier*) ainsi que le site internet se regroupent sous l'appellation unique de *l'Avenir*.

En septembre 2013, le groupe Corelio cède les *EdA* à l'intercommunale liégeoise Tecteo (devenue Nethys), active dans le secteur de l'énergie et des télécommunications. La transaction s'élève à 26 millions d'euros<sup>26</sup>. Les journaux continueront d'être imprimés à Grand-Bigard. L'entreprise fait part, à l'époque, de son désir d'absorber IPM (*La Libre*, *La DH*, *Libre Match*, etc.) pour, ainsi, constituer un grand groupe de médias en Belgique francophone. Au moment de cette transaction, des questions sur l'investissement d'argent public dans la presse et sur les risques en matière d'indépendance politique surviennent de la part des autres médias. Car bien que Tecteo compte, en effet, des élus MR, CDH et PS dans son conseil d'administration, l'homme à sa tête n'est autre que Stéphane Moreau, le bourgmestre socialiste d'Ans. D'autres craignent une trop grande concentration d'un acteur industriel. Malgré ces réserves, en 2014, l'Autorité de la concurrence autorise ce rachat, faisant du groupe *l'Avenir*, l'entreprise du pôle « médias » de Nethys. Au moment de ce rachat, la rédaction espérait que ce nouvel actionnaire, qui semblait être à la pointe dans le domaine des télécommunications, parvienne à faire évoluer le journal. Thierry Dupièieux, l'ancien rédacteur en chef des *EdA*, explique que ce que la rédaction attendait, c'était de bénéficier d'un vrai projet, en phase avec l'évolution numérique :

« Il y avait un côté inédit puisque Tecteo était un acteur énergétique. Cependant, la réputation de Moreau était sulfureuse. Moi, j'avais peur qu'il y ait une ingérence. En tant que rédacteur en chef, je devais me porter garant de l'indépendance de la rédaction. On devait se parer face à d'éventuelles pressions, tout en restant ouvert au développement technologique du groupe<sup>27</sup> ».

---

<sup>26</sup> Source Belga, publié le mardi 10 septembre 2013 sur le site de la RTBF, voir [https://www.rtbf.be/info/economie/detail\\_achat-de-l-avenir-TECTEO-passe-a-cote-d-une-manne-d-un-million-d-euros?id=8085714](https://www.rtbf.be/info/economie/detail_achat-de-l-avenir-TECTEO-passe-a-cote-d-une-manne-d-un-million-d-euros?id=8085714)

<sup>27</sup> Entretien avec Thierry Dupièieux, annexe V, p. 118.

Les craintes quant à la personnalité de Stéphane Moreau sont partagées par certains journalistes de la rédaction :

«Tout de suite, des questions se sont posées : pourquoi une intercommunale vient mettre le pied dans un organe de presse ? Est-ce sain ? Et on s'est posé la question de l'indépendance [...] On connaissait les personnalités à la tête de Tecteo, comme Stéphane Moreau. On savait que c'était un homme d'affaire redoutable, à la réputation sulfureuse. C'est un self-made-man arriviste. On s'est posé la question sur ce mélange entre presse, politique et industrie<sup>28</sup>».

D'autres, au contraire, ont réagi sereinement :

« A l'époque, cela m'a fait sourire car on a toujours eu un actionariat marqué puisque l'*Avenir* appartenait, à la base, à l'évêché de Namur. On disait qu'on était catho, puis qu'on allait perdre notre âme wallonne avec les flamands. Puis on a dit qu'on changeait de bord. Personnellement, je n'avais pas d'inquiétude par rapport à l'indépendance. Je ne crois pas que Nethys souhaitait qu'on fasse sa publicité mais c'était plutôt pour avoir une oreille bienveillante. Le grand malentendu c'est qu'ils ont imaginé qu'en rachetant l'*Avenir*, le journal allait se rallier au projet de Moreau<sup>29</sup> ».

Quant au monde politique, Stéphane Hazée, député Ecolo au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, explique que les parlementaires ont montré une inquiétude suite au rachat en 2014 mais que celle-ci s'est vite dissipée :

« La sphère politique a été troublée car il n'est pas du tout habituel qu'une intercommunale soit actionnaire de presse. De plus, cette intercommunale était déjà bien connue comme ayant des pratiques problématiques. A cette époque, on ne connaissait bien entendu pas les problèmes des comités de secteur, et tout ce qu'il y avait autour, ni comment cette structure fonctionnait exactement. Ceci dit, on voyait déjà bien que l'intercommunale faisait tout pour échapper au contrôle de tutelle étatique et à la législation concernant les organismes que sont les intercommunales. On avait des éléments troublants. Donc, nous avons directement été inquiétés. Au départ, il s'agissait d'un contexte de méfiance mais, à l'inverse de ce présumé et contre toutes attentes, nous n'avons pas eu connaissance de problème d'ingérence avant 2017. Nous n'étions pas au courant d'éventuelles entraves ou intimidations dans la manière dont la rédaction a pu fonctionner de 2013 à 2017<sup>30</sup> ».

Pour certains observateurs, ce changement d'actionnaire ne présentait pas un avantage pour la diversité de la presse, comme l'explique Julien Lecomte, sociologue des médias:

« Quand l'*Avenir* a été racheté en 2013, j'avais souligné que ce changement d'actionnaire n'était pas optimal au niveau du paysage médiatique belge. On est face à un actionnaire qui est là pour faire du chiffre. Je m'étais donc posé la question de savoir si, réellement, nous avons besoin, en tant que citoyens, de ce genre de presse, déjà trop présente. Il faut s'interroger sur la plus-value apportée lorsqu'on veut faire fonctionner un média. Ici, on savait que le modèle serait focalisé sur la rentabilité. A long terme, cela aboutit souvent à des restructurations<sup>31</sup>».

---

<sup>28</sup> Entretien avec Benjamin Hermann, annexe VI, p.125.

<sup>29</sup> Entretien avec Dominique Vellande, annexe VII, p. 132.

<sup>30</sup> Entretien avec Stéphane Hazée, annexe VIII, p. 136.

<sup>31</sup> Entretien avec Julien Lecomte, annexe IX, p. 139.

Pour l'éditeur responsable de l'information générale aux *Editions de l'Avenir*, deux raisons expliquent l'échec de ce modèle :

« La première, c'est que Nethys avait en tête un modèle français et voulait faire de nous ce qu'il voulait. Ensuite, et j'en suis persuadé, les actionnaires souhaitaient être propriétaires d'un média et manœuvrer ce média. Ils pensaient influencer sur la ligne éditoriale <sup>32</sup>».

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le groupe Nethys rachète les magazines *Moustique* et *Télé Pocket*. La gestion financière, le marketing, la communication, la vente et la distribution seront confiés aux équipes des *Editions de L'Avenir*. La régie publicitaire des deux magazines est assurée, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 par *L'Avenir Advertising*. Le 6 décembre 2016, le groupe lance l'édition Wallonie, uniquement sur support numérique. Le 4 septembre 2017, les *Editions de L'Avenir* et le groupe Rossel s'associent pour reprendre l'activité d'IP Press et son portefeuille de titres comprenant quatre hebdomadaires et onze magazines. C'est durant cette période que les premiers conflits entre la rédaction et la direction apparaissent. Nous reviendrons sur les prémises de ce conflit, dans le point suivant, après avoir dressé l'organigramme de l'actionnariat de Nethys et de la direction des *Editions de l'Avenir*.

### Chapitre 3 : La structure de l'entreprise

Les *Editions de l'Avenir* appartiennent à 100% au groupe Nethys. Le conseil d'administration, au 26 février 2018, se compose comme suit :

#### Administrateurs l'Avenir (au 26 février 2018)

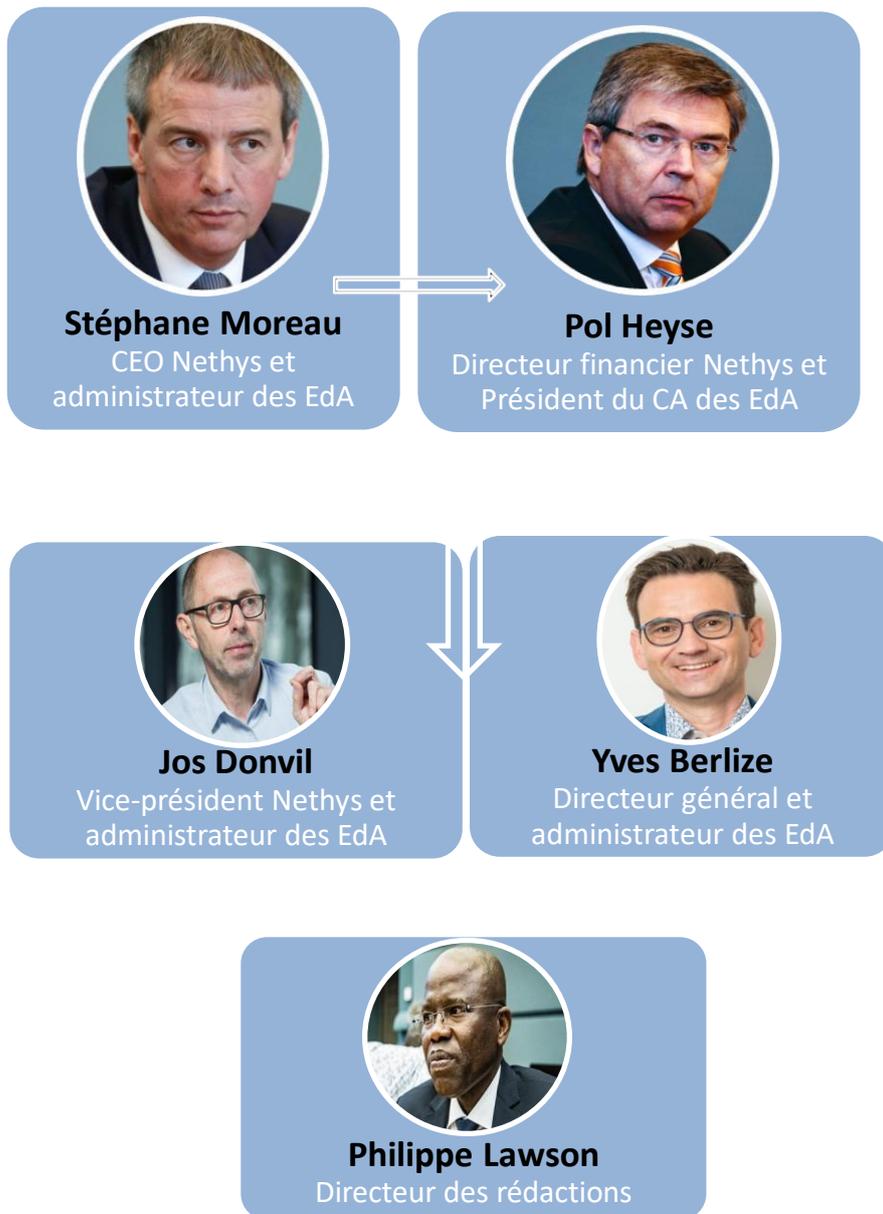
Nom	Autres postes
Bénédicte Bayer	BeTV (Voo), NeWin, Semeb, Finanpart, L'Avenir Advertising (administrateur). Publifin (directrice générale).
Patrick Blocry	/
Miguel Delrez	BeTV (Voo), Taxshelter.be (administrateur)
Jos Donvil	BeTV (VOO) (directeur général), NeWin (administrateur)
Carine Hougardy	BeTV, NeWin (administrateur)
Jean-Marie Huet	/
Stéphane Moreau	NeWin, L'Avenir Advertising (administrateur), Nethys, VOO.

<sup>32</sup> Entretien avec Yves Raisière, annexe X, p. 143.

Olivier Spirlet	/
Marc Tinant	Nethys, VOO (administrateur)
Bruno de Cartier d'Yves (E-Mile SPRL)	L'Avenir Advertising (vice-Président)
Pol Heyse (Heres Communications SPRL)	Semeb (administrateur), BeTV, L'Avenir Advertising (Président du CA)
Thierry Tacheny (Divedia)	/
Philippe Delaunois	Nethys, VOO numérique en Wallonie
Daniel Weekers	NeWin

Tab.2. Source : CSA <http://www.csa.be/pluralisme/offre/societe/91>

### 3.1 Organigramme de la direction



Personnages-clés :



Tab.3. Organigramme

Depuis la reprise de *l'Avenir*, par Nethys, en 2014, l'organigramme de l'entreprise s'est régulièrement modifié. En mai 2016, Pol Heyse, Président du Conseil d'administration des *Editions de l'Avenir* et directeur financier du groupe Nethys, convoque Quentin Gemoets, administrateur délégué des *EdA* depuis 2004, pour lui proposer un nouveau poste à la tête de Résa, filiale de Nethys. C'est Eric Schonbrodt, administrateur de *Sudpresse* qui lui succèdera, jusqu'au 26 février 2018, avant d'être lui aussi écarté par la direction et remplacé par Jos Donvil, directeur général de VOO et vice-président exécutif de Nethys. C'est notamment lui qui a piloté la restructuration des *EdA*. Le 25 juin 2018, dans la foulée du départ de Thierry Dupièreux décidé d'un « commun accord », le conseil d'administration des *EdA* valide la nomination d'Yves Berlize, en tant que Directeur général des trois sociétés de l'entreprise : *Editions de l'Avenir*, *l'Avenir Advertising* et *l'Avenir Hebdo*. Diplômé en finances, il occupait jusqu'alors les fonctions de CEO et d'administrateur pour Sanoma depuis 23 ans. Stéphane Moreau, patron de Nethys rejoint le conseil d'administration des *EdA*, le 17 octobre 2017 où il siège encore actuellement. Depuis juin 2018, Philippe Lawson, ancien journaliste de *La Libre Belgique* et de *L'Echo* a été nommé au poste de directeur des rédactions de *l'Avenir*. Ce dernier n'a pourtant jamais dirigé de service durant sa carrière. Nous tenterons de comprendre, dans les chapitres suivants, comment sa nomination s'est opérée et les réactions qu'elle a engendrée.

### **3.2 Les prémisses de la crise**

Lorsque *l'Avenir* passe sous le giron de Nethys, la rédaction malgré ses craintes, espère réussir sa transition numérique grâce à l'expertise de l'opérateur de réseau. Mais très vite, Thierry Dupièreux, rédacteur en chef des *Eda* de 2009 à 2018, comprend que la relation entre rédaction et direction sera compliquée :

« Les premiers mois, il y a eu des présentations de projets. Tecteo est venu avec des idées. Mais cela s'est mis en place difficilement car il n'y avait pas de vision claire des objectifs à atteindre. *L'Avenir* et Tecteo ont eu de mauvaises relations parce que la stratégie globale à adopter n'était pas partagée. De plus, le management était aléatoire et il y avait un manque de confiance au niveau du savoir faire des équipes. On s'est retrouvé dans un mode de fonctionnement qui allie le politique et l'économique. Lorsqu'on vient avec le politique, il y a des incompatibilités. Par exemple, les échéances électorales qui viennent stopper les projets. Au moment du scandale Publifin, tout le monde politique s'est emparé de l'affaire. On a eu des paralysies car chez Nethys,

ils devaient préparer les auditions au Parlement. On n'avait plus de réponses lorsqu'on envoyait des demandes, qu'on sollicitait des réunions, etc. <sup>33</sup>»

Eric Schonbrodt, administrateur délégué de *l'Avenir* jusqu'en 2018, succède à Quentins Gemoets en 2016. Durant deux ans, il s'est chargé de développer le positionnement de *l'Avenir Advertising*, jusqu'à sa reprise par *IP Press* (régie du groupe *RTL*), passée en septembre 2017 sous le contrôle des *EdA* et du groupe *Rossel*. Les relations entre Eric Schonbrodt et les actionnaires du groupe sont tendues avant son départ. L'ancien administrateur délégué s'est notamment lancé dans une guerre ouverte contre Stéphane Moreau, patron de *Nethys*. A ce sujet, Thierry Dupièieux confie ceci :

« Eric Schonbrodt était plus direct que Quentin Gemoets, qui lui, n'a pas eu le choix. On lui a proposé un poste qu'il ne pouvait pas refuser. C'était soit prendre la direction de Résa, soit prendre la porte. Avec Eric Schonbrodt, ça a été pareil. On avait déjà dénoncé la stratégie de pourrissement du groupe dans une lettre ouverte, où l'on évoquait l'absence de liens constructifs entre le management de *l'Avenir* et la direction. Mais ils n'ont jamais voulu prendre en compte nos idées. La direction a été incapable de travailler avec ces deux personnes. Ces dirigeants ne se remettent pas en question quant à leurs décisions et éliminent simplement ceux qui ne sont pas d'accord avec eux <sup>34</sup> ».

Le témoignage de l'ancien rédacteur en chef de *l'Avenir* illustre la définition d'un mode de management d'entreprise qui serait « vertical », comme défini par Julien Lecomte, sociologue des médias et auteur du livre *Médias : influence, pouvoir et fiabilité* (L'Harmattan, 2012) :

« Il faut opposer le management vertical au management horizontal. On parle de management vertical lorsque le mode de gouvernance d'une entreprise prend la forme d'une pyramide avec une personne, tout au dessus, qui va dicter les décisions. Quand on est dans ce genre de modèle, il y a tendance à avoir une ligne directrice qui vient d'en haut. Dans le cas de *l'Avenir*, c'est un management où les décisions sont prises au dessus. Normalement, dans une entreprise médiatique saine, c'est le rédacteur en chef qui doit être à la tête. Cela ne veut pas dire que c'est lui qui prend toutes les décisions car, l'idéal, c'est d'arriver à un management horizontal où tous les membres de la rédaction peuvent discuter, ensemble, des décisions importantes à prendre <sup>35</sup> ».

Selon l'ancien rédacteur en chef, la question de savoir qui tire les ficelles ne se pose plus :

« A *l'Avenir*, ce n'est même pas une pyramide. Je dirais que c'est une simple ligne verticale avec deux personnes à la tête et tout ce qui est en dessous doit obéir. Il s'agit de Stéphane Moreau et Pol Heyse, son bras droit. Des personnes comme lui et Bénédicte Bayer sont de simples presse boutons. Ils n'ont pas compris ce que c'était qu'une entreprise de presse. Dans leur vision, leur société idéale, elle est ultra-hiérarchique, pyramidale et verticale ».

---

<sup>33</sup> Entretien avec Thierry Dupièieux, annexe V, p. 118.

<sup>34</sup> Ibid.

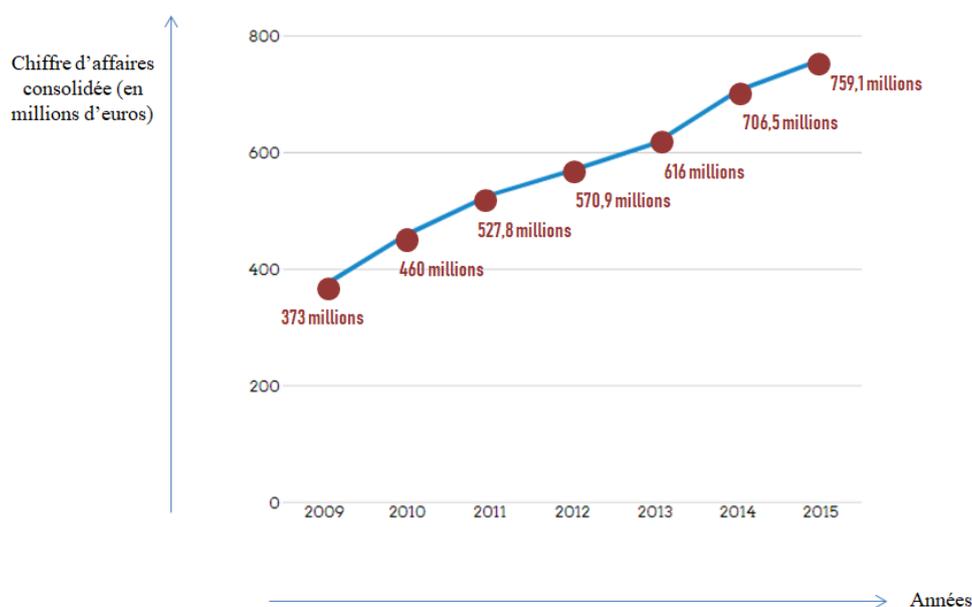
<sup>35</sup> Entretien avec Julien Lecomte, annexe IX, p. 139.

Dans la partie II de ce travail, qui concerne l'objectivité et la censure, nous verrons comment les tensions internes, palpables depuis 2016 et ce type pyramidal de gouvernance, ont, peu à peu, conduit l'ancien rédacteur en chef, à devoir quitter l'entreprise, suite à un burn-out provoqué par les multiples pressions rédactionnelles auxquelles il a dû faire face.

### 3. 3 Le groupe Nethys/Publifin-Enodia

Publifin, devenu Enodia en novembre 2018, suite au scandale des comités de secteur, constitue une intercommunale belge active dans le secteur de l'énergie et des télécommunications. Le 30 mars 1923, la société de l'ALE voit le jour et deviendra Tecteo, en 2007. En septembre 2013, VOO/Tecteo, rachète les *Editions de l'Avenir*. En juin 2014, Stéphane Moreau change le nom de Tecteo qui devient Publifin, une sorte de coupole financière. Le changement de nom correspond à un changement de statut puisque l'intercommunale devient un groupe financier. Cette évolution lui permettra, entre autres, de bénéficier d'une marge de manœuvre plus importante pour élargir son périmètre d'activités économiques et augmenter sensiblement son assise financière, comme l'évoque le graphique suivant :

#### Evolution du chiffre d'affaires de Publifin de 2009



Tab. 4. Graphique réalisé sur base des rapports annuels de Publifin. Disponible sur : <http://www.publifin.be/publications.php>.

Lors d'une assemblée générale du personnel de Nethys, quasiment un mois après le scandale Publifin, Bénédicte Bayer, alors directrice générale du groupe et membre du conseil d'administration de *l'Avenir*, évoque la stratégie du holding Publifin quant au rachat des *Eda* via Nethys :

« Le pouvoir politique liégeois a consolidé l'outil public alors qu'on aurait pu le balayer pour en faire un outil uniquement privé. Mais non, on a renforcé le pôle, en rachetant *BeTV* et *NeWin*, et tout dernièrement les *Editions de l'avenir*. Mais ça a été la levée de bouclier. Alors pourquoi ont-ils racheté *l'Avenir* ? Simplement parce que ça nous permettait de diversifier nos activités mais également d'apporter du contenu. Le rachat du groupe de presse avait son sens. Le contenu que l'ont fait circuler dans nos tuyaux, je veux parler du câble de distribution, est devenu plus important que le tuyau lui-même. La diversification dans les autres télécoms avec VOO et la prise de contrôle de *BeTV* sont parfaitement cohérentes. La stratégie consiste à consolider un modèle en ne mettant pas tous ses œufs dans le même panier. C'est préparer l'avenir et le futur. On a aussi consolidé le secteur des participations et développer le secteur des assurances. On a absorbé l'ALG dans un but de diversification. On a aussi sauvé *l'Intégrale* et on comptait travailler de la même façon avec *Ethias*, autre pilier liégeois important. C'était notre stratégie<sup>36</sup> ».

Pour Nethys, les *EdA* représentent une entreprise comme une autre. Certains membres du personnel des *EdA* s'accordent pour dire que les patrons de l'entreprise ne sont pas des hommes de presse. Comme le souligne plusieurs journalistes de *l'Avenir*, le nœud du problème réside dans la méconnaissance de l'actionnaire du fonctionnement de l'entreprise médiatique :

« Nethys gère *l'Avenir* comme une entreprise et pas comme un média. *Vous produisez le contenu, nous on est le canal*. Sauf qu'un média qui fait son travail correctement participe à la démocratie. On est un peu une espèce d'entonnoir qui sert une soupe. Si on ressert notre entonnoir, que va-t-on devenir ? Si on restreint notre espace, notre contenu sera appauvri et ça mettra à mal la diversité<sup>37</sup> ».

Lorsque le nouveau CEO de Nethys est arrivé, il a, semble-t-il, demandé à un cadre de lui expliquer comment fonctionnait le média, en avouant ne pas être un spécialiste du domaine. Pour Bénédicte Bayer, loin de ces préoccupations, le combat n'est pas celui pour la liberté de la presse mais plutôt celui pour « l'enrichissement de la Wallonie » et la pérennité de l'emploi des salariés :

« Cette construction, à travers Publifin, le holding financier public liégeois, et Finanpart n'est pas une nébuleuse. Finanpart est une société qui sert à accueillir d'autres intercommunales. Ce groupe, envié et décrié, représente un chiffre d'affaire d'un milliard d'euro de bénéfice et 3 000 emplois en Belgique. C'est aussi des projets à l'étranger, comme en France et en Afrique. Pour s'enrichir ? Non, pour développer et enrichir la Wallonie. L'ancrage est liégeois et on se bat pour que l'emploi et l'outil restent liégeois. Nous sommes un actionnariat 100% public et on défend l'emploi des gens pour le développer et le pérenniser ».

---

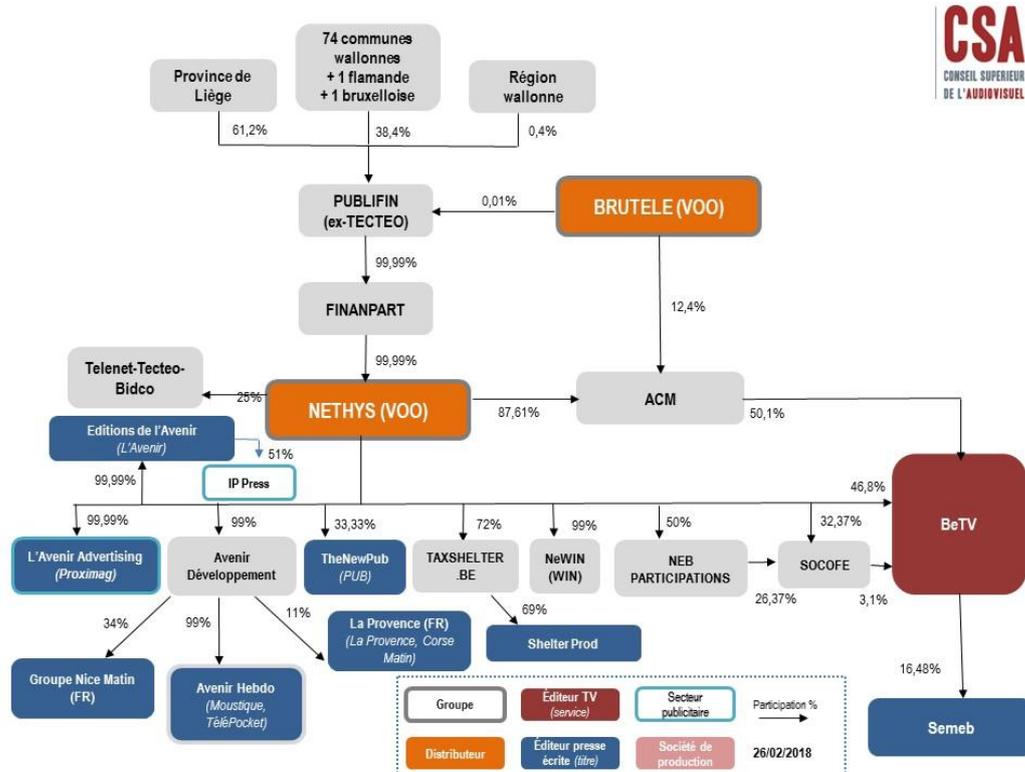
<sup>36</sup> Retranscription du discours de Bénédicte Bayer, le 26 janvier 2017, annexe XI, p. 147.

<sup>37</sup> Entretien avec Pascale Serret, annexe XII, p. 149.

Pour l'ancienne directrice générale de Publifin qui siège également au conseil d'administration de l'*Avenir Advertising*, l'*Avenir Développement*, l'*Avenir Hebdo* et au comité de direction de Nethys, il semble que la mission de développement et de pérennisation des emplois, dont elle se proclame la défenseuse ne concerne pas les *EdA*, qui subiront une restructuration massive un an plus tard.

Publifin appartenait à l'origine à des communes wallonnes, surtout liégeoises. Par la suite, l'intercommunale s'est ouverte à la région flamande et à la région bruxelloise, avec l'objectif de s'affranchir du contrôle des autorités de tutelle. Elle constitue aujourd'hui le principal opérateur de services câblés en Wallonie et à Bruxelles. Le holding Publifin chapeaute Finanpart, qui coiffe elle-même Nethys. Autrement dit, il s'agit d'une structure en cascade où Publifin exerce un contrôle sur la filiale Finanpart SA qui, elle-même, détient la filiale Nethys. Cette dernière est elle-même devenue actionnaire de diverses sociétés. Voici un organigramme qui reprend l'ensemble de ses activités :

**Structure du groupe Nethys :**



Tab. 5. Source : CSA

Le groupe Nethys, basé rue Louvrex à Liège, est principalement actif dans le domaine de l'énergie via un réseau de distribution par la société Résa<sup>38</sup> et dans le domaine des télécommunications, via le groupe VOO. Si Publifin détient un statut d'intercommunale, le groupe Nethys, quant à lui, demeure ouvert aux partenariats privés. Le capital se divise entre la Province de Liège (61,2%), 74 communes wallonnes, une flamande et une bruxelloise (38,4%), la Région Wallonne (0,4%), AIEG (0,09%) et Brutélé (0,01%). Le nouveau conseil d'administration de Publifin/Enodia se compose de représentants de la Province de Liège et de représentants des communes. Actuellement, on retrouve, pour la Province, Jean-Claude Jadot (MR), conseiller provincial et vice-président de l'intercommunale. Les administrateurs sont Alain Decerf (PS), Katty Firquet (MR), Luc Gillard (PS), Robert Meureau (PS), et Julien Vandeburie (Ecolo). Au niveau des représentants des communes, Muriel Targnion (PS), bourgmestre de Verviers, préside le Conseil d'administration. Les administrateurs sont Laura Crapanzano (PS), Fabian Culot (MR) et Nathalie Dubois (PS).

Dans le chapitre suivant, nous reviendrons sur la composition du groupe au moment de l'affaire Publifin. Concernant l'actionnariat de Nethys, voici un tableau reprenant les différents administrateurs, au 21 novembre 2017 :

**Administrateurs Publifin (20 novembre 2017) :**

<b>Nom</b>	<b>Autres postes</b>
Jean-François Cats	/
Charles Delloye	/
Bernard Jurion	/
Stéphane Moreau	Administrateur : Editions de l'Avenir, L'Avenir Advertising, L'Avenir Hebdo, , L'Avenir Développement, NeWin, Nethys, Socofe, Ogeo Fund, Elicio, FIL, IGIL, EDF Luminus, BeTV, Intégrale Luxembourg président).
Georges Pire	/

---

<sup>38</sup> Depuis le mois de mai 2019, Résa est sorti du giron de Nethys, suite à un décret du Parlement wallon, approuvé le 22 mars.

Olivier Servais	/
Marc Tinant	Administrateur : Eda,
Jacques Tison	/
Philippe Delaunois (pour CGO SA)	Administrateur : Editions de l'Avenir, Intégrale, Nethys, Cockerill-Sambre (1999), Carmeuse (2003), CFE, GDF, Suez, Mobistar,etc.
Pierre Meyers (pour la Compagnie du Monty SA)	Nethys, FN Herstal, Cockerill-Sambre (1994), CMI
François Fornieri (pour Mithra)	Président du B19 Liège-Bocholtz

Tab 6. Source : CSA, La Libre, [www.zonebourse.be](http://www.zonebourse.be).

## Chapitre 4 : La question du pluralisme

### 4.1 Définir le pluralisme

Depuis 2009, les Etats membres de l'Union européenne doivent appliquer la Charte des droits fondamentaux. L'article 11 de cette charte, élaborée en 2000 par la Convention européenne sur les droits fondamentaux, évoque la question du pluralisme des médias :

« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières. »

« La liberté des médias et leur pluralisme sont respectés ».

Le Parlement européen définit la notion de pluralisme comme suit : « *Le pluralisme des médias est le besoin d'un paysage médiatique européen transparent, libre et diversifié* ». <sup>39</sup> Cette définition montre que la notion de pluralisme englobe celle de transparence, de liberté et de diversité. Elle demeure toutefois assez floue. D'ailleurs, dans le cadre des débats concernant la réforme de la directive Télévision sans frontière (2005), la Commission européenne avait abordé la question du pluralisme dans les médias et déplorait l'absence de définition commune de celle-ci à l'ensemble des pays européens. Dès lors, l'objectif était d'élaborer des outils communs pour mesurer le degré de pluralisme au sein de l'Union européenne et améliorer sa protection. En 2011, l'Union européenne a par ailleurs financé le « Centre pour le pluralisme et la liberté des médias ». Depuis 2013, ce centre met en œuvre le projet MPM (Media Pluralism Monitor). Il s'agit d'un outil qui permet, à l'aide d'indicateurs spécifiques, d'établir une série de facteurs représentant un risque pour le pluralisme médiatique. Parmi eux, nous pouvons citer, par exemple, la concentration de la propriété des médias ou l'ingérence politique sur le marché des médias.

---

<sup>39</sup> <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/138/politique-de-l-audiovisuel-et-des-medias>

Le pluralisme politique éditorial peut aussi se définir comme : « L'expression des opinions politiques propres à chaque média, mais aussi au sein de chacun d'entre eux et, plus généralement, dans tous les médias, que ces dernières expressions émanent des journalistes eux-mêmes ou d'autres commentateurs. »<sup>40</sup>.

Cette définition fait état d'un pluralisme de contenu. Or, nous allons voir que lorsqu'on s'intéresse à la sociologie des médias, on découvre que les grands patrons de presse, qui se côtoient à travers les différents conseils d'administration et comités de direction, font partie du même « microcosme ». La question du pluralisme, nous l'avons vu, touche le pluralisme des supports et des opérateurs médiatiques, autrement dit, la multiplicité médiatique, qui est en fait « une condition primordiale du pluralisme proprement dit ». Dans le cas des Editions de L'Avenir, nous verrons que la question du pluralisme se situe tant au niveau des contenus, puisque ceux-ci sont en partie contrôlés, qu'au niveau de la multiplicité des médias dans le sens où cette dernière ne peut être une garantie suffisante de pluralisme idéologique.

## 4.2 Sociologie du groupe

Lorsqu'on se penche sur les membres des multiples conseils d'administration, mis en avant dans le chapitre précédent, on remarque qu'il s'agit de réseaux locaux liégeois. Par exemple, les trois administrateurs indépendants de Publifin, Philippe Delaunois, François Fornieri et Pierre Meyers se retrouvent dans d'autres conseils d'administration. Pierre Meyers est vice-président de CMI, leader dans la défense de l'énergie. Il a aussi été administrateur du groupe FN Herstal et Intégrale (pensions), avec Philippe Delaunois et Diego Aquilina, ancien administrateur indépendant chez Nethys. Diego Aquilina, Philippe Delaunois et Pierre Meyers se fréquentaient d'ailleurs chez Intégrale, peu avant que Nethys rachète l'entité. Philippe Delaunois, également administrateur délégué de Cockerill Sambre, ancien président des Editions de L'Avenir avant le rachat de

---

<sup>40</sup> Henri Maler, (2015), « Pluralisme : de quoi parle-t-on ? », *Acrimed*, 2015. Disponible sur : <https://www.acrimed.org/Pluralisme-de-quoi-parle-t-on>

Nethys, est également président de CFE, un groupe de construction dans lequel il côtoyait Philippe Delusinne, administrateur délégué de RTL BeLux. François Fornieri, le président du groupe pharmaceutique Mithra, est présent dans le CA d'Ogeo Fund. Il est intimement lié au milieu politique liégeois. Stéphane Moreau aurait notamment, via le fonds de pension Ogeo Fund, financé le nouveau centre de recherche de Mithra à Flémalle, pour sauver le groupe d'une éventuelle faillite, avant les élections de mai 2014 et ainsi, éviter une mauvaise publicité au PS<sup>41</sup>.

Autrement dit, on se trouve face à un microcosme liégeois constitué de personnalités issues du monde des affaires, très proches de certains milieux politiques. Nous pouvons faire un parallèle avec ce que les sociologues français Monique et Michel Pinçon-Charlot appellent « l'aristocratie d'argent ». Il s'agit, entre autres, d'une nouvelle classe sociale possédant les médias et faisant partie d'une élite politique, médiatique, économique et culturelle. Cette classe se maintient et renforce son pouvoir grâce à un système promouvant le modèle familial. Ainsi, pour qu'une élite puisse se maintenir et persister, il faut qu'un processus de reproduction des richesses et des valeurs soit mis en place par les générations antérieures. Les parents se retrouvent dans des cercles et leurs enfants fréquentent les rallyes ou d'autres milieux hors d'atteinte par la majorité de la population. Cette classe conserve son pouvoir en le transmettant à ses successeurs, dans une logique d'héritage.

Nous pouvons faire un lien avec, par exemple, le PS liégeois. Dans ce cas, Stéphane Moreau, issu d'un milieu populaire, est malgré tout parvenu à atteindre les hautes sphères du pouvoir. Depuis l'enfance, il fréquentait effectivement le parti socialiste, au pouvoir à Liège. Ici, c'est le parti socialiste liégeois qui peut être considéré comme une grande famille. D'ailleurs, on entend souvent parler de Michel Daerden comme « le père spirituel » de Stéphane Moreau. On parle également de « parricide », lorsqu'on évoque son éviction orchestrée par son « successeur », à Ans. Michel Daerden a fait entrer Stéphane Moreau dans le milieu de la politique et lui a transmis un héritage. Lors d'une interview accordée au magazine *LeVif/L'Express*, en 2011, M. Darden disait ceci: « 'C'est moi qui l'ai

---

<sup>41</sup> David Leloup, « Le goût amer des pilules Mithra », *Médor*, 10/08/2018. Disponible sur : <https://medor.coop/fr/articles/le-gout-amer-des-pilules-mithra-industrie-pharma-Bourse/>

fait !” Ce sont les mots prononcés par Cools à propos de Spitaels. Et je dis la même chose de Stéphane Moreau [...] Le fils, à un moment, tente de tuer le père». L’expression renvoie au fait de fabriquer, de créer voire de reproduire. Stéphane Moreau a donc pu se construire, dans ce milieu familial, en héritant de la nébuleuse économique liégeoise, dont son « père spirituel », avait entrepris la création. Stéphane Moreau, sans être forcément porté par des valeurs socialistes, appartient à cette dynastie symbolique, celle du PS. Une famille qu’il a en partie renié suite au scandale Publifin mais qui lui a tout de même permis d’atteindre les hautes sphères de la société.

En France, on remarque un phénomène « d’entre-soi formé d’élites politiques et économiques » (Les nouveaux chiens de garde). Dans le monde médiatique belge, cet entre-soi existe aussi. Nous pouvons, par exemple, citer l’exemple de Michèle Lempereur<sup>42</sup>, la veuve de Guy Mathot. Alors qu’elle ne dispose d’aucun mandat électif, l’actuelle compagne du bourgmestre socialiste de Liège, Willy Demeyer a aussi été mandataire de nombreux postes dans les secteurs clés de la région. Elle a par ailleurs travaillé pour BeTv, Liège Airport, Tecteo, l’*Avenir Développement* ou encore le futur centre commercial du Crystal Park, à Seraing. La « très influente » compagne du bourgmestre liégeois fait également partie du comité stratégique du Cercle de Wallonie.

Dans le milieu des affaires, fréquenter ce genre de cercles, comme le Cercle de Lorraine, le Cercle Royal Gaulois, le B19 ou encore le 1+1=11 du Standard, est chose courante. Il s’agit de lieux où s’entrecroisent les sphères politiques, médiatiques et économiques. L’objectif consiste à mettre les membres en contact pour qu’ils puissent accéder à un réseau d’affaires et nouer d’éventuels partenariats. Et en 2013, c’est justement François Fornieri, patron de Mithra et administrateur de Nethys, qui rachète le bâtiment du B19 de Liège- Bocholtz, rebaptisé « Maison Internationale de Liège » pour en faire : « un haut lieu historique liégeois, centre de rencontres interdisciplinaire et international », et un lieu « d’émulation pour le monde culturel, politique et scientifique ». Par ailleurs, parmi les partenaires qui soutiennent le club (où Philippe Delusinne est

---

<sup>42</sup> D. Leloup et J. Matriche, « Belle amie », *Wilfried*, 2018. Disponible sur : <https://wilfriedmag.be/bonus/belle-amie/>

notamment vice-président du comité de pilotage de la section de Bruxelles), figure le groupe Nethys. L'accent sur les termes « interdisciplinaire », « international », « politique », « scientifique » et « culturel » a son importance. Effectivement, il s'agit d'une classe dont l'objectif affiché est d'être active dans tous les secteurs clés de la société, en exerçant un pouvoir sur la culture, la science et la politique. Lorsqu'on sait que les patrons de médias fréquentent ces milieux d'affaires, on peut supposer qu'une certaine vision du monde, voire l'appartenance à un cercle de privilégiés, nourrissent une vision extrêmement orientée de cet univers particulier qui pourrait les fasciner. Dès lors, le risque qu'une pensée unique soit véhiculée à travers la presse, s'accroît.

Le sociologue des médias, Julien Lecomte, évoque la notion de « bulle de filtre », à ce sujet :

« Les patrons de presse peuvent fonctionner en système clos, sans même s'en rendre compte. En plus de collusions, de pressions ou de valorisations plus ou moins conscientes de certaines idéologies ou actions politiques et économiques, il y a un risque d'être déconnecté d'une partie de la réalité. C'est à cela que l'on fait référence quand on parle de « bulle de filtre » ou de « chambre d'écho » : un individu ne se rend pas toujours compte qu'il est tributaire d'un point de vue particulier. La « bulle de filtre », c'est l'idée de l'entre-soi. C'est le fait que l'on est tous dans des bulles informationnelles. Cela dépend de notre sphère sociale mais aussi du fait que si on a dix médias, mais qu'ils racontent tous la même chose, je ne vais voir que cet angle là. Dans le cas de L'Avenir, si le journal est racheté par Rossel, est-ce que cela ferait une réelle différence ? Parce que la multiplicité des médias ne garanti pas toujours le pluralisme des points de vue. Si on a quarante journaux mais qu'ils disent tous la même chose, de la même manière, ça n'est pas intéressant. Pour éviter cela, je reviens au principe de séparation des pouvoirs qui veut que la presse agisse comme un contre pouvoir<sup>43</sup> ».

Dans ce contexte, où des patrons de presse, qui font partie de la même sphère sociale, n'hésitent pas à conclure des affaires les uns avec les autres, il est difficile d'envisager un réel pluralisme dans les groupes médiatiques. Effectivement, ces élites, censées pour la plupart être concurrentes, effectuent, d'une part, des accords publicitaires entre elles, et d'autre part, dictent la ligne éditoriale à adopter du média qu'elles dirigent. Elles se regroupent et se concentrent, ce qui a pour effet de les éloigner de la population et de la mission de service d'intérêt général de la presse. Ainsi, la valeur des entreprises médiatiques est moins symbolique qu'économique, ce qui paradoxalement, à long terme, fait perdre du lectorat. Pour les patrons de presse, proches du milieu des affaires, il semblerait que l'information soit un produit comme un autre, « une marchandise

---

<sup>43</sup> Entretien avec Julien Lecomte, annexe IX, p. 139.

qu'il faut vendre ». De plus, vendre de l'information leur permet, par le même temps, de bénéficier d'un poids politique. Lorsque des industriels exercent un contrôle sur les moyens d'information, le risque d'autocensure pour les journalistes devient plus important et la multiplicité des supports médiatiques et la concurrence qui en découle ne représentent pas une garantie d'indépendance journalistique suffisante. Car comment est-il possible pour un journaliste employé dans une entreprise dont les intérêts se situent dans d'autres secteurs que celui de la presse, de rester totalement indépendant ? La question se pose d'autant plus quand le patron de cette entreprise est, de surcroît, impliqué dans un scandale économique et politique. Il semblerait que la vraie concurrence se situe davantage au niveau des journalistes salariés dans la même entreprise, lorsque ceux-ci sont menacés de licenciements. Dans le cas des *EdA*, nous verrons que ceux qui ont été licenciés sont précisément ceux qui ont voulu se montrer un peu trop indépendants à l'égard de leur actionnariat.

#### **4.2 Le choix des rotatives**

Dans la foulée du départ d'Eric Schonbrodt, en février 2018, les représentants du personnel de l'Avenir (le CNE et le SETCa) et de la rédaction (l'AJP et la SDR) expriment leurs inquiétudes face à l'indépendance du groupe et au pluralisme de la presse, dans une lettre ouverte, adressée directement à Pol Heyse, le dimanche 25 avril 2018<sup>44</sup>. Il est question du choix de la nouvelle imprimerie du groupe. Fin 2018, les rotatives de Corelio Printing, sur lesquelles les 80 000 exemplaires des titres du groupe sont imprimés depuis plusieurs années, déménagent dans le Limbourg. L'Avenir doit trouver un nouvel imprimeur. Dès lors, deux choix s'offrent au groupe : soit être imprimé à Charleroi, soit chez Sudpresse. D'un côté, les représentants des journalistes et la rédaction avaient approuvé le choix de l'imprimerie Europrinter, à Charleroi. Ils pointent tout d'abord les garanties financières offertes par le site et la possibilité de produire le journal dans le même format, puisque ce dernier était un critère important pour le lectorat qui avait répondu à une enquête de satisfaction. De l'autre, le choix de l'actionnariat se porte sur les imprimeries de Rossel, à

---

<sup>44</sup> « La lettre à Pol Heyse », annexe XIII, p. 152.

Nivelles, où sont imprimés les titres du *Soir* et de *Sudpresse*. Pour la rédaction, ce dernier choix, en accentuant la mainmise de Rossel sur *l'Avenir*, constitue une atteinte au pluralisme, comme l'explique Philippe Leruth, président de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) :

« On s'est rendu compte que le comité allait faire imprimer chez Rossel. On avait l'impression que c'était la piste privilégiée. Les accords publicitaires qui existent déjà entre *Sudpresse* et *l'Avenir* pourraient laisser place à une collaboration éditoriale par après. Le gros souci, c'est que Rossel posséderait alors 80% de la presse belge. Le patron d'IPM n'a d'ailleurs pas manqué de nous faire la remarque car, eux aussi, souhaiterait éventuellement racheter *l'Avenir*<sup>45</sup> ».

Les *Editons de l'Avenir* et le groupe Rossel se sont effectivement associés pour reprendre l'activité de la régie publicitaire d'*IP Belgium* (filiale du groupe *RTL Belgique*), avec l'objectif à court terme de confier la commercialisation des espaces publicitaires de leurs magazines à la nouvelle régie (*Télé Pocket*, *Moustique*, *BeTV Mag*, et *Deuzio* pour *l'Avenir*, et *Soir Mag*, *TV news* et *So Soir* pour *Rossel*). Le rapprochement s'inscrit dans une volonté d'intensifier les collaborations commerciales entre les deux groupes pour permettre à *l'Avenir Advertising* de commercialiser les produits publicitaires des journaux régionaux du groupe *Rossel*. Inversement, l'accord donne la possibilité à *Rossel Advertising* de commercialiser les produits publicitaires des journaux régionaux des *Editons de l'Avenir*. La collaboration avait pour but final de concurrencer les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), en commercialisant leur emplacement publicitaire au niveau national.

Pour les rédacteurs de la lettre ouverte, imprimer à Nivelles, implique des problèmes de distribution : « Confier au centre d'impression du groupe Rossel l'impression des journaux du groupe revient par ailleurs à placer nos quotidiens sous le contrôle complet de leur principal concurrent, ce qui affaiblira nécessairement leur position concurrentielle »<sup>46</sup>. La rédaction dénonce une « fusion inéluctable » des deux groupes, ce qui constituerait « une atteinte grave au pluralisme de la presse et à la pluralité des opinions en Wallonie ». Malgré l'avis négatif de la rédaction et les préférences du lectorat de *l'Avenir*, Yves

---

<sup>45</sup> Entretien avec Philippe Leruth, annexe IV, p. 112.

<sup>46</sup> « La lettre à Pol Heyse », annexe XIII, p. 152.

Berlize, le directeur générale des EdA annonce officiellement, le 26 novembre 2018, que le journal passera au format « berlinois », suite à la décision de Pol Heyse, le président du conseil d'administration du groupe. La décision est « irrévocable » malgré l'interpellation de la rédaction auprès du gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le samedi 24 novembre 2018, la rédaction avait effectivement averti les politiques quant à l'intention de leur actionnaire de miser sur ce format. Elle pointait « les conséquences désastreuses » d'un tel choix qui aboutirait « à une véritable catastrophe industrielle », avançant que les lecteurs du journal plébiscitaient à 82% l'actuel format<sup>47</sup>. Ce premier bras de fer entre rédaction et actionnariat avait d'ailleurs été relaté dans les pages de l'Avenir :

« Au diable les recommandations du personnel. La décision est prise. Aux commandes, Nethys, elle-même contrôlée par l'intercommunale Publifin, elle-même contrôlée par la Province de Liège et ses Communes. Ce sont elles-et les hommes forts que sont les ministres liégeois Marcourt et Bacquelaine- qui, théoriquement, ont directement barre sur Stéphane Moreau, patron de Nethys, et administrateur des Editions de l'Avenir. Et barre, évidemment, sur Pol Heyse, son bras droit financier, lui-même président du conseil d'administration des Editions. Un président que les cadres de la rédaction avaient interpellé. Une fois de plus, en vain<sup>48</sup> ».

Le 18 décembre 2018, après les pressions de la rédaction et de ses représentants, la direction annonce officiellement que le journal passe du format « tabloïd » au format « demi-berlinois » et sera, malgré tout, imprimé à Nivelles, chez Rossel Printing Company (RPC). La direction, en cédant sur le format, a donné à la rédaction l'impression d'avoir trouvé un compromis. Or, la question du format est certainement moins importante pour le personnel que celle concernant le choix du lieu d'impression. Sur ce point, symbolique au niveau du pluralisme, c'est la volonté de la direction d'imprimer chez Rossel qui a prévalu sur la volonté des journalistes, de leurs représentants et du lectorat. Cette décision a été prise par l'actionnaire dans une logique d'intérêt purement financier : « Chez Rossel, les centres d'impression doivent être rentables et ils avaient besoin de plus de

---

<sup>47</sup> Chiffre des enquêtes EDA sur le contenu, de 2015 et 2018.

<sup>48</sup> « L'Avenir : ce sera le format berlinois, plus grand, point barre, *L'Avenir*, le 28 novembre 2018. Disponible sur : [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20181127\\_01263072/ce-sera-le-berlinois-plus-grand-point-barre](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20181127_01263072/ce-sera-le-berlinois-plus-grand-point-barre)

rentabilité. Maintenant, si ‘l’Avenir’ devait être revendu, Rossel pourrait avoir l’avantage<sup>49</sup> ».

Le désaccord sur le choix des rotatives a cristallisé les tensions entre le personnel des *Eda* et son actionnariat. Dans la partie suivante, nous verrons comment ces relations, déjà fragilisées, se sont complètement rompues avec le traitement de l’affaire Publfin par les journalistes de l’*Avenir*.

---

<sup>49</sup> Entretien avec Philippe Leruth, annexe IV, p. 112.

**Partie II : Objectivité et censure.**

## Chapitre 1 : L’Affaire Publifin

### 1.1 Retour sur le scandale

Le mardi 20 décembre 2016, David Leloup, journaliste indépendant, révèle dans les pages de l’hebdomadaire *Le Vif/L’Express*<sup>50</sup> que 24 mandataires locaux perçoivent des rémunérations élevées pour siéger dans trois organes d’avis (les comités de secteur) internes à Publifin, l’intercommunale liégeoise qui contrôle Nethys à 100%. En réalité, il s’agit de réunions « bidons », pour lesquelles les élus reçoivent de 1 340 à 2 871 euros bruts par mois, sans contrepartie de leur part, et cela depuis 2013. On parle alors d’une rémunération de 500 euros la minute pour des réunions auxquelles la présence n’est pas obligatoire. Pour soutenir ses accusations, *Le Vif* s’appuie sur le témoignage de Cédric Halin, échevin des Finances à Olne. Cette Commune fait partie des 76 communes actionnaires de Publifin, ce qui donne à l’échevin la possibilité de consulter des données relatives aux comités de secteur, notamment les procès verbaux des réunions et les rémunérations des membres. Il s’agit de réunions auxquelles la présence n’est pas nécessaire pour percevoir une rémunération. Ainsi, depuis la création des comités de secteur, en 2013, plus de deux millions d’euros auraient été versés aux mandataires, sans aucune justification.

La structure de Publifin, organe public, se mêle à celle de Nethys qui elle est privée. Les personnes que l’on trouve dans les conseils d’administration des deux sociétés sont souvent les mêmes. Voici la liste des administrateurs de Publifin, en 2015 :

---

<sup>50</sup> « Des élus payés 500 euros la minute pour des réunions bidon chez Publifin (ex-Tecteo) », LeVif.be, 20 décembre 2016. <http://www.levif.be/actualite/belgique/des-elus-payes-500-euros-la-minute-pour-des-reunionsbidon-chez-publifin-ex-tecteo/article-normal-589067.html>

### **Liste des administrateurs de Publifin (2015) :**

<b>Représentants de la Province de Liège</b>	<b>Représentants des Communes</b>
André GILLES (Président)	Virginie DEFRANG-FIRKET (vice-Président)
Dominique DRION (vice-Président)	Didier HAMERS (vice-Président)
Georges PIRE (vice-Président)	Raphaël AMIEVA ACEBO
André DENIS (administrateur)	Bruno BERENDORF
Gérard GEORGES	Maxime BOURLET
Jean-Marie GILLON	Jean-Luc DEPRESSEUX
Marc HODY	Claude EMONTS
Denise LAURENT	Pol GUILLAUME
Eric LOMBA	Jacky HERENS
Julien MESTREZ	Sophie LAMBERT
Josette MICHAUX	Catherine MAAS
Marie-Noëlle MOTTARD	Claude PARMENTIER
Vinciane PIRMOLIN	Pierre STASSART
André STEIN	Eric VANBRABANT

Tab. 7 Source : Rapport annuel 2015 de Publifin.

Au sein de l'intercommunale Publifin, on retrouve trois comités de secteur : « Energie », « télécoms » et le comité de sous-secteur « Liège-Ville ». Voici la liste des membres :

<b>Sous-secteur Liège-Ville</b>	<b>Télécoms</b>	<b>Energie</b>
Mohammed BOUGNOUCH	Catherine MEGALI	Claude EMONTS
Jean-Paul BONJEAN	Alain DEFAYS	Raphaël AMIEVA ACEBO
Sébastien BOVY	Luc DELVAUX	Maxime BOURLET
Laurence CUIPERS	Fabrice DREZE	Valérie DEJARDIN
Pierre GLISSEN	Béatrice KINET	Alfred LECERF
Jean-Pierre GOFFIN	Stéphane LINOTTE	Marie-Noëlle MOTTARD
Guiseppe MANIGLIA	Serge MANZATO	Vinciane PIRMOLIN
	Fatima SHABAN	André STEIN
		Eric VANBRABANT

Tab. 7. Source : <http://www.publifin.be/img/rapport-annuel-publifin-2015.pdf>

Le conseil d'administration de Nethys, pour l'année 2015, se compose comme ceci :

André GILLES	Président
Stéphane MOREAU	Administrateur délégué
Dominique DRION	Vice-Président
Georges PIRE	Vice-Président
Denise LAURENT	Administrateur
Claude PARMENTIER	Administrateur
Pierre STASSART	Administrateur
Josette MICHAUX	Administrateur
Pol GUILLAUME	Administrateur
Diego AQUILINA	Administrateur indépendant
Pierre MEYERS	Administrateur indépendant
Philippe DELAUNOIS	Administrateur indépendant

Tab. 7.

Tous les administrateurs de Nethys (excepté l'administrateur délégué et les administrateurs indépendants) font partie du CA de Publifin. Autrement dit, les deux sociétés Publifin et Nethys font partie de la même structure, dirigée par Stéphane Moreau et André Gilles. Publifin, dont le chiffre d'affaire s'élève à 759 millions d'euros, a versé 2,5 millions d'euros de rémunérations aux 31 mandataires à travers ces comités censés rendre des avis.

Les conséquences indirectes de ces révélations sont lourdes pour les mandataires de la Province de Liège, issus du MR, du PS et du Cdh. Ainsi, la plupart des élus ont dû démissionner de leurs fonctions. En décembre 2016, Claude Emonts, conseiller communal PS à Liège, abandonne l'intégralité de ses mandats. Serge Manzato, le bourgmestre d'Engis, quitte la présidence de la fédération socialiste de Huy-Waremme. Virginie Defrang-Firket, conseillère communale à Neupré et députée wallonne, abandonne sa fonction de vice-présidente du conseil d'administration de Publifin. Après avoir quitté le cabinet de Paul Furlan, Claude Parmentier abandonnera le conseil d'administration de Nethys et d'Ogeo Fund. Dominique Drion démissionnera du comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage du cdH. En janvier, le conseil communal de Dison, Didier Hamers, quitte son mandat de vice-président et administrateur de Publifin. Quatre administrateurs de Publifin, représentants le cdH, démissionnent

de leur fonction. Il s'agit de Raphaël Amieva, Dominique Drion, Didier Hamers et Vinciane Pirmolin. En février, Georges Pire démissionne de son mandat de conseiller provincial. Le mois suivant, c'est André Gilles qui quittera le collège provincial de Liège, ainsi que la présidence de Publifin. Ils seront suivis par Willy Demeyer, bourgmestre de Liège, qui quittera la présidence de la Fédération liégeoise du parti socialiste et son mandat de député fédéral. Isabelle Simonis, Alain Mathot et Frédéric Daerden quitteront également leurs mandats de députés fédéraux.

Le scandale Publifin a également participé à la dissolution du Parlement Wallon alors en place. Suite aux révélations, le MR et écolo, les partis de l'opposition déposent une motion de méfiance contre le gouvernement Magnette. Paul Furlan, le ministre wallon des Pouvoirs Locaux, a démissionné, le 26 janvier après que son chef de cabinet, Claude Parmentier ait été épinglé dans l'affaire, pour avoir perçu des rémunérations en tant qu'administrateur de Nethys.

Le politologue François Gemenne va jusqu'à évoquer, au JT de la Rtb, un « *système mafieux* » pour étendre l'emprise du parti socialiste dans le secteur économique liégeois. Il accuse Stéphane Moreau et André Gilles d'en être les chefs de file. Une enquête judiciaire suivra, ainsi que des auditions d'une commission spéciale, le 2 février, pour que les députés wallons entendent les principaux intéressés. Finalement, une Commission d'enquête parlementaire Publifin sera ouverte, pour la première fois depuis 1992.

La Commission d'enquête, installée le 16 février 2017 pour examiner la transparence du groupe Publifin était composée de six députés PS (Olga Zrihen, la présidente, Brunon Lefebvre, Dimitri Legasse, Christine Poulin, Patrick Prévot, Christiane Vienne), quatre députés MR (Jean-Luc Crucke, Yves Evrard, Olivier Maroy et Gilles Mouyard), deux députés cdH (Dimitri Fourny et Pascal Baurain), le député Ecolo Stéphane Hazée, le député PTB Frédéric Gillot et le député *J'existe* André-Pierre Puget. Le 9 mars, cette commission commandite une perquisition au sein de l'intercommunale. Ce jour là, André Gilles et Stéphane Moreau auraient demandé à certains membres de Nethys, de cacher des documents qui avaient été demandés par la Commission. André Gilles sera exclu

de son parti (PS) le 20 avril. Cinq jours plus tard, Stéphane Moreau quitte le parti de son propre chef pour rester au sein de l'administration de Nethys.

Le 11 mai, la commission parlementaire présente un rapport qui prévoit des recommandations pour l'intercommunale, à savoir, le renouvellement de son conseil d'administration et de son comité de direction, la mise à l'écart de Stéphane Moreau et le remboursement des sommes perçues par les mandataires. Le rapport soulève également le problème de la position du GRD (gestionnaire du réseau de distribution) Résa, au sein de Publifin.

Nethys décide d'assigner les cinq députés Zrihen, Prévot, Crucke, Fourny et Hazée, devant le tribunal de première instance de Namur pour atteinte à la présomption d'innocence et réclame 50 000€ de dommage<sup>51</sup>. Nethys accuse certaines déclarations, portées en commission ou dans les médias, de calomnies et d'atteintes à l'honneur. Suite à cette plainte, le Parlement de Wallonie se réunit d'urgence le 22 mai et approuve, à l'unanimité, une proposition de résolution pour soutenir la cause des parlementaires incriminés. L'initiative de Nethys sera qualifiée « de tentative d'intimidation »<sup>52</sup> pour délégitimer la commission d'enquête parlementaire. En juin 2017, soit 4 mois après l'affaire, le gouvernement wallon est dissolu. C'est le gouvernement Borsus qui entrera en fonction, le 28 juillet, renvoyant le PS dans l'opposition, après trente ans de gouvernance en Région wallonne.

La commission d'enquête parlementaire a également eu des conséquences directes pour Stéphane Moreau puisque son salaire a été divisé par quatre, passant d'environ 960 000 euros bruts par an à maximum 245 000 euros bruts par an<sup>53</sup>, suite à la directive de la Région wallonne, effective depuis le 24 mai 2018 et qui impose un plafond maximum des salaires pour les intercommunales. Ce réseau économique s'est construit dans une logique d'absorption/acquisition. Le groupe absorbait d'autres intercommunales, tout en acquérant des parts dans les télécommunications, l'assurance (Intégrale), les médias (*L'Avenir, Nice-Matin*)

---

<sup>51</sup> [https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_nethys-assigne-5-deputes-et-exigent-une-indemnite-provisionnelle-de-50-000-euros?id=9602156](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_nethys-assigne-5-deputes-et-exigent-une-indemnite-provisionnelle-de-50-000-euros?id=9602156)

<sup>52</sup> André Antoine, président du Parlement wallon, en séance plénière, le 22 mai 2017

<sup>53</sup> <https://www.lesoir.be/159203/article/2018-05-28/nethys-le-salaire-annuel-de-stephane-moreau-sera-divise-par-quatre>

De plus, le gestionnaire de réseaux d'électricité et de gaz RESA, est sorti du groupe Publifin depuis un décret, ce qui a provoqué une grosse perte de revenus pour le groupe.

En mars 2018, le Parlement de Wallonie désigne deux délégués spéciaux chez Publifin. Durant six mois, leur mission consiste à assister à toutes les réunions de Publifin pour fournir un audit juridique, politique et économique au Parlement concernant la bonne application des recommandations. En décembre 2018, ils présentent leurs résultats. Sur les quarante-sept recommandations, douze n'ont pas été respectées. Pour notre enquête, Alexia Autenne, désignée par la ministre De Bue pour réaliser l'audit de Publifin, détaille les arguments de l'intercommunale :

« La proposition du gouvernement qui recommande la fin de la collaboration avec Stéphane Moreau leur pose le plus gros problème. Chez Publifin, ils ne veulent pas en entendre parler. Nethys à sa propre autonomie de gestion et, jusqu'à nouvel ordre, Moreau n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire. Donc, si on prend la recommandation au sens juridique, il ne doit pas être écarté. Au sein de la boîte, il n'y a pas de mise en œuvre de cette recommandation car le comité de décision veut garder Moreau pour piloter la restructuration du groupe. La ministre ne peut pas décider elle-même de licencier quelqu'un. Les recommandations disent qu'il faut écarter une personne mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas de volonté politique. Normalement l'organe qui devrait mettre un terme au mandat de Moreau, c'est Nethys. Même si le CA de Publifin peut imposer au CA de Finanpart de suivre, personne ne peut imposer quoi que ce soit au CA de Nethys<sup>54</sup> ».

Pour l'auditrice, le problème originaire de Publifin est juridique mais peut toutefois être corrigé :

« Tout ce groupe a été construit sur la base d'une intercommunale. Normalement, ça doit être une entité qui réalise des objets d'intérêts provinciaux avec un développement en lien avec cette notion d'intérêt communal. Quand on voit le groupe, ça ressemble plus à une entreprise publique autonome comme la poste. Elle est régie par le droit comme pouvant se lancer dans une série d'investissement public dans des activités concurrentielles. Cela n'aurait pas du être fait en intercommunale. Donc il y a deux solutions. Soit créer une entreprise publique autonome (sans tutelle d'état), soit resserrer les boulons et forcer l'entreprise à se modifier. Malheureusement, cette réflexion de fond n'a pas su se faire à cause du gouvernement qui a sauté ».

Le rapport a effectivement été publié dans un contexte de conflit politique. Le gouvernement Magnette formé par une majorité PS-cdH tombe fin juillet 2017. C'est le gouvernement Borsus formé par la coalition MR-cdH qui le remplace.

« Tout est tombé à l'eau concernant le suivi du dossier. L'opinion publique a été polarisée sur l'avenir politique. Tout le dossier Publifin a été mis dans l'ombre. [...]. Mon sentiment personnel, c'est que l'on est dans un dossier avec de gros enjeux économiques et de pouvoirs. Effectivement,

---

<sup>54</sup> Entretien avec Alexia Autenne, annexe XIV, p. 154.

les responsables politiques, tout partis confondus, ont énormément de difficultés pour changer le modèle. Ce qui est compliqué, c'est que l'entreprise a été construite historiquement. Elle est basée sur des relations interpersonnelles très fortes. En réalité, beaucoup de ténors politiques n'ont pas vu d'inconvénient à ce que se développe ce modèle qu'ils ont même soutenu. Maintenant pour le changer c'est très compliqué. Les politiques savent beaucoup de choses les uns sur les autres. Il y a des moments où des vagues sortent. Alors, on peut mettre tous les experts qu'on veut, ceux qui ont la main ce sont les grands acteurs politiques et point barre<sup>55</sup> ».

D'après les recherches de David Leloup, les comités de secteur ont été créés par Stéphane Moreau et André Gilles, dès 2006, pour servir de « monnaie d'échange », lorsque les deux politiciens souhaitaient absorber une nouvelle intercommunale pour faire grandir le groupe :

« Les mandataires de ces intercommunales, comme Socolie, ALG, Intermosane ou Brutélé, se sont vus proposer des rémunérations équivalentes au sein de comités de secteur spécialement créés pour eux, afin qu'ils lâchent leur mandat au sein de l'intercommunale convoitée, condition sine qua non pour qu'ils acceptent une fusion avec Tecteo-Publifin<sup>56</sup> ».

D'après une source anonyme proche du PS liégeois, les mandats au sein des comités de secteur étaient également attribués aux membres qui rendaient services au parti :

« Il s'agissait de récompenses pour ceux qui avaient été fidèles au parti ou qui avaient soutenus des têtes de listes aux élections. Et d'ailleurs, ça ne s'est pas totalement arrêté, même s'il s'agit de rémunérations moins importantes que les sommes évoquées dans l'Affaire Publifin, ça se fait encore, à petite échelle. J'ai été conseillère communale PS des années et j'ai décidé de me retirer de la vie politique à cause de l'ingérence des élus du Parti Socialiste. Certains membres du PS touchent encore des rémunérations via certains mandats sans fournir le moindre travail. Dans ma commune, je sais qu'on trafiquait les comptes d'ASBL pour qu'elles se retrouvent en MALI et qu'on puisse obtenir des subsides. C'est un exemple parmi tant d'autres<sup>57</sup> ».

Lors de l'AG du personnel de Nethys qui a suivi le scandale Publifin, Bénédicte Bayer dément fermement les accusations à l'encontre de Publifin:

« On doit garder la tête haute car on a des clients et on n'a absolument rien à se reprocher. L'affaire a commencé avec les comités de secteur mais c'est un tissu de mensonges. Quand vous voyez le ministre Furlan qui ne savait pas que les comités de secteurs existaient, c'est un mensonge éhonté. Tous les partis politiques confondus, tout le monde le savait. Pourquoi ? Parce que si on n'avait pas permis de créer un comité de secteur *gaz*, jamais le politique n'aurait décidé de la fusion par absorption. Ils avaient leur mandat, pourquoi le perdre ? C'est comme cela, c'est humain. En période transitoire, on a créé un comité de secteur. On n'est pas les seules : Brutélé, Ores et Vivaqua faisaient déjà ça et tout le monde s'en fout. Alors on en a profité, oui c'est vrai. Mais c'était une période transitoire. On nous a dit qu'on faisait des faux PV. Non, des cadres ont donné des explications demandées par les mandataires communaux. Le gaz couvrait des régions que l'on ne connaissait pas. Les émoluments étaient fixés par le bureau exécutif. Ce n'est ni de la malversation ni de l'extorsion. Si les gens voient ça comme un mal, il était nécessaire pour que la rationalisation des intercommunales soit effective. Il ne faut surtout pas braquer les projecteurs sur l'outil public initial. Alors ne faites pas grève. Vous avez tous compris que ce serait inutile. Ce

---

<sup>55</sup> Ibid.

<sup>56</sup> Entretien avec David Leloup, annexe XV, p. 158.

<sup>57</sup> Témoignage anonyme d'un membre du PS en décembre 2018

serait précipiter la chute. N'allez pas publier ça dans la presse comme certains le font. C'est notre monde. Je suis assailli par les journalistes. On me dit qu'on garde des gens qui ne font rien. On dit que je garde des gens excédentaires et que je paye grassement mon personnel mais c'est un délire populiste. Ça sortira dans la presse et le brave citoyen qui vous agresse déjà vous, fonctionnaires, le fera encore. On attaque l'outil public parce qu'un monde industriel qui voudrait récupérer cette structure est tapi dans l'ombre. La déstabilisation elle est aussi organisée de l'extérieure. Bossez comme avant et gardez la tête haute. Il faut croire en ceux qui sont sous le feu des projecteurs et qui continuent à se battre pour nous tous ».

Pour la présidente du holding, il faut sauver à tout prix le modèle :

« Les décideurs liégeois se sont battus et ont construit ce modèle, tant décrié aujourd'hui, en rendant ce secteur plus puissant pour développer d'autres pôles énergétiques. Sans cette construction, l'ALE n'existait plus en 2007. Les patrons, André Gilles et Stéphane Moreau, et les partis autour de la table, MR et cdH, avaient une grosse pression. On devait se reformer mais on n'a pas repris les acquis aux personnes. [...]. Je ne comprends pas pourquoi on nous attaque. [...]. Parlons du PTB. Les sorties inconsidérées de certains... De sources sûres, je sais que des adhérents PTB ont donné des informations à David Leloup. Je peux vous dire que ces gens jouent un rôle et les Ecolos aussi en disant à peu près tout et n'importe quoi. C'est une déstabilisation générale du pouvoir d'un outil économique, politique, économique et social. Ce ne sera plus la Wallonie qui gagne mais la Wallonie qui crève. »

Dans le sous-chapitre suivant, nous analyserons, via un corpus de textes et à la lumière de témoignages de journalistes de *l'Avenir*, le traitement médiatique du scandale Publifin par la rédaction du quotidien. Pour Bénédicte Bayer qui est, rappelons-le, directrice générale de Publifin et administratrice, entre autres, de Nethys, Résa, BeTV, *l'Avenir Advertising*, *l'Avenir Développement*, *l'Avenir Hebdo* et *Les Editions de l'Avenir*, les journalistes des EdA qui, selon elle, devraient être du côté de Publifin, représentent ses « pires détracteurs » :

« Les journalistes, des grands investigateurs, écrivent un tissu de conneries. On fait des conférences de presse mais personne ne relaye ce que l'on dit. Alors en parlant de *l'Avenir*, on dit qu'on rachète la presse mais le pire de nos détracteurs c'est le journal *l'Avenir*. C'est là où les articles sont les plus virulents. Je suis rassurée car l'indépendance de la presse est sauvegardée mais c'est assez malheureux car, même à l'intérieur, on est tiraillé. Dès qu'un article sort, une boulette politique suit. C'est peut-être la peur je ne sais pas. Quand une décision est prise, elle est rapportée de manière erronée par la presse. On est dans cette nébuleuse qui n'est pas Nethys mais le reste du monde. Et je suis convaincue du grand complot. »

## 1.2 Les garanties déontologiques des EdA

Comme évoqué dans la première partie de ce travail, il existe des outils qui garantissent l'indépendance rédactionnelle. Les Eda se réfèrent à une Charte d'indépendance et à une ligne éditoriale propre. L'article I de la « Convention de charte garantissant l'indépendance des rédactions des *Editions de l'Avenir* » concerne le rôle du rédacteur en chef et le respect de la déontologie : « Le rédacteur en chef est garant du respect de la déontologie, du respect de la ligne

philosophique et de l'indépendance de la rédaction. Il veille constamment à prévenir et dénoncer toute ingérence philosophique, politique, syndicale, commerciale, publicitaire ou autre<sup>58</sup>». La ligne éditoriale des *EdA* insiste sur la notion d'indépendance :

« Les médias des *EdA* sont indépendants de tous les pouvoirs, des organisations politiques et des groupes de pressions. Ils n'agissent ni au service d'une idéologie, ni d'un parti, ni d'un syndicat ou d'un mouvement ou association, ni d'une puissance financière, ni d'un groupe en particulier. Ils sont indépendants de la publicité, à laquelle leurs journalistes ne collaborent pas<sup>59</sup> ».

Dans un article du 27 octobre 2017, *Le Vif/L'express* dénonce des pressions rédactionnelles qu'aurait fait peser l'actionnariat des *EdA* sur son quotidien. Suite à cet article, les représentants de quatre partis au Parlement de Wallonie publient un communiqué, le 5 novembre 2017, pour soutenir la liberté de la presse face à des pressions jugées « inadmissibles ».

Le communiqué, signé par Stéphane Hazée, Dimitri Fourny, Olivier Maroy et Patrick Prévot, réagit au soupçon de liste noire:

« Ces faits, s'ils sont fondés, sont extrêmement graves dans un régime démocratique, en ce qu'ils tendent à mettre à mal, voire à annihiler, l'indépendance rédactionnelle d'un quotidien. Il est dès lors d'autant plus inacceptable, dans un régime démocratique digne de ce nom, de tolérer la simple idée de mise sous tutelle, de représailles ou de censure de la presse. Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer avec force qu'une mission essentielle d'un organe de presse, et donc aussi de son propriétaire, est de garantir et de promouvoir l'indépendance des rédactions et des rédacteurs, dans le respect du professionnalisme et de la déontologie du métier<sup>60</sup>».

Le député Ecolo, Stéphane Hazée, affirme que cette sortie n'est pas politique et précise avoir été sollicité, à plusieurs reprises, par des sources au sein des *EdA* pour dénoncer la situation alarmante dans laquelle se trouve l'*Avenir*:

« Comme c'est un dossier important au niveau démocratique, car c'est un pouvoir dans le champ politique, nous entendons à veiller à la liberté de la presse. Vu la gravité, on a décidé d'agir conjointement avec d'autres groupes politiques. C'est assez rare et c'est justement parce que c'est rare que ça a une importance particulière. On voulait un message sans ambiguïté dont on ne puisse pas dire qu'il avait un caractère partisan. Nous cherchions à faire passer un message à ces personnes qui gèrent une entreprise à capitaux publics. Là on s'adresse aussi à des communes, à des régions qui sont des autorités de tutelles<sup>61</sup> ».

---

<sup>58</sup>Voir la « Convention de charte garantissant l'indépendance des rédactions des Editions de l'Avenir ».

<sup>59</sup> Voir la « Ligne éditoriale des médias des Editions de l'Avenir ».

<sup>60</sup> « Déclaration à la presse », annexe II, p. 105.

<sup>61</sup> Entretien avec Stéphane Hazée, annexe VIII, p. 136.

Le scandale des comités éclate le 20 décembre 2016 dans les pages du *Vif*. Les observateurs évoquent un « séisme médiatique ». Il est dès lors intéressant de voir comment *l’Avenir*, propriété de Nethys, a traité l’information pour déterminer si la charte rédactionnelle a été bafouée.

### **1.3 Analyse du traitement médiatique de l’affaire Publifin par *l’Avenir***

Dans ce chapitre, nous présenterons un corpus d’articles de presse<sup>62</sup>, issus du journal *l’Avenir*, parus après les révélations de l’affaire Publifin. En analysant le discours médiatique de ces articles et en le comparant à celui d’articles parus dans d’autres médias, nous tenterons de définir les limites de la liberté accordée aux journalistes du quotidien et le degré d’objectivité dans le traitement de l’affaire.

L’affaire Publifin est un scandale politique et économique qui a inondé le monde médiatique. Au sein de la rédaction de *l’Avenir*, trois journalistes, qui ont l’habitude de relater l’actualité liée au Parlement wallon, ont été désignés pour traiter l’affaire Publifin. Il s’agit de Dominique Vellande, Pascale Serret et Martial Dumont. Il est également utile de rappeler que *l’Avenir* ne dispose pas de rédaction à Liège. Il n’existe qu’un journaliste web salarié qui traite l’actualité liégeoise. Il s’agit de Benjamin Hermann.

Pour notre enquête, des témoignages de ces journalistes viendront s’ajouter à l’analyse du discours, afin d’apporter une vision plus claire du contexte dans lequel les articles ont été produits. Comme le confie, entre autres, Dominique Vellande, la rédaction avait conscience qu’elle serait observée par son actionnaire mais aussi par le monde médiatique :

« Le contexte était tendu. C’est délicat quand son actionnaire est mis en cause. On s’est dit qu’on allait faire le boulot normalement, tout en sachant que la difficulté serait que, quoi que l’on fasse, on serait critiqué. On savait que soit on trouverait toujours qu’on est dans la réserve, soit que l’on en fait trop pour montrer notre indépendance<sup>63</sup> ».

---

<sup>62</sup> Tableau complet des articles analysés, annexe XV, p. 161.

<sup>63</sup> Entretien avec Dominique Vellande, annexe VII, p. 132.

## 1.4 Analyse du corpus

Le premier article de notre corpus a été publié dans *l'Avenir*, deux jours après les révélations du *Vif*. Le 22 décembre 2016, *l'Avenir* avait effectivement publié un dossier spécial sur Publifin, comprenant deux papiers, une interview et un édito. L'un des papiers, rédigé par Dominique Vellande, soulève la question des sommes octroyées aux mandataires des comités de l'intercommunale et aborde le fait que ces mandataires publics fonctionnent avec des logiques d'opérateurs privés.

Dans le titre, « *De l'argent public mais un mastodonte qui se « privatise »* », l'auteur met en avant le fait que Publifin tend à se privatiser. Le terme « mastodonte » désigne un mammifère énorme avec des défenses. Utiliser cette appellation pour qualifier Publifin lui donne une image d'une entreprise colossale avec une certaine puissance.

Dans le premier paragraphe de l'article, le journaliste utilise des termes comme « *argument* », « *thèse* » et « *raisonnement* » lorsqu'il évoque la défense de l'intercommunale, ce qui peut renvoyer au champ lexical du débat, voire du débat scientifique. D'ailleurs, quand il évoque l'affaire Publifin, l'auteur parle d'une « *polémique* ». Ce terme désigne un débat assez violent. L'auteur fait référence à un « *débat* », qui opposerait deux points de vue, plutôt qu'à un « *scandale* », qui désigne plutôt un acte immoral et révoltant dans une affaire. Le mot « *scandale* » induit le fait qu'une faute a été commise, tandis que le terme « *polémique* » fait plutôt référence à une question qui oppose deux parties dans un débat. Cela peut sous entendre que, dans cette « *polémique* », Publifin a des « *arguments* », un « *raisonnement* » et donc une « *thèse* » à défendre. Autrement dit, cela donne l'impression au lecteur qu'il ne s'agit pas forcément d'un fait révoltant mais d'un mode de fonctionnement qui peut être défendable.

L'auteur utilise également des adverbes comme « *un peu* », « *généralement* » ou « *quasiment* ». Lorsqu'il évoque la réponse de Publifin quand on l'accuse d'utiliser de l'argent public, il utilise « *un peu simpliste* » pour

qualifier « *la thèse* » de Publifin. Ensuite, il précise que cet « *argument* » ne convainc « *généralement* » que ceux qui le proposent. Ces locutions amoindrissent son propos. Quand il annonce qu'une intercommunale telle que Publifin doit être « *quasiment* » considérée comme une entreprise privée, le « *quasiment* », mis entre guillemets par l'auteur, atténue la proposition, bien qu'il s'agisse, d'une affirmation.

Le journaliste qualifie les rétributions octroyées aux mandataires des comités de secteur de « *substantielles* ». Le terme signifie que les rétributions sont abondantes, importantes ou conséquentes. Le choix du terme « *rétributions* » a aussi son importance. Une rétribution, par définition, est quelque chose que l'on gagne en échange d'un service ou d'un travail rendu. Dans le cas de Publifin, ce qui est reproché aux mandataires consiste justement à avoir perçu de l'argent sans avoir fourni de travail en échange. Parler de « *rétributions substantielles* » renvoie par conséquent à l'idée d'un salaire abondant, sans forcément être injustifié. Durant la même période, d'autres médias ont employé des termes différents. Par exemple, sur le site de *La Libre*, le 23 décembre 2016<sup>64</sup>, il n'est pas question de « *polémique* » mais de « *psychodrame* ». L'auteur qualifie également les sommes perçues par les élus locaux de « *faramineuses* ». *La Meuse*, principal concurrent de *l'Avenir*, évoque des « *sommes astronomiques* »<sup>65</sup>. Les termes « *faramineux* » et « *astronomiques* » renvoient à l'idée de montants extraordinaires, voire anormaux. On peut également noter que, contrairement à *La Libre* et *La Meuse* qui ont illustré leurs articles avec des photos des élus locaux mêlés à l'affaire, *l'Avenir* a choisi de ne pas ajouter d'image à son article.

Dans l'article de *l'Avenir*, le journaliste poursuit : « *C'est dire si Publifin ne voit pas en quoi les rétributions substantielles accordées à des mandataires dans ses trois comités de secteur peuvent être sujettes aux critiques du jour* ».

---

<sup>64</sup> Comment Publifin a-t-elle pu pratiquer des rémunérations aussi élevées ?, Stéphane TASSIN, *La Libre*, 23/12/2016. Disponible sur : <https://www.lalibre.be/belgique/comment-publifin-a-t-elle-pu-pratiquer-des-remunerations-aussi-elevees-analyse-585c3472cd7014981b3f949b>

<sup>65</sup> Publifin: 516€/min pour les élus, 35 € pour le personnel!, *La Meuse*, le 22/12/2016. Disponible sur : <https://www.lameuse.be/24511/article/2016-12-22/publifin-516eumin-pour-les-elus-35-eu-pour-le-personnel>

L'emploi du verbe « pouvoir » signifie qu'il est possible que Publifin soit exposée aux critiques mais sous-entend que le holding ne l'est pas de manière certaine. L'expression « *aux critiques du jour* » donne l'impression aux lecteurs que, dès le lendemain, les médias passeront à une autre affaire et que les critiques seront oubliées. L'expression sous-entend que Publifin est critiquée dans l'actualité du jour mais que le lendemain, ce sera peut-être au tour d'une autre entreprise, institution, etc. d'être la cible de critiques. On a donc l'impression qu'il n'y aura pas de conséquences à ces agissements.

Dans cet article, deux autres paroles que celle de l'auteur interviennent sous forme de discours direct. Pour la première, il s'agit d'un mandataire dont la commune est actionnaire de Publifin. Ce dernier, décrit comme un « *observateur attentif de la vie politique liégeoise* », a préféré rester anonyme. A la fin de l'article un « *administrateur aguerrri de Nethys* » intervient également. Ces deux sources précisent que Publifin représente une coquille vide dont une série de filiales échappent complètement au contrôle des pouvoirs publics. Dans le dernier paragraphe, l'auteur qualifie la stratégie de ces mandataires d'« *ambitieuse* » mais laisse à son interlocuteur anonyme le soin de conclure. Ce dernier explique que la stratégie de ces personnes consiste à se comporter comme des opérateurs privés émancipés de leurs origines publiques. L'intervenant est anonyme. C'est à travers lui que l'auteur évoque Nethys, actionnaire de *l'Avenir*. L'auteur implique Nethys, son actionnaire, de manière indirecte. Les propos les plus critiques émanent de sources anonymes. Nous pouvons dire que l'auteur reste neutre, voire sur ses gardes, au regard de son discours. Lorsque les propos deviennent plus offensifs, l'auteur utilise le discours direct en faisant intervenir des sources. A la lumière du témoignage du journaliste, on peut toutefois penser que cela découle peut être d'une méconnaissance du fonctionnement des comités de secteur :

« *Nous n'étions pas du tout au courant et n'avions aucune connaissance du fonctionnement du comité de secteur. C'est parce que ce sont des dossiers sur lesquels on n'a jamais été amené à se pencher. Or, ce n'est que quand on approfondi qu'on connaît. Il s'agissait de la face cachée d'une intercommunale et ça n'avait encore jamais fait l'objet d'une telle polémique*<sup>66</sup> ».

---

<sup>66</sup> Entretien avec Dominique Vellande, annexe VII, p. 132.

Dans le second article de notre corpus, également publié deux jours après les révélations du *Vif*, le journaliste compare le système mis en place par Publifin à la situation politique du Congo, dans un édito. Ce genre journalistique permet une plus grande liberté de ton et de style. Ainsi, le journaliste utilise l'ironie pour critiquer de manière indirecte l'intercommunale et les mandataires liés au scandale. Le titre, « *Tous les coups sont permis* », ainsi que le chapeau, font référence à la situation du Congo avec un président qui reste en place et trompe la population. Le journaliste évoque la Belgique à la fin de l'article, en prétendant qu'il n'est pas possible de se trouver face à une telle situation dans notre pays :

« Chez nous où tous les mandataires publics sont si respectueux de l'éthique politique, si détachés de leur carrière personnelle, si peu empressés à placer des gens de leur entourage dans des fonctions enviées à l'ombre du pouvoir, si peu intéressés par les émoluments liés aux innombrables postes dans des intercommunales. Non, toutes ces pratiques-là ne pourraient jamais se rencontrer chez Vivaqua, à la Cwape ou chez Publifin. Des noms cités à titre purement fictif, bien entendu ».

Le journaliste dit le contraire de ce qu'il veut dire pour dénoncer Publifin. Dans cet éditorial, le ton se veut plus provoquant et libre.

Dans le troisième article, « *Ni chevalier blanc, ni kamikaze* », Pascale Serret réalise une interview de Cédric Halin, l'échevin d'Olne, au cœur des révélations de l'affaire Publifin. Un chevalier blanc désigne un sauveur, un homme qui se bat dans l'intérêt de la collectivité et un kamikaze désigne une personne qui se suicide pour réaliser sa mission. Le titre exprime le fait que Cédric Halin ne se voit ni comme un homme politique au service des citoyens, ni comme un kamikaze, prêt à dénoncer une injustice par principe, même si cela a des conséquences désastreuses sur son propre parti (le cdH).

La journaliste commence par définir Cédric Halin comme l'homme « *qui a jeté un pavé dans la marre* ». L'expression s'emploie pour désigner un élément qui vient perturber une situation qui semble tranquille. Cela donne l'impression que Cédric Halin est un perturbateur. Dans sa première question, elle demande à l'échevin ce qui l'a poussé à « *fouiller* » dans les comptes rendus de réunions des comités de secteur, précisant que ceux-ci « *n'intéressent a priori personne* ». La première question présuppose que les intercommunales n'intéressent pas le public et que Cédric Halin a fouillé dans les documents. Le verbe désigne le fait de chercher, de creuser, dans l'intention de trouver des éléments cachés. Ici, on

présuppose donc que Cédric Halin avait l'intention de trouver quelque chose qui était caché. Le verbe « fouiller » a également une connotation assez négative. Lorsqu'on dit d'une personne qu'elle fouille ou qu'elle fouine, cela donne l'impression qu'elle met son nez dans des affaires qui ne la regarde pas forcément. L'auteur aurait par exemple pu utiliser le verbe « investiguer », « rechercher » ou encore « inspecter ». D'ailleurs, Cédric Halin précise directement dans sa réponse qu'en tant que mandataire communal, la loi lui permet de s'intéresser aux intercommunales.

Lorsqu'on se penche sur le reste des questions posées par la journaliste, on peut noter que celles-ci sont quelque peu tendancieuses. Par exemple, elle interroge l'échevin sur le fait que les autres administrateurs ne se posent pas de questions et insiste de nouveau en sous-entendant qu'il est étrange que lui, contrairement aux autres mandataires, comprenne quelque chose dans les comptes. Elle questionne également Cédric Halin sur ses mandats et rémunérations, avant de lui demander si son acte n'était pas kamikaze. Dans cette interview, le lecteur peut avoir l'impression que l'interviewé doit sans cesse se justifier. Cela se poursuit à la fin de l'entretien avec une question sous forme de déclaration: « *certain*s considèrent que vos propos sont populistes... ». Ici on ne sait pas à qui le « certains » se réfère. L'adjectif peut se référer aux citoyens, aux politiques, aux dirigeants de Publifin, à la rumeur ou même à l'auteur elle-même. La question présuppose également que les propos de Cédric Halin ont été qualifiés de « populistes ». Encore une fois, l'échevin se défend en expliquant qu'il n'a fait qu'énoncer des faits. Lorsqu'on se penche sur une interview de Cédric Halin réalisée quelques jours plus tard dans *La Meuse*<sup>67</sup>, nous remarquons que le ton employé diffère. Par exemple, Cédric Halin est décrit comme « celui qui a permis au scandale des comités de secteur d'éclater » ou « celui qui dit n'avoir que l'Etat comme seule religion ». Son acte est présenté comme un « devoir ». D'un côté, *l'Avenir* présente Cédric Halin comme un perturbateur aux propos populistes et de l'autre, *La Meuse* le décrit comme une sorte de justicier qui œuvre pour défendre l'Etat.

---

<sup>67</sup> « Cédric Halin (Olne) se confie: «Je pense que je serais un très mauvais député», *La Meuse*, le 26/12/2016. Disponible sur : <https://www.sudinfo.be/art/1749442/article/2016-12-25/cedric-halin-olne-se-confie-je-pense-que-je-serais-un-tres-mauvais-depute>

La même journée, le 22 décembre 2016, *l'Avenir* publie la liste des mandataires locaux impliqués dans le scandale: « *Publifin: la liste des mandataires rémunérés et les pactoles qu'ils ont touchés* ». Dans le titre, le terme « pactole » est utilisé et désigne une source importante de richesse. Dans ce papier, coécrit par Dominique Vellande, Pascale Serret et Martial Dumont, les montants perçus sont qualifiés « d'exorbitants ». Ils précisent également que Publifin est actionnaire de *l'Avenir* via sa filiale Nethys. Un document complet reprenant les noms des vingt-quatre mandataires locaux, leur commune, leur parti, le nombre de réunions auxquelles ils ont assisté, ainsi que les sommes totales qu'ils ont perçues et ce que cela représente par minute est mis en avant. Le document se divise en trois tableaux distincts selon les comités : énergie, sous secteur Liege-Ville et télécom.

Les tableaux prennent quasiment toute la place dans l'article. Le commentaire des journalistes est assez court. Dans ce bref commentaire, deux élus sont cités à titre d'exemple, à savoir Anne Delvaux, ex CdH, dont la photo illustre l'article et Maxime Bourlet, élu MR. On peut se demander pourquoi aucun élu du PS n'a été mis en avant, à titre d'exemple. Les journalistes précisent, sans autre commentaire, qu'aucun des mandataires n'a remis le système des comités de secteur en cause.

Cet article se veut le plus neutre possible. Le fait d'utiliser un tableau exhaustif témoigne de la volonté des auteurs de rester neutres, objectifs et précis. Toutefois, le fait de ne citer que deux élus issus du MR et du cdH peut poser question, tout comme le fait d'avoir illustré l'article par une photo d'Anne Delvaux et pas par un montage de plusieurs élus locaux (comme l'a fait *La Meuse*). Nous pouvons aussi faire remarquer que le fait d'avoir signé collectivement cet article plus « sensible » permet aux journalistes de se protéger pour éviter que l'un ou l'autre soit pointé du doigt. Malgré cette volonté de neutralité des journalistes, cet article a provoqué la colère de l'actionnariat, si bien que Pol Heyse a annulé le repas de fin d'année avec les cadres des *EdA*. Nous reviendrons sur cet événement dans le chapitre suivant.

L'article suivant, « *Publifin : comment ils se sont octroyés un maximum* », est écrit par Martial Dumont. Ici, le journaliste reprend le tableau des

rémunérations des mandataires et produit une analyse. Le journaliste tente d'expliquer, en trois points principaux, comment les comités de secteur ont pu être mis en place. Cette analyse se montre assez critique par rapport aux administrateurs de Publifin et accuse la majorité PS-cdH d'avoir mis, en 2007, un Code de la démocratie locale pour fixer les montants alloués aux mandataires des comités de secteur. Pour faire monter les rémunérations, les administrateurs ont été considérés comme « experts ». Le journaliste pose clairement la question de savoir si Publifin a agi de manière légitime. Il répond à sa question en qualifiant la situation de « surréalisme ».

L'auteur se positionne de manière critique dans cet article. Tout d'abord, avec le titre. Il présuppose que les mandataires publics se sont octroyés un maximum. Le lecteur s'attend à une explication puisque le journaliste annonce qu'il va expliquer « comment » ils ont fait. Ensuite, le journaliste énumère les différentes raisons. L'article se construit comme une sorte de démonstration avec des arguments à l'appui. Le journaliste présente la défense de Publifin avant de la démonter par des exemples concrets. Le choix de certains termes et la ponctuation avec l'utilisation, à plusieurs reprises, de points de suspension laisse sous entendre la pensée de l'auteur. Ce dernier se positionne assez clairement du côté des détracteurs des comités de secteur de Publifin.

Plus des articles qui concernent Publifin sont publiés, et plus la relation entre la direction et les éditeurs responsables du quotidien se détériore. La menace de la restructuration se fait sentir et les patrons de Nethys se trouvent de moins en moins disposés à trouver des alternatives.

Les articles de notre corpus qui suivent sont publiés entre le 13 et le 17 janvier 2017. Ils concernent Paul Furlan (PS), qui occupait la fonction de ministre wallon des Pouvoirs Locaux, de 2009 à 2017 et Claude Parmentier (PS), son chef de cabinet adjoint. Si *l'Avenir* a parfois été à la traîne dans l'affaire Publifin, comme le concèdent plusieurs journalistes de *l'Avenir* eux-mêmes, il faut malgré cela souligner que le quotidien a tenté de revenir dans la course avec ce nouveau rebondissement. *L'Avenir* a effectivement amené de la matière sur le sujet.

Dominique Vellande découvre que Claude Parmentier fait partie de Publifin depuis 2013 et décide de questionner Paul Furlan sur ce potentiel conflit

d'intérêt. Dans l'article : « *Le chef de cabinet adjoint de Furlan est chez Publifin* », Paul Furlan assure qu'il ignorait que Claude Parmentier était aussi administrateur chez Publifin et déclare qu'il aurait été « roulé dans la farine ». Il propose également de nouvelles mesures, comme celle d'exiger des mandataires leurs déclarations fiscales. Finalement, Paul Furlan, via son compte Twitter, annonce la démission de Claude Parmentier le 16 janvier 2017, après des révélations concernant ses rémunérations en tant qu'administrateur de Nethys. Dix jours plus tard, Paul Furlan démissionne à son tour.

Dans l'article, Claude Parmentier est décrit comme « *l'un des plus grands spécialistes des finances locales de Wallonie* », « *un as de la finance* » ou encore « *un vieux renard de la politique* ». L'image renvoyée est celle d'une personne excellente dans le domaine financier mais aussi rusé, voire fourbe. Si le ton employé par le journaliste met en cause Claude Parmentier, la bonne foi de Paul Furlan n'est quant à elle pas remise en doute. L'auteur affirme d'ailleurs à propos de l'ancien ministre qu'il est « *sincère mais embarrassé* ». Les critiques adressées à Paul Furlan émanent de discours indirect, à travers notamment Pierre-Yves Jeholet et Stéphane Hazée. Dans ces articles, « *Hazée sur Furlan: J'ignorais qu'il y avait un ministre du Culot* » et « *Publifin: Jeholet réclame la démission de Furlan, l'accusant de *maladresse coupable** », Dominique Vellande relate les réactions des opposants à l'ancien ministre de manière assez neutre et factuelle.

Le 16 janvier 2017, *Le Vif* révèle que Claude Parmentier est aussi administrateur chez Nethys, à titre privé, et touche une rémunération supérieure à celle perçue chez Publifin. Le lendemain, Martial Dumont revient sur cette nouvelle information dans l'article « *La position de Paul Furlan, KO debout, devient très délicate* ». Dans le titre, l'expression « KO debout », renvoie au vocabulaire utilisée dans les combats de boxe. Le journaliste insiste sur le fait que Paul Furlan a fait face à un choc émotionnel brutal. Ce choc le place dans une situation où il ne peut pas réagir. Le ministre, encore debout, est malgré tout « KO » avant même d'avoir pu tenter quoi que ce soit pour se défendre. Paul Furlan ne pourra pas réagir face à ses adversaires au Parlement wallon. L'image utilisée montre l'ancien ministre dans une posture d'embarras et de gêne. Son éventuelle culpabilité n'est pas évoquée.

Dans le chapeau, le journaliste explique que sa position tient au fait que Claude Parmentier, son chef de cabinet, était aussi administrateur chez Nethys. Le journaliste déclare : « *on flirte avec le conflit d'intérêts* ». Le pronom « *on* » est utilisé mais il est difficile de définir à qui il se réfère. Il peut s'agir de Claude Parmentier ou bien d'une collectivité mais, dans ce second cas, elle n'est pas clairement identifiable. La référence est assez ambiguë et peut signifier que l'auteur ne sait pas exactement qui est impliqué. Ensuite, le journaliste utilise le verbe « flirter ». Encore une fois, le fait que Claude Parmentier pourrait se trouver dans une situation de conflit d'intérêts n'est pas certain pour l'auteur.

Dans l'article, l'auteur évoque les déclarations de Paul Furlan faites une semaine plus tôt et sa réaction lorsqu'il découvre le mandat de Claude Parmentier chez Nethys: « Paul Furlan nous avait dit, étonné, découvrir que son chef de cabinet adjoint, Claude Parmentier, était administrateur chez Publifin » et « Là encore, Paul Furlan a dit découvrir, lundi soir en lisant la presse, que son chef de cab adjoint était impliqué dans Nethys ». A deux reprises, l'auteur utilise le verbe « *dire* ». C'est un terme très neutre, rarement utilisé dans des articles de presse puisque, la plupart du temps, les journalistes tentent de l'éviter. L'auteur aurait pu utiliser des verbes plus nuancés comme « prétendre », « soutenir » ou encore « revendiquer ».

Le journaliste conclut en donnant la parole à des détracteurs politiques de Paul Furlan. Ils expliquent qu'il n'existe que deux scénarios possible : soit le ministre ne savait pas et il s'agit de négligence coupable, soit il s'avait et il a menti. Les accusations de « *négligence coupable* » ou de mentir ne sont pas portées par le journaliste. Ce dernier se montre neutre et ne laisse pas transparaître se parole. Dans le paragraphe suivant, il explique qu'il n'y a pas d'autres alternatives que la démission pour Paul Furlan mais, de nouveau, le journaliste ajoute qu'il s'agit de l'opinion du MR et d'Ecolo.

Dans l'avant dernier paragraphe, nous retrouvons l'emploi du « *on* »: « *on le sait* » et « *on imagine* ». Le journaliste présuppose que ce « *on* » « *sait* » et « *imagine* ». Le pronom inclut le journaliste, les lecteurs et l'opinion en général. Cette tournure de phrase donne l'impression que le journaliste, qui tente de prédire le comportement que Paul Furlan adoptera pour sa défense lors de son

audition au Parlement, se dédouane de son affirmation, en présupposant qu'elle est partagée de tous.

Dans le dernier paragraphe, le journaliste déclare, en guise de conclusion, que « *l'affaire choque l'opinion publique* » et que « *par les temps populistes qui courent (et à un an et demi des élections communales), ce n'est pas bon du tout* ». Quand il dit que l'affaire choque l'opinion publique, cela donne l'impression que l'auteur ne trouve pas cela choquant, de manière générale. L'opinion publique désigne l'ensemble des valeurs partagées par une population. Avec l'apparition des médias de masse, des études ont montré qu'il était possible de manipuler cette opinion publique. L'opinion, par définition, est un jugement que l'on porte. Ce jugement partagé peut donc être facilement influencé. L'auteur ajoute même que « *par les temps populistes qui courent, ce n'est pas bon du tout* ». Le populisme désigne un discours politique basé sur une critique générale du système et des personnes qui gouvernent, adressé à la population, souvent aux classes moyennes, voire aux classes populaires. Dès lors, le journaliste peut sous entendre que l'opinion publique, influencée par cette affaire, pourrait remettre le système politique en question à l'approche des élections communales.

L'auteur ajoute que cela n'est « *pas bon du tout* ». Il ne précise pas pour qui ni pour quoi cette éventuelle remise en cause du système et de ces élus n'est pas bonne. Est-ce que cela n'est pas bon pour les élus eux-mêmes? Pour le système ? Pour la démocratie ? Ce dernier paragraphe, le seul où l'auteur tente une analyse de la situation, est pour le moins très ambigu. Lorsqu'on prend, par exemple, l'article paru dans *La Libre*<sup>68</sup> au même moment, on remarque que le discours est différent. L'auteur produit une analyse critique, sans forcément faire intervenir du discours direct. Le journaliste implique aussi la responsabilité du PS et celle du monde politique de manière plus générale : « *Cette deuxième question, loin de dédouaner le ministre Furlan, pousse la responsabilité à tous les niveaux du PS. Et du gouvernement wallon* ». Le journaliste dénonce également ce qu'il

---

<sup>68</sup> Stéphane Tassin, « Publifin: Furlan va-t-il sauver sa tête face au Parlement wallon? », *La Libre*. 18/01/2017. Disponible sur : <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/publiffin-furlan-va-t-il-sauver-sa-tete-face-au-parlement-wallon-reponse-cet-apres-midi-analyse-587e79e8cd708a17d5699797>

appelle les « *grands ordonnateurs de ce système* », à savoir Stéphane Moreau et André Gilles qui, selon lui, « *ne sont presque jamais inquiétés* ».

Pour conclure, nous pouvons dire que, dans l'article de *l'Avenir*, le journaliste adopte un discours qui se veut plus impartial, en faisant notamment intervenir d'autres paroles que la sienne. Lorsque le journaliste émet un commentaire, il tend à impliquer la responsabilité du citoyen. L'auteur dénonce effectivement un climat populiste qui pourrait être dangereux pour le PS. Au contraire, dans l'article de *La Libre*, la parole de l'auteur reste plus présente. Ce dernier tente une analyse de la situation et implique directement la responsabilité du PS, et plus particulièrement celle de Stéphane Moreau et André Gilles.

Les deux articles suivants de notre corpus concernent la réaction de Nethys face à l'affaire Publifin, juste avant le débat prévu au Parlement wallon. Le mardi 17 janvier 2017, après un conseil d'administration d'urgence, l'entreprise décide de s'exprimer publiquement, pour la première fois, à travers trois de ces administrateurs indépendants : Diego Aquilina, Philippe Delaunois et Pierre Meyers. Les trois industriels dénoncent un « *bashing* » dont serait victime leur entreprise.

Le titre de l'article, « *Nethys : des administrateurs se transforment en bouclier* », peut exprimer le fait que les administrateurs aient, en quelque sorte, quitté leurs fonctions d'administrateurs pour se changer en bouclier et protéger l'image de leur entreprise. Le journaliste évoque le silence du patron de Nethys en expliquant que cette décision se trouve « *en rupture complète* » avec l'attitude de Stéphane Moreau et de « *son équipe* » qui « *cultivent plutôt l'attitude de se taire dans toutes les langues* ». Il ajoute ensuite que « *pour monter au front, ce sont pourtant les trois administrateurs indépendants de Nethys qui se sont exprimés* ». Avant de préciser, entre parenthèses, leurs différents postes : ancien patron de Cockerill Sambre pour Philippe Delaunois, CEO d'Intégrale pour Diego Aquilina et ancien CFO d'Usinor et vice-président de la FN pour Pierre Meyers. Le journaliste explique que « *pour monter au front* », les administrateurs « *se sont exprimés* ». Cela donne l'impression que la décision émane d'eux et pas que quelqu'un les y aurait envoyés.

Lorsque l'auteur évoque les fonctions que les administrateurs ont occupées, il en oublie certaines. Pour Pierre Meyers, on peut également citer ses mandats chez Cockerill Sambre, Meusinvest, Résa et Intégrale. Philippe Delaunois s'est quant à lui occupé de *l'Avenir*, de 1999 à 2012. L'auteur ne précise pas que Nethys avait injecté 90 millions d'euros dans l'assureur Intégrale. Diego Aquilina y a d'ailleurs également effectué un mandat. Cette situation pose la question de l'indépendance de ces trois administrateurs. Celle-ci n'est pourtant pas remise en cause par le journaliste. L'auteur ne précise pas non plus, quand il évoque Nethys, que l'entreprise est également l'actionnaire de *l'Avenir*.

L'article suivant concerne le même sujet, traité à travers un éditto, également signé par Dominique Vellande. Le titre « *Panique à bord* », évoque la situation de Nethys, dans la tourmente, avant le débat au Parlement wallon. Le journaliste explique que le fait que des administrateurs « *indépendants* » prennent la parole est un symbole adressé au monde politique car, derrière le scandale, les enjeux sont aussi économiques. Il affirme que, pour se développer, Nethys doit « avoir les *coudées franches* ». L'expression signifie que Nethys devrait pouvoir bénéficier d'une totale liberté d'action, sans contrôle de tutelle, pour pouvoir se développer correctement. Ensuite, le journaliste assure, à propos des administrateurs que : « *Ne les considérer que comme des administrateurs instrumentalisés pour parer d'éventuelles attaques politiques serait faire injure à ces trois anciens industriels* ». Et d'ajouter que : « *Leur façon appuyée de dire qu'ils n'ont rien à voir avec Publifin (qui est pourtant la holding de Nethys) de même que leur insistance à évoquer leurs rémunérations comme tirées d'un véritable travail en dit long sur ce qu'ils pensent. C'est suggéré de façon politiquement correcte mais payer grassement des politiciens à ne rien faire dans des comités de secteur, ils ne cautionnent pas* ». Ici, l'auteur affirme clairement qu'il ne faut pas voir ces industriels comme des instruments de Nethys pour la défendre. Il déduit aussi que le fait que ces trois administrateurs justifient leurs rémunérations en évoquant leur travail suggère qu'ils ne cautionnent pas les comités de secteur. Dans ce paragraphe, l'auteur prend semble-t-il parti pour les administrateurs.

Dans la suite de l'éditto, le journaliste tente de répondre à sa question, à savoir comment expliquer la panique de Nethys. Pour lui, il y a un risque

d'aboutir à des résultats électoraux « *catastrophiques* » au sein d'une population « *qui ne supporte plus les comportements déviants* ». Le journaliste ne précise pas ce qu'il qualifie de « *catastrophique* ». Serait-ce une majorité d'abstention ou bien que certains élus ne le soient plus ? Ensuite, il dit que la population ne supporte plus les comportements déviants. Ici, l'auteur ne s'inclut pas dans la population. Il utilise le verbe « supporter », comme si la population était en colère. Dire, par exemple, que la population ne « tolère pas » ou « n'accepte pas » de comportements déviants donne l'impression qu'elle est raisonnable et que le fait qu'elle n'accepte pas un comportement est justifié. Ici, avec le « plus », on présuppose que, dans le passé, la population acceptait ce comportement mais que, maintenant, elle ne le supporte plus.

L'auteur conclut en expliquant que le Parlement pourrait prendre de mauvaises mesures dans la précipitation : « *On sent déjà venir de mâles résolutions. On entend déjà le murmure menaçant de la punition exemplaire. Et dans cette agitation confuse, Nethys redoute probablement de devenir la victime expiatoire d'un sanglant repentir politique* ». Ici, l'auteur répond à sa question en suggérant que Nethys craint d'être la victime d'une histoire politique qui ne la concerne pas forcément. Nethys serait « *la victime expiatoire* », autrement dit, le bouc émissaire sacrifié pour laver les péchés de la classe politique. Nethys est donc comparé à une victime qui pourrait recevoir une « *punition exemplaire* ». Cela donne l'impression que cette punition, si elle était donnée, ne serait pas tout à fait légitime, car trop sévère.

L'article qui suit, publié le 20 janvier 2017, survient après l'interview de Laurette Onkelinx accordée à la VRT, dans le contexte des débats au sein du Parlement wallon sur l'affaire Publifin. Celle-ci exprimait son souhait de voir Stéphane Moreau faire un pas de côté. Le premier article, illustré avec une image de Laurette Onkelinx et Elio Di Rupo et titré « *Comment le PS traque Stéphane Moreau* » explique, en cinq actes, comment le parti socialiste a lancé une attaque contre Stéphane Moreau. Le vocabulaire utilisé est celui de la chasse et de la guerre. On retrouve le verbe « *traquer* » dans le titre, comme si Stéphane Moreau était une proie et que le PS représentait le chasseur. L'article est construit en cinq points qui illustrent cinq étapes de la chasse : « Ouverture de la chasse » ; « les rabatteurs se trompent de bois » ; « les chasseurs lustrent leurs armes » ; « un

premier coup de feu » et « l'assaut ». On retrouve également le champ lexical de la chasse dans les paragraphes avec des termes comme : « cible », « viser », « couper des têtes », « machette ». Ce champ est lié à celui de la guerre: « attaque frontale », « le soldat Furlan », « salve », « contre-feu », « flinguer », « assaut final », « assener » et « sentier de la guerre ».

La métaphore de la chasse est utilisée pour traduire la situation de Stéphane Moreau. Le patron de Nehtys est ici représenté comme la « cible » à abattre. Le verbe « traquer », utilisé dans le domaine de la chasse, renvoie au chasseur qui poursuit sa proie jusqu'à l'atteindre et la supprimer. Dans le premier acte, le journaliste déclare que la chasse est ouverte et que Moreau est visé puisque Elio Di Rupo a annoncé que le cumul des fonctions ne serait plus permis. Dans le second acte, les « rabatteurs », qui désignent les personnes chargées de rabattre le gibier, se seraient trompés de « bois ». L'auteur compare les élus Ecolo qui aurait pour cible Paul Furlan à ces rabatteurs. Dans l'acte trois, le journaliste compare Elio Di Rupo, Benoît Lutgen, Paul Magnette, Maxime Prévot et Jean-Claude Marcourt à des chasseurs qui lustrent leurs armes. Dans ce cas-ci, l'arme est un communiqué, signé conjointement, expliquant que les groupes politiques se réuniront pour améliorer la gouvernance. Dans le quatrième acte intitulé « un premier coup de feu », c'est Laurette Onkelinx qui « n'hésite pas à flinguer Stéphane Moreau ». Ici, l'auteur fait directement référence à l'interview de la socialiste à la télévision flamande. Enfin, le dernier acte évoque l'interview de Paul Magnette à la RTBF. Celui-ci est représenté comme le chasseur qui porte « l'assaut final » : « Magnette l'assène avec force, rappelant avoir dû couper des têtes lorsqu'il déboula à Charleroi voici dix ans. La machette va resservir. Et pas seulement à Liège, dit-il. Sur le sentier de la guerre, le PS n'a plus assez d'essence pour aller dans l'autre sens ».

Dans cet article, Stéphane Moreau est représenté comme une proie, c'est-à-dire, un être plus faible souvent traqué, capturé et tué par un prédateur, plus fort. Cela lui donne l'image d'une victime, voir d'une personne innocente. Les élus, qui ne sont pas impliqués dans le scandale, sont représentés comme étant des « chasseurs », c'est-à-dire des prédateurs. Le terme est plutôt connoté négativement. D'ailleurs, le vocabulaire de la guerre renforce le sentiment négatif du lecteur à leur encontre. Elio Di Rupo et Laurette Onkelinx, entre autres, sont

désignés comme des assaillants. La situation est décrite comme un conflit où des élus auraient lancé l'assaut contre une cible, seule contre tous. Les termes employés sont assez forts, notamment le terme « fusiller ». L'auteur ajoute que « la machette va ressortir ». Cela donne l'idée d'un combat violent, voire barbare initié par les élus PS. Le terme fusiller est souvent employé lorsqu'il s'agit d'exécuter un condamné. Cela renforce l'image du bourreau qui tue une victime, sans lui laisser la possibilité de se défendre.

L'éditorial paru le même jour concerne la position du PS après cette séance Nethys/Publifin au Parlement. Thierry Dupièrux, le rédacteur en chef, signe une « opinion » titrée « Le PS joue gros ». Pour lui, la séance au Parlement wallon a laissé le sentiment d'un débat de fond « avorté » et d'un débat politique « euthanasié » puisque, finalement, c'est la sortie de Laurette Onkelinx qui aura « marqué les esprits ». Pour le rédacteur en chef, les termes utilisés par la députée sont « forts » : « En reprenant ainsi les choses en main, le PS joue gros. Il va devoir tenir ses promesses dans un dossier précis, mais aussi dans la perspective d'un nettoyage, d'un assainissement plus large au sein des intercommunales. Il y va de son avenir politique ».

Le rédacteur ajoute que le PS est « condamné » à ne pas décevoir et que les élections seront « un premier test à ne pas rater ». De nouveau, pour conclure, l'Avenir insiste sur les dangers qui pèsent sur le PS. D'un côté « un PTB très agressif sur la gauche » et d'un autre, « le rejet global de l'appareil politique ». Pour l'auteur, l'enjeu pour le Parti socialiste sera « d'être convaincant, d'opposer à la méfiance la certitude d'une transparence, de répondre à la contestation par le rejet des vieilles habitudes et du calcul politique opportuniste ». Ici, l'auteur ne remet pas en question les promesses du parti socialiste puisqu'il présuppose que les élus sont sincères, d'une part lorsqu'ils expliquent qu'ils n'étaient pas au courant des problèmes de gouvernance au sein de Publifin et d'autre part, lorsqu'ils expriment leur volonté d'« assainir » leur rang.

Sur le site de la *RTBF*, média assez neutre au niveau politique, on trouve un article signé Philippe Walkowiak construit comme une opinion. Les deux articles ont la

même forme journalistique et le même sujet mais le fond est totalement différent. Dans l'article de la RTBF, titré « *Publifin : la trouille pour moteur*<sup>69</sup> », le journaliste évoque sur les différentes mesures proposées par le Parlement wallon et certains élus, en parlant de « foire aux bonnes idées ». L'auteur qui ironise sur la situation, se montre critique par rapport à ce « déferlement » de « bonne gouvernance ». Il sous entend, de manière peu implicite, que les partis jouent la carte de l'étonnement en feignant de découvrir « Nethys et les montages de Stéphane Moreau ».

Dans le second paragraphe, le journaliste revient sur la création de Tecteo et sur les hommes qui dirigent la structure. Ainsi, il cite Dominique Drion, Georges Pire et André Gilles. Il déclare également que, durant dix ans, les différentes couleurs politiques ont pu profiter « *des largesses* » de l'intercommunale et que les politiques regardaient ailleurs lorsque Tecteo se transformait en « *coquille aussi vide que généreuse de Publifin* ». Lorsqu'il évoque le PS, le journaliste dit qu'il « *souhaite voir Stéphane Moreau quitter le mayorat de Ans...ce qui ne changera rien à la situation puisqu'il restera au conseil communal, tirant les ficelles de la nébuleuse Nethys, placera un fidèle à la maison communale et aura toutes les chances d'être réélu confortablement en octobre 2018* ».

« Dans cette analyse, nous sommes loin d'un PS qui « traque » une « cible » pour la « fusiller ». Pour l'auteur, il s'agit d'un « souhait ». Et selon lui, même ce cas de figure ne suffirait pas puisque Stéphane Moreau continuerait de « tirer les ficelles ». Le journaliste explique ensuite que ces mesures « radicales » sont guidées par « la trouille ». Dans l'article de *l'Avenir*, le discours donne l'impression que le PS est guidé par un désir de bonne gouvernance et d'« assainissement ». Dans l'article de la *RTBF*, au contraire, les élus politiques feignent l'ignorance et sont guidés par la peur d'un *déferlement du PTB* » et donc de perdre des électeurs. Pour la *RTBF*, les politiques adoptent une attitude de sauvetage, autrement dit, elles se soucient d'avantage de sauver les meubles plutôt que de réellement changer le système de gouvernance. A propos du PTB, le journaliste précise qu'on l'entend peu. Dans *l'Avenir*, le PTB était plutôt décrit

---

<sup>69</sup> Philippe Walkowiak, « Publifin : la trouille pour moteur », *RTBF*, le 23/01/2017. Disponible sur : [https://www.rtb.be/info/article/detail\\_publifin-la-trouille-pour-moteur?id=9510523](https://www.rtb.be/info/article/detail_publifin-la-trouille-pour-moteur?id=9510523).

comme « *agressif* » et représentait une menace. L'article de *l'Avenir* se montre plus optimiste quant à l'avenir du PS. Pour la RTBF, « *tout cela arrive trop tard* » : « *Pour n'avoir mesuré l'ampleur du cumul néfaste des mandats, pour n'avoir pas su (voulu ?) encadrer plus activement les activités de certaines intercommunales, avec le populisme ambiant, les réveils démocratiques risquent d'être pénible* ».

Autre exemple, celui du journal *Le Soir* qui titrait au même moment : « *Fédération liégeoise : le réflexe d'autodéfense*<sup>70</sup> ». Dans cet article, l'auteur compare le PS à une huitre qui se ferme sans remettre en cause « *le tout-puissant Stéphane Moreau* ». Ici, le PS ne serait pas dans une attitude d'attaque offensive comme le suggère *l'Avenir* mais plutôt dans une attitude de repli. L'autodéfense sous entend que le PS a été attaqué et donc qu'il n'a pas lancé l'attaque. L'article du *Soir* qualifie Stéphane Moreau de « tout-puissant ». Ici, Stéphane Moreau est vu comme une personne dont le pouvoir est très grand, voir illimité.

Pour conclure, *l'Avenir* se montre, semble-t-il, plus optimiste mais aussi plus crédule par rapport au PS mais aussi aux autres partis impliqués dans l'affaire Publifin. *L'Avenir* dépeint des élus politiques ignorants par rapport au problème d'ingérence des comités de secteur. Ces derniers souhaiteraient désormais « *assainir* » leur parti. Aussi, les dangers semblent venir d'une part, du PTB et d'autre part, du populisme et des citoyens qui ne font plus confiance au système. Au contraire, l'article de la *RTBF* dénonce les personnes au pouvoir pour avoir laissé Tecteo se développer d'une manière dysfonctionnelle. Certains élus sont également accusés de feindre l'ignorance. Pour le journaliste de la *RTBF*, le problème n'est pas tellement le fait que les citoyens pourraient tomber dans le populisme du « tous pourris », mais plutôt le fait que les politiques aient failli à leurs devoirs.

Le 31 janvier, *l'Avenir* évoque la démission de S. Moreau du mayorat d'Ans. L'article est titré « *Stéphane Moreau quitte son poste de bourgmestre* ». Que ce soit dans le titre ou dans le chapeau, Benjamin Hermann ne fait pas

---

<sup>70</sup> Philippe Bodeux, David Coppi « *Fédération liégeoise : le réflexe d'autodéfense* », *Le Soir*, 19 janvier 2017. Disponible sur : <https://plus.lesoir.be/78325/article/2017-01-19/federation-liegeoise-le-reflexe-dautodefense>

référence au fait que si Stéphane Moreau quitte sa fonction de bourgmestre, c'est parce qu'il préfère son poste de CEO de Nethys. L'auteur rappelle que cet événement s'inscrit dans le cadre de l'affaire Publifin et explique que le rôle de Stéphane Moreau est « pointé du doigt ». L'auteur ne précise pas par qui l'ancien bourgmestre est « pointé du doigt » mais semble s'exclure de cette désignation. L'expression ne fait pas référence au fait d'accuser une personne mais simplement de la mettre en avant.

Dans le deuxième paragraphe, le journaliste explique que S. Moreau est « sous pression » et « sommé » par son parti de choisir entre ses deux postes. Le discours du journaliste donne à S. Moreau l'image d'une victime puisqu'il serait sous pression et contraint d'effectuer un choix. Sa position constitue, « un mélange des genres inapproprié, aux yeux de nombreux observateurs », précise le journaliste. Le discours du journaliste n'est pas directement critique par rapport à cette position puisqu'il fait référence à « de nombreux observateurs » pour évoquer le fait que la position de Stéphane Moreau soit inappropriée.

A contrario, un article paru dans *Paris Match*<sup>71</sup> Belgique le même jour fait référence, dans le titre, au fait que Stéphane Moreau quitte Ans « mais pas Nethys ». La rédaction ajoute que « cela faisait vingt ans qu'il était au Collège communal » qu'il décide « pourtant » de quitter. Le magazine résume le choix de Stéphane Moreau : « *quitter Nethys et ses 80 000 euros de salaire brut par mois – comme l'avait dévoilé Le Vif/L'Express -, ou ne plus être bourgmestre, avec une différence de près de 73 000 euros à la fin du mois. Mais une rechute, qui fait suite à un problème cardiaque survenu il y a peu, semble avoir fait la différence* ». Dans cet article, l'auteur sous entend que c'est la différence de rémunération entre les deux fonctions qui a décidé l'ex-bourgmestre. L'auteur reprend des déclarations du communiqué de Stéphane Moreau, où ce dernier affirme que cette décision est pour lui « un déchirement personnel », pour les ajouter directement dans le corps de l'article. Ainsi, le discours de Stéphane Moreau semble dissonant par rapport aux sous-entendus de l'auteur. Le journaliste de *l'Avenir* a quant à lui

---

<sup>71</sup> « Stéphane Moreau quitte ses fonctions de bourgmestre mais pas Nethys », *Paris Match Belgique*, le 31 janvier 2017. Disponible sur : <https://parismatch.be/actualites/politique/6293/stephane-moreau-quitte-bourgmestre-ans-nethys>

choisi de retranscrire l'intégralité du communiqué de Stéphane Moreau, à la fin de son article, sans aucun commentaire.

Le 1 février 2017, Dominique Vellande revient sur cette information. Le titre, « Stéphane Moreau abandonne l'écharpe et garde le col blanc », annonce un article dont le ton est nettement plus incisif que l'article publié le jour précédent. L'expression « col blanc » est utilisée pour désigner des travailleurs qui exercent des fonctions de cadres. Dans le langage coutumier, elle fait référence aux personnes qui exercent des fonctions dans le monde des affaires, de l'entreprise et qui appartiennent généralement à une classe sociale supérieure et à un milieu élitiste. Le dernier paragraphe fait référence aux ennuis judiciaires de Stéphane Moreau. Il évoque l'affaire du montage financier d'Ogeo Fund, celle du voyage à Abu Dhabi maquillé en séminaire professionnel, celle de camionnettes du fonds de pension qui ont servi lors de campagnes électorales et l'affaire d'une fraude à l'assurance.

Sur la même page, l'auteur signe un article qui concerne André Gilles et qualifie ce dernier de « député autonettoyant ». L'article fait référence à l'annonce de Publifin qui prévoyait de réduire son conseil d'administration de 27 à 10 membres. Le terme « autonettoyant » et « grande lessive », sous entendent premièrement, que Publifin est sale, autrement dit impure et corrompue et qu'il faut la nettoyer. Ensuite, cet assainissement se fait par André Gilles lui-même. Un ménage doit être opéré au sein de Publifin et le fait que l'intercommunale s'en charge elle-même semble assez suspect. On pourrait par exemple comparer la situation à celle d'un justiciable qui se condamne et se punit lui-même, sans l'intervention d'un juge impartial. « André Gilles, qui est quand même l'une des têtes pensantes du système auquel il va mettre fin, ne fait aucune amende honorable. Un député provincial autonettoyant, en somme », conclut le journaliste.

Dans l'article suivant, Thierry Dupièieux répond aux politiques qui accusent la presse d'opérer un bashing dans un éditorial : « Réponse aux politiques wallons qui accusent la presse de bashing ». Le rédacteur en chef s'adresse directement au monde politique et utilise l'impératif, ce qui rend le ton autoritaire : « cela doit cesser ». Le rédacteur soutient un bashing positif qui

dénonce la concentration déraisonnable des pouvoirs, l'enrichissement personnel, les emplois fictifs, les salaires obscènes et les montages opaques. Thierry Dupièreux rappelle également l'article premier de la déontologie journalistique :

« Les journalistes recherchent et respectent la vérité en raison du droit public à connaître celle-ci. [...] Si la couche du populisme se fait si confortable et douillette, ce n'est pas du chef des journalistes, mais bien de certains élus locaux, provinciaux ou régionaux qui, pour satisfaire leur ambition et pouvoir personnels, ont créé des modes de fonctionnement au mépris de l'éthique et de la saine gestion ».

Le journaliste tient à rappeler les principes fondamentaux de la déontologie et met en cause les politiques sans toutefois évoquer Publifin ou Nethys. Pourtant, cette dernière a également accusé la presse de *bashing*, un mois avant cet éditorial, notamment dans le discours des trois administrateurs indépendants montés au front pour Nethys, un mois plus tôt.

Les articles qui suivent : « Moreau: *On a tenté de manipuler la commission* », « Le salaire de Moreau : 59 3000 € fixes, de 0 à 246 000€ variable » ou encore « Stéphane Moreau : salaire raboté de 70% », relatent l'audition de Stéphane Moreau, en mars 2017, en commission d'enquête et les questions liées à son salaire. Ici, il s'agit principalement de comptes-rendus. La veille de son audition, des perquisitions avaient été menées au siège de Nethys, suite à des soupçons, de la justice, de créations de documents par S. Moreau et André Gilles. Le patron de Nethys a nié ses allégations et a expliqué qu'elles entretenaient un climat délétère dans la presse. Le journaliste a rapporté les propos de Moreau sans autre commentaire ou analyse. Il n'est d'ailleurs par revenu sur ses soupçons et sur le contexte de cette perquisition contrairement, par exemple, à un article paru dans *le Soir*, au même moment. Quand il s'agit d'évoquer le salaire de Moreau, le journaliste n'émet pas de commentaire et relate les déclarations des politiques à ce sujet. Les articles qui suivent soulèvent la question de savoir si Stéphane Moreau doit oui ou non, rester le patron de Nethys. Ces articles sont assez neutres et relatent simplement les auditions et discussions parlementaires.

Pour conclure, les articles analysés montrent que les journalistes de *l'Avenir* se sont montrés assez neutres dans le traitement de l'affaire Publifin. Cela se confirme à la lumière de leurs différents témoignages. Il s'agit même d'un parti pris et d'une volonté de la rédaction de se montrer la plus impartiale possible. Il ressort malgré cette volonté quelques articles plus incisifs, notamment les papiers

signés par Dominique Vellande. Il est fort probable que le choix du traitement médiatique de l'affaire Publifin aurait pu être différent si Stéphane Moreau n'avait pas été le patron de Nethys, l'actionnaire du quotidien. Comme le démontre les témoignages des journalistes en charge de l'affaire, le fait d'écrire sur son actionnaire demeure une position troublante et inconfortable. Bien que les pressions de la rédaction soient principalement retombées sur le rédacteur en chef, les tensions au sein de la rédaction demeuraient tendues.

## Chapitre 2 : Censure et autocensure

### 2.1 L'autocensure

Dans nos démocraties libérales, nous l'avons vu, la liberté de la presse est garantie par la loi. Nous pouvons citer l'article 19 de la DUDH<sup>72</sup> (Déclaration universelle des droits de l'homme) comme garantie de répression de la censure :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

La censure, au sens premier du terme, est réprimée par la loi. Comme nous l'avons énoncé dans la première partie de ce travail, il existe une forme de censure dite « invisible » particulièrement présente dans le monde journalistique. Ainsi, « *toute production de discours, comme toute appréhension du monde sont déterminées par des cadres de perception, de pensée et de construction du propos, qui vont limiter préalablement l'espace du pensable et du représentable et gouverner la mise en forme de ce qui sera pensé et communiqué*<sup>73</sup> ». Autrement dit, la censure est effective la plupart du temps et ne se voit pas. Le champ journaliste fonctionne avec un système de filtrage. Le choix des sujets, la ligne éditoriale, la place accordée à tel ou tel événement, leur hiérarchie, etc. font partie

---

<sup>72</sup> Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 19.

<sup>73</sup> Pascal Durand « Censure invisible et pression de conformité médiatique », (2010). Disponible sur : <https://www.calliege.be/salut-fraternite/100/censure-invisible-et-pression-de-conformite-mediatique/>

d'un cadre qui peut limiter la liberté d'expression et produire une forme d'autocensure chez les journalistes. La question n'est donc pas tellement de savoir si il y a eu ou pas censure mais plutôt dans quelle mesure et à quel degré la répression s'est opérée aux *Editions de l'Avenir*.

Dans le cas du journal *l'Avenir*, le rédacteur en chef et sa rédaction se sont réunis pour déterminer la manière dont ils allaient traiter l'affaire Publifin. La décision d'aborder ce scandale politique de la manière la plus neutre et prudente possible fait partie de ce cadre qui contraint la parole. De plus, cette affaire intervient dans un contexte déjà tendu pour la rédaction de *L'Avenir* puisque la collaboration entre la rédaction et l'actionnariat est source de discordes.

Comme le soulignent les journalistes que nous avons interrogés, le fait de devoir traiter d'une actualité qui met directement en cause son actionnaire constitue une première pression :

« Les pressions sont normales, humaines et légitimes. C'est normal qu'un actionnaire se sente attaqué par la rédaction d'un journal dont il est le propriétaire. Je renvoie cela à notre capacité à résister à cette tension. Toutes les pièces étaient là pour qu'il y ait tension. De plus, nous étions très observés par les autres médias. Nous étions accusés soit de complaisance, soit de vouloir être indépendant. Martial Dumont souffrait énormément des réactions sur les réseaux sociaux. David Leloup n'était pas tendre. Mais quand tu es honnête, tu ne fais plus attention<sup>74</sup> ».

Ce journaliste avoue avoir redouté un effet de censure :

« Je savais qu'on n'aurait pas de pressions directes mais je craignais l'autocensure. Il y a une pression morale c'est sûr. C'est pour cela qu'on a traité l'affaire en faisant une tournée avec Martial Dumont et Pascale Serret. On ne voulait pas qu'il y ait juste une personne qui s'en occupe. En fait, on a joué plus collectif. Cela permettait aussi à tout le monde de souffler car c'était tous les jours, ce qui est très éprouvant moralement. C'était comme une équipe de foot avec une réserve. Il y a des collègues, que je ne citerais pas, qui n'ont pas voulu écrire là-dessus car ils avaient peur. Ce sont des dossiers délicats. Il y avait aussi d'autres services qui disaient carrément qu'on leur tirait une balle dans le pied, notamment au niveau marketing. Moi je pense que ce n'est pas les pressions qui comptent mais notre capacité à y résister ».

Le journaliste de *l'Avenir* en charge de l'actualité liégeoise explique avoir fait preuve d'une certaine « prudence » dans le traitement de cette affaire : « *Les choses ne sont pas manifestes quand on parle d'autocensure. Ce sont des processus psychologiques que les journalistes ne détectent pas eux-mêmes. En tout cas je pense qu'il y a une grosse prudence* ».

---

<sup>74</sup> Entretien avec Dominique Vellande, annexe VII, p. 132.

Pascale Serret pointe la difficulté et le malaise de devoir traiter une affaire qui concerne directement la rédaction :

« Je n'écris jamais n'importe quoi et je préfère toujours qu'on me relise. J'essaie de travailler comme pour un autre dossier, en me disant qu'il ne s'agit pas de mon actionnaire. Parfois on se retrouve dans des situations étranges comme lorsqu'on est au Parlement et que Stéphane Hazée évoque notre entreprise et notre avenir. Les débats des députés se portent sur nous et c'est compliqué car nous, les journalistes, sommes toujours en manque d'informations sur notre devenir. Quand je suis face à cette situation, je ne sais pas exactement comment faire car ça me concerne. Je ne dirais pas qu'il y a de l'autocensure mais plutôt un gros embarras. »

La journaliste évoque une « surveillance » de la part de l'actionnariat :

« Du côté de l'actionnariat, ils se sont demandés pourquoi on faisait parfois la Une avec cela. On se sent surveillé par le monde politico-médiatique qui se demande si notre parole est libre. De l'autre côté Publifin et Nethys se disaient que nous n'étions pas de leur côté. Donc, nous étions dans une position inconfortable ».

Pour Benjamin Hermann, s'il y a eu pression, elle était officieuse :

« De façon très informelle, avec des bruits de couloir, on a déjà appris, que rue Louvrex, ils n'étaient pas très contents de tels ou tels papiers. On s'est toujours dit que ça n'avait aucune espèce d'importance. Si réaction il y a eu, c'est par le biais de communiqué de presse qu'ils nous envoient à nous, mais ils les envoient aussi à tous les autres médias. A la limite, ils envoient plus vite aux autres qu'à nous car ils ont peut-être peur qu'on parte en grève si on apprend qu'ils se mêlent de nos histoires »

Ces témoignages, recueillis après coup pour notre enquête, évoquent la difficulté et l'inconfort de la position des journalistes en charge de Publifin. Ils relatent des pressions indirectes qui se manifestent par des rumeurs. Nous pouvons affirmer que le climat au sein de *l'Avenir* n'était pas propice à un travail journalistique libre: « Par rapport à un autre média, on voulait être irréprochable au niveau du traitement. C'était compliqué car, oui on voulait le traiter mais c'était déstabilisant parce qu'on devait aussi se battre contre eux en interne. La situation a créé un environnement de travail absolument détestable ».

## **2.2 Pressions rédactionnelles et liste noire**

Malgré les conflits internes à *l'Avenir* et la difficulté de devoir écrire sur leur actionnaire, les journalistes qui, rappelons-le, se sont confiés avant l'éclatement de la crise sociale du journal et l'annonce de la restructuration, doutent de l'existence d'une liste noire et de la possibilité qu'elle puisse être mise à exécution. Par ailleurs, lorsque le *Vif* publie le papier concernant les pressions

rédactionnelles qu'auraient subi leur rédacteur en chef, la plupart des journalistes restent stupéfaits :

« On a photocopié le papier et on la lu avec avidité lors d'une assemblée générale. A ce moment là, on a tous compris que Thierry avait été sous pression. Après, il y a eu une sorte de petit basculement où on a mieux compris certaines choses. Pour moi, s'il y a une liste noire, c'est celle des gens qu'on aimerait licencier en cas de restructuration et ça concernerait uniquement les âges. Si ce n'était pas le cas, il y aurait une réaction politique » ;

« Cette liste existe peut-être ou ça peut être des discussions entre des personnes chez Nethys où ils auraient cité des noms de journalistes. Par expérience, je dirais que la vérité est quelque part au milieu. Il y a peut être des journalistes qui dérangent un peu mais il n'est pas question de virer des gens. Cela ferait du bruit car ce serait une entrave à la liberté de la presse » ;

« Si la liste existe, les journalistes ne vont pas rester sans rien faire. On est soutenu par les journalistes et les différents médias » ;

« On a appris qu'il y a eu des pressions sur le rédacteur en chef. En ce qui concerne la liste noire, j'avais des difficultés à le croire. C'était trop gros. Certains administrateurs en veulent à mes collègues. Mais je ne pense pas que la liste existe ».

Dominique Vellande, au contraire, confie avoir eu vent de pressions économiques:

« J'étais au courant des pressions qui pesaient sur Thierry Dupièieux. Le poids était trop lourd pour lui. Il est parti à cause d'une accumulation de pressions. La liste noire c'est le monstre du Loch Ness. Je pense que quelque chose qui y ressemble a du exister mais je n'en ai pas la preuve. L'article du Vif était bien documenté. Maintenant, la lecture que je fais des faits est différente. Il s'agit de pressions insidieuses. C'est une forme de pression qui ne dit pas son nom car elle est indirecte. Par exemple, je ne vais pas te reprocher des papiers mais je vais te dire qu'il y a trop de journaliste à la rédaction...Un journaliste ce n'est pas qu'un nom sur un papier. Il y a aussi un travail collectif derrière. Et il fallait justifier le travail des journalistes. Il fallait tout justifier en fait comme le matériel utilisé, etc. »

L'*Avenir* a effectivement été victime de pressions économiques de la part du groupe Nethys, avant le rachat du journal par l'entreprise. La première pression établie se produit en octobre 2014. L'*Avenir* publie un article<sup>75</sup> concernant un dossier de fraude à l'assurance dans lequel Stéphane Moreau est impliqué. Ce dernier était suspecté d'avoir été post-assuré par *Ethias* suite à un sinistre survenu à son domicile. Après la parution de cet article, Pol Heyse décide d'appeler la rédaction pour faire part du mécontentement de Stéphane Moreau. Nethys/Tecteo décide de boycotter l'*Avenir*, en retirant ses annonces publicitaires du quotidien. Une fois que l'*Avenir* entre sous le giron de Nethys, le rédacteur en chef se voit contraint de rendre des comptes à son actionnaire :

---

<sup>75</sup> « Cinq cadres d'Ethias inculpés dans le cadre d'un sinistre concernant Stéphane Moreau », L'*Avenir*. Le 9 octobre 2014. Disponible sur : [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20141009\\_00540859](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20141009_00540859)

« Avec Pol Heyse, on était toujours dans une exigence de chiffres. On devait justifier les dépenses. Or, c'est le qualitatif qui prime. C'est là-dessus qu'il fallait se battre. Ils ne comprenaient pas qu'on avait besoin de personnes salariés pour aller sur le terrain ».

Lorsque le scandale Publifin éclate, ces pressions insidieuses se multiplient. Elles pèsent essentiellement sur Thierry Dupièreux, ex-rédacteur en chef du quotidien mais atteignent aussi d'autres cadres :

« On a subi diverses pressions à différents moments et, à chaque fois, elles étaient indirectes. La première fois que Stéphane Moreau a appelé, on s'est dit qu'il s'agissait d'une maladresse et qu'il avait compris le message. Mais après Publifin, la situation est devenue terrible. Des discussions ont fuité. Des directeurs de comité siégeant dans différents organes des EDA nous ont raconté que, lors de réunion à Liège, Stéphane Moreau et Pol Heyse tempêtaient à mort contre la rédaction de Namur. Moreau est même allé jusqu'à nous insulter de *connard de namurois* et d'*enfoiré*. Leur stratégie c'est de mettre les mêmes personnes dans les différents conseils d'administrations (BeTv, Newin,...) pour pouvoir tout gérer, entre eux, à Liège, de manière opaque ».

Suivre aux révélations du *Vif*, Thierry Dupièreux se mure pourtant dans le silence. Finalement, il quitte l'entreprise en juin 2018 après un arrêt maladie. Un an après les faits, le malaise est toujours palpable quand on l'interroge sur les raisons de son départ. Thierry Dupièreux a signé un contrat de confidentialité avec son ex employeur et n'a pas le droit de tenir publiquement des propos qui pourraient nuire à l'image de Nethys :

« Je ne suis pas à l'aise pour parler de cette histoire librement. D'ailleurs, j'ai récemment été sollicité pour intervenir lors d'un MOC dont le thème était la liberté de la presse. Au dernier moment, j'ai annulé ma venue en prétextant une excuse bidon. Il y a des choses que je ne peux pas dire ».

En réalité, les pressions sur le quotidien s'opèrent dès le premier article publié à propos de l'affaire Publifin. Il s'agit de la liste des mandataires locaux qui ont touché une rémunération via les comités de secteur :

« Pol Heyse a annulé le repas de fin d'année prévu entre la direction et vingt cadres de l'*Avenir*. Malgré cela, nous avons continué de publier des papiers sur l'affaire. En quatre mois de temps, on a sorti plus de 80 pages sur Publifin, ce qui est énorme. On sait que rue Louvrex, ils devenaient fous<sup>76</sup> ».

Ce fait, confirmé par plusieurs salariés de l'entreprise, constitue une pression forte sur les journalistes de l'*Avenir*. La direction envoie un message clair à son personnel. Désormais, les cadres comprennent que si les journalistes évoquent Publifin dans les pages du journal, il y aura des conséquences au niveau de la

---

<sup>76</sup> Entretien avec Yves Raisière, annexe X, p. 143.

relation rédaction/direction. Or, l'absence de collaboration entre les deux s'accroît de jour en jour, tout comme les pressions :

« La couverture du scandale a généré de l'incompréhension. Les actionnaires ont vu une de leurs filiales traiter de leurs affaires et ça a déplu. On nous a fait savoir qu'il était normal d'en parler mais qu'on en parlait de trop, voire plus que les autres. La direction nous a sorti une étude chiffrée, qui montrait que le pourcentage d'articles traitant de l'affaire Publifin était nettement plus élevé à *l'Avenir* que chez ses concurrents ».

L'actionnariat de *l'Avenir* a clairement tenté d'influer sur les choix éditoriaux de son quotidien. Cette tentative porte atteinte à la charte et à la ligne éditoriale des *EdA*. En réalité, dès lors que *l'Avenir* traitait de l'affaire Publifin, l'actionnariat réagissait avec colère et faisait pression sur l'administrateur délégué :

« Une fois, une mesure prise au Parlement wallon était censée toucher Moreau. On avait publié et mis sa photo pour illustrer l'article. J'ai ensuite appris, par l'administrateur délégué, que ça avait *gueulé* rue Louvrex. Encore une fois, il n'y a pas eu de contact direct. Mais cela a créé un climat tendu au sein de la rédaction. Le côté serein, ça vient aussi du confort économique. Or la, on n'arrivait pas à faire passer le message chez Nethys ».

Lorsque quatre députés parlementaires ont vent de ces pressions, ils rédigent un communiqué pour affirmer l'importance de la liberté de la presse. Au sein de la rédaction de *l'Avenir*, cette réaction politique ravive la brèche :

« Ce qui a déclenché la colère de la direction, c'est surtout la sortie politique des députés. Leur réaction ça a été de dire : *mais qui a balancé ?* D'ailleurs, pour la petite histoire, ils avaient rédigé un premier communiqué où ils accusaient David Leloup de propager de fausses accusations sur eux. Ils n'avaient même pas vu que l'article était signé par Marie-Cécile Royen. Ils se sont dit : *ah c'est encore un coup de ce Leloup*. Ils l'ont dans leur collimateur. Ensuite, quand ils se sont rendu compte de leur erreur, ils nous ont envoyé le communiqué corrigé en niant bien entendu les allégations ».

Suite à cet épisode, les représailles contre la rédaction n'ont pas tardé au sein des *EdA* :

« Je ne sais pas si je peux le dire mais Stéphane Moreau nous a reproché cet épisode. Lorsqu'on a été convoqué rue Louvrex, avec l'administrateur délégué, on s'est fait incendier. Ils étaient fous de rage. La direction a dit que nous étions à l'origine de cette sortie politique et que cette mauvaise publicité était de notre faute ».

L'ancien rédacteur en chef de *l'Avenir* fait référence à sa seule et unique convocation au siège de Nethys. Thierry Dupièrux, accompagné d'Eric Schonbrodt, a été convoqué par Stéphane Moreau peu avant son départ :

« Quand vous êtes convoqué rue Louvrex par Stéphane Moreau, c'est comme si le prince vous convoquait. D'abord, on nous fait patienter dans une salle où des grands portraits des fondateurs de l'ALE et autres sont exposés au mur. Il y a aussi des plans de toutes les filiales, pour ceux que ça intéresse, et pour qui sait comprendre quelque chose là-dedans... Je sais que des personnes sont déjà entrées à 10 heures pour un rendez-vous avec le patron et ressorties à 15 heures sans que

personne ne soit jamais venu. On a patienté et puis il est arrivé. Là on a eu droit à un vrai remontage de bretelle. Il nous a bien fait comprendre que la confiance était rompue. Vous savez, il fonctionne de manière très binaire. Pour lui, il y a, d'un côté ses amis et, de l'autre, ses ennemis. Il ne fait pas de compromis et n'écoute pas les idées qui s'opposent aux siennes. Stéphane Moreau s'entoure de quelques personnes sur qui il peut compter. Ce sont ses petites mains. Après cette réunion, j'étais sur la sellette ».

Lors de cette mise au point, Pol Heyse, également présent, évoque la baisse des ventes du quotidien. Pour le bras droit de Stéphane Moreau, la responsabilité revient au rédacteur en chef et à l'administrateur délégué. Pol Heyse, par ailleurs, lance un appel à candidature pour recruter un nouveau rédacteur en chef, au cas où le message ne serait pas assez clair, avant de finalement se rétracter.

Le 10 novembre 2017, Eric Schonbrodt envoie de nouveau un courrier au personnel de l'*Avenir* pour témoigner de l'absence de volonté de l'actionnaire de travailler en synergie avec la direction. Le 22 décembre 2017, l'administrateur délégué avertit le personnel des problèmes de gouvernance au sein des *EdA*. Dans son courrier, il est question d'une restructuration. Celle-ci viserait moins d'une trentaine d'emplois et reposerait sur des départs en prépension. Dans ce contexte interne explosif, les pressions rédactionnelles se poursuivent.

« L'ambiance était catastrophique. On n'avait pas de contact direct avec la maison mère mais on savait que dès qu'on parlait de Nethys, ça les emmerdait. Pendant un an, nous n'avons pas eu de réunion donc on ne pouvait pas faire passer nos propositions. Tout passait par le comité de direction et rien ne se décidait au niveau du conseil d'administration. Une rédaction doit bosser dans une ambiance sereine avec des règles claires. La liberté de presse ce n'est pas que les pressions c'est l'ambiance qui doit être claire. Au niveau de Nethys, le cadre était insupportable avec énormément de non-dit. On n'était jamais au courant et ils développaient des choses en parallèle. Moi j'apprenais toujours leurs décisions après coup, par la bande. J'appelle *la bande* le réseau autour de la rédaction. Ça peut être des journalistes, des politiques, des cercles proches et un peu moins proches. Et puis tout ça a aussi créé des paranoïas. En fait, dès qu'on disait quelque chose, ça remontait toujours vers Stéphane Moreau. C'était comme s'il avait toujours quelqu'un pour lui rapporter ce que l'on disait<sup>77</sup> ».

Le 17 janvier 2018, Stéphane Moreau convoque le comité de direction de l'*Avenir*. Pour lui, la lettre ouverte envoyée par l'administrateur délégué est intolérable. Le 26 février 2018, Eric Schonbrodt est contraint de quitter son poste d'administrateur délégué. Il est remplacé par Jos Donvil qui, selon certaines sources, est chargé de contrôler les informations et les éventuelles fuites. Finalement, ces pressions rédactionnelles ont eu raison de Thierry Dupièreux. Si l'actionnaire évoque un départ d'un « commun accord », la réalité est tout autre :

---

<sup>77</sup> Entretien avec Thierry Dupièreux, annexe V, p. 118.

« Je n'ai pas eu que l'impression d'être poussé vers la sortie, je l'ai été. J'avais été convoqué par Moreau et son message était clair : le comité de direction n'existe plus et c'est Nethys qui prend les décisions. Tout ça parce que le politique s'était mêlé de notre situation et parce qu'on avait envoyé une lettre pour remettre en cause le management. Le fait qu'on dénonce l'absence de CA, ça les a énervés. C'est parce que Nethys est une structure politico-économique liégeoise. C'est un système malsain et immoral. De leur point de vue, on n'avait trahie la maison. On peut dire que leur réaction a été une pression. Notre appel à l'aide aux politiques a ajouté à notre désamour mais l'enjeu était large. Ce qui était important c'était de préserver notre produit, nos valeurs internes. Or, L'Avenir ne se reconnaissait plus dans les valeurs de Nethys. Au moment de la réunion, je leur ai dit qu'il devait se poser des questions ».

Face aux pressions économiques et rédactionnelles et à l'inertie de son actionnaire, Thierry Dupièrèux fini par craquer :

« J'avais l'impression de ne rien faire avancer. A chaque fois, on me disait que ça allait se régler. Je devais gérer des équipes et préparer des projets mais la direction n'en voulait pas. Je suis arrivé au bureau, je n'avais pas dormi et je me suis liquéfié, j'ai craqué. Je suis parti en congé maladie et on m'a diagnostiqué un burn-out. Ensuite, je me suis dit que mon congé n'arrangerait pas les choses pour la rédaction puisqu'un rédacteur en chef absent, ça paralyse encore plus la situation. J'ai donc pris la décision de partir. De toute façon, je ne voulais pas revenir dans cet environnement malsain, sans bienveillance ».

Ces pressions insidieuses et indirectes, ainsi que ce mode de management incompatible avec l'entreprise médiatique ont eu des conséquences lourdes et concrètes pour le personnel de l'*Avenir* :

« Quand on est face à des choses clairement établies, c'est facile mais la, c'est un mode de gouvernance d'entreprise irrationnel. Cela vous amène à ne plus avoir de prise et on fini dans une impasse. Moi, je suis quelqu'un qui a besoin de rationalité. J'aurais préféré un affrontement direct avec de l'écoute. Je voulais un affrontement d'idées. Or, ici, on ne nous disait jamais les choses directement et frontalement. L'adversaire ne me faisait pas face. C'était quelque chose de très malsain et insidieux. Je n'ai jamais eu de retours concrets par rapport à mes projets. Je ne comprenais l'objectif de mon actionnaire. Je devais aller chercher les équipes et chercher les financements mais la partie financière ne donnait pas sa stratégie<sup>78</sup> ».

Thierry Dupièrèux représente, semble-t-il, la première victime du groupe Nethys envers le monde politico-médiatique. Dans le point suivant, nous allons brièvement faire l'inventaire des pressions que Nethys, à travers ses filiales, fait peser sur d'autres journalistes et de la menace que cela représente pour la liberté de la presse.

---

<sup>78</sup> Ibid.

### 2.3 Censure sur le monde politico-médiatique liégeois

Les pressions rédactionnelles opérées par le groupe Nethys/Tecteo sur la rédaction de *l'Avenir* ne sont pas les premières. D'autres journalistes ont déjà subi les représailles de Stéphane Moreau, le patron de Nethys, via sa société ou ses filiales. Le 29 juin 2013, Joël Matriche, journaliste indépendant au journal *Le Soir* publie un article qui concerne Stéphane Moreau et Alain Mathot. Tecteo qui estime le papier malhonnête réclame la somme de cinq millions d'euros à Rossel et un million au journaliste<sup>79</sup>. Le journaliste explique avoir été surpris par cette façon de procéder :

« Quelqu'un a téléphoné à la rédaction pour m'accuser de diffamation et de complicité de violation du secret d'instruction. J'ai du publier un droit de réponse. On m'a reproché une volonté de nuire. Je ne m'attendais pas à cette accusation car je leur avais laissé une large place pour qu'ils s'expriment. J'avais confiance en mon travail mais ça n'a pas été gai. Ça avait un côté vraiment flippant. Selon moi, soit c'était de la communication pour faire peur aux autres journalistes, soit un vrai coup de gueule de la part de Moreau<sup>80</sup> ».

Le journal *Le Soir* a ensuite été privé de contenu publicitaire :

« On a subi un avertissement car on a été privé de publicité pendant quelques mois. Ces pressions ont coûté des dizaines de millions d'euros au journal *Le Soir*, ce qui peut intimider. Mais, à l'époque, on ne me l'avait pas dit. Une source m'a également rapporté que quelqu'un au sein de Nethys avait tenté de me faire virer<sup>81</sup> ».

David Leloup, le journaliste qui a révélé le scandale Publifin, affirme être la cible de multiples pressions, notamment juridiques, de la part du groupe Nethys. Il a par ailleurs réalisé un tableau<sup>82</sup> regroupant l'ensemble des plaintes introduites à son encontre entre 2017 et 2019 par Nethys, ses filiales et l'entourage de Stéphane Moreau. Ce tableau fait état de quatre plaintes au CDJ (Conseil de déontologie journalistique), une plainte et une menace de plainte au civil et une plainte au pénal. Le journaliste fait état d'un véritable « harcèlement » dont il est la cible :

« Concernant les *outils juridiques* mis en place dans le but de m'intimider, précisons que la fin justifie les moyens et que donc tous les moyens sont bons, des plaintes mensongères au CDJ à l'invention pure et simple d'un « vol domestique » pour déposer plainte au pénal contre moi, en passant par une citation directe au civil d'Ogeo Fund qui n'est finalement pas inscrite au rôle. Précisons également que les poursuites sont clairement ciblées et sélectives ».

---

<sup>79</sup> « Tecteo et BeTV attaque Rossel et Joël Matriche », annexe XVIII, p. 168.

<sup>80</sup> Entretien avec Joël Matriche, annexe XVI, p. 164.

<sup>81</sup> Ibid.

<sup>82</sup> Tableau des procédures multiples sur David Leloup, Tom Cochez et *Le Vif*, annexe XVII, p. 166.

Le 19 avril 2017, soit quatre mois après le scandale Publifin, le CA de Semeb se réunit au siège de Nethys et décide de poursuivre David Leloup au pénal pour « vol » et « dette téléphonique ». La plainte sera introduite le 16 janvier 2018 mais l'histoire remonte à 2014, lorsque le journaliste collabore à *Marianne Belgique*, dont Semeb figure comme société éditrice. La société Semeb (dont Nethys et François Fornieri sont actionnaires) accuse le journaliste d'avoir volé le Laptop que la société lui avait fourni pour travailler. En réalité, David Leloup et son ex collègue de Marianne, Nicolas De Decker, avaient tous deux été victimes d'un mystérieux vol de Laptop à quelques mois d'intervalles. La société a ensuite demandé à David Leloup de rembourser l'appareil. Nicolas De Decker n'a quant à lui pas été inquiété alors que les deux journalistes se trouvaient dans la même situation. La société a par ailleurs conservé le numéro des journalistes durant plusieurs mois, alors que leur collaboration en tant que journalistes indépendants s'était achevée :

« *Semeb* a refusé de libérer mon numéro de téléphone, visiblement pour avoir accès à mes sources reprises sur les factures détaillées. Une source m'a dit de faire attention car des gens de chez Nethys fouillaient mon passé pour voir si j'avais des failles. Ils ont kidnappé nos cartes et avaient les numéros et les durées d'appel. »

Le 29 novembre 2018, David Leloup reçoit une annonce écrite du fonds de pension Ogeo Fund qui l'informe de sa décision de porter plainte contre lui, Tom Cochez et *le Vif* pour « propos mensongers et diffamatoires », suite à une publication parue dans *le Vif*. David Leloup reçoit une citation à comparaître devant le tribunal de première instance, le 28 mars 2019. Le 10 avril 2019, le juge en charge de l'affaire se retrouve dans l'incapacité d'ouvrir le dossier car celui-ci n'a pas été introduit au rôle. Les avocats d'Ogeo Fund aurait, semble-t-il l'intention de citer les journalistes mais, cette fois, devant le tribunal de première instance de Bruxelles. Le 7 décembre 2018 Ogeo Fund introduit une seconde plainte à l'encontre de ces journalistes au CDJ pour les mêmes motifs. Le 28 décembre 2012, Oge Fund saisi à nouveau le CDJ suite à un article paru dans le *Vif* qui, selon Ogeo Fund, ne respecte pas plusieurs articles du Code de déontologie journalistique.

Le 5 janvier 2018, Alain Mathot, ancien bourgmestre de Seraing et ami proche de Stéphane Moreau porte plainte au CDJ pour violation de la présomption d'innocence. Le 15 janvier 2018, Pol Heyse (*Nethys, Finanpart, Intégrale, Ogeo*

*Fund, Résa, l'Avenir*) et Frédéric Vandeschoor (*Nethys, l'Avenir*) déposent plainte au CDJ, au nom de la société Nethys. L'entreprise reproche à David Leloup une « association abusive entre l'affaire Publifin, Stéphane Moreau et/ou Nethys et l'affaire du Kazakhgate et/ou Patokh Chodiev ». Nethys fait appel à l'avocat Jacques Englebert pour le représenter. Or, Me Audrey Adam, sa collaboratrice, est l'avocate de Médor, magazine d'investigation que David Leloup a cofondé. Le cabinet d'avocats « Englebert », spécialisé en droit des médias, est par ailleurs particulièrement reconnu comme un fervent défenseur de la liberté d'expression. Me Audrey Adam relisait les enquêtes assez sensibles avant que Médor procède à leur publication. Elle avait notamment relu une enquête concernant Stéphane Moreau. *Le Vif* et David Leloup déposent plainte auprès du bâtonnier de Namur pour conflit d'intérêt :

« Quant tu vas chercher ce type d'avocat, ce n'est pas anodin. C'est très pervers d'avoir fait cela. Et c'est incompréhensible vu les valeurs de cet avocat. Il s'est rangé tout d'un coup du côté des censeurs, allant à contre courant de tous ses engagements précédents. Il a tout à fait le droit mais on estime qu'il y a clairement un conflit d'intérêt ».

David Leloup est également victime de chantage, le 11 décembre 2018, par Dominique Janne, administrateur délégué du groupe Novo et proche de Stéphane Moreau. Ce dernier promet d'intenter des poursuites civiles et pénales et de réclamer des dommages et intérêts à hauteur de 50 millions d'euros à l'égard du Vif, Apache, Thierry Fiorilli, Tom Cochez et David Leloup si ceux-ci publient encore des articles concernant sa société. Le 6 septembre 2018, le parquet de Bruxelles requiert un non-lieu et prononce une absence d'infraction dans l'affaire qui oppose Semeb à David Leloup. Le journaliste a des auditions par la police de Liège en tant que « suspect » pour vol domestique et abus de confiance. Après le jugement, Semeb a demandé des devoirs d'enquête complémentaires. Dans l'affaire qui oppose le journaliste à Alain Mathot, le CDJ a jugé la plainte non fondée, le 12 décembre 2018. Pour le reste des plaintes, le journaliste demeure dans l'attente de trois avis du CDJ.

Le 21 janvier 2019, la FEJ (Fédération Européenne des Journalistes) décide de publier une alerte via la plateforme pour renforcer la protection du

journalisme et la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe<sup>83</sup>. Le 22 janvier 2019, *Le Vif* publie un résumé des faits ainsi que la mise au point de Stéphane Moreau :

« Je viens de lire avec étonnement votre article sur levif.be relatif à une série de plaintes (ou menaces de plaintes) qui seraient relatives à M. David Leloup et au Vif/L'Express. En effet, je ne suis concerné que par une seule de ces plaintes, plainte déposée par Nethys devant le conseil de déontologie journalistique. La société a, me semble-t-il, simplement exercé son droit le plus strict, à une seule reprise, devant une instance professionnelle. J'ai appris l'existence des autres plaintes (ou menaces de plaintes) à travers votre article. Sans me prononcer sur le fond, je ne suis responsable ni de M. Mathot ni de M. Janne, ni des instances d'Ogeo que j'ai quittées depuis longtemps, ni de celles de la Semeb où je n'ai jamais siégé...Il est d'autant plus étonnant de m'imputer un quelconque lien avec les menaces de plainte de M. Janne quand on sait qu'elles seraient relatives à un différend entre lui-même, Le Vif/L'Express et David Leloup après que M. Janne a alimenté M. Leloup pour rédiger un article qui ne m'est d'ailleurs pas favorable. Je n'en suis pas à alimenter mes propres turpitudes....J'estime donc injuste et peu objectif de laisser penser que je puisse être concerné par un quelconque harcèlement journalistique. Bien à vous. Stéphane Moreau<sup>84</sup> ».

Pour David Leloup, l'implication de Stéphane Moreau ne fait aucun doute : « Il règle ses comptes avec les journalistes comme un politique règle les siens avec ses adversaires ou ses rivaux politiques. Jamais en direct ni personnellement, mais par lieutenants interposés ». Ces plaintes constituent, outre des représailles suite à l'affaire Publifin, des menaces et pressions pour museler la presse et demandent du temps à David Leloup. Il a par ailleurs consacré 313 heures pour répondre à la plainte d'Alain Mathot et à celle de Nethys. Pour le journaliste indépendant, cela représente une perte de trente-neuf journées de travail et donc de rémunérations. En plus des pressions économiques, le journaliste est attaqué personnellement et publiquement par l'entourage de Stéphane Moreau :

« J'ai subi du dénigrement public par Bénédicte Bayer, devant les employés de Nethys au début du scandale Publifin et du dénigrement sur ma page Facebook, de la part de l'avocat et ami personnel de Stéphane Moreau, Jean-Dominique Franchimont, et de Marie-Pierre Deghaye. Nethys a aussi fait peser des pressions sur mes sources pour qu'elles se rétractent publiquement. Je peux le démontrer pour Erik Van der Paal. Moreau est allé à Anvers pour lui demander de se rétracter concernant ses citations sur Valérie Dardenne. Van der Paal a refusé ».

---

<sup>83</sup> Disponible sur : <https://www.coe.int/fr/web/media-freedom/belgium>

<sup>84</sup> Thierry Fiorilli, « Harcèlement des proches de Stéphane Moreau contre Le Vif/L'Express et Apache », *Le Vif*, le 22 janvier 2019. Disponible sur : <https://www.levif.be/actualite/belgique/harcèlement-des-proches-de-stéphane-moreau-contre-le-vif-l-express-et-apache/article-normal-1081727.html>

Fin avril 2019, Thierry Fiorilli, le rédacteur en chef du *Vif* aurait été convoqué par sa direction suite à des pressions de la part de Stéphane Moreau. Il semblerait que le rédacteur en chef figure sur la liste noire du patron de Nethys puisqu'il a publié le scandale Publifin et a soutenu toutes les enquêtes de David Leloup. Stéphane Moreau aurait appelé Amid Faljaoui, directeur des magazines *Le Vif/L'Express* et *Trends-Tendances* et administrateur délégué du Cercle de Wallonie, pour lui faire part de son mécontentement suite à une opinion de Thierry Fiorilli parue dans le *Vif*<sup>85</sup>.

« On lui fait comprendre que les ventes n'étaient pas au top. Ce qui est comique, c'est que tous les magazines sont en chute libre. Lui est le seul qu'on veut faire sauter. Un mois avant cette convocation, il avait eu une réunion avec la direction. On lui avait dit que ses projets étaient bons. Il était très soutenu. En l'espace d'un mois, quelque chose à basculer qui a fait que Roularta a souhaité se séparer de lui. Depuis trois semaines, la direction cherche un rédacteur en externe. Les pressions pourraient venir d'Anvers et de la NVA ou bien du milieu liégeois, notamment par le directeur du Cercle de Wallonie. Certaines rumeurs vont dans ce sens<sup>86</sup>».

Le groupe Nethys et ses filiales multiplie les pressions sur le monde médiatique belge. La *plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes* du Conseil de l'Europe compte deux alertes en Belgique, pour l'année 2019. Ces deux alertes, lancées par la FIJ, mettent en cause la société Nethys et traduisent une situation alarmante pour la liberté de la presse. La première, le 21 janvier 2019, concerne les journalistes David Leloup et Tom Cochez et la seconde, le 7 mars 2019, concerne le lock-out aux *Editions de l'Avenir*. La troisième partie de cette enquête relatera cet épisode inédit au sein d'une rédaction belge, survenu lors de la restructuration des *EdA*.

---

<sup>85</sup> Thierry Fiorilli, « Le sort de Stéphane Moreau, enjeu démocratique majeur », *Le Vif/L'Express*, le 14 février 2019. Disponible sur : <https://www.levif.be/actualite/belgique/le-sort-de-stephane-moreau-enjeu-democratique-majeur/article-opinion-1092005.html>

<sup>86</sup> Entretien avec David Leloup, annexe XV, p.

## **Partie III : La restructuration**

## Chapitre 1 : Le nouveau plan

### 1.1 L'annonce

Le 23 octobre 2018, durant la matinée, un conseil d'entreprise extraordinaire se tient aux *Editions de l'Avenir*. Il concerne l'annonce d'un plan de restructuration au sein du personnel. Les employés sont informés, par Jos Donvil, le CEO des *Editions de l'Avenir* et Yves Berlize, le directeur général, de l'intention de la direction de se séparer d'un quart de son personnel des équipes rédactionnelles et commerciales, à savoir l'équivalent de 60 employés temps plein, sur les 250 que compte l'entreprise au total. Voici un extrait du communiqué envoyé par Jos Donvil à la rédaction :

«Nous allons traverser une période humainement difficile. Les équipes sont soudées, très attachées à leur média: en moyenne nos collaborateurs comptent 17 années passées dans la maison. Cette transformation est indispensable pour garantir un futur à notre journal. Nous la mènerons dans le respect de chaque collaborateur [...] La première phase d'information et de consultation démarrera cette semaine avec les représentants du personnel. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure légale qu'une décision définitive sera prise quant au nombre d'emplois affectés par ce licenciement collectif<sup>87</sup> ».

L'après-midi, les délégations syndicales CNE et Setca se réunissent dans les bureaux de la rédaction centrale pour une assemblée générale du personnel. L'AJP et la SDR sont conviées. Pour les représentants du personnel, il s'agit d'un véritable gâchis humain :

«C'est en vain que les représentants du personnel, ont interpellé durant des mois les administrateurs de Publifin et de Nethys, sur leurs responsabilités en tant que patrons de presse. C'est également en vain, que le monde politique a lui aussi été interpellé, sur le sort d'un média pris, malgré lui, dans la même tempête, et dont les journalistes ont montré toute leur indépendance et leur rigueur, durant ces temps troublés. La même rigueur, pendant ce temps, n'était visiblement pas de mise, dans la gestion de l'entreprise. En témoignent, les nombreuses tergiversations dans le choix d'une imprimerie et d'un format, et la prise de décision incroyablement tardive, dans ce dossier capital. Le choix est exactement contraire à celui que le président du conseil d'administration des *Éditions de l'Avenir* avait dit, à la fin janvier, acquis au profit d'un autre groupe d'impression, plébiscité à la fois par l'équipe de direction et par le personnel du groupe. Cet avis unanime est ignoré: les représentants(e)s du personnel le déplorent. Ils s'interrogent par ailleurs sur les potentiels développements que le choix peut cacher. Dans ce contexte, les représentants(e)s du personnel des *Éditions de l'Avenir* seront plus attentifs(ve)s que jamais au respect de la ligne éditoriale du groupe, et à la sauvegarde de ce pluralisme de la presse, garant de la démocratie<sup>88</sup>».

---

<sup>87</sup> Communiqué de la direction, le 28 octobre 2018, annexe XIX, p. 170.

<sup>88</sup> Communiqué des représentants du personnel, annexe XX, p. 172.

## 1.2 La nomination de Philippe Lawson

Dans la foulée du départ de Thierry Dupièrèux, le rédacteur en chef des *EdA*, Pol Heyse nomme Philippe Lawson, comme « directeur des rédactions ». Le journaliste débute à la *Gazette de Liège* avant de rejoindre la rédaction centrale où il traite l'actualité et les sujets de politique wallonne. Il rejoint l'*Echo* en 2011 et traite de l'actualité économique jusqu'à sa nomination aux EdA, le 25 juin 2018. Cette promotion surprend les journalistes et certains observateurs puisque Philippe Lawson n'a pas d'expérience dans le domaine. Il n'a par ailleurs jamais exercé de fonction similaire dans d'autres médias. Le personnel des *Eda*, malgré ses réticences, décide d'accueillir le nouveau directeur de la manière la plus cordiale et professionnelle qui soit :

« Quand il est arrivé, on a voulu l'accueillir du mieux que l'on pouvait. On lui a fait une série de présentations professionnelles des quatre dernières années. Mais très vite, ça a dérapé. Il y a d'abord eu sa présentation incompréhensible concernant son plan pour l'*Avenir*. Ensuite, il voulait imposer des sujets liégeois politiques et économiques. Il y avait un problème au niveau de ces méthodes de travail <sup>89</sup> ».

Philippe Lawson se discrédite le jour de son arrivé à la rédaction de l'*Avenir*. L'équipe des *Eda* comprend que l'ancien salarié de l'*Echo*, dont les compétences en tant que journaliste ne sont pas remises en doute, n'a pas les qualifications et l'expérience requise pour occuper un poste de direction. Outre son manque de vision pour l'avenir du quotidien, le nouveau directeur multiplie les maladroites :

« Quand il est arrivé, il a fait des éditos et des opinions. Mais ce qu'il écrivait dans le journal, ce n'était pas du tout en concordance avec ce que Thierry Dupièrèux aimait appeler *notre ADN*. Son ton était différent de celui utilisé par les journalistes de l'*Avenir*. Il mettait même en cause la justice liégeoise. Suite à cela, on lui a demandé de ne plus écrire et il a compris. Ce problème a été résolu <sup>90</sup> ».

Le nouveau directeur tente également de mettre en place des pratiques journalistiques douteuses au sein des *EdA* :

« En fait, il a cramé notre philosophie au niveau de la couverture des sujets politiques. Philippe Lawson a téléphoné à des attachés de presse pour des informations en échange d'un édit. Il y a eu plusieurs incidents de ce genre qui ont conduit à une rupture de confiance. A ce moment là, on n'avait plus de rédacteur en chef et on s'est rendu compte que Philippe Lawson était à la botte de Stéphane Moreau <sup>91</sup> ».

---

<sup>89</sup> Entretien avec Yves Raisière, annexe X, p. 143.

<sup>90</sup> Entretien avec Didier Malempré, annexe III, p. 107.

<sup>91</sup> Entretien avec Yves Raisière, annexe X, p. 143.

Pour le personnel de *l'Avenir*, Philippe Lawson a été placé à la tête du quotidien pour mettre la rédaction au pas :

« Philippe Lawson, c'est l'œil et les oreilles de Nethys dans la rédaction. On sait qu'il répète tout à Moreau. On sait qu'il est en contact avec lui. On a tout de suite vu sa dépendance, notamment dans son premier édito, dans la mouvance liégeoise au sein du PS. D'ailleurs, quand on a publié notre article sur la direction, on a attendu qu'il soit parti. On reproche qu'il se soit servi du journal pour faire passer ses idées<sup>92</sup>».

Les preuves de cette dépendance ne tardent pas à s'accumuler :

« Une fois Philippe Lawson a quitté le journal et a ensuite appelé l'éditeur en charge pour demander ce qu'il y avait dans les pages. On lui a répondu qu'un courrier de lecteur soutenant la rédaction contre la direction allait être publié. Environ 15 minutes après, Yves Berlize a appelé l'éditeur en disant qu'il ne fallait pas publier de courrier de lecteur<sup>93</sup>».

Selon certains membres du *management team* des *EdA*, dès que quelque chose ne va pas, Philippe Lawson s'empresse de le rapporter à Stéphane Moreau. Ces pratiques inhabituelles pour un directeur de rédaction ne sont pas anecdotiques :

« Il nous faisait part de recommandations et prenait note de ce qu'on voulait ou ne voulait pas faire. On recevait un espèce d'accusé de réception avec la date et la copie de notre refus de faire telle ou telle chose. Nous, on savait que des personnes de l'ombre dans la construction du pôle média chez Nethys, comme Pol Heyse, Stéphane Moreau, Michel Marteau ou Pascal Vebros, lui avait demandé de faire cela. Dès que Philippe Lawson voyait des pages qui concernaient Nethys dans le chemin de fer, il téléphonait à Stéphane Moreau ou Yves Berlize pour les avertir. Ce dernier faisait parfois pression sur les éditeurs du soir responsables de la Une. Il appelait pour dire que certaines publications étaient inacceptables. Nous on faisait front, on résistait<sup>94</sup>».

La nomination de Philippe Lawson ne s'est pas opérée dans les règles. Habituellement, lorsqu'un rédacteur en chef soumet sa candidature, celle-ci doit être approuvée par la SDR. Légalement, il s'agit d'un avis consultatif mais, dans les faits, cet accord est essentiel. Pour éviter de passer par la SDR, la direction n'a pas engagé de nouveau rédacteur en chef après le départ de Thierry Dupièieux mais un « directeur des rédactions ». Cette fonction n'existait pas au sein des *EdA* et a spécialement été créée pour Philippe Lawson. « *C'est une attitude typique de Nethys*, souligne Philippe Leruth. *Il savait qu'il y aurait un veto, donc ils ont changé le nom de la fonction* ».

---

<sup>92</sup> Entretien avec Philippe Leruth, annexe IV, p.112.

<sup>93</sup> Ibid.

<sup>94</sup> Entretien avec Yves Raisière, annexe X, p. 143.

Pour Thierry Dupièieux, la nomination de Philippe Lawson à un poste clé n'a aucun sens:

« Il a été parachuté. Moi, j'avais du passer devant la SDR pour être nommé rédacteur en chef. Si je n'avais pas eu leur appui, je n'y serais pas allé. Mettre un journaliste individualiste dans une entreprise en restructuration, ce n'était pas une bonne idée. De plus, il n'est pas connu au sein de la rédaction. Et il a montré qu'il n'avait pas les compétences requises pour exercer la fonction. Nethys a racheté un média sans avoir l'expertise en interne. On a eu des experts externes, comme Pascal Vrebos ou Michel Marteau mais, eux aussi, étaient incompetents. Or Marteau est devenu spécialiste des médias digitaux. Ca n'a pas de sens. Philippe Delaunois a quitté l'*Avenir* en 2017 pour rejoindre Publifin. Il devait y avoir des changements au niveau de l'administration mais la gouvernance n'a jamais été abordée ».

En ce qui concerne la nomination de Lawson, il semblerait qu'elle émane de l'unique volonté de Stéphane Moreau. Philippe Lawson fait partie de la liste de journalistes avec qui le patron de Nethys entretient de bons rapports. Certains observateurs, dont Joël Matriche, avaient relevé une certaine accointance entre les deux hommes, avant que l'on apprenne la nomination de Philippe Lawson à l'*Avenir* :

« Ils [Pol Heyse et Stéphane Moreau] ont des journalistes avec qui ils sont amis et à qui ils veulent bien parler comme Philippe Lawson et Philippe Coulée, journalistes à L'Echo, ainsi que Luc Gochel. En fait ils sont très amis avec Philippe Lawson et, chaque fois qu'ils veulent faire passer un message, ils font appel à lui ou aux autres. Pour moi, ce ne sont pas des papiers objectifs ».

Il existe également des liens personnels entre Fatima Omari, la femme de Philippe Lawson et Marie-Pierre Deghaye, la porte-parole de Nethys. En décembre 2015, elles ont notamment passé une soirée en compagnie de Dominique Demoulin à la « love disco » aux Halles des foires de Liège. Lorsqu'on lui pose la question de savoir comment il a été recruté, Philippe Lawson répond que c'est Jos Donvil qui lui a fait signer son contrat et que Stéphane Moreau n'est pas directement lié à cette décision. Cela est fort peu probable, en témoigne Philippe Leruth :

« Il connaissait très bien Stéphane Moreau. Yves Berlize et Jos Donvil veulent virer Lawson. Ils n'ont aucune estime pour lui, cela se voit. Même s'ils continuent à le défendre publiquement, ils se sont rendu compte que Philippe Lawson est incapable de gérer la rédaction et de former un quelconque projet».

Philippe Lawson se trouve dans une situation de désaveu de la part de sa rédaction, depuis un vote unanime pour ne plus reconnaître son autorité lors de l'assemblée générale du personnel du 26 octobre 2018. Selon plusieurs sources, il demeure dans une position d'isolement au sein de la rédaction. Les journalistes expliquent ne pas savoir à quoi « leur » directeur occupe ses journées, si ce n'est à rapporter des informations à Stéphane Moreau ou à ses bras droit. Les

représentants du personnel ont par ailleurs manifesté à la direction leur souhait de voir Philippe Lawson quitter les *EdA* pour pouvoir recommencer à travailler sur des bases plus saines mais la situation ne semble pas se débloquer : « *On a évoqué le cas de Philippe Lawson avec S. Moreau et il nous a dit qu'il n'était pas question de se séparer de lui, témoigne un représentant de l'AJP* ». Le 6 mars 2019, dans une interview accordée à *La Libre*<sup>95</sup>, Philippe Lawson accuse la rédaction de l'*Avenir* d'avoir fait preuve de raciste à son égard. Cette accusation a été démentie par les journalistes qui, pour certains, attendent encore des excuses de la part du directeur des *EdA*.

## **Chapitre 2 : Grève et rébellion**

### **2.1 La déclaration de guerre**

Le 15 février 2019, vers 14 heures, Didier Malempré, le représentant de l'AJP aux *EdA*, Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP et Florence Maty, membre du *management team*, négocient dans le bureau d'Yves Berlize sur les conditions de départs à la retraite anticipés et les conventions barémiques. Yves Berlize et Florence Maty demandent, une suspension de réunion vers 16 heures. Pour Didier Malempré, l'accord est proche. Mais lorsque la séance reprend, Yves Berlize refuse soudainement tous les points qui avaient été abordés, notamment celui qui concerne les licenciements secs. « *Ils ont dû passer un coup de fil rue Louvrex, pour nous c'était clair. On a été pris au dépourvu et on a réuni la rédaction pour leur annoncer* ». Les représentants du personnel avaient effectivement refusé de signer un accord pour autoriser ces licenciements et avaient même trouvé des solutions alternatives : « *Nous avions des idées de personnes à licencier et on leur en avait parlé. Il s'agissait de personnes pas loin de la retraite. L'une était au Canada et on en avait trouvé deux autres qui souhaitaient quitter l'entreprise de leur plein gré* ».

---

<sup>95</sup> <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/philippe-lawson-directeur-des-redactions-de-l-avenir-je-suis-le-premier-black-a-etre-patron-d-une-redaction-je-pense-que-ca-derange-certains-5c801f1c7b50a60724521a35>

La direction ne veut rien entendre et les représentants des journalistes font par de la situation à l'ensemble du personnel, le jour même. Pour le personnel de *l'Avenir*, le spectre de la liste noire ressurgit. La rédaction prend la décision de dévoiler au grand jour la situation dont elle est victime. Des semaines plus tôt, quelques journalistes de la rédaction avaient réalisé une enquête sur leurs employeurs:

« Avec Yves Raisière, on avait monté un dossier qu'on laissait *au frigo*. Ce soir là, on a décidé qu'on le publierait. C'était l'arme ultime, notre dernière munition. A 20h, Vincent Eienne, le rédacteur en chef adjoint exécutif, m'appelle pour demander si, finalement, c'était bien utile de sortir ce *truc*. Je lui ai dit : *Vincent que veux-tu qu'on ait encore à perdre ?* ».

L'article intitulé « Comment Stéphane Moreau et Pol Heyse, les patrons de Nethys, ont sabordé *L'Avenir* » est ajouté au chemin de fer du journal peu après le départ de Philippe Lawson: « *On avait mis de fausses pages et deux minutes avant le flashage, on les a remplacées par notre dossier* ». Ce soir là, c'est Yves Raisière, l'éditeur responsable qui est à la manœuvre : « *Dès que Philippe Lawson est parti, on a changé les pages, juste avant le bouclage. J'étais présent avec deux soiristes et un journaliste web.*

Pour l'ancien éditeur de *l'Avenir*, il ne s'agit pas d'une vengeance envers l'actionnaire des EdA mais un acte de résistance :

« Quand on a compris que tout foutait le camp, après le refus de négociations de la direction pour éviter les licenciements secs, on a décidé de tout balancer. La direction avait refermé la porte sur la possibilité de départ volontaire. On peut dire que ces pages représentaient une bombe atomique. On la envoyé parce qu'on s'est rendu compte que la liste noire se mettait en place et que la direction allait frapper sur notre indépendance ».

Le dossier, au départ, était destiné à récolter des informations en vue d'une action juridique :

« Peu après le début du plan de restructuration, avec deux, trois journalistes, on avait monté un groupe *What's app* car on envisageait de porter plainte au tribunal du commerce contre notre actionnaire pour *défait de prévoyance, négligence et mise en péril*. On avait commencé à reprendre tous les mails échangés avec la direction depuis deux ans. Le problème c'est qu'une procédure juridique n'est pas quelque chose de facile donc on a laissé tomber, tout en gardant nos infos sous le coude ».

Et si les journalistes ont attendu le départ du directeur des rédactions, c'est parce qu'ils craignaient que la direction ne les empêche de s'exprimer : « On avait peur d'être censuré. Tout le monde a eu peur, avoue l'éditeur responsable ».

Le 16 février, le récit de quatre pages est publié dans les colonnes de *l'Avenir* avec des caricatures des patrons de Nethys pour illustrer l'enquête. Les journalistes dénoncent une « stratégie de pourrissement » de leur actionnaire et révèlent une partie des pressions rédactionnelles dont ils ont été victimes. Les patrons de Nethys ne tardent pas à réagir, comme en témoigne Didier Malempré :

« Le lendemain, à 8h45, Philippe Lawson m'appelle sur mon GSM mais je ne réponds pas. Je contacte directement Emanuel Wilputte et Albert Jallet pour qu'ils ne lui répondent pas non plus. Emmanuel Wilputte reçoit ensuite un SMS de Philippe Moreau qui lui dit qu'il souhaite le rencontrer. Au début, il a cru à une plaisanterie vu que personne n'a le numéro de Moreau et que n'importe qui aurait pu signer *Stéphane Moreau* ».

Finalement, Stéphane Moreau appelle Emmanuel Wilputte pour un entretien, au sein de Nethys, le soir même. Didier Malempré décide de l'accompagner avec Martine Simonis. Vers 18H, ils se retrouvent tous les trois, rue Louvrex. Stéphane Moreau les y attend de pied ferme. Lorsqu'ils pénètrent dans le bureau, le patron de Nethys est posté devant son bureau, les quatre pages du journal du matin posées sur la table :

« Il était assez sympa, il ne tirait pas la gueule. Mais on a senti qu'il y avait un truc à négocier. Les premières vingt minutes ne se passent pas trop bien car on sent quand même qu'il est un peu outré. Il nous dit qu'il n'a pas acheté *l'Avenir* pour le laisser pourrir. Stéphane Moreau savait quel était le problème parce que c'est sans doute lui qui a refusé les négociations, le jour avant. Nous, on voulait rediscuter des licenciements secs et les conditions de départs. Berlize nous avait dit, la vieille, qu'il ne voulait pas entendre parler de ça mais on lui a répété. Il nous dit : *ça va couter combien ?* ».

Le lendemain, Albert Jallet, Emmanuel Wilputte, Martine Simonis et Didier Malempré se retrouvent face à Jos Donvil, dans les locaux de BeTV à Bruxelles, pour renégocier. Finalement, les délégués obtiennent un accord concernant le paiement des préavis de départ. Pour ce qui est des départs non volontaires, les délégués n'ont pas d'autre choix que de signer un accord qui limite le nombre de licenciements secs à quatre. Didier Malempré avertit Jos Donvil de la crainte du personnel de voir certains noms se retrouver sur la liste des licenciés : « J'avais dit à Jos Donvil que s'il licencierait certaines personnes dont on savait qu'elles étaient dans le viseur, ce serait difficile à faire passer à la rédaction. Il m'a répondu : *Je prends le risque* ».

Le lundi 4 mars 2019, à 16h15, l'ensemble du personnel des éditions de *l'Avenir* reçoit un mail d'Yves Berlize, le CEO du journal. Ce dernier évoque la

stratégie de l'entreprise pour le futur, ainsi que les noms des journalistes licenciés sur le champ :

« Tenant compte de nos critères de base et la confirmation en départs volontaires de quelques 42 collaborateurs dans le cadre du plan, nous avons pris malheureusement la décision ce jour de nous séparer de 3 collaborateurs de la rédaction. Il s'agit de Yves Raisière, chef de service de l'Info TE, Dominique Vellande, Journaliste Suppléments & Enquêtes et Cédric Rosenbaum, Community Manager : ils ont été licenciés et quitteront l'entreprise ce jour <sup>96</sup>».

Les noms de Dominique Vellande, Yves Raisière et Martial Dumont circulent au sein de la rédaction. La direction sait que si elle prend le risque de licencier ces journalistes, le personnel pourrait dénoncer la liste noire. Le CEO de *l'Avenir*, dans son courrier, a par ailleurs démenti par avance les rumeurs de liste noire :

« Lors de nos discussions avec les représentants de l'AJP, nous avons convenu de ne pas dépasser un maximum de 4 ETP en licenciements secs dans le cadre du respect de la paix sociale : avec ces trois départs, nous respectons notre engagement vis-à-vis de l'AJP puisqu'il s'agira de 2,8 ETP. Ceci confirme également bien l'inexistence d'une liste noire ».

Selon plusieurs sources, cet argument ne tient pas la route puisque le quatrième journaliste visé, Martial Dumont, avait choisi de quitter l'entreprise quelques semaines plus tôt. Il avait également fait part à un cadre de l'entreprise de son souhait de ne plus traiter de l'actualité liée à Publifin.

Un quart d'heure après le message d'Yves Berlize, Philippe Leruth, le président de la FIJ réagi sur la messagerie de la rédaction :

« S'il en fallait une preuve, l'existence d'une liste noire est ainsi démontrée. L'élégance du geste qui consiste à licencier des membres du personnel en période de congé, quand beaucoup de gens sont absents, n'échappera à personne. Nous décrier des plans de développement dans ce contexte revient à nous prendre pour des imbéciles. Le comportement de cette direction, et notamment du directeur des rédactions, la déshonore. En ce qui me concerne, je ne lui fais plus confiance ».

Une demi-heure plus tard, c'est au tour de Martial Dumont, un des journalistes sur la sellette, de répondre :

« La liste noire était donc bien sûr de réalité. J'espère que le directeur des rédactions aura du mal à se regarder le matin pour le reste de ses jours, la honte au front. Voilà comment quelques uns qui ne connaissent rien à rien ont réussi à tué un journal et son personnel. Que tout cela soit su. Et vous m'excusez pour l'orthographe. La colère de l'injustice absurde sans doute... »

Le lendemain, le 5 mars 2019, une assemblée générale réunit le personnel de *l'Avenir* pour voter un arrêt de travail de deux jours, avec effet immédiat (71

---

<sup>96</sup> Courrier complet, annexe I, p. 103.

pour, 9 contre, 17 abstentions). Tous réclament la réintégration de leurs trois collègues licenciés et réaffirment leur volonté de ne plus travailler avec Philippe Lawson. Si la direction assure qu'il s'agit d'une suppression de fonction, l'ensemble du personnel est désormais convaincu de l'existence de la liste noire.

Yves Raisière, Dominique Vellande et Cédric Rosenbaum étaient clairement ciblés par la direction. Yves Raisière, chef du service Info TE, était responsable des pages dans lesquelles sont parus les articles sur l'affaire Publifin et sur la crise sociale de l'Avenir. Dominique Vellande, responsable des enquêtes, a également occupé la fonction de représentant des cadres au Conseil d'Entreprise. Il faisait partie des journalistes qui traitaient quotidiennement de l'actualité liée à Publifin. Comme nous l'avons montré au travers du corpus de texte, ses articles figuraient parmi les plus critiques envers le scandale et les personnalités qui y étaient liées. C'est aussi Dominique Vellande qui a mis à jour la position délicate de Claude Parmentier, l'ancien chef de cabinet de Paul Furlan. Cédric Rosenbaum, community manager, se chargeait d'alimenter les réseaux sociaux, notamment avec les enquêtes sur Publifin.

Selon la direction, les postes qu'occupaient ces personnes n'ont plus lieu d'être. Pourtant, un appel d'offre a été lancé par la direction pour affecter d'autres personnes à ces fonctions. Selon plusieurs sources des EdA, les noms des fonctions des journalistes licenciés ont été modifiés mais les tâches sont les mêmes que celles qu'exécutaient Dominique Vellande, Yves Raisière et Cédric Rosenbaum.

Dans le cadre de cette enquête, Dominique Vellande, qui avait accepté de témoigner avant l'annonce de son licenciement, n'a pas souhaité être réinterrogé. Selon certaines sources, il ne s'attendait pas à être licencié et vit difficilement la situation. Lorsqu'il a demandé à la direction le motif de son licenciement, celle-ci lui a répondu que le quotidien ne ferait plus d'enquête. Yves Raisière, quant à lui, n'est pas surpris par ce bilan final : *« Le jour qui a suivi la parution du récit, avant même d'être convoqué, je suis allé ranger mes affaires dans mon bureau »*. Yves Raisière a été licencié par Philippe Lawson, visiblement embarrassé :

*« J'ai été convoqué le lundi de Pâques, dans l'après-midi, dans le bureau de Philippe Lawson. Yves Berlize était présent. Lawson bégayait, si bien qu'Yves Berlize, impatient, l'a sommé d'en venir au fait. La version officielle c'est que nos postes ne faisaient pas partie du nouvel*

*organigramme de la boîte. La vraie raison c'est que nous faisons partie d'une liste noire. Dominique, peut-être parce qu'il faisait partie de la cellule « enquêtes », Cédric parce qu'il était le responsable web des articles parus en ligne sur Publifin et moi parce que j'étais responsable de service et à cause du récit ».*

## **2.2 Le lock-out : une première dans l'histoire de la presse belge**

Un lock-out se définit par : « une fermeture temporaire de l'entreprise à l'initiative de l'employeur en cas de grève » et constitue « une faute de l'employeur <sup>97</sup> ».

Le 6 mars 2018, Nethys exerce son droit de propriétaire. Les patrons de *l'Avenir* privent leurs employés de leurs outils de travail, suite à une grève du personnel de deux jours, le lundi 4 mars 2018 et le mardi 5 mars 2018. Et ce, malgré le vote du personnel de reprendre le travail. La rédaction de *l'Avenir* se trouve face à un véritable lock-out, une première dans l'histoire de la presse en Belgique, et même en Europe. Cette grève fait suite aux licenciements des trois journalistes ciblés par la direction. Les journalistes avaient cessé de travailler pour soutenir leurs collègues. Lorsqu'ils sont revenus à la rédaction, leur accès aux programmes étaient coupés. La direction évoque une maintenance mais cela est peu probable puisque cette opération ne dure jamais deux jours. Yves Berlize aurait d'ailleurs accepté de rendre l'outil informatique au personnel de *l'Avenir*, à condition de ne pas y retrouver de caricatures de Stéphane Moreau.

Autrement dit, la rédaction de *l'Avenir* a été victime d'une censure préalable de la part de son actionnaire. Les patrons de Nethys exerçaient des pressions pour influencer sur le contenu rédactionnel du journal, surtout depuis l'affaire Publifin et la crise sociale qui a suivi. Les journalistes n'ont pas cédé et publié un article à charge de leur actionnaire. Ce dernier a donc employé la manière forte et décidé de museler son quotidien par la force. Contacté dans le cadre de notre enquête via son attaché de presse, le groupe Nethys n'a pas souhaité réagir à ces accusations. La porte-parole du groupe a toutefois précisé que l'entreprise n'avait pas à s'exprimer sur ce qu'elle considère comme des

---

<sup>97</sup> Définition du Larousse. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/lock-out/47611>

*tergiversations sans fondement*. Philippe Lawson, contacté à plusieurs reprises par téléphone, n'a quant à lui pas donné suite.

Quant à Yves Berlize que nous avons pu joindre par téléphone, il dément formellement un quelconque lock-out et nie être intervenu dans le contenu rédactionnel du quotidien :

« Je n'ai jamais interdit une seule publication. Je ne vois pas en quoi l'indépendance du journal est menacée. Tout ce que je peux dire c'est que certains journalistes ont produit un journal pirate. Ils ont abusé de la liberté d'expression pour produire un contenu sans aucune valeur rédactionnelle. Certains ont changé les articles à la dernière minute, contre l'avis d'un responsable et sans concertation. Or, le contenu doit quand même être discuté.

Quand on lui demande si certains journalistes ont été licenciés à cause de cet événement, Yves Berlize affirme n'accuser personne :

« Je ne sais pas qui est responsable mais les licenciements secs n'ont absolument rien à voir. Malgré le respect de la procédure Renault par la direction, certains ont persisté à générer une mauvaise ambiance et des blocages. Nous, on réorganise pour des raisons économiques mais surtout pour préserver l'emploi à long terme. Les journalistes aiment parler de lock-out mais juridiquement c'est faux. J'avais simplement dit que ceux qui souhaitaient travailler avaient le droit à condition qu'ils ne publient rien sans l'accord d'un supérieur. C'était une mesure pour éviter qu'un autre journal pirate soit à nouveau publié, rien d'autre. Il ne faut pas abuser du principe de liberté d'expression et respecter certaines règles ».

### **2.3 L'Avenir de l'Avenir**

Jean-Claude Marcourt, le ministre en charge des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, réagi à l'annonce de la restructuration via son compte Twitter : *«Ma première préoccupation va évidemment vers celles et ceux qui risquent de perdre leur emploi. Cette préoccupation s'accompagne d'une autre, l'importance primordiale pour notre Communauté d'avoir une presse pluraliste et de qualité»*. Le ministre se dit « préoccupé » par la situation de la presse francophone, étant donné que la restructuration de *L'Avenir* arrive juste après celle du groupe RTL. Au Parlement Wallon, la situation du journal est débattue, lors de plusieurs commissions. Tous les députés semblent s'accorder sur le fait de l'urgence de sortir l'Avenir de Nethys. Plusieurs journalistes de l'Avenir sont d'ailleurs rendus à la rencontre des politiques pour trouver de l'aide :

« Je n'ai jamais autant rencontré de personnalité politique que lors de cette restructuration. On a vraiment fait le tour avec Martial Dumont. J'ai rencontré Fabian Culot, Paul-Emile Motard, Pierre-Yves Jeollet, Willy Borsus, Elio Di Rupo, Benoît Lutgens, et avec Emanuel Wilputte, Stéphane Hazée, Pierre-Yves Dermagne, Olivier Maroy et tous ceux qui avaient pris part à la commission

parlementaire sur la liberté de la presse. On les a poussés à faire quelque chose mais, finalement, nos demandes n'ont pas changé grand-chose à notre situation. Un ministre libéral, que je ne citerais pas, nous a même dit que le pouvoir à Liège c'était le MR et le PS et on a compris que le conflit était avant tout politique. Un député nous a répondu : *Ok, j'en parlerai à Stéphane*, et on a compris... J'ai l'impression qu'avec les politiques, on a perdu notre temps même s'ils ont demandé à Nethys de se séparer de leur activité concurrentielle. »

Face à l'immobilisme des patrons de l'*Avenir* et à celui des politiques, les Eda demeurent dans une situation délicate. Depuis l'annonce de la restructuration, plusieurs actions ont été menées. Les pages du journal ont été amputées de 25 % de leur contenu, en référence au quart du personnel menacé par les licenciements. Des offres d'emploi, à caractère humoristique, pour recruter « des administrateurs compétents », ont été publiées, plusieurs affiches détournées et caricatures recouvrent régulièrement les murs de l'entreprise et les pages du journal. Les EdA ont aussi presté plusieurs jours de grève. Les journalistes se sont également rebellés contre leur actionnaire en publiant une enquête non sans conséquence pour trois d'autres eux. Pour Yves Raisière, le combat pour la liberté d'expression en vaut la peine :

«Le plus important, ce n'est pas les pressions mais notre capacité à organiser une résistance. Au sein du journal, on a mis en place cette résistance en affirmant notre indépendance. Cela a eu des conséquences mais on ne renoncera jamais à notre liberté de parole et de ton et on ne cédera pas à la menace. Quand tu vas à la guerre, il y a toujours des blessés. Mais un média vaut la peine qu'on se batte pour lui ».

## **Conclusion**

L'hypothèse de départ, à savoir si les journalistes de l'*Avenir* ont subi ou non des pressions rédactionnelles de la part de Nethys, leur actionnaire, s'est vérifiée. Ces pressions concernent principalement l'ancien rédacteur en chef des *EdA*, Thierry Dupièieux. Ce dernier a subi des pressions économiques et rédactionnelles à travers deux administrateurs délégués du groupe qui se sont succédé. D'abord Quentin Gemoets, ensuite Eric Schonbrodt. L'immobilisme de l'actionnaire, son refus de collaborer avec le rédacteur en chef pour mener des projets à bien constituent une première atteinte à la ligne éditoriale et à la Charte du journal. Nethys a aussi fait pression sur la rédaction de l'*Avenir* en utilisant l'outil économique, à travers un boycott publicitaire avant que le groupe soit actionnaire du quotidien, et en privant la rédaction de budget nécessaire au travail journalistique, par la suite. Les pressions, indirectes et insidieuses dans un premier

temps, se sont amplifiées au moment de l'affaire Publifin. Le traitement du scandale dans le quotidien a provoqué la colère des patrons de Nethys. Ces derniers, qui estiment que le personnel de l'*Avenir* se doit d'être loyal envers eux, se sont sentis trahis lorsque les journalistes ont fait preuve de critique et d'indépendance journalistique. La déontologie journalistique, la liberté de la presse et le respect du pluralisme ne semblent pas faire partie des valeurs du groupe Nethys.

Les pressions du groupe ne s'exercent pas que sur les journalistes de l'*Avenir*. Elles s'étendent à l'ensemble du monde médiatique belge. La cible principale du groupe n'est autre que David Leloup, le journaliste à l'origine de la révélation du scandale Publifin. Nethys, via ses filiales effectuent des pressions économiques et juridiques sur le journaliste indépendant.

Lorsqu'un groupe industriel, de surcroît politique, acquiert un média, les risques d'ingérence s'élèvent. Malgré les sollicitations du personnel auprès des politiques, l'avenir du quotidien semble toujours incertain. Les tensions entre le personnel et la direction sont plus que jamais exacerbées. Que ce soit au sujet du choix des rotatives d'imprimerie, de la stratégie de développement à adopter, ou du choix de nommer un rédacteur en chef, la direction de l'*Avenir* prend ses décisions seule, contre l'avis de la rédaction, des syndicats et des associations de journalistes. Les actionnaires du journal, des patrons d'industries, ont démontré leur méconnaissance du monde de la presse. Après les licenciements, le choix de nommer Philippe Lawson, un directeur de rédaction, à la place d'un rédacteur en chef, approuvé par la SDR, n'a fait que renforcer les conflits internes.

Les conséquences sont très lourdes, au niveau humain, pour le journal, mais aussi pour la liberté de la presse en Belgique, en général. Nethys s'est permis d'opérer un lock-out au sein de sa rédaction, ce qui constitue une censure préalable sur un média, et n'a pas été puni. Le personnel des EdA demeure aujourd'hui plus que jamais unanime : *il faut sortir l'Avenir de Nethys*.



## Bibliographie

- Alain Blanchet, Anne Gotman, *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien*, 1992, Paris, Nathan.
- Pierre Bourdieu, « La censure », *Questions de sociologie*, Paris, 1980. Éd. de Minuit,
- Monique et Michel Pinçon-Charlot, « Sociologie de la bourgeoisie », 2003. *La Découverte n° 294*.
- Monique et Michel Pinçon-Charlot, « La violence des riches - Chronique d'une immense casse sociale », 2013.
- Pascal Durand, « La censure invisible », 2006, *Actes Sud*.
- Laurent Martin, « Censure répressive et censure structurale : comment penser la censure dans le processus de communication ? », 2009, *Questions de communication*.
- Julien Lecomte, « Médias : influence, pouvoir et fiabilité », 2012, *Questions contemporaines*, Editions L'Harmattan.
- Henri Maler, (2015), « Pluralisme : de quoi parle-t-on ? », *Acrimed*, 2015. Disponible sur : <https://www.acrimed.org/Pluralisme-de-quoi-parle-t-on>
- Hugues Van Peel , « Vers l'Avenir : histoire d'un groupe de presse francophone », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2006-2019. Disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2006-19-page-5.htm>
- AJP, « Code de déontologie journalistique », 2<sup>ème</sup> édition, septembre 2017. Disponible sur : <http://www.lecdj.be/telechargements/Code-deonto-MAJ-2017-avec-cover.pdf>

## **Annexes**

## Annexe I

Message électronique d'Yves Berlize aux EdA (4/03/2019)

**De :** Yves Berlize

**Envoyé :** lundi 4 mars 2019 16:15

**À :** 0 Tous

**Objet :** TR: Plan de transformation

**Importance :** Haute

Chers collaborateurs, Chères collaboratrices,

La période que nous traversons dans le cadre de l'implémentation du plan de redéploiement, qui consiste en un plan de restructuration et de croissance, est une période difficile, source de nombreuses frustrations et déceptions.

Nous mettons tout en œuvre pour accélérer cette phase difficile de réorganisation pour passer au plus vite à une phase de reconstruction et d'avenir.

L'objectif final est d'assurer la pérennité de notre entreprise et de créer un « futur » pour nos employés et nos correspondants.

Pour rappel, nos défis sont les suivants :

- Notre **OBJECTIF à long terme** :
  - # simply N°1 : être le média presse/web N°1 en Belgique francophone avec un objectif repère à 700.000 lecteurs (contre 539.000 aujourd'hui – dernière vague CIM)
  - en \_\_\_\_\_ étant \_\_\_\_\_ profitable
  
- Nos 4 axes stratégiques pour atteindre ce but (en ordre de priorité)
  1. **Développer notre ADN** = l'information locale et régionale
  2. **Digitaliser** notre média, nos départements, nos équipes
  3. **Étendre**:
    - Au niveau territorial, en hissant les couleurs de L'Avenir partout en Wallonie, en ce compris sur nos zones blanches actuelles : Liège, Mons&Centre, Charleroi
    - vers un électorat plus jeune
  4. **Enrichir** notre \_\_\_\_\_ contenu \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ venir

Tout ceci ne sera possible que si, dans le même temps, nous adaptions (pour toute la société) :

- **notre structure** et organisation à la nouvelle réalité de notre marché
- **notre culture** vers une culture positive – ouverte - oser se mettre en question
- **notre conviction** que nous pouvons gagner en prenant des initiatives propres en s'appuyant si c'est nécessaire/possible sur le pôle Telco-Media (= transversalité)

Ces derniers mois, nous avons eu beaucoup de discussions lors de CE extraordinaires, de réunions syndicales ou encore de réunions avec l'AJP qui nous ont permis de réfléchir sur notre future organisation et notre structure, de limiter les économies au niveau du personnel, d'augmenter de façon importante les conditions des départs volontaires afin de diminuer et limiter le nombre de départs non volontaires.

En parallèle, nous poursuivons la réflexion sur la simplification des niveaux hiérarchiques dans tous les départements de la société et sur l'implémentation de structures plus agiles qui tient compte de la mutualisation du Pôle Telco.

Tenant compte de nos critères de base et la confirmation en départs volontaires de quelques 42 collaborateurs dans le cadre du plan, nous avons pris malheureusement la décision ce jour de nous séparer de 3 collaborateurs de la rédaction.

Il s'agit de Yves Raisière, chef de service de l'Info TE, Dominique Vellande, Journaliste Suppléments & Enquêtes et Cédric Rosenbaum, Community Manager : ils ont été licenciés et quitteront l'entreprise ce jour.

C'est principalement le service TE qui est visé par les licenciements secs parce qu'une réorganisation nous y paraît fondamentale en combinaison avec une responsabilité importante au niveau du pôle éditeurs et des rédacteurs en chef adjoints.

Conscients de l'importance de notre ancrage local et de notre développement digital, des ateliers rédactionnels collaboratifs seront organisés afin d'affiner notre plan.

Au niveau des départements commerciaux, l'implémentation de la nouvelle structure est en train de se faire.

Nous avons par ailleurs prévu un plan de formation supplémentaire au niveau digital dans tous les services concernés (mise en place d'une « Digital Academy »).

Lors de nos discussions avec les représentants de l'AJP, nous avons convenu de ne pas dépasser un maximum de 4 ETP en licenciements secs dans le cadre du respect de la paix sociale : avec ces trois départs, nous respectons notre engagement vis-à-vis de l'AJP puisqu'il s'agira de 2,8 ETP. Ceci confirme également bien l'inexistence d'une liste noire.

Nous sommes convaincus que cette étape difficile humainement est malheureusement un passage obligé pour assurer la pérennité de notre entreprise et garantir un futur à l'ensemble de nos travailleurs.

Nous vous remercions pour votre patience et comptons dès à présent sur chacun et chacune d'entre vous pour entamer une nouvelle phase de reconstruction, de dialogue et de confiance en notre futur.

Bonne journée,  
Yves

## Annexe II

### Déclaration à la presse : la liberté de la presse est et restera une valeur essentielle



Déclaration à la presse

### **LA LIBERTE DE LA PRESSE EST ET RESTERA UNE VALEUR ESSENTIELLE**

05-11-2017

Le 27 octobre dernier, Le VIF/L'Express se faisait le relais d'informations concernant de **possibles tentatives de pression et de règlement de comptes sur la rédaction du journal L'Avenir<sup>1</sup>**. Ces velléités seraient accompagnées d'un projet de plan de restructuration et même d'une « liste noire » de journalistes. **Ces faits, s'ils sont fondés, sont extrêmement graves dans un régime démocratique, en ce qu'ils tendent à mettre à mal, voire à annihiler, l'indépendance rédactionnelle d'un quotidien.**

Comme l'ont indiqué par voie de communiqué les délégations de la Société des Rédacteurs et de l'Association des Journalistes Professionnels des Editions de l'Avenir, *"cette indépendance est une réalité, on l'a vérifié ces derniers mois. Elle constitue également une légitime fierté. Elle renforce la crédibilité de nos médias, papier et web. Ceux qui ont été amenés à traiter de l'actualité autour de PubliFin- Nethys, et continuent de le faire avec mesure et impartialité, méritent d'être placés sur la liste vertueuse de ceux qui appliquent au quotidien l'indépendance rédactionnelle. Nous pouvons également y placer le rédacteur en chef, Thierry Dupièrèux, qui a rendu possible le respect de nos valeurs de sérieux et de professionnalisme, malgré une période délicate et troublée<sup>2</sup> ».*

Il est dès lors d'autant plus **inacceptable**, dans un régime démocratique digne de ce nom, **de tolérer la simple idée de mise sous tutelle, de représailles ou de censure de la presse**. Notre Constitution protège d'ailleurs, en son article 25, cette liberté fondamentale et dispose que *la presse est libre* et *qu'aucune censure ne pourra jamais être établie*. Toute menace sur un rédacteur en chef, sur un administrateur délégué d'un organe de presse ou sur tout journaliste à des fins de pression et, ultimement, de censure est donc en toute hypothèse totalement inadmissible.

Dans ce contexte, **nous souhaitons réaffirmer avec force qu'une mission essentielle d'un organe de presse, et donc aussi de son propriétaire, est de garantir et de promouvoir l'indépendance des rédactions et des rédacteurs, dans le respect du professionnalisme et de la déontologie du métier**. Cette obligation s'impose d'autant plus impérativement lorsque l'organe de presse ou son propriétaire est public.

En conséquence et sans préjudice de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de la Commission d'enquête Publifin, nous ne pourrions pas nous contenter d'être simplement spectateurs, dans les semaines et les mois à venir, d'une situation intenable et insupportable, ainsi que des risques d'atteinte à son intégrité encourus par la rédaction de L'Avenir.

**Nous prenons dès en notre pouvoir pour défendre la liberté de la presse. Aucune de nos décisions ne pourra favoriser, directement ou indirectement, une situation qui mettrait à mal cette liberté fondamentale.** Nous appelons par ailleurs les représentants démocratiques au sein des organismes parapublics à s'inscrire scrupuleusement dans la même ligne de conduite. Tout comportement inverse serait incompatible avec nos principes démocratiques et incompatible avec les valeurs fondamentales de nos différents groupes politiques.

Plus largement, il s'agit d'une mise en danger d'une liberté fondamentale consacrée dans notre pays depuis son indépendance. La liberté de la presse constitue une des fondations de l'Etat belge. Toute atteinte à la liberté de la presse, toute tentative de censure de celle-ci, doit à l'avenir faire l'objet de **sanctions plus clairement définies**. Nous entendons également **relancer le débat sur les initiatives à prendre par les pouvoirs publics pour garantir au mieux les conditions économiques qui permettent aux organes de presse d'exercer leur liberté.**

Dimitri FOURNY

Chef de groupe cdH au Parlement  
de Wallonie Député au Parlement de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles

Olivier MAROY

Député MR au Parlement de Wallonie et au Parlement de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

Patrick PREVOT

Député PS au Parlement de Wallonie et au Parlement de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

Stéphane HAZEE

Chef de groupe Ecolo au Parlement  
de Wallonie Député au Parlement de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles

1. <http://www.levif.be/actualite/belgique/le-journal-l-avenir-propriete-de-nethys-est-sous-pression/article-normal-744681.html>
2. <http://www.ajp.be/editions-de-lavenir-nouvelles-instances-independance-redactionnelle/>

## **Annexe III**

### Entretien avec Didier Delempre, le 18 juin 2019

#### Eléments de biographie :

Didier Delempre est journaliste à l'Avenir où il s'occupe principalement du cyclisme. Il est également délégué de rédaction à l'AJP. Il a débuté sa carrière en 1988, dans la locale de Huy-Waremme où il a passé onze années avant d'être transféré à Namur, en 1999, dans le service d'info générale.

#### Entretien :

#### **Comment avez-vous été amené à devenir délégué AJP et quel est votre rôle ?**

*Les délégués sont élus par des élections par nos pairs, les journalistes, via des élections tous les quatre ans. Moi j'en suis à mon quatrième mandat et à mon troisième au conseil d'entreprise. En fait, les vocations ne sont pas nombreuses pour devenir délégué de rédaction et c'est toujours les mêmes qui sont là. Le délégué c'est l'interface entre la direction, l'AJP et la rédaction. Nous sommes compétents pour ce qui concerne par exemple les conventions barémique mais aussi, de manière plus générale, pour faire respecter les lois. On collabore, en bonne entente, avec la SDR, dont l'avis est consultatif. J'ai également été syndiqué CNE suite à des élections sociale où c'est tout le personnel qui doit voter. J'étais le champion des voix de préférence.*

#### **Votre position vous protège-t-elle au niveau de ce que vous pouvez et ne pouvez pas dire ?**

*Non et c'est un gros problème. On ne bénéficie d'aucune protection. On doit se rendre à des réunions et à quelques AG pour discuter de tous les problèmes. C'est une bonne école de démocratie même si on ne prend jamais des décisions comme les syndicats peuvent le faire. Dans le cas de la restructuration, Setca et CNE étaient directement avec un accord.*

#### **Que reprochez-vous à Philippe Lawson, votre directeur ?**

*Quand il est arrivé, il a fait des éditos et opinions. Mais ce qu'il écrivait dans le journal, ce n'était pas du tout en concordance avec ce que Thierry Dupièreaux aimait appeler 'notre ADN'. Son ton était différent de celui utilisé par les journalistes de L'Avenir. Il mettait même en cause la justice liégeoise. Suite à cela, on lui a demandé de ne plus écrire et il a compris. Ce problème a été résolu.*

#### **Mais la position de Philippe Lawson n'est toujours pas reconnue par le personnel ?**

*Non. On avait dit à la direction qu'il nous fallait absolument un rédacteur en chef pour entrer dans les critères d'aides à la presse. Le comité exécutif a annoncé l'engagement de Lawson, par Pol Heyse mais on prétend que c'est Jos Donvil qui l'a engagé. Pol Heyse a dit « nous avons engagé un directeur de la rédaction et il s'agit de monsieur Lawson, en précisant qu'il serait aussi directeur de l'avenir, télépocket, le JDE et Deuzio. Moi j'ai dit que ça n'allait pas du tout. Déjà, parce que, dans notre Charte, le terme est « directeur des rédactions » et pas « de la rédaction ». Il y a une nuance. Directement après, on a reçu un mail avec la modification de fonction. Il faut aussi savoir que son poste n'existait pas avant et qu'on n'a pas pris dessus. Or, pour être rédacteur en chef, l'usage veut que la personne en question consulte l'avis de la SDR.*

*Quand Philippe Lawson est arrivé à la rédaction, il nous a exposé son projet. En deux heures de temps, il a perdu tout crédit auprès de nous. Il ne savait pas de quoi il parlait. Ces propos étaient incompréhensibles. Personne n'a vu où il voulait en venir. On a évoqué le cas de Philippe Lawson avec S. Moreau et il nous a dit qu'il n'était pas question de se séparer de lui.*

#### **Pourquoi avoir décidé de publier votre enquête sur votre actionnaire, le 16 février 2019?**

*Pour nous c'était le point final de la saga L'avenir pour expliquer aux lecteurs qu'on se foutait de notre gueule. Une réunion, la veille, dans le bureau d'Yves Berlize, s'était mal passée et avait été l'élément déclencheur.*

### **Pouvez-vous la décrire ?**

*Il y a une convention entre les syndicats et l'AJP qui veut qu'on se convie l'un l'autre quand on doit négocier avec la direction. Moi j'étais observateur et les syndicats prenaient un peu le poult. Le problème, c'est que les syndicats ont désigné deux représentants pour lesquels c'était le baptême de feu dans la presse et ils n'ont pas pris la mesure de l'importance du respect de la convention barémique en ce qui concerne les départs volontaires. La veille de la parution de ce fameux dossier, vers 14 heures, Martine Simonis (secrétaire générale de l'AJP), Florence Maty (membre du management team), et moi-même, avons négocié ce point là dans le bureau d'Yves Berlize. C'était un point important car la convention avait une incidence sur la prépension. Ensuite, Berlize et Maty demandent une suspension de séance. Moi je me réjouissais parce qu'on était vraiment près d'un accord. Vers 16 heures, on se retrouve à nouveau et Yves Berlize répond non à toutes nos demandes. Ils ont dû passer un coup de fil rue Louvrex, pour nous c'était clair. On a été pris au dépourvu et on a réuni la rédaction pour leur annoncer. Avec Yves Raisière, on avait monté un dossier qu'on laissait « au frigo ». Ce soir là, on a décidé qu'on le publierait. C'était l'arme ultime, notre dernière munition. A 20h, Vincent Eienne (rédacteur en chef adjoint exécutif) m'appelle pour demander si, finalement, c'était bien utile de sortir ce truc. Je lui ai dit : « Vincent que veux-tu qu'on ait encore à perdre ? ».*

### **Comment avez-vous procédé pour glisser ces pages ?**

*On avait mis de fausses pages et deux minutes avant le flashage, on les a remplacées par notre dossier. Alors on nous a accusé d'avoir fait un journal pirate, mais lors de la commission parlementaire qui a suivi, Oliver Maroy et Stéphane Hazée ont dit que ça n'existait pas.*

### **Mais qui a eu l'idée d'écrire le dossier ?**

*Je ne m'en rappelle pas exactement mais l'idée est partie d'un message What's app envoyé par Yves Raisière, fin octobre 2018.*

### **Tout le personnel était présent lors de l'échange des pages ?**

Non il ne restait que les soiristes. Moi j'avais quitté la rédaction vers 20 heures.

### **Toute la rédaction était malgré tout au courant ?**

*Oui tout le monde en avait connaissance et je tiens à dire que l'on s'est montré très solidaire sur ce coup là. Il n'y a pas un journaliste qui a dit qu'il ne fallait pas publier. On aurait aussi pu faire grève, on était très déterminé.*

### **Comment la direction a-t-elle réagi le lendemain en découvrant les pages ?**

*Le lendemain, à 8h45, Philippe Lawson m'appelle sur mon GSM mais je ne réponds pas. Je contacte directement Emanuelle Wilputte et Albert Jallet pour qu'ils ne lui répondent pas non. Emmanuel Wilputte reçoit ensuite un SMS de Philippe Moreau qui lui dit qu'il souhaite le rencontrer. Au début, il a cru à une plaisanterie vu que personne n'a le numéro de Moreau et que n'importe qui aurait pu signer « Stéphane Moreau ». Ensuite, il m'a raconté avoir eu Moreau au téléphone en fin d'après-midi. Moi je lui ai dit qu'il ne devait pas y aller seul. J'ai appelé Martine Simonis qui a pu se libérer. Vers 18 heures, on s'est retrouvé tous les trois, devant le bâtiment de Nethys, rue Louvrex.*

### **Etiez-vous inquiet ?**

*Moi je n'ai jamais eu peur de personne, même si en riant, j'ai dit à ma femme que si nous n'étions pas sortis à 23 heures, il fallait appeler la police.*

### **Comment la rencontre s'est-elle déroulée ?**

*Quelqu'un est venu nous chercher pour nous amener au 4e étage. Je n'avais jamais rencontré S. Moreau auparavant, alors on se présente et on se sert la main. Avant qu'on ne commence quoi que ce soit, on a vu les photocopies des quatre pages, imprimées sur la table devant lui.*

#### **Comment s'est-il comporté avec vous ?**

*Il était assez sympa, il ne tirait pas la gueule. Mais on a senti qu'il y avait un truc à négocier. Les premières 20 minutes ne se passent pas trop bien car on sent quand même qu'il est un peu outré. Il nous dit qu'il n'a pas acheté L'avenir pour le laisser pourrir. Il se défend quoi. Stéphane Moreau savait quel était le problème parce que c'est sans doute lui qui a dit non aux négociations, le jour avant. Nous, on voulait rediscuter des licenciements secs et les conditions de départs. Berlize nous avait dit la vielle qu'il ne voulait pas entendre parler de ça mais on lui a répété. Il nous dit « ça va couter combien ? ». Il appelle Berlize et ensuite il arrive. On a bien rigolé car Moreau voulait nous donner l'impression qu'il était là par hasard mais c'était une mise en scène. Je savais qu'Yves Berlize était présent parce que j'avais vu sa voiture garée dans la cours en arrivant. Moreau décide ensuite d'appeler Jos Donvil et lui explique qu'il faut renégocier avec nous.*

*Le lendemain, Ablert Jallet, Emanuel Wilputte, Martine Simonis et moi, on se retrouve vers 10 heures, Avenue Ariane, à Bruxelles, dans les locaux de Voo et Bety, face à Jos Donvil, Yves Berlize, Maty et une conseillère juridique de chez Claes, Madame Willems. On savait que les négociations allaient bien se passer parce que Moreau avait donné son accord et avait mandaté ces personnes pour arriver à un accord financier. On a quand même discuté toute la journée et ensuite, ils sont revenus avec des propositions. On a réussi à obtenir ce qu'on voulait pour le payement des préavis.*

#### **Et pour les licenciements secs ?**

*On a du laisser tomber la question et signer une convention avec la limite des 4 licenciements secs. Nous avons des idées de personnes à licencier et on leur en avait parlé. Il s'agissait de personnes pas loin de la retraite. L'une était au Canada et on en avait trouvé deux autres qui souhaitaient quitter l'entreprise de leur plein gré. Moi j'avais dit à Jos Donvil que s'il licencierait certaines personnes dont on savait qu'elles étaient dans le viseur, ce serait difficile à faire passer à la rédaction. Il m'a répondu : « Je prends le risque ».*

#### **Quelles étaient ces personnes, dans le viseur ?**

*Des noms circulaient dont celui d'Yves Raisière et de Martial Dumont. Martial était chargé de suivre les débats au Parlement wallon et il a été amené à traiter de sujets qui touchaient l'actionnariat. Dominique Vellande était aussi dans le collimateur. Sur le moment, on a pensé qu'on pourrait trouver une solution.*

#### **Comment a réagi la rédaction quand vous lui avez annoncé cet accord ?**

*Le lundi qui a suivi, on s'est rassemblé en AG pour faire les annonces. Tous le monde était là et on a été applaudit pendant cinq minutes, malgré le fait qu'il y aurait quand même des licenciements secs.*

#### **Quel a été le rôle des syndicats dans cette négociation ?**

*Après cette AG, les syndicats ont dénoncé le fait qu'on ne les avait pas invité aux négociations. Si on ne les a pas appelé, c'est parce que Moreau et la rédaction étaient d'accord pour négocier uniquement avec l'AGJ et la SDR. Les syndicats ont beaucoup perdu parce que la rédaction, mais aussi tout le personnel, était de notre côté. Ce lundi,*

*J'ai démissionné du syndicat hier (17 juin 2018), parce que je ne voulais plus rien avoir à faire avec eux. Ce qui m'est resté en travers de la gorge c'est que j'ai entendu de leur bouche (délégué syndical setca et journaliste) que la convention barémique est une convention sous seing privé que les journalistes ne sont pas obligés d'y adhérer, c'est inadmissible. Faire ça, c'est faire de l'AJP*

*bashing. Je ne peux plus entendre ce genre de discours. C'est peut-être de notre faute d'avoir négocié seul mais je ne sais pas ce qui se serait passé si nous ne l'avions pas fait.*

**La situation est encore tendue. Outre les grèves, l'enquête dans le journal et les autres actions menées, avez-vous tenté de rencontrer le monde politique ?**

*Oui. Je n'ai jamais autant rencontré de personnalité politique que lors de cette restructuration. On a vraiment fait le tour avec Martial Dumont. J'ai rencontré Fabian Culot, Paul-Emile Motard, Pierre-Yves Jeollet, Borsus, Di Ruppo, Lutgens, et avec Emanuel Wilputte, Stéphane Hazée, Dermagne, Maroy et tous ceux qui avaient pris part à la commission parlementaire sur la liberté de la presse.*

**Est-ce que ces rencontres ont abouties ?**

*Non. On les a poussés à faire quelque chose mais, finalement, nos demandes n'ont pas changé grand-chose à notre situation. Un ministre libéral, que je ne citerais pas, nous a même dit que le pouvoir à Liège c'était MR et PS et on a compris que le conflit était avant tout politique. Motard nous a répondu : « Ok, j'en parlerai à Stéphane » et on a compris... J'ai l'impression qu'avec les politiques, on a perdu notre temps même s'ils ont demandé à Nethys de se séparer de leur activité concurrentielle.*

**Avez-vous eu connaissance de pressions rédactionnelles au sein de L'Avenir ?**

*Quand j'étais soiriste, Vincent Etienne, l'éditeur responsable, m'avait dit qu'Yves Berlize ne voulait pas qu'on passe une page sur le scandale Publifin. Il s'agissait de deux pages avec un gros papier sur Nice-Matin (« Nice-Matin et L'Avenir : même combat »<sup>98</sup>). Stéphane Moreau n'était pas content.*

**Quelles sont les grandes lignes du plan de redéploiement prévu par la direction ?**

*C'est un plan assez peu claire. Lawson ne savait pas nous répondre. J'ai vu des schémas avec des mots clé mais personne n'a rien compris. Si c'est faire plus, avec moins de journalistes, on est à côté de la plaque. Les gens qui sont parti n'ont pas été remplacés. Ceux qui vont partir, ils avaient des rubriques et on ne sait même pas si quelqu'un pourra prendre le relai. On pourrait les supprimer. Personne n'est au dessus de la mêlée avec un regard qui pourrait voir comment fonctionnera la rédaction. Moi j'ai pris la décision de quitter l'entreprise et je sais que je serais remplacé. A tournai, la moitié pourrait partir. Les dégâts sont plus visibles dans les grandes rédactions. Le nombre de départ ne peut pas encore être définitivement établi. On reçoit encore régulièrement des messages de personnes qui décident de quitter l'entreprise. On aura une idée plus claire, fin du mois de juin de l'année prochaine. D'ici là, il est possible qu'on ait d'autres départs volontaires supplémentaires.*

**Pensez-vous que cette restructuration aurait-pu être évitée ?**

*Il y a 10 ans, il y avait eu un plan de restructuration avec une direction qui savait où elle allait. Et on avait conclu de bon accord. De plus, c'était nécessaire. Le journal a eu des résultats positifs pendant huit années. Elles coïncident avec la présence de Quentin Gemoets. Depuis que Nethys a repris le truc, il n'y a plus eu d'exercices positifs. Peut-être qu'on avait besoin d'une restructuration mais celle-ci n'est pas maîtrisée. Ils ont mis l'échelle trop haute dans le nombre de départ souhaité. Il y a des services décapité.*

**Il n'y a pas encore de chiffres concrets ?**

---

<sup>98</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190213\\_01296882/nice-matin-et-l-avenir-meme-combat](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190213_01296882/nice-matin-et-l-avenir-meme-combat)

*Les 65 ETP de départ ont été ramené à 45 ETP. Cela veut dire qu'au final, ça concerne plus que 45 personnes car on parle d'ETP. On doit être à une trentaine de personnes actuellement, mais comme je l'ai dit, ce chiffre va augmenter.*

**Pensez-vous que certaines personnes sont parties à cause de l'ambiance ?**

*Pour certain ça a été une opportunité de faire autre chose. Mais je pense que beaucoup en ont eu marre de travailler dans des conditions comme celles-là. En ce qui concerne les pressions rédactionnelles, elles sont retombées sur le rédacteur en chef à l'époque. Par contre, la relation entre la direction et la rédaction, a créé une ambiance difficilement supportable.*

**A titre personnel, pourquoi quitter vous l'entreprise ?**

*J'avais envie de faire autre chose, et d'occuper d'autres fonctions. Ceci dit, je ne retravaillerais peut-être pas.*

**J'ai cru comprendre que la rédaction voulait s'organiser en coopérative ?**

*Oui on souhaite former une coopérative pour avoir un représentant au conseil d'administration de l'entreprise. On doit arriver à 80-90 personnes et on a besoin de l'accord de 2/3 du personnel. Mais moi je ne suis pas spécialiste de la question. C'est Huet qui a lancé l'initiative.*

## **Annexe IV**

### Entretien avec Philippe Leruth

#### Eléments de biographie:

Philippe Leruth est journaliste aux *Editions de l'Avenir* depuis 41 ans. Depuis 2005, il s'occupe de l'actualité internationale à la rédaction centrale de Namur. Il est également Président, de 2016 à 2019, de la Fédération Internationale des journalistes (FIJ), une fédération syndicale mondiale rassemblant 180 syndicats et organisations de journalistes dans 140 pays.

#### Entretien du 28 mars 2018:

**Le 29 avril 2014, le groupe Corelio revend les *Éditions de L'Avenir* au groupe Nethys. Comment avez-vous vu la chose ?**

*Corelio avait racheté l'avenir pour être des deux côtés de la Belgique. Puis il décide de vendre et là, il y avait trois hypothèses : rester seul, être absorbé par Rossel ou être racheté par Tecteo. J'ai pensé que ce rachat pouvait être une opportunité pour la presse. Vu de l'extérieur, Tecteo était active dans des initiatives nouvelles.*

**N'aviez-vous pas de craintes quant à l'indépendance de la presse ?**

*On estimait que l'on était à l'abri. Tecteo avait reconnu un texte important, celui d'un accord rédactionnel qui établit une autonomie rédactionnelle. La question de l'indépendance ne s'est pas tellement posée à ce moment là.*

**Il n'y avait jamais eu d'incidents avec Stéphane Moreau ?**

*Il y avait eu un incident concernant un article où Moreau était impliqué. Il s'agissait d'une affaire d'extorsion à l'assurance où il était accusé d'avoir effectué un faux contrat. Pol Heyse avait appelé la rédaction pour faire par du mécontentement de Moreau.*

**Comment avez-vous réagit après le scandale Publifin ?**

*Certains ont pensé que L'avenir n'était pas présente sur cette affaire parce que l'actionnaire est Publifin. Mais Publifin c'est Liège et L'Avenir n'y est pas tellement présent. C'est quand le dossier est arrivé au Parlement wallon qu'on a rebondi.*

**Avez-vous pu couvrir l'affaire librement ?**

*On n'a pas eu de pressions à ce moment là. Même si parfois, quand on couvre une affaire qui concerne son actionnaire, on doit réfléchir à comment la couvrir. C'est un peu comme Le Figaro, Bolloré et Pierre Berger.*

**Quels sont les problèmes qui arrivent concrètement quand des industriels détiennent des médias ?**

*Il y a des problèmes qui s'installent au niveau de l'indépendance mais les entreprises de presse sont moins rentables donc il faut trouver une solution. Les dirigeants de grands groupes doivent comprendre que pour être rentable, il faut laisser de l'autonomie*

**Le Vif/L'Express du 27 octobre 2017 révèle que le journal [L'Avenir](#) a subi diverses pressions rédactionnelles de la part du groupe Nethys. Quand est-il ?**

*On a appris qu'il y a eu des pressions sur le rédacteur en chef. En ce qui concerne la liste noire, j'avais des difficultés à le croire. C'était trop gros. Certains administrateurs en veulent à mes collègues. Mais je ne pense pas que la liste existe.*

**Les administrateurs en veulent à la rédaction suite à la lettre ouverte adressée à Pol Heyse. Quel est le problème avec le choix de l'imprimerie ?**

*Quand L'Avenir est racheté à Corelio, l'imprimerie se trouve à Bruxelles. Ce contrat d'impression arrivait à échéance en 2018. Donc on était à la recherche d'un autre centre d'impression. Le comité de direction du journal avait rendu un avis favorable pour Europrinter car on pouvait y imprimer le bon format et, sur le plan industriel, on ne va pas chez un concurrent.*

**Pourquoi avoir rédigé cette lettre ?**

*On s'est rendu compte que le comité allait faire imprimer chez Rossel. On avait l'impression que c'était la piste privilégiée. Les accords publicitaires qui existent déjà entre Sudpresse et L'Avenir pourraient laisser place à une collaboration éditoriale par après. Les gros soucis c'est que Rossel posséderait alors 80% de la presse belge. Le patron d'IPM n'a d'ailleurs pas manqué de faire la remarque car eux aussi souhaiterait peut être racheter L'Avenir.*

**Pensez-vous que Nethys devrait revendre L'avenir ? Comme l'ont exprimé les députés wallons dans leur communiqué ?**

*Si il y a revente, on ne veut ni d'IPM ni de Rossel. La revente est une question complexe. Tecteo n'a pris aucune initiative depuis son rachat. Depuis l'arrivée de Jos Donvil, on nous dit qu'il faut développer des synergies. La crédibilité de Nethys est mauvaise maintenant donc on devrait peut-être en sortir. Nous, on veut en sortir en prospectant des acheteurs potentiels.*

**Dans quelles circonstances s'est opéré le départ d'Eric Schonbrodt, l'ex-administrateur délégué de L'Avenir ?**

*C'était une séparation à l'amiable. Mais il a envoyé une lettre pour dénoncer le fait que les éditions n'étaient pas gérées par Nethys. Il expliquait que l'actionnaire ne prenait pas de décisions cruciales. Nethys n'a pas apprécié et un ressort s'est cassé entre nous et Pol Heyse. Nethys a publié un communiqué contre Eric Schonbrodt parce qu'ils ont considéré ça comme un acte de rébellion. On avait aussi des problèmes avec Résa puisqu'il n'y avait pas de synergies. Ensuite, ils se sont défendu en disant qu'ils étaient dans la tourmente avec Publifin. En bref, L'Avenir devrait sortir de tout ça mais pas dans la précipitation.*

**Nethys opère-t-il une stratégie de pourrissement sans le savoir ?**

*Depuis 2014, aucune décision n'est prise. A partir de janvier 2019, le journal sera imprimé ailleurs. En 2018, il y a la coupe du monde de foot et les élections. C'est très important pour L'Avenir. De la mi-juin à la mi-octobre, il n'y aura pas de temps pour préparer le journal. C'est aussi pour cela qu'on voulait imprimer chez Europrinter car ça nous permet de conserver la même maquette et d'être prêt. Quand on a fait cette sortie publique, ça a suscité une réaction chez eux. Cependant, Marcourt ne s'en est pas occupé. Il avait commandé une étude. Résultat ? On nous dit qu'il faut minimiser les coûts informatiques et d'impression. Il faudrait centraliser les impressions. Ils vendent cela en disant que c'est la logique qui le veut. Or, IMP, par exemple, ne voulait pas licencier le personnel d'impression. Si, malgré tout, ils prenaient une décision qui va contre notre avis, on pourrait avoir une grève on ne sait pas. On fait surtout pression avant que la décision soit prise. On ne veut pas d'un rapprochement rédactionnel avec Rossel en tout cas.*

**Concernant les pressions rédactionnelles, avez-vous déjà reçu des plaintes de la part de journalistes ?**

*Je n'en ai jamais entendu parler. Moi je suis protégé je peux parler mais il y en a qui ne peuvent pas.*

**Pensez-vous que les journalistes s'autocensurent consciemment ou non ?**

*On réfléchit à la manière dont on exprime certaines choses. Sur la couverture au Parlement, il n'y a pas eu d'autocensure mais c'est quelque chose qu'on n'exclu pas.*

**Est-ce que L'Avenir a déjà été victime d'un boycott publicitaire de la part de Nethys, comme le Soir ?**

*Le Soir a subi un boycott publicitaire pendant quelques mois. L'Avenir en a également été victime un certain temps. S. Moreau avait fait boycott suite à l'un de mes papiers sur ses multiples mandats.*

**Comment aviez-vous réagi ?**

*Je ne le savais pas. Je l'ai appris par hasard, lorsque, Quentin Gemoets, l'administrateur délégué, m'en a fait part en plaisantant. Il était rassuré que, finalement, Nethys ait remis ses publicités.*

**Comment garantir l'indépendance de la presse ?**

*Il y a deux manières.*

- 1) Formelle : rapport qui précise que si on licencie un rédacteur la société des rédacteurs doit en être informé et remettre un avis. Si pas d'accord, la décision peut être rendue mais il faut une discussion.*
- 2) Mobilisation des journalistes pour défendre leurs intérêts.*

*En toute objectivité, Martine Simonis a dit que L'Avenir restait un journal où tout le monde était très solidaire. Si on se rend compte qu'on licencie les gens qui ont parlé de Nethys, il y aura une réaction. On a eu l'exemple avec le choix de l'imprimerie. Il y a eu réunion et une sortie publique. Les administrateurs savent que le personnel est attaché à son autonomie.*

Entretien du 17 avril 2019 :

**Que pensez-vous du choix de la direction d'imprimer le journal chez Rossel, contre l'avis de la rédaction ?**

*Nous, on avait une préférence pour Europrinter parce qu'on avait peur qu'il y ait des accords rédactionnels après les accords économiques pour la publicité. Chez Rossel, les centres d'impression doivent être rentables. Ils avaient besoin de plus de rentabilité. Maintenant je crois que si L'Avenir devait être revendu, Rossel aurait l'avantage. In fine on a eu un format plus petit. C'est bien mieux. Le seul problème, ce sont les heures de bouclage.*

**Lors du débat de la « Commission Médias » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du 26 mars, vous évoquiez le lock-out de la direction du journal sur la rédaction. Il s'agit d'un phénomène inédit en Belgique ?**

*Oui. Je n'ai jamais connu de lock-out en 41 ans de carrière. C'était très grave. C'était une censure préalable. Lors de cette commission, la direction a essayé de justifier son plan de redéploiement. Pour moi, c'était le signe qu'ils ne voulaient pas aborder le fond du problème.*

*Nous, on espérait un débat sur l'avenir de la presse mais la direction a botté en touche. La direction a même fait signe à Philippe Lawson de se taire<sup>99</sup>.*

### **La direction a-t-elle finalement avoué avoir effectué un lock-out sur la rédaction ?**

*Evidemment non, la direction dit toujours que la coupure était une maintenance. Mais c'est faux car, quand il y a une maintenance, on est systématique informé et ça ne dure jamais trois jours. De plus, c'est toujours le service « info » qui s'en occupe. Ici, c'est un informaticien de VOO qui est venu. D'ailleurs certains ont ironisé en disant que c'était surement la seule collaboration entre VOO et L'Avenir qu'on a eu. Quand on a demandé ce qu'il faisait la, on nous a répondu qu'il était là par hasard. Pour la direction c'est la rédaction des journalistes qui a organisé une grève sauvage. Or, mercredi matin, on décide de reprendre le travail. Ils préviennent que s'il n'y a pas d'accord, on ne redémarre pas. La direction a dit qu'il n'y aurait pas de journal dans ce cas là. Yves Berlize a nié avoir dit qu'on ne devait plus publier de caricatures mais quinze personnes l'ont entendu. Pour lui c'était impossible de l'admettre. Il était en contact rue Louvrex.*

### **Quel était le but de la direction en privant la rédaction de ses outils de travail ?**

*La direction voulait faire pression*

### **Quelles sont les relations actuelles de la rédaction avec Philippe Lawson ?**

*Philippe Lawson a eu deux motions contre lui. Tant qu'il sera là, on ne pourra pas relancer le journal. J'avais déjà connu des restructurations. Quand elle est opérée, il faut se mettre au travail pour relancer la mécanique. Mais, ce qu'on n'arrête pas de dire, c'est qu'on ne peut pas relancer la mécanique avec ce directeur. Il faut le recaser chez Nethys. Avec lui, ça ne peut pas marcher.*

### **Pourquoi ?**

*Philippe Lawson, c'est l'œil et les oreilles de Nethys dans la rédaction. On sait qu'il répète tout à Moreau. On sait qu'il est en contact avec lui. On a tout de suite vu sa dépendance, notamment dans son premier édito, dans la mouvance liégeoise au sein du PS. D'ailleurs, quand on a publié notre article sur la direction, on a attendu qu'il soit parti. On reproche qu'il se soit servi du journal pour faire passer ses idées.*

### **Disposez-vous de preuves plus concrètes quant à cette dépendance ?**

*On a quelques indices. Une fois Philippe Lawson a quitté le journal et a ensuite appelé l'éditeur en charge pour demander ce qu'il y avait dans les pages. Environ 15 minutes après, Yves Berlize a appelé en disant qu'il ne fallait pas publier un courrier des lecteurs qui soutenait notre rédaction contre la direction. Ensuite, dans la management team, certains se sont plaint que quand des choses ne vont pas, Philippe Lawson le rapporte à Stéphane Moreau. Ce sont des témoignages indirects. Alors Philippe Lawson a dit qu'il avait signé son contrat avec Jos Donvil, mais il connaissait très bien Stéphane Moreau. Yves Berlize et Jos Donvil veulent virer Lawson. Ils n'ont aucune estime pour lui, cela se voit. Même s'ils continuent à le défendre publiquement, ils se sont rendu compte que Philippe Lawson est incapable de gérer la rédaction et de former un quelconque projet. Lorsqu'il y a un plan Renault, il y a une phase d'information. Ça permet au personnel d'élaborer des plans. Après la stratégie commerciale que la direction nous a expliqué, j'ai compris ce qu'elle voulait faire. Or, quand Lawson s'exprime à ce sujet, je ne vois pas où il veut en venir.*

### **Les licenciements auraient-ils pu être évités?**

*Je serais nuancé. L'assise économique du journal est bonne mais c'est vrai qu'il a subi des pertes depuis deux trois ans avec un déficit de 600 000€. A partir de là, le journal n'échappe pas à la crise, notamment de la publicité. Les Gafa bouffent la publicité. La presse écrite est quand même*

---

<sup>99</sup> Voir vidéo

*confrontée à une mutation vers la presse en ligne. C'est une des raisons pour lesquelles Tecteo avait racheté l'avenir. Tecteo semblait avoir, en dépit de sa gestion opaque, une bonne gestion des contenus en ligne.*

### **Mais cela n'a finalement pas été le cas ?**

*De 2013 à 2018, rien n'a été fait. On attend toujours des propositions concrètes. Pour l'instant ça concerne les projets commerciaux. Dorénavant, tout le monde devra écrire, en priorité pour le site. Mais les lecteurs n'auront plus d'intérêt à acheter le journal. Il faut jouer sur les deux tableaux. Il faudra quand même apporter une plus-value. C'est quelque chose qui doit être bien pensé.*

### **Que pensez-vous des licenciements secs ? Etaient-ils ciblés ?**

*Qu'on réduise la masse salariale, quand certains veulent partir ça va. Mais il y a des gens qui étaient toujours motivés. Dominique Vellande et Yves Raisière avaient proposé des choses avant de partir. C'était un document, une base de discussion. Ce n'était pas malin de licencier ceux-là. Certains administrateurs, pour ne pas citer Stéphane Moreau et Pol Heyse, en veulent à mes collègues. Ça a été évolutif. Je crois que quand on a publié l'article accusant la direction, ça a fait déborder le vase. Martial Dumont avait été ferme en dénonçant ce qu'il se passait au parlement Wallon. Il y en a d'autres mais ils sont protégés dans la rédaction. Au Parlement Wallon, on avait dit que les leçons à tirer c'était que les conseils d'administration devaient être élaborés de manière plus indépendante. Dans un conseil, le président et l'administrateur jouent un rôle essentiel. Ici, c'est Stéphane Moreau qui tire les ficelles.*

### **Comment la direction a-t-elle réagi suite à la publication de votre article dénonçant leur volonté de « pourrissement » des éditions ?**

*Quand on a publié les pages, Moreau a appelé Emanuel Wilputte (NDLR, le délégué de la SDR au sein de L'Avenir), le lendemain matin. Il a rencontré Stéphane Moreau dans les bureaux de Nethys. Moreau lui a montré que c'était bien lui qui imprimait la voie à suivre. Dimanche, il y a eu des négociations avec Jos Donvil et Yves Berlize concernant l'application de la convention des journalistes, dans le cadre de la restructuration. Ce jour là, ils ont décidé qu'il pourrait y avoir quatre licenciements de journalistes.*

### **Dans un mail adressé à la rédaction, vous avez exprimé votre colère et vous dénonciez l'existence de la liste noire...**

*Les représentants des journalistes ont dit clairement que licencier Yves Raisière serait une déclaration de guerre. Après, la direction prétend qu'il n'y a pas de liste noire parce qu'il n'y a pas eu quatre licenciements mais trois. C'est tout simplement parce que Martial Dumont, qui était aussi visé, leur avait brûlé la politesse deux semaines avant. On s'est retrouvé dans un bras de fer avec la direction. L'actionnariat savait qu'Yves Raisière était présent le jour où l'article a été écrit sur la direction. Ils ont aussi licencié Dominique Vellande et Cédric Rosenbaum, le community manager qui avait écrit des propos contre la direction sur Twitter. Pour nous, ces licenciements représentent une déclaration de guerre. La direction a prétendu que leurs postes ne figuraient plus dans le nouvel organigramme. Celui-ci n'a d'ailleurs toujours pas été envoyé. La Fédération Wallonie-Bruxelles attend de l'AJP qu'elle lui signifie si oui ou non les conditions de départs ont bien été remplies. Normalement, on devrait avoir un organigramme pour discuter mais il n'est pas encore sur papier. Ensuite il y a la question de Lawson. Les politiques savent qu'il est l'un des nœuds du problème. La confiance pourrait éventuellement se rebâtir s'il quittait l'entreprise. Notre futur reste flou.*

### **Suite à des négociations, vous aviez obtenu la réintégration des trois salariés licenciés ?**

*Je sais que l'un d'entre eux s'est vu offrir un transfert chez VOO. Un autre devait être réintégré dans une édition locale. A priori, on aime renforcer les locales mais quand on est chef de service en nationale, se retrouver face un nouveau chef moins ancien dans une locale peut poser problème. Pour l'instant, leurs avocats sont en négociations avec L'Avenir. Mais aussi longtemps qu'on aura Nethys comme actionnaire, ils ne reviendront pas.*

**Comment se déroule la collaboration entre syndicats et associations de journalistes ? J'ai cru comprendre qu'il y avait des tensions.**

*Depuis 2007, il y a un accord entre les syndicats, l'AJP, et la SDR, pour que l'on se tienne tous au courant de ce qu'il se passe. Quand on a négocié la convention salariale, on les a prévenus. Cependant, la direction a dit qu'elle ne négocierait qu'avec les syndicats. Or, au sein des syndicats, il n'y a qu'un membre de l'AJP et il n'avait pas signé la convention. Au journal, c'est la rédaction le service le plus important. Or, les syndicats ont négociés ce plan comme pour n'importe quelle entreprise. Par exemple, concernant la liste noire, un syndicaliste a dit que, dans toutes les entreprises, il y a des listes noires. Donc il ne comprenait pas vraiment le problème que cela posait. L'AJP est quant à elle plus radicale. Elle ne défend pas que des salariés mais surtout des principes. Dans un journal, ce sont ceux qui dérangent le plus l'actionnaire. C'est pour cette raison que les associations sont mises à l'écart et qu'elles ont du mal à faire front commun avec les syndicats. Pour moi, du côté syndical, ils ne veulent pas l'AJP dans les négociations avec la direction. En fait, ils se sentent agressés par une prolifération d'associations autonomes.*

**La direction a-t-elle présenté le plan de restructuration aux associations au préalable ?**

*Oui la phase d'information s'est déroulée comme prévu. Leur gros objectif était de tout bouclé avant le 31 décembre. Il pouvait en mettre à la prépension. Les syndicats se sont plaint qu'on leur avait déclaré un peu tard car la marge était réduite.*

**Quand on désigne un rédacteur, la SDR doit en être informée et remettre un avis. Si elle n'est pas d'accord, la décision peut être rendue mais la discussion s'impose. Y-a-t'il eu discussion dans ce cas-ci ?**

*Il y a eu des négociations mais pas de concertation. Quand la direction a nommé Philippe Lawson, elle a nommé un "directeur des rédactions" et pas un "rédacteur en chef" pour ne pas avoir de discussion et ne pas devoir consulter la SDR. C'est une attitude typique de Nethys. Il savait qu'il y aura véto, donc ils ont changé le nom de la fonction. Lawson a essayé de se comporter comme le rédacteur en chef mais ça a posé des problèmes. Il a accusé la rédaction de racisme dans une interview accordée à La Libre. C'est scandaleux parce qu'il ne s'est toujours pas excusé.*

## Annexe V

### Entretien avec Thierry Dupièreux , (8/05/2019)

#### Eléments de biographie :

Diplômé en 1990 de l'HIECS, Thierry Dupièreux effectue un stage à la Radio *Vers l'Avenir*, devenu aujourd'hui *Radio Nostalgie*. En 1997, il rejoint *Bel Rtl*, avant d'être nommé rédacteur en chef des *Editions de L'Avenir*. Il exerce cette fonction de 2009 à 2018. Il est aujourd'hui rédacteur en chef du *Ligueur*.

#### Entretien :

**Vous avez été rédacteur en chef des *Editions de l'Avenir*, de 2009 à 2018. En 2004, Tecteo rachète *l'Avenir*. Étiez-vous inquiet quant à l'indépendance de *l'Avenir* ?**

*Dans ce rachat, il y avait un côté inédit puisque Tecteo était un acteur énergétique. Cependant, la réputation de Moreau était sulfureuse. Moi, j'avais peur qu'il y ait une ingérence. En tant que rédacteur en chef, je devais me porter garant de l'indépendance de la rédaction. On devait se parer face à d'éventuelles pressions, tout en restant ouvert au développement technologique du groupe. On s'est dit que, peut-être, ce serait bien de se trouver dans cette structure car il y aurait un intérêt. Je dirais donc que j'ai ressenti un mélange de craintes et d'espoir. Ce qu'on attendait de la direction, c'était d'avoir un vrai projet, en phase avec l'évolution numérique.*

**Nethys, c'est une intercommunale avec de l'argent public. Cela a-t-il suscité des questions ?**

*Oui c'était difficile car c'était l'argent d'une intercommunale mis dans une structure privée. Nous craignons aussi que *L'Avenir* tombe dans les mains du PS liégeois. Mais on avait plus peur par rapport à la personnalité de Moreau puisqu'il avait des antécédents avec *L'Avenir*.*

**Lesquels ?**

*Avant le rachat, on avait déjà publié un article pas très tendre par rapport à Tecteo. Suite à ça, le budget publicitaire du groupe nous avait été retiré. Je l'ai appris par après.*

**Comment s'est passée la collaboration dans les mois qui ont suivis ? Vos craintes ont-elles été dissipées ?**

*Les premiers mois, il y a eu des présentations de projets. Tecteo est venu avec un projet de deuxième écran qui permettait d'avoir un programme. Mais cela s'est mis en place difficilement car il n'y avait pas de vision claire des objectifs à atteindre. *L'avenir* et Tecteo ont eu de mauvaises relations parce que la stratégie globale à adopter n'était pas partagée. De plus, le management était aléatoire et il y avait un manque de confiance au niveau du savoir faire des équipes.*

**Selon vous, pourquoi la collaboration n'a pas fonctionné ?**

*Les entreprises fonctionnent avec des logiques de développement. On s'est retrouvé dans un mode de fonctionnement qui allie le politique et l'économique. Lorsqu'on vient avec le politique, il y a des incompatibilités.*

**Lesquelles par exemple ?**

*Par exemple, les échéances électorales qui viennent stopper les projets. Au moment du scandale Publifin, tout le monde politique s'est emparé de l'affaire. On a eu des paralysies car chez Nethys, ils devaient préparer les auditions au Parlement. Cela a gelé les projets. On n'avait plus de réponses lorsqu'on envoyait des demandes, qu'on sollicitait des réunions, etc.*

**A propos des auditions, comment avez-vous traité le scandale Publifin ?**

*C'était compliqué. La couverture du scandale a généré de l'incompréhension. Les actionnaires ont vu une de leurs filiales traiter de leurs affaires et ça a déplu.*

**Pouviez-vous traiter du sujet de manière libre et indépendante ?**

*On nous a fait savoir qu'il était normal d'en parler mais qu'on en parlait de trop, voire plus que les autres.*

**Pourtant, l'impression générale, à ce moment là, c'est que L'Avenir restait en retrait par rapport aux autres médias...**

*La direction nous a sorti une étude chiffrée, qui montrait que le pourcentage d'articles traitant de l'affaire Publifin était nettement plus élevé à L'Avenir que chez ses concurrents.*

**Partagiez-vous cette observation ?**

*Je me pose encore la question. Moi je n'ai pas eu l'impression qu'on en faisait trop. L'enjeu c'était de protéger notre indépendance. Par rapport à un autre média, on voulait être irréprochable au niveau du traitement. C'était compliqué car, oui on voulait le traiter mais c'était déstabilisant parce qu'on devait aussi se battre contre eux en interne. La situation a créé un environnement de travail absolument détestable.*

**Le 20/12/2016, Le Vif révèle l'affaire Publifin. Comment la rédaction a-t-elle réagi ?**

*Nous n'étions pas du tout au courant des comités de secteurs. Concernant le traitement, on était mal pris dans ce dossier. Aller chercher les infos en interne, c'est complexe. En plus, on savait qu'on était surveillé par les autres médias. Les journalistes des autres rédactions avaient une longueur d'avance. On savait qu'on n'apporterait rien de neuf. L'affaire Parmentier a été notre seule affaire à nous. Là, on a repris une longueur d'avance. En fait, L'Avenir avait une force de travail mais elle n'était pas super extensible. De l'intérieur, on nous disait qu'on en faisait trop mais il y avait une volonté de trouver des infos sur l'intercommunale. Le problème aussi c'est que la structure de Nethys fait que c'est difficile. Les décisions sont prises par un sommet. Et la limite du jeu c'est qu'on ne pouvait pas se permettre de se rapprocher de ces personnes.*

**Pourquoi ?**

*Parce qu'on n'avait pas la même marge de manœuvre que d'autres médias. Par exemple, l'interview de Moreau dans La Libre, nous on n'aurait jamais pu la faire. On nous aurait accusés d'être complaisants.*

**C'est peut-être parce que l'interview était complaisante. Peut-être auriez-vous pu poser des questions plus directes ?**

*Même à charge, on n'aurait pas pu publier cette interview. Même Albert Frère n'a jamais voulu se faire interroger par ses médias. C'est difficile quand l'employé interroge son employeur. On a fait avec les moyens du bord avec une volonté de faire le gros dos. On voulait venir avec tous les éléments.*

**La Meuse, votre concurrent direct, a adopté une position radicalement différente...**

*Notre parti pris c'était d'avoir un traitement neutre. On ne voulait pas faire le procès avant le procès. Les positions de La Meuse étaient plus claires.*

**Le 27 octobre 2017, Le Vif révèle des pressions rédactionnelles. Dans l'article, la journaliste précise que vous n'avez pas souhaité répondre. Pourquoi ?**

*Tout d'abord, parce que je ne voulais pas jeter de l'huile sur le feu et raviver des tensions. Je n'avais pas envie que ça passe pour une espèce de revanche et qu'on pense que c'est la rancœur qui s'exprime. Ensuite, parce que j'ai signé un contrat de confidentialité avec Nethys. Je n'ai pas le droit de tenir des propos qui pourraient nuire à leur image. A l'époque, mon avocat m'avait dit que ce contrat n'était pas valable mais bon...*

**Vous n'êtes- donc pas totalement libre de parole, même aujourd'hui ?**

*Je ne suis pas à l'aise pour parler de cette histoire librement. D'ailleurs, j'ai récemment été sollicité pour intervenir lors d'un MOC dont le thème était la liberté de la presse. Au dernier moment, j'ai annulé ma venue en prétextant une excuse bidon. Il y a des choses que je ne peux pas dire.*

**Que s'est-il passé après la parution du communiqué en faveur de la liberté de la presse, publié par les représentants du Parlement Wallon suite aux soupçons de censure du Vif ?**

*Au-delà de la question de la liberté de la presse, ce qui urgeait pour nous à ce moment la, c'était la situation du journal. J'avais peur au niveau des enjeux économiques. Il n'y avait pas de réponse de la part de la direction. Il y avait toujours cette question du choix des rotatives. On avait peur pour le pluralisme de la presse.*

**Mais avez-vous subi des retombées de la direction suite à cet article et ce communiqué ?**

*Oui. En fait, ce qui a déclenché la colère de la direction, c'est surtout la sortie politique des députés. Leur réaction ça a été de dire : ''mais qui a balancé ?''. D'ailleurs, pour la petite histoire, ils avaient rédigé un premier communiqué où ils accusaient David Leloup de propager de fausses accusations sur eux. Ils n'avaient même pas vu que l'article était signé par Marie-Cécile Royen. Ils se sont dit : ''ah c'est encore un coup de ce Leloup''. Ils l'ont dans leur collimateur. Ensuite, quand ils se sont rendu compte de leur erreur, ils nous ont envoyé le communiqué corrigé en niant bien entendu les allégations.*

**Avez-vous subi des représailles suite à cet événement ?**

*Oui. Je ne sais pas si je peux le dire mais Stéphane Moreau nous a reproché cet épisode. Lorsqu'on a été convoqué rue Louvrex, avec l'administrateur délégué, on s'est fait incendier. Ils étaient fous de rage. La direction a dit que nous étions à l'origine de cette sortie politique et que cette mauvaise publicité était de notre faute.*

**Comment est-ce d'être reçu au bureau de Nethys? Comment s'est passé l'entretien ?**

*Quand vous êtes convoqué rue Louvrex par Stéphane Moreau, c'est comme si le prince vous convoquait. D'abord, on nous fait patienter dans une salle où des grands portraits des fondateurs de l'ALE et autres sont exposés au mur. Il y a aussi des plans de toutes les filiales, pour ceux que ça intéresse, et pour qui sait comprendre quelque chose là-dedans... Je sais que des personnes sont déjà entrées à 10 heures pour un rendez-vous avec le patron et ressorties à 15 heures sans que personne ne soit jamais venu.*

**Comment la rencontre s'est-elle déroulée ensuite ?**

*On a patienté et puis il est arrivé. La on a eu droit à un vrai remontage de bretelle. Il nous a bien fait comprendre que la confiance était rompue. Vous savez, il fonctionne de manière très binaire. Pour lui, il y a, d'un côté ses amis et, de l'autre, ses ennemis. Il ne fait pas de compromis et n'écoute pas les idées qui s'opposent aux siennes. Stéphane Moreau s'entoure de quelques personnes sur qui il peut compter. Ce sont ses petites mains. Après cette réunion, j'étais sur la sellette.*

**Avez-vous eu d'autres contacts avec lui ?**

Non car il est très intelligent. Il a toujours fait en sorte de ne pas nous appeler directement et de ne rien envoyer signé de sa part. En fait, je n'ai jamais eu d'autres contacts directs.

**Par quelles personnes passaient les pressions et les directives alors ?**

*Par les administrateurs délégués. D'abord c'était Quentin Gemoets et ensuite Eric Schonbrodt.*

**Quelles relations entreteniez-vous avec eux ?**

*En fonction de la personnalité de l'un et l'autre, les pressions te reviennent plus ou moins. Avec Quentin Gemoets, c'était moins fort parce qu'il prenait beaucoup sur lui et ne laissait rien transparaître. Avec Eric Schonbrodt ça a été différent parce qu'il me disait les choses avec moins de filtres donc les pressions étaient plus fortes. Je dirais que Gemoets était un filtre bienveillant et Schoonbrodt, un filtre transparent.*

**En mai 2016, Quentin Gemoets quitte l'administration de L'Avenir pour prendre la direction de Résa. Il est remplacé par Eric Schonbrodt qui quittera lui aussi l'entreprise en février 2018. Pour le premier, s'agit-il réellement d'une décision prise d'un commun accord avec la direction de Nethys ?**

*Quentin Gemoets n'a pas eu le choix. On lui a proposé un poste qu'il ne pouvait pas refuser. C'était soit prendre la direction de Résa, soit prendre la porte.*

**Stéphane Moreau l'a déplacé comme un pion ?**

*La direction a été incapable de travailler avec ces deux personnes. Elle ne s'est pas remise en question suite à ces « départs ». Ils ne se remettent pas en question quant à leurs décisions et « éliminent » ceux qui ne sont pas d'accord. Eric Schonbrodt était plus direct que Quentin Gemoets. On avait déjà dénoncé la stratégie de pourrissement du groupe dans une lettre ouverte, où l'on évoquait l'absence de liens constructifs entre le management de L'Avenir et la direction. Ils ne voulaient pas prendre en compte nos idées. Moi par exemple, j'avais sollicité une réunion pour proposer un nouveau projet numérique. On ne m'a jamais répondu et, ensuite, j'ai appris qu'ils avaient mis au point un partenariat sans jamais nous avoir consultés.*

**Il s'agit d'un mode de management pyramidal ?**

*Ce n'est même pas une pyramide. Je dirais que c'est une simple ligne verticale avec deux personnes à la tête et tout ce qui est en dessous doit obéir. Pour L'Avenir, c'est Stéphane Moreau et Pol Heyse, son bras droit. Des personnes comme lui et Bénédicte Bayer sont de simples presses boutons. Ils n'ont pas compris ce que c'était qu'une entreprise de presse. Dans leur vision, leur société idéale, elle est ultra-hiérarchique, pyramidale verticale. D'ailleurs, c'est arrivé qu'ils nous insultent de "bobo-gauchiste". Il y a des journalistes, avec des égos et de fortes têtes. Une rédaction est prête à se battre pour sa liberté rédactionnelle. Certains avaient beaucoup de tempérament et étaient dans le giron de la direction depuis un moment.*

**Qui par exemple ?**

*Yves Raisière par exemple. A l'époque, je lui avais dit de faire attention. C'est une personnalité assez rebelle. Ce n'est pas la direction qui me l'avait demandé mais il y a toujours des bruits de couloir qui circulent. Et il m'était revenu aux oreilles qu'il était dans le giron.*

**Et pour Dominique Vellande ?**

*C'était une forte tête aussi. Avec lui, on voulait mettre en place une vraie section d'investigation au journal. Il avait des idées et elles auraient pu être utiles. La direction a licencié des personnes compétentes.*

**Qu'est-ce que la direction avait contre Dominique Vellande ?**

*Il avait commencé à enquêter sur Nethys et ses filiales. Il faisait des tableaux. C'est lui qui a trouvé l'affaire Parmentier aussi. Il voulait faire plus d'investigation mais la direction a dit qu'elle n'avait pas de moyens pour ça.*

**Comment a-t-il réagit après l'annonce de son licenciement ?**

*Je suis resté en contact avec certaines personnes après mon départ. Dominique a été licencié alors qu'il était en congé. Il est tombé des nues. Il n'en revenait pas et a très mal vécu la chose. Je pense qu'il ne va pas bien. La direction a donné son accord pour réintégrer les trois personnes mais les postes n'étaient plus les mêmes puisqu'on leur proposait des postes dans les rédactions locales. Même si je respecte la locale, c'était comme être rétrogradé car ils occupaient des postes*

importants avec des responsabilités. Yves Raisière était quand même le chef de l'information générale. La, on voulait les écarter. Puis je pense qu'ils n'auraient pas voulu revenir dans un contexte pareil.

### **Vous n'avez jamais reçu de pressions directes ?**

*Non mais l'ambiance était catastrophique. On n'avait pas de contact direct avec la maison mère mais on savait que dès qu'on parlait de Nethys, ça les emmerdait. Pendant un an, nous n'avons pas eu de réunion donc on ne pouvait pas faire passer nos propositions. Tout passait par le comité de direction et rien ne se décidait au niveau du conseil d'administration. Une rédaction doit bosser dans une ambiance sereine avec des règles claires. La liberté de presse ce n'est pas que les pressions c'est l'ambiance qui doit être claire. Au niveau de Nethys, le cadre était insupportable avec énormément de non-dit. On n'était jamais au courant et ils développaient des choses en parallèle. Moi j'apprenais toujours leurs décisions après coup, par la bande.*

### **Qui est « la bande » ?**

*J'appelle « la bande » le réseau autour de la rédaction. Ça peut être des journalistes, des politiques, des cercles proches et un peu moins proches. Et puis tout ça a aussi créé des paranoïas. En fait, dès qu'on disait quelque chose, ça remontait toujours vers Stéphane Moreau. C'était comme s'il avait toujours quelqu'un pour lui rapporter ce que l'on disait.*

### **L'enquête de L'Avenir<sup>100</sup> a révélé que vous avez subi des pressions par rapport à un papier sur Stéphane Moreau qui aurait été post-assuré par Ethias<sup>101</sup>. Est-il exact que Stéphane Moreau vous ai appelé ?**

*Non. Je ne sais plus qui m'a appelé mais il n'y a pas eu de contact direct avec Stéphane Moreau. On m'a fait comprendre qu'il n'était pas d'accord alors j'ai prévenu l'administrateur délégué.*

### **Y-a-t-il eu d'autres incidents ?**

*Une fois, une mesure prise au Parlement wallon était censée toucher Moreau. On avait publié et mis sa photo pour illustrer l'article. J'ai ensuite appris, par l'administrateur délégué, que ça avait gueulé rue Louvrex. Encore une fois, il n'y a pas eu de contact direct. Mais cela a créé un climat tendu au sein de la rédaction. Le côté serein, ça vient aussi du confort économique. Or la, on n'arrivait pas à faire passer le message chez Nethys.*

### **Aviez-vous subi des pressions économiques de leur part ?**

*Avec Pol Heyse, on était toujours dans une exigence de chiffres. On devait justifier les dépenses. Or, c'est le qualitatif qui prime. C'est là-dessus qu'il fallait se battre. Ils ne comprenaient pas qu'on avait besoin de personnes salariés pour aller sur le terrain.*

### **Est-il vrai que Pol Heyse ait annulé le repas de fin d'année avec la rédaction suite à la publication de la liste des mandataires rémunérés par Publifin, le 22 décembre 2016 ?**

*Oui. Ce jour là, il était furieux. Il s'est engueulé avec l'administrateur délégué et lui a dit qu'il annulait le repas de Noël. Dès qu'on parlait d'eux, ça gueulait. Ensuite ça transparissait via l'administrateur délégué. En 2017, Pol Heyse voulait me liquider mais ça n'est pas passé au comité de direction. Nous avons ensuite tenté de repartir sur de bonnes bases. Seulement, quand on faisait le tour, c'était difficile de faire des synergies. Après on apprend que le projet ilico s'est fait mais on ne nous disait pas. Ils prenaient les décisions sans nous. Moi je n'ai jamais vu la stratégie globale de Nethys. On ne voyait pas ce qu'il voulait faire concrètement. Je ne comprends*

---

<sup>100</sup> « Comment Stéphane Moreau et Pol Heyse, les patrons de Nethys, ont sabordé « L'Avenir ». En ligne. Disponible sur : [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190215\\_01297215/comment-stephane-moreau-et-pol-heyse-les-patrons-de-nethys-ont-saborde-l-avenir](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190215_01297215/comment-stephane-moreau-et-pol-heyse-les-patrons-de-nethys-ont-saborde-l-avenir)

<sup>101</sup> En ligne. Disponible sur : [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20141009\\_00540859](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20141009_00540859)

*pas pourquoi ils ne communiquent pas. On s'est rendu compte qu'ils agissaient de la même manière avec la rédaction de Nice-Matin. IMP et Rossel ont beaucoup de ressources externes. L'Avenir était un peu seule. Donc, le fait de mutualiser avec un journal français c'est quelque chose qui a du sens. On aurait pu le défendre. Mais c'est comme cela, Nethys est une société qui ne communique pas. On s'est rendu compte qu'avec Nice-Matin, on avait des destins partagés même s'ils étaient en France parce qu'on voyait que le même mode de fonctionnement se mettait en place chez eux.*

**Enfin, vous en êtes arrivé à un point de non retour.**

*Oui j'avais l'impression de ne rien faire avancer. A chaque fois, on me disait que ça allait se régler. Je devais gérer des équipes et préparer des projets mais la direction n'en voulait pas. Je suis arrivé au bureau, je n'avais pas dormi et je me suis liquéfié, j'ai craqué. Je suis parti en congé maladie et on m'a diagnostiqué un burn-out. Ensuite, je me suis dit que mon congé n'arrangerait pas les choses pour la rédaction puisqu'un rédacteur en chef absent, ça paralyse encore plus la situation. J'ai donc pris la décision de partir. De toute façon, je ne voulais pas revenir dans cet environnement malsain, sans bienveillance.*

**C'est donc le discours contradictoire de la direction, qui, d'une part, affirmait vouloir opérer des synergies entre les filiales et mettre en place un plan pour faire face au numérique tout en agissant de manière contraire, d'autre part, qui a finalement provoqué votre burn-out ?**

*Oui parce que quand on est face à des choses clairement établies, c'est facile mais là, c'est un mode de gouvernance d'entreprise irrationnel. Cela vous amène à ne plus avoir de prise et on fini dans une impasse. Moi, je suis quelqu'un qui a besoin de rationalité. J'aurais préféré un affrontement direct avec de l'écoute. Je voulais un affrontement d'idées. Or, ici, on ne nous disait jamais les choses directement et frontalement. L'adversaire ne me faisait pas face. C'était quelque chose de très malsain et insidieux. Je n'ai jamais eu de retours concrets par rapport à mes projets. Je ne comprenais l'objectif de mon actionnaire. Je devais aller chercher les équipes et chercher les financements mais la partie financière ne donnait pas sa stratégie.*

**Avez-vous eu l'impression d'avoir été poussé vers la sortie par la direction ?**

*Je n'ai pas eu que l'impression d'être poussé vers la sortie, je l'ai été. J'avais été convoqué par Moreau et son message était clair : le comité de direction n'existe plus et c'est Nethys qui prend les décisions. Tout ça parce que le politique s'était mêlé de notre situation et parce qu'on avait envoyé une lettre pour remettre en cause le management. Le fait qu'on dénonce l'absence de CA, ça les a énervés. C'est parce que Nethys est une structure politico-économique liégeoise. C'est un système malsain et immoral. De leur point de vue, on n'avait trahie la maison. On peut dire que leur réaction a été une pression. Notre appel à l'aide aux politiques a ajouté à notre désamour mais l'enjeu était large. Ce qui était important c'était de préserver notre produit, nos valeurs internes. Or, L'Avenir ne se reconnaissait plus dans les valeurs de Nethys. Au moment de la réunion, je leur ai dit qu'il devait se poser des questions.*

**Que pensez-vous de la nomination de Philippe Lawson ?**

*« Il a été parachuté. Moi, j'avais du passer devant la SDR pour être nommé rédacteur en chef. Si je n'avais pas eu leur appui, je n'y serais pas allé. Mettre un journaliste individualiste dans une entreprise en restructuration, ce n'était pas une bonne idée. De plus, il n'est pas connu au sein de la rédaction. Et il a montré qu'il n'avait pas les compétences requises pour exercer la fonction. Nethys a racheté un média sans avoir l'expertise en interne. On a eu des experts externes, comme Pascla Vrebos ou Michel Marteau mais, eux aussi, étaient incompetents. Or Marteau est devenu spécialiste des médias digitaux. Ça n'a pas de sens. Philippe Delaunois a quitté l'Avenir en 2017 pour rejoindre Publifin. Il devait y avoir des changements au niveau de l'administration mais la gouvernance n'a jamais été abordée ».*

**Était-il déjà question de licenciements du temps où vous étiez rédacteur en chef ?**

*A l'époque, il était question d'une restructuration. Le plan avait été amené par la rédaction mais il ne s'agissait que de dix ou douze départs basés uniquement sur le critère d'âge. Pol Heyse et Jos Donvil avaient promis qu'on n'aurait pas de plan de restructuration. Ici, le plan de restructuration prôné est massif. Cette ampleur ne*

**Pour revenir aux pressions de votre ancien employeur, pourriez-vous en définir, plus précisément, la nature ?**

*Autour de Nethys, il existe un réseau avec un maillage assez fin. On peut parler d'un cercle composé d'entrepreneurs, de politiques, etc. Certaines personnes appartenant à ce cercle transmettent des informations à Moreau. Il est toujours bien informé car tout remonte chez lui. Ce contexte crée une sorte de paranoïa et de méfiance. Ensuite, avec Nethys, les pressions ne sont pas verbalisées. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de traces matérielles. Il s'agit davantage d'un sentiment créé par des retours et des rumeurs. Par exemple, lorsqu'on apprend que suite à un article « ça a encore gueulé au sein de la direction », ça crée de la pression. Il y a un risque d'autocensure mais qui est impossible à mesurer. Nethys avait aussi fait pression sur la rédaction en retirant ses publicités. Ici, comme il était devenu actionnaire ça n'avait pas de sens donc on a connu d'autres pressions, plus insidieuses.*

**Avez-vous été soutenu par le monde politique ?**

*Non. Le politique savait pertinent ce qui se passait à l'Avenir. Que ce soit Willy Borsus, Jean-Claude Marcourt ou d'autres, ils sont parfaitement au courant...*

## **Annexe VI**

Entretien avec Benjamin Hermann, (9 mars 2018)

### **Pouvez-vous résumer votre parcours en quelques mots ?**

*En 2009, j'ai débuté comme journaliste indépendant à la rédaction locale de L'Avenir à Verviers. J'ai été salarié en 2010 et, en 2012, un nouveau poste s'est créé : celui de journaliste web. Cela s'explique par le fait que L'avenir n'a pas de rédaction à Liège et à Bruxelles. C'est donc moi qui couvre tout ce qui se passe en région liégeoise en apportant du contenu web. Je ne suis pas tellement dans l'actualité pure et dure, mais plutôt dans les longs formats. Je m'intéresse davantage aux sujets de sociétés et un peu à la politique.*

### **Le 29 avril 2014, Corelio revend L'Avenir à Nethys. Comment avez-vous pris la nouvelle au sein de la rédaction ?**

*Ce qui est particulier, c'est qu'on l'apprend par différents médias. Le premier article à l'évoquer, c'était un papier de Philippe Lawson, journaliste à L'écho. Il disait que l'avenir allait être revendue à l'intercommunale TECTEO. Il y a eu une espèce de stupeur en interne. On savait qu'on était à vendre mais c'est tout. Enfin, j'imagine que la direction du journal était au courant. Il y avait des bruits de couloirs mais ça a vraiment été la surprise pour moi.*

### **Ce rachat a-t-il levé des questions ?**

*Tout de suite, des questions se sont posées : pourquoi une intercommunale vient mettre le pied dans un organe de presse ? Est-ce sain ? Et de la, on s'est posé la question de l'indépendance.*

### **A quel niveau ?**

*On connaissait les personnalités à la tête de TECTEO. On savait que Stéphane Moreau était un homme d'affaire redoutable à la réputation sulfureuse. C'est un self-made-man arriviste. On s'est posé des questions sur ce mélange entre presse, politique, et industrie. A l'époque, il avait l'image de Brutus qui a tué César. Aujourd'hui, l'eau a coulé sous les ponts mais avant c'était encore une sorte de fils spirituel de Michel Dardenne, qui avait pris sa place à Ans. C'étaient des questions le personnel se posait en tant que journaliste, mais aussi en tant qu'employé. On se demandait ce qu'il allait advenir de nous mais on a quand même été rassuré car, au moins, les emplois allaient être sauvés et on redevenait wallon. On nous parlait de pérennité et, plus encore, il s'agissait d'investir. Du point de vue des travailleurs du journal, c'était rassurant.*

### **Comment la situation a-t-elle évolué ensuite ?**

*Très vite, un petit sentiment désagréable s'est installé. Un sentiment que beaucoup de choses se dit et s'écrit sur nous sur l'indépendance rédactionnelle de L'Avenir et les périls qui la guettent. Finalement, aucun média ne nous a posé la question à nous. On a voulu s'exprimer mais ça a été noyé dans un brouhaha général. On a vu apparaître des commentaires et des éditos, par exemple, notamment dans Le Soir. Des politologues et spécialistes des médias ont commencé à s'exprimer pour mettre en garde sur des questions comme la liberté de la presse et l'indépendance des médias. Pour nous, c'était vexant. On se disait que c'était des donneurs de leçons dans la concurrence. Il faut savoir que quand Béatrice Delvaux donne des leçons sur l'indépendance, tu as envie de lui dire : "toi tu fais partie de Rossel qui était candidat au rachat du groupe L'Avenir, tu ne t'exprimes pas dans n'importe quel journal." Le Soir, c'était un journal déchu et perdant dans ce rachat. Nous on voulait qu'on nous fasse confiance car notre ancien actionnaire c'était l'évêché de Namur et on lui avait toujours tenu tête.*

### **Donc vous jouissiez d'une totale indépendance ?**

*Je pense que la censure, c'est un fantasme qui s'est inséré dans l'imaginaire du public. Tout le monde se disait que le journal allait être à la botte de Tecteo et censuré. Or, nous avons des délégations syndicales et nous sommes quasiment tous membres de l'association des journalistes professionnels (AJP). Concrètement, rien n'avait changé, si ce n'est le bruit autour. La manière de*

*travailler et le contenu étaient la même. On savait juste qu'on était observé par les autres médias. Je dois dire qu'il y avait un brin de complotisme derrière.*

**En 2016, l'affaire Publifin éclate. C'est Le Vif/L'Express qui révèle les premières informations, impliquant votre actionnaire. Vous n'étiez au courant de rien ?**

*On savait beaucoup de choses sur le fonctionnement de l'intercommunale Publifin. Avant que le journal ne soit racheté, on avait déjà connaissance de certaines choses.*

**Comme quoi par exemple ?**

*Par exemple Jacqueline Wathelet s'exprimait déjà durement sur ces questions, à l'époque. Il y avait des dérives potentielles et ça avait été écrit. La nouveauté avec Publifin, c'était cet échevin, Cédric Halin, qui dénonce les comités de secteur. Des mandataires locaux qui sont payés pour rien foutre, et payés grasement. Cet élément là, on ne se savait pas et il a été révélé par la Meuse et le Vif simultanément.*

**Quelles ont été les répercussions à la rédaction ?**

*Pour nous, cela n'a rien changé. On n'est pas dans le secteur de l'intercommunale qui à trait aux médias. La Meuse et Le Vif étaient très actifs et nous, on a quand même fait du bon boulot journalistique.*

**Pourquoi n'avez-vous pas été aussi actif que ces médias ?**

*Nous, comme d'autres médias, étions plutôt suiveurs. Le fait que nous soyons suiveur a impliqué des commentaires comme ceux qui disaient que l'on n'en faisait pas des tonnes.*

**Comment cela s'explique-t-il ? Pourquoi ne pas avoir été plus actif ?**

*Il y a deux raisons. Je ne suis pas sur la défensive en disant cela mais je suis plutôt dans l'analyse. L'échevin ne s'est pas adressé à nous mais à David Leloup et Gaspard Grosjean. Il a fallu un petit temps pour monter dans le train en route. Ensuite, on n'est pas présent sur Liège puisqu'on n'a pas de rédaction là-bas. Tout de suite, on s'est demandé ce qu'on allait faire car l'affaire a pris de l'ampleur au parlement Wallon. Là on était fort car on a des journalistes qui y sont présents. C'est plus l'aspect retentissement politique et débats au Parlement qu'on a pu traiter. On a développé ces angles. Sur le terrain liégeois, c'était plus compliqué car je suis seul, sans rédaction. On n'a pas d'informateurs donc c'est plus lent et difficile. On s'est dit quand même mince, on est à la ramasse. Après on a quand même essayé de couvrir les suites de l'affaire avec le plus de neutralité possible. Il y a eu la commission d'enquête, la démission de Paul Furlan, ministre des pouvoirs locaux qui est quand même liée à une interview qu'il avait donné chez nous. Donc, on n'a pas de tabous et on a traité cela honnêtement. Dire qu'on a subi des pressions, ce serait mentir même si c'est un climat particulier pour les journalistes de l'Avenir. Le mot d'ordre c'est : soyons libres et travaillons honnêtement.*

**Avez-vous pu interviewer Stéphane Moreau ?**

*J'ai interrogé mes collègues pour être sur. Stéphan Moreau n'a jamais été interviewé par l'un de nos journalistes. Il n'y a pas eu de sollicitations de notre part. Je pense que ça ne le ferait pas.*

**Pourquoi ?**

*Parce que ce serait mal perçu. Je pense que ça aurait pu renforcer l'idée que Moreau s'exprime dans son journal. Ça aurait renvoyé des sous-entendus. Je pense qu'on pourrait même cuisiner Moreau, lui poser des questions dérangeantes, l'image serait toujours la même : celle d'un patron de presse qui s'exprime dans sa gazette.*

**Que pensez-vous du silence de Moreau ?**

*En tant que journaliste et à titre personnel, je pense qu'il a une stratégie de communication que je ne comprends absolument pas. Il a peut être d'excellentes raisons de rester silencieux mais ces raisons m'échappent complètement. Je pense que ça lui serait bénéfique de s'exprimer. Il gagnerait à exposer ses arguments car, sans vouloir le défendre, l'affaire n'est pas noire ou blanche et il y a, sans doute, des éléments à apporter. Il donne l'impression d'une espèce de Voldemort, une personne qu'on ne voit pas et qui ne parle pas. Ca entretient l'idée qu'il est dans l'ombre et qu'il tire les ficelles. Moi j'aimerais entendre ses arguments.*

**Il avait prétendu être malade et hospitalisé. Vous aviez écrit un article à ce sujet. L'avez-vous appelé pour vérifier?**

*J'avais appelé Marie-Pierre Deghaye, sa porte-parole, pour demander si c'était vrai et ça m'avait été confirmé.*

**Cette maladie ne vous a-t-elle pas semblée étrange, juste au moment de passer devant la commission ?**

*C'est vrai que le timing semblait opportun et ça me fait penser à André Gilles. Mais bon, à partir du moment où il s'exprime peu et qu'il a été hospitalisé pour des problèmes cardiaques, je n'ai pas de jugement à émettre.*

**S'il n'y a pas de censure directe, pensez-vous que vous puissiez malgré tout vous autocensurer ?**

*C'est une question assez complexe. Les choses ne sont pas manifestes quand on parle d'autocensure. Ce sont des processus psychologiques que les journalistes ne détectent pas eux-mêmes. En tout cas je pense qu'il y a une grosse prudence.*

**Pour ne pas déplaire à l'actionnaire ?**

*Non, pas pour ne pas déplaire à l'actionnaire, mais pour ne pas faire parler les autres médias. On réfléchit pour des titres, des tournures de phrases, etc. S'il y a autocensure, je pense que c'est davantage par rapport aux autres médias qui pourraient nous accuser de nous faire tenir la plume par Stéphane Moreau. C'est une réserve permanente où on a peur d'aller sur le terrain de l'affaire Publifin. Quoi qu'on écrive, on sait que ça va être interprété. Moi j'ai peur des réactions externes. J'ai un exemple à ce niveau. Fin 2016, une dépêche Belga est publiée à propos du voyage de Stéphane Moreau à Abu Dabi, aux frais de la princesse. Je vois la dépêche le matin. En général, on publie toutes les dépêches en lien avec l'affaire Publifin pour ne pas qu'on nous accuse de ne pas le faire. Je mets la dépêche en forme, avec une photo. J'envoie un mail à ma collègue de Namur, qui me dit qu'avec Thierry Dupièieux, ils ont décidé de ne pas la publier. Ils ont dit que l'info avait déjà été publiée avant dans d'autres journaux et qu'ils préféreraient attendre et creuser. Cela s'est passé en deux minutes et j'ai retiré la dépêche. Dans la demi-heure, David Leloup a posté un message sur son compte Facebook, bourré de sous-entendus, en disant que c'était étrange que le site de L'Avenir, propriété de Nethys, publie puis retire une dépêche sur Moreau. La je me suis dit que j'aurais du laisser la dépêche en ligne car c'était stressant. J'ai vu énormément de commentaires et de partage. Avec le rédacteur, on est intervenu dans la publication pour se justifier. On nous a reproché de ne pas avoir creusé mais on n'a pas eu le temps. Il y avait une espèce de message, dans le chef de David, et ça plait aux gens car ça les conforte dans un fantasme complotiste, selon lequel le patron de presse a eu droit de regard sur sa gazette.*

**Mais avez-vous déjà eu des retours, de la part de Nethys, de la direction ou de S. Moreau, après avoir publié des articles sur eux ?**

*De manière officielle et formelle non, mais de façon très informelle, avec des bruits de couloir, on a déjà appris, que rue Louvrex, ils n'étaient pas très contents de tels ou tels papiers. On s'est toujours dit que ça n'avait aucune espèce d'importance. Si réaction il y a eu, c'est par le biais de communiqué de presse qu'ils nous envoient à nous, mais ils les envoient aussi à tous les autres médias. A la limite, ils envoient plus vite aux autres qu'à nous car ils ont peut-être peur qu'on parte en grève si on apprend qu'ils se mêlent de nos histoires.*

### **Avez-vous des exemples de communiqué envoyé par Moreau ?**

*Avec l'affaire Ethias et les soupçons de fraude à l'assurance, une dépêche avait été publiée sur notre site. En clair, Moreau se serait rendu coupable, avec d'autre, d'un faux. Il aurait antidaté un contrat pour une fraude à l'assurance. Parmi ceux appelé à comparaitre, il y avait Pol Heysse. Samedi matin, il passe un coup de fil au rédacteur pour lui dire qu'il n'avait rien fait. On peut se dire que c'est une espèce de droit de réponse anticipé mais il avait fait le tour des rédactions pour dire la même chose. On était loin d'être les seuls à qui il avait téléphoné.*

### **Y-a-t'il eu d'autres incidents ?**

*Avant l'affaire Publifin, il y avait déjà des débats concernant les intercommunales pluri-territoriales. Nous avons traité une affaire impliquant Tecteo et avons illustré le papier avec une photo de Moreau. Il a téléphoné en disant qu'il en avait marre qu'on ne mentionne que Tecteo alors qu'elle n'était pas la seule. Moreau n'a jamais débarqué dans la rédaction pour gueuler par exemple. Je sais que les gens s'imaginent cela mais ce n'est franchement pas le cas. Si cela devait arriver, ça ne passerait jamais. Il y aurait une réaction épidermique de la part de la rédaction. Au sein de Nethys, ils le savent.*

### **En êtes-vous certain ?**

*Personnellement, j'en ai déjà joué pour prendre la température. Lors d'une assemblée générale au sein de Nethys, il n'y avait pas de connexion internet. En rentrant, j'ai posté un commentaire sur les réseaux sociaux en disant que c'était quand même dingue qu'on soit à l'AG de VOO et qu'il n'y a pas de connexion internet. J'ai dit que c'était lamentable pour voir s'il y aurait une réaction. Finalement, il n'y a rien eu. Lors d'une grève à Liège, j'avais interviewé Christine Planus, la délégué CGSP, à l'intérieur de l'intercommunale, l'ennemie jurée de Stéphane Moreau. J'avais titré « On est gêné de dire qu'on travaille pour Publifin ». Je l'ai mis en avant sur le site. C'était pour montrer au monde extérieur qu'on pouvait le faire mais aussi pour moi-même, pour m'assurer qu'on pouvait vraiment le faire. Il n'y a pas eu de retombées.*

### **Vous pouvez quand même reconnaître que les articles publiés sur Moreau, étaient assez neutres, sans commentaires, sans virulence ?**

*Oui mais certains articles ont particulièrement été à charge dans d'autres journaux. Nous avons été très neutre mais c'est peut-être un réflexe de se dire « soyons clean, responsable et neutre ». La neutralité ne traduit pas une volonté de ne pas s'en prendre à S. Moreau. Quand il était question de sa démission, on avait publié les trois raisons pour lesquelles il devait rester et les trois pour lesquelles il devrait partir. Ça a du le faire tiquer. Le fait que ce soit neutre et frileux, c'est vrai mais c'est aussi une interprétation des autres journalistes. Il faut reconnaître aussi que L'Avenir est dans l'information, en général, pas très incisive. On est un peu trop gentil même...*

### **Mais si Moreau n'avait pas été le patron, les articles auraient-ils été les mêmes ?**

*Oui je le pense. Même si on a un excès de prudence par rapport au monde extérieur. On veut éviter de se faire épingler par les autres médias. Encore une fois, L'Avenir n'est pas un quotidien implanté à Liège. Et je suis bien placé pour le dire puisque je suis le seul à y travailler. Je suis sûr que le traitement aurait été différent si ce scandale s'était produit à Namur.*

### **Octobre 2017, le Vif/L'Express publie le papier sur les pressions et les menaces envers votre rédacteur en chef. Comment vous l'avez vécu à la rédaction ?**

*Je me souviens très bien de ce moment. Les réactions ont été diversifiées. Encore une fois, on apprend cela par d'autres médias. Je ne sais pas si le Vif a contacté des journalistes de L'Avenir. En tout cas, la "blacklist" a marqué les esprits. L'article décrivait pas mal de tensions entre le rédacteur en chef, sur la sellette, et l'actionnaire. Je pense qu'il n'y a pas de fumée sans feu, il s'est s'en doute passé des choses mais on s'est tous dit que c'était quand même truffé de fantasmes.*

### **Aviez-vous eu connaissance d'une liste noire ?**

*Pour avoir sondé mes collègues, personne n'a vu cette liste. Après, elle existe peu être ou ça peut être des discussions entre des personnes chez Nethys où ils auraient cité des noms de journalistes. Par expérience, je dirais que la vérité est quelque part au milieu. Il y a peut être des journalistes qui dérangent un peu mais il n'est pas question de virer des gens. Cela ferait du bruit car ce serait une entrave à la liberté de la presse.*

### **Que pensez-vous de ces révélations ?**

*C'est inimaginable le nombre de connaissances qui m'ont demandées si j'étais sur la blacklist . Pour moi, cet article était génial et salvateur car il a eu des répercussions positives sur notre image. De manière cynique, je me suis dit que ça allait nous faire du bien. Les gens allaient se dire que nous étions contraints de travailler sous la menace. Grâce à cela, on est passé de l'image de journaliste appartenant à Nethys, à l'image de journalistes résistants et revendiquant leur liberté, même si cela a toujours été le cas. C'est une image romanesque avec Moreau ou des sbires de Moreau qui appelleraient tout le temps la rédaction. C'est limite si j'aimerais le dire. En réalité, les choses sont plus simples.*

### **Vous n'avez donc jamais subi de menaces ?**

*Honnêtement non. C'est vrai qu'on a déjà entendu avoir irrité Marie-Pierre Deghaye mais jamais de menaces. Est-ce que le rédacteur s'est déjà fait engueuler ? Je n'en sais rien et c'est mieux comme cela. C'est lui qui joue un rôle tampon entre le conseil d'administration et la rédaction. C'est un rôle très important. Dans le monde de l'industrie, le conseil d'administration donne des conseils pour insuffler une dynamique mais dans le monde des médias cela ne se passe pas comme cela. On n'a pas de lien direct. Le rédacteur est là et encaisse parfois des coups mais cela ne doit pas transparaître sur la rédaction. Il y a aussi les délégations syndicales. Je dois dire que chez nous on est préservé. Sur le contenu rédactionnel, l'actionnaire n'a aucun pouvoir et on tient énormément à cela.*

### **Concernant la question du pluralisme, ne craigniez vous pas un rapprochement avec Le Soir si l'actionnaire décidait d'imprimer chez eux ?**

*Il y a des décisions techniques et industrielles et marketing qui émanent du conseil. En ce moment c'est la grande question des rotatives. Soit on sera imprimé à Rossel, avec une relation de fournisseur à client, soit on sera imprimé à Charleroi. Depuis quelques semaines, le comité de direction de L'Avenir s'est exprimé en faveur des rotatives de Charleroi. Les représentants du personnel et la société des rédacteurs également. Hiérarchie, journalistes et travailleurs voulaient tous cela pour des raisons techniques et des raisons liées à la diversité de la presse qui pourrait être mise à mal. Malgré ces recommandations, Nethys était plutôt favorable à Rossel. Là il y a eu un clash. Jos Donvil a été nommé entre temps. Il a dit que la décision devrait arriver fin mars. La divergence de point de vue est nette et cela ne plaît pas aux actionnaires. Le président de la SDR, Emanuel Willpute s'est clairement exprimé pour dire qu'il ne voulait pas que le journal soit imprimé à Nivelles. Franchement on n'a pas peur de s'exprimer contre notre actionnaire.*

Mais qu'advierait-il si l'actionnaire décidait, contre l'avis de la rédaction, de choisir le centre d'impression de Nivelles ?

*La suite je ne sais pas car cela vient d'arriver mais on peut imaginer une grève si la décision n'allait pas dans le sens des rédacteurs.*

### **Les députes ont quand même réagit au sujet de la question du pluralisme et de l'indépendance...**

*Il y a eu un contact entre le monde politique et la direction du journal L'Avenir pour résoudre les problèmes. Les politiques se sont enflammées et ont fait une sortie médiatique. Cela montre que tout le monde est attaché à la liberté de la presse. C'est une bonne chose car on sait qu'au Parlement Wallon on ne va pas nous abandonner en cas de dérives. Pol Heyse a réagi violemment à cela. C'est le signe de notre indépendance. Il n'a pas apprécié que, dans son dos, des responsables politiques et des journalistes aient eu un accord plus ou moins tacite pour soutenir*

*l'indépendance de la presse. Les journalistes sont plutôt du côté des parlementaires. Les parlementaires l'ont fait car il y a une réelle inquiétude politique, pas forcément injustifiée.*

**C'est-à-dire ?**

*Je crois que d'autres journalistes dans d'autres rédactions on pu aussi subir des pressions et intimidations. Je pense à David Leloup et Gaspard Grosjean. Ceux qui ont écrit beaucoup d'articles de manières incisives, ont du recevoir des coups de fil. J'imagine que Cédric Halin a également dû subir des pressions.*

**Pourquoi ne pas leur poser la question ?**

*Je pense que consacrer une page à Moreau ou Heyse dans notre journal serait délicat. Si ça devait arriver je pense qu'il faudrait laisser faire cela à un autre journal. Ce serait mal venu et mal interprété de notre part. Le patron de Resa a quand même critiqué le management de Nethys dans les colonnes de notre journal. C'était une exclusivité. Même s'il se fait que c'est notre ancien administrateur délégué (Quentin Gemoets NDLR), Nethys a réagi en disant que son travail n'était pas bon. Quentin Gemoets en avait marre qu'ils parlent d'une fusion Resa/Ores sans lui en parler. Je pense que quand Moreau et Heyse ont vu l'article dans la gazette le matin, ils ont du renverser leur café. Mais ils ont réagi de manière horizontale, en répondant, mais pas de manière verticale.*

**Pensez-vous que L'Avenir puisse rester autonome malgré le fait qu'il appartienne à un groupe industriel ?**

*J'ai envie de dire que ça dépend de la politique interne. En Belgique francophone, les patrons de presse sont issus de grande famille. Mais globalement, dans le monde des médias, il s'agit de plus en plus d'industriel. Alors oui il y a un risque. C'est aux journalistes de rester vigilant. Ce qui me dérange, c'est plus ce qui relève des partenariats commerciaux. Dans le cas de notre journal, j'ai vu beaucoup de publicité VOO apparaître dans nos pages. On a un journaliste web et de la téléphonie. Je serais embêté qu'il subisse des pressions s'il disait du mal de VOO par exemple. Ce n'est pas arrivé mais il faut faire attention. Ce qui se passe relève plus de la censure invisible. S'il y a des dangers ils sont insidieux. On imagine la censure comme le patron qui débarque et crie mais cela ne se passe jamais comme ça. Quand on voit que la RTBF est partenaire des francofolies de SPA et qu'on a 15 minutes de reportages là-dessus au journal, ce n'est pas déontologique. Ou quand RTL, partenaire des fêtes de Wallonie à Namur, consacre un sujet et rien pour Spa... Il y a des partenariats commerciaux établis qui occupent de l'espace rédactionnel. C'est cela qui m'énerve. On n'est pas exempté de cela. Quand j'étais à la rédaction de Verviers, L'Avenir est devenu partenaire des Francofolies de Spa et, tout d'un coup, on s'est mis à les couvrir beaucoup plus. Cela n'est pas grave car le sujet n'est pas délicat mais ça occupe de l'espace à partir de critères qui sont économiques. Si le fait d'appartenir à un groupe industriel implique ce genre de problèmes, Si un jour notre spécialiste télécom se met à vanter les mérites de VOO, ça m'inquiéterait.*

**Que pensez-vous du refus de Nethys de vendre L'Avenir ?**

*Mon avis c'est qu'ils ont acheté L'Avenir assez cher. Ils ont mis en place un secteur de développement de médias. Donc je crois qu'ils ne veulent pas le vendre car l'entreprise ne se porte pas si mal. Même si les finances sont un peu dans le rouge, ce n'était pas un sauvetage d'un bateau en train de couler. Peut-être que Nethys va un jour vouloir se débarrasser de nous. Je crois qu'ils ont mis les pieds dans la fourmilière. Ils ne s'attendaient pas à cela en venant dans le monde des médias. Il y a une vision industrielle globale car ils ont des engagements en France quand même. On peut y voir une volonté d'expansion qui répond à une logique industrielle mais je ne pense pas qu'ils veulent diriger le contenu. En réalité, les actionnaires veulent du contenu sans se soucier de ce qui est vraiment dit. Ils ont les canaux de diffusions et rachètent le contenu. Donc ils ont à la fois le canal et le contenu du canal. C'est une manœuvre industrielle qui a du sens.*

**Mais est-ce que l'entreprise médiatique est une entreprise comme une autre ?**

*Pas du tout. C'est un secteur qui repose sur des valeurs démocratiques. Il y a aussi un côté affectif avec les lecteurs, spectateurs et internautes qui ont un attachement pour leur média. On ne peut pas faire ce que l'on veut avec cela. On parle d'information, de déontologie, de journalistes aussi qui ont ces valeurs chevillées au corps. Je pense que ça complique les choses pour Nethys. Ils ont racheté le journal sans imaginer tout cela. Ils voulaient développer et fructifier un secteur et se sont rendus compte que les médias sont quelque chose de particulier. Cela s'est vu directement. Ils ont été les premiers surpris par les réactions quand ils ont rachetés le journal. On ne rachète pas un journal comme on rachète une entreprise de tapis. Le produit est spécial au niveau symbolique.*

**Pour vous, quelles sont les garanties pour l'indépendance de la presse ?**

*La déontologie et la vigilance des journalistes. Il y a aussi une charte éditoriale.*

## Annexe VII

Entretien avec Dominique Vellande (27/04/2018)

### Eléments de biographie :

Dominique Vellande a travaillé à *L'Avenir* 31 ans. A la rédaction nationale de Namur, il s'occupait de l'information générale et faisait partie d'une cellule d'enquête, ainsi que du groupe des trois journalistes en charge de l'affaire Publifin au Parlement Wallon. Suite à la restructuration du groupe, il s'est fait licencié le 4 mars 2019, avec Yves Raisière et Cédric Rosenbaum.

### Entretien :

**Le 29 avril 2014, le groupe Corélio revend les Éditions de l'Avenir au groupe Nethys. Comment ce changement a-t-il été vécu au sein de la rédaction ?**

*A l'époque, cela m'a fait sourire car on a toujours eu un actionariat marqué puisque L'Avenir appartenait, à la base, à l'évêché de Namur. On disait qu'on était catho, puis qu'on allait perdre notre âme wallonne avec les flamands. Puis on a dit qu'on changeait de bord. Personnellement, je n'avais pas d'inquiétude par rapport à l'indépendance.*

**L'affaire Publifin éclate le 20 décembre 2016 à la suite des révélations du magazine [Le Vif/L'Express](#). Que se passe-t-il à la rédaction ?**

*Nous n'étions pas du tout au courant et n'avions aucune connaissance du fonctionnement du comité de secteur. C'est parce que ce sont des dossiers sur lesquels on n'a jamais été amené à se pencher. Or, ce n'est que quand on approfondi qu'on connaît. Il s'agissait de la face cachée d'une intercommunale et ça n'avait encore jamais fait l'objet d'une telle polémique.*

**Comment avez-vous décidé de traiter l'information ?**

*Le contexte était tendu. C'est délicat quand son actionnaire est mis en cause. On s'est dit qu'on allait faire le boulot normalement, tout en sachant que la difficulté serait que, quoi que l'on fasse, on serait critiqué. On savait que soit on trouverait toujours qu'on est dans la réserve, soit que l'on en fait trop pour montrer notre indépendance.*

**Avez-vous malgré tout tenté de creuser l'information ?**

*La difficulté était que l'actionnaire refusait de communiquer. Je voulais interviewer Moreau et Pol Heyse et je me suis retrouvé face à un barrage. En fait, j'avais déjà tenté d'enquêter sur une filiale de Nethys. En 2015, j'avais sollicité Stéphane Moreau car c'est lui qui avait la main sur le remplacement de José Happart, président de Liège Airport. En fait, l'actionariat était en partie détenu par Nethys via la société TEB Participations. J'ai essayé d'avoir une interview pendant trois mois et, à chaque fois, on me répondait que le dossier n'était pas près.*

**Avez-vous rencontré les mêmes difficultés pour traiter l'affaire Publifin ?**

*J'ai de l'expérience alors on m'a demandé de rejoindre le groupe de journalistes qui s'occupaient de Publifin. C'est un sujet très sensible et en appelant la direction, j'ai rencontré des obstacles. La direction nous a dit que l'on n'avait pas de commentaires à donner. J'ai contacté Marie-Pierre Deghaye mais c'est le porte silence du groupe. Ca m'embêtait car Nethys et certaines personnes étaient fortement mises en cause. En même temps, on ne devait pas bénéficier d'un traitement de faveur car il s'agissait de nos propriétaires. J'ai même eu l'impression qu'on était discriminés par rapport aux autres. Moreau a décidé de faire une interview dans l'écho alors qu'il n'a pas voulu nous répondre à nous. Je ne comprends pas pourquoi.*

**Vu le contexte, avez-vous pu traiter l'affaire de façon libre et indépendante ?**

*On n'était clairement pas à l'aise. Quentin Gemoets, l'ancien directeur général de L'Avenir devenu patron de Résa, m'avait appelé pour me dire que j'exagérais.*

### **Qu'est-ce qui lui a déplu ?**

*Il m'a expliqué que ce qui l'avait énervé, c'était que je donnais l'impression d'en faire trop pour montrer mon indépendance. Il a réagit comme le patron de Résa. Avant, il était respectueux de notre indépendance.*

### **Y-a-t'il eu d'autres « incidents » ?**

*Une fois, j'ai intercepté Pol Heyse qui passait à la rédaction pour voir Eric Schonbrodt. J'ai vu qu'il attendait dans son bureau alors je m'y suis invité. Il m'a dit « vous voulez faire des papiers intelligents ? », j'ai dit que je voulais juste comprendre et il était vraiment très agressif. Je lui ai dit qu'il ne me permettait pas de faire mon boulot. J'ai abordé des questions liées à l'énergie et il a commencé à papoter. Schonbrodt est entré et il s'est tu. Je me suis dit que ça allait et que j'avais réussi à établir une relation, alors je lui ai demandé pour qu'on se voit. Là j'ai eu mon interview. J'ai demandé pour l'enregistrer et il n'a pas voulu. Il n'était pas désagréable. On a pu parler des comités de secteur mais après l'interview il m'a lancé : « tout ce que j'ai dit c'est du off. On s'est rappelé quelques fois sur des questions énergétiques uniquement. Il m'a dit d'aller chez Ores car il y avait aussi des choses à creuser. Malheureusement, on a manqué de moyen mais on aurait pu aller chercher des infos chez Ores. Il y a les mêmes dérives là-bas. Concernant PubliFin, on avait des difficultés en termes de ressources. Beaucoup d'informations sortaient dans d'autres médias et ça a été un regret pour moi. C'est une faiblesse de notre part parce qu'on aurait pu aller chercher des informations en matière de rémunération des administrateurs par exemple.*

### **Vous avez malgré tout sorti l'affaire Parmentier en janvier 2017<sup>102</sup>...**

*C'était un climat tendu. J'avais découvert que Claude Parmentier était administrateur chez Nethys. J'ai demandé à être reçu chez Paul Furlan qui a bien voulu me parler. Pendant deux heures, j'ai posé les questions et il s'est vraiment lâché. C'était un bon client comme on dit. Je lui ai dit de demander des infos sur Claude Parmentier car il ne connaissait pas sa fonction au sein de Nethys. Le lendemain, j'ai fait un papier qui expliquait ça. J'ai posé un ultimatum : soit il savait et il explique le conflit d'intérêt, soit il ne savait pas. Furlan m'a rappelé en disant qu'il l'ignorait et Claude Parmentier a été viré. Paul Furlan a sauté juste après. Ce qui était bizarre c'est qu'un ministre sache si peu de chose des membres de son cabinet...*

### **Avez-vous déjà eu des réactions de Nethys ou Moreau après un article publié à leur sujet ?**

*Moi pas personnellement. Une fois il y a un coup de fil de Moreau. Il a râlé pour une photo et a appelé le CO.*

### **Avez-vous été menacé ou subi des pressions rédactionnelles externes ?**

*J'ai déjà eu des menaces, cela fait partie du métier. Notamment sur les invest<sup>103</sup>, où je me suis fait incendier par différents patrons. Cela fait partie du métier.*

### **Est-il possible que vous vous soyez déjà autocensuré ?**

---

<sup>102</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170113\\_00944010/publiFin-les-gros-soupcons-de-paul-furlan](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170113_00944010/publiFin-les-gros-soupcons-de-paul-furlan)

<sup>103</sup> Dominique VELLANDE. « L'art d'être riche », Disponible sur : [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20130613\\_00323385](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20130613_00323385)

*J'ai toujours redouté cela. Je savais qu'on n'aurait pas de pressions directes mais je craignais l'autocensure. Il y a une pression morale c'est sur. C'est pour cela qu'on a traité l'affaire en faisant une tournée avec Martial Dumont et Pascale Serret. On ne voulait pas qu'il y ait juste une personne qui s'en occupe. En fait, on a joué plus collectif. Cela permettait aussi à tout le monde de souffler car c'était tous les jours, ce qui est très éprouvant moralement. C'était comme une équipe de foot avec une réserve. Il y a des collègues, que je ne citerais pas, qui n'ont pas voulu écrire là-dessus car ils avaient peur. Ce sont des dossiers délicats. Il y avait aussi d'autres services qui disaient carrément qu'on leur tirait une balle dans le pied, notamment au niveau marketing. Moi je pense que ce n'est pas les pressions qui comptent mais notre capacité à y résister.*

### **Donc c'est normal de subir des pressions de la part de son actionnaire ?**

*Les pressions sont normales, humaines et légitimes. C'est normal qu'un actionnaire se sente attaqué par la rédaction d'un journal dont il est le propriétaire. Je renvoie cela à notre capacité à résister à cette tension. Toutes les pièces étaient là pour qu'il y ait tension. De plus, nous étions très observés par les autres médias. Nous étions accusés soit de complaisance, soit de vouloir être indépendant. Martial Dumont souffrait énormément des réactions sur les réseaux sociaux. David Leloup n'était pas tendre. Mais quand tu es honnête, tu ne fais plus attention. En tout cas, nous n'avons pas eu de désabonné.*

### **Le Vif/L'Express du 27 octobre 2017 révèle que le journal [L'Avenir](#) a subi diverses pressions rédactionnelles de la part du groupe Nethys. Comment avez-vous prit ces révélations ?**

*J'étais au courant. La liste noire c'est le monstre du Loch Ness. Je pense que quelque chose qui y ressemble a du exister mais je n'en ai pas la preuve. L'article du Vif était bien documenté. Maintenant, la lecture que je fais des faits est différente.*

### **Pourquoi ?**

*Parce qu'il s'agit de pressions sur le rédacteur. J'étais au courant des pressions sur Thierry Dupièreux. Le poids était trop lourd pour lui. Il est parti à cause d'une accumulation de pressions.*

### **De quelle nature étaient-elles ?**

*Il s'agit de pressions insidieuses. C'est une forme de pression qui ne dit pas son nom car elle est indirecte. Par exemple, je ne vais pas te reprocher des papiers mais je vais te dire qu'il y a trop de journaliste à la rédaction... Un journaliste ce n'est pas qu'un nom sur un papier. Il y a aussi un travail collectif derrière. Et il fallait justifier le travail des journalistes. Il fallait tout justifier en fait comme le matériel utilisé, etc.*

### **Ces menaces étaient uniquement d'ordres économiques ?**

*Il y avait une menace de licenciement. Eux, ils disaient qu'ils vielliaient juste à la rentabilité c'est tout.*

### **De qui parlez-vous ?**

*Deux personnes incarnent Nethys. Il s'agit de Stéphane Moreau et Pol Heyse. Ce sont eux les têtes pensantes. Mais c'est surtout Pol Heyse qui s'occupe de L'Avenir. Je pense qu'ils voulaient être propriétaires car c'est de bon ton.*

### **C'est-à-dire ?**

*Je ne crois pas que c'est forcément pour qu'on fasse leur publicité mais ils voulaient avoir une oreille bienveillante. Le grand malentendu c'est qu'ils ont imaginé qu'en rachetant L'Avenir, le journal allait se rallier au projet de Moreau.*

**Le 5 novembre, des représentants de quatre partis représentés au Parlement de Wallonie (cdH, Écolo, MR et PS) publient un communiqué soutenant la [liberté de la presse](#). Que pensez-vous de la démarche ?**

*C'était une posture politique intéressée et rien d'autres. C'était un rapport de force entre Liège et Namur dont on était le prétexte.*

**Que pensez-vous du refus de Nethys de vendre L'Avenir?**

*Ce qui est valable un jour ne l'est pas le lendemain.*

**L'Avenir est-elle une entreprise comme une autre ?**

*Non, c'est une entreprise privée mais le produit délivré participe à des valeurs qui ne sont pas consuméristes. Le but n'est pas de vendre un maximum en réduisant la qualité. Ici il y a une rédaction qui veut fournir de la qualité. On peut être privé et être animé d'un devoir de service public. Nethys n'a pas de connaissances du monde des médias ce ne sont pas des hommes de presse. Le nouveau CO nous a d'ailleurs demandé de lui expliquer comment ça fonctionnait car il disait ne pas être spécialiste du domaine.*

**Que pensez-vous du choix d'imprimer le journal chez Rossel ?**

*D'un point de vue technique et financier, je n'ai pas les cartes pour répondre. Ceci dit, la rédaction a l'impression que Nethys roule peut être sur Rossel. Dans ce dossier, il y a une dimension symbolique importante car Sudpresse c'est notre concurrent principal. Ce n'est pas souhaitable par rapport à la pluralité d'une presse. Moi je n'ai pas de prise la dessus. Je sais qu'il y aurait des restructurations si cela arrivait. De plus, ça ne créerait pas de l'emploi. Je me pose des questions par rapport au projet éditorial de L'Avenir. On fonctionne trop en disant : voilà nos compétences, voilà ce qu'on peut faire et pas assez en se demandant ce qu'il faut faire et quelles sont les compétences qui nous manquent.*

**Votre indépendance a été malmenée ?**

*Sans indépendance, la déontologie ne peut pas s'exprimer. Je pense que c'est un phénomène mondial. L'indépendance est un peu malmenée au niveau mondial et même en Belgique. Les médias sont fragiles économiquement. Et en plus, parfois le média tape sur le messenger et contourne le message quand ça ne lui plaît pas. C'est une tendance. Le rédacteur en chef doit être le verrou symbolique de l'indépendance. Chez Sudpresse le rédacteur chef n'est pas tout à fait indépendant non plus. Des collègues ont du écrire des choses en fonction d'accord commerciaux... Les pressions font partie du jeu, les erreurs aussi. On doit être capable de les corriger.*

**Quelles sont les erreurs de votre actionnaire?**

*Se murer dans le silence ce n'est pas une bonne chose. Ce n'est pas une bonne stratégie. Concernant l'interview de Pol Heyse, j'ai trouvé ça difficile qu'il ne l'assume pas. Quant à Philippe Delaunois, il disait qu'il ne fallait pas détruire Nethys. Personne ne disait que c'était un mauvais outil mais il y a quand même un dysfonctionnement dans les comités de secteur. C'était quand même de l'argent public. Après ça s'est globalisé. Est-ce un colosse au pied d'argile ? Je ne peux pas en juger mais ce qui est sûr c'est que ça fournit de l'emploi à beaucoup de monde, dont à moi.*

## **Annexe VIII**

Entretien avec Stéphane Hazée, le 21 mars 2018

### **Pourquoi avoir publié un communiqué pour soutenir la liberté de la presse, avec d'autres députés, le 5 novembre 2017 ?**

*La liberté de la presse est fondamentale dans une démocratie. Elle est garantie par la constitution mais ça ne peut pas être qu'une garantie papier, ça doit être effectif. Les journalistes doivent pouvoir investiguer sans censure préalable ou a posteriori pour pouvoir jouer un rôle de contre pouvoir.*

*Ensuite, il n'y a pas que la question de la censure, il y a aussi la question des conditions de travail des journalistes. J'insiste sur le contexte délicat et la tension économique très forte de la rédaction de l'Avenir. La politique doit veiller aussi à cela. Le contexte de travail doit permettre aux journalistes de travailler. C'est tout l'enjeu des aides à la presse. On doit renforcer les critères de d'octroi pour que le métier de journaliste puisse s'effectuer correctement. Il faut qu'ils puissent bénéficier du temps de travail dont ils ont besoin pour mener leur dossier à bien. Pour moi, c'est un préalable. Le dossier de l'Avenir doit se voir comme un ensemble*

*J'aimerais enfin évoquer le contexte du rachat de l'avenir par Tecteo. La sphère politique a été troublée car il n'est pas du tout habituel qu'une intercommunale soit actionnaire de presse. De plus, cette intercommunale était déjà bien connue comme ayant des pratiques problématiques. A cette époque, on ne connaissait bien entendu pas les problèmes des comités de secteur, et tout ce qu'il y avait autour, ni comment cette structure fonctionnait exactement. Ceci dit, on voyait déjà bien que l'intercommunale faisait tout pour échapper au contrôle de tutelle étatique et à la législation concernant les organismes que sont les intercommunales. On avait des éléments troublants. Donc, nous avions directement été inquiétés. Au départ, il s'agissait d'un contexte de méfiance mais, à l'inverse de ce présumé et contre toutes attentes, nous n'avons pas eu connaissance de problème d'ingérence avant 2017. Nous n'étions pas au courant d'éventuelles entraves ou intimidations dans la manière dont la rédaction a pu fonctionner de 2013 à 2017.*

### **Qu'est-ce qui vous a alerté, outre l'article du Vif?**

*Nous avons aussi eu des informations de manières informelles.*

### **Par qui ?**

*Lors de la commission d'enquête, j'ai formulé, à plusieurs reprises, des questions sur les intimidations dont j'avais entendu parler. Je précise qu'à ce moment, vers mai, j'ai en tête des intimidations sur le plan commercial. C'est-à-dire qu'à deux reprises, un témoignage me revient selon lequel un journaliste se fait prier d'aller rencontrer certains dirigeants de Nethys/Publifin parce que c'est un gros annonceur et donc qu'il faut donner leur point de vue... Il ne s'agit pas là de seulement faire un article mais derrière, il y a une menace voilée ou pas, qu'à un moment, on utilise la force de frappe commerciale pour susciter un intérêt ou une discussion avec la rédaction. Cela concernait deux journalistes. Cela donne l'indice d'une volonté de la part de cadres de Nethys, d'utiliser leur puissance commerciale. C'est le premier fait qui attire mon attention.*

*Le deuxième concerne un cas de censure qui est aujourd'hui public. Il se produit vers 2013, 2014 à l'égard d'un journaliste de la Dh. IPM a des difficultés économiques et il y a discussion avec Nethys pour un rachat ou un partenariat. On entend parler d'un article qui va s'écrire à partir d'une proposition de décret visant à interdire le cumul de mandat entre la fonction de bourgmestre et de dirigeant d'intercommunale. Il y a des pressions qui ont été exercées à l'égard de la direction d'IPM sur leur rédaction pour interférer dans ce travail rédactionnelle. Ces éléments ont fait l'objet d'un article dans M Belgique. Ces éléments sont aujourd'hui de nature publique. Je l'avais explicité en commission d'enquête. Tout cela avant l'article du Vif. Nous sommes dans des indices où certains n'hésitent pas à utiliser un levier économique pour attenter à*

la liberté de la presse. Ils n'utilisent pas leur pouvoir actionnariale mais économique à ce moment là. A cet instant, je n'ai pas d'éléments concernant l'Avenir.

### **C'est donc l'article du Vif qui vous a interpellé ?**

*En effet, ce travail journalistique démontre que des menaces ont été formulées. J'ai ensuite eu des éléments de témoignages directs et indirects qui me sont revenus pour étayer la même inquiétude. Là on a jugé nécessaire de dire stop à Nethys. L'éventualité d'une liste noire est totalement inadmissible. Comme c'est un dossier important au niveau démocratique, car c'est un pouvoir dans le champ politique, nous entendons à veiller à la liberté de la presse. Vu la gravité, on a décidé d'agir conjointement avec d'autres groupes politiques. C'est assez rare et c'est justement parce que c'est rare que ça a une importance particulière. Ce n'est pas un hasard. On voulait un message sans ambiguïté dont on ne puisse pas dire qu'il avait un caractère partisan. Nous cherchions à faire passer un message à ces personnes qui gèrent une entreprise à capitaux publics. Là on s'adresse aussi à des communes, à des régions qui sont des autorités de tutelles.*

### **Comment ont-ils réagi ?**

*Suite à cela, les personnes incriminées jurent qu'il n'y a rien la derrière mais nous avons eu des informations exactement inverses à partir desquelles on peut déduire que certaines pratiques existaient et continuent à exister.*

### **Quels genres de pratiques ?**

*De manière informelle, il m'est revenu l'idée d'un projet de liste noire. Or, nous sommes à plusieurs mois de cette carte blanche. Cette idée de liste est à nouveau évoquée dans des organes de l'entreprise. La vigilance doit donc encore rester de mise.*

*C'est pour cela qu'en commission, on a pris à nouveau position dans la commission sur « L'avenir de l'avenir ». Ici, on parlait d'indépendance et de pluralisme mais il était surtout question de relayer les inquiétudes du personnel par rapport à Rossel et à l'adossement de l'imprimerie mais aussi le risque que Rossel rachète l'Avenir. On aurait le risque de fusionner les rédactions de telles sortes qu'il y ait des pertes d'emplois et de pluralisme.*

*Quelques jours plus tard, la direction de l'Avenir, exprime son inquiétude par rapport au pourrissement de l'entreprise. On a donc repris la parole pour dire que ces deux scénarios, de la reprise par Rossel et du pourrissement, ne soit pas envisageable. On parlait d'aide à la presse pour sortir Nethys de l'Avenir.*

*Pour résumer, je dirais que les pressions du groupe Nethys sont d'abord économiques. Elles concernent des journalistes de l'Avenir mais aussi d'autres rédactions. Ensuite il y a des menaces d'actions en justice, notamment à l'égard de Joël Matriche qui avait écrit sur des pratiques à Las Vegas mettant en cause Mathot. J'ai également eu vent de menaces sur des parlementaires, et sur des professeurs d'université. En ce qui concerne la liste noire, j'ai reçu des éléments informels venant de la rédaction de l'Avenir.*

*Plusieurs m'ont indiqué que les pressions exercées l'avaient été à l'égard de chef. Mais ceci dit, il y a une réelle inquiétude qui a grandi au sein du personnel des rédactions. C'est un signal inquiétant. Lorsque les journalistes, à travers la SDR et les syndicats tirent la sonnette d'alarme à plusieurs reprises, c'est troublant.*

### **Qu'est-ce que le politique peut faire pour sortir l'Avenir de cette situation ?**

*Il faut sortir l'avenir de Nethys. Le message du comité de direction de l'Avenir c'est qu'il y a eu une espèce d'abandon de responsabilité. Plusieurs acteurs internes m'ont expliqué qu'il y avait du mépris de la direction à l'égard de la rédaction avec même une volonté d'en découdre à l'égard de certains et donc, clairement, il faut que les dirigeants de Nethys quitte cette entreprise. C'est un point de la commission d'enquête qui n'a pas été mis en œuvre. Ensuite, il faut mettre de l'ordre dans le périmètre d'activité de Nethys. C'est dans l'intérêt général. Or, à aucun moment, la*

*couverture médiatique telle que l'avenir l'organise, n'a un rapport avec l'intérêt communal à Liège.*

**Que pensez-vous de la volonté de la direction de restructurer les Eda ?**

*Malgré le déficit de 2016, qui peut s'expliquer par des éléments conjoncturels, l'Avenir est un journal qui se porte bien. De plus, le nouveau contrat d'imprimerie montre qu'une rentrée d'un million d'euro l'année va arriver. La notoriété et le nombre d'abonné du journal fait qu'il a beaucoup d'atouts. Il faut pouvoir sortir Nethys et stabiliser les éditions de l'Avenir grâce à des aides pour après, trouver un repreneur de manière plus sereine. Il faut du temps pour trouver un partenaire, ça ne doit pas se faire dans la précipitation. L'idéal ce n'est pas que Rossel soit repreneur car ça limiterait le nombre de titres et le pluralisme. Il ne faudrait pas que la diversité éditoriale soit encore affaiblie. Mais aujourd'hui l'aide à la presse c'est 8 millions d'euros par an. On devrait le refinancer. La presse écrite rend un grand service et par rapport à ce service, cette aide c'est finalement peu de chose. L'intervention des pouvoirs publics pour aider la presse est selon moins très limitée par rapport au service à la démocratie rendu par celle-ci. On pourrait prévoir un doublement de cette aide. On verra ce qui se passera dans les semaines qui viennent mais c'est un sujet très important.*

## **Annexe IX**

Entretien avec Julien Lecomte, 17 avril 2019

### **Qu'entendez-vous par « propagande » des patrons de presse ?**

Ils sont souvent pointés du doigt en ce qui concerne la manipulation des médias. Il existe des stratégies d'influences entre presse et politiciens. (exemple Silvio Berlusconi en Italie, Nicolas Sarkozy en France...). La définition de la propagande est large. La propagande c'est la manipulation de l'opinion publique. Qui a des intérêts à communiquer ? Ici les industriels ou les politiques. Ils peuvent recourir à des manipulations pour servir leurs intérêts. En Chine ou en France. Il n'y a pas besoin d'être un franc maçon qui tire les ficelles. Il suffit de prendre son téléphone et de dire « ça tu ne le diffuse pas ». C'est un indicateur. On voit qui à ses entrées dans le magazine. On retrouve ça dans le journalisme de complaisance. Patrick Poivre d'Avror disait aussi que son éviction à été commandité par Sarko. Le pouvoir politique a fait des pressions diverses pour orienter l'opinion dans son sens.

Hollande ou Macron, même combat. Ils ont bénéficié de toutes les réductions des libertés de la presse et continue dans le même sens. En France, la situation est très préoccupante. C'est une question de diversité. En Belgique francophone, on a l'avantage et l'inconvénient d'être un petit pays où des femmes et hommes politiques qui montent haut, peuvent avoir été nos voisins.

On a aussi beaucoup de ministres etc. En termes de diversité, les quatre partis principaux sont au pouvoir. C'est un ensemble de circonstances. Il y a beaucoup de différence qui font qu'en France, c'est très clivé avec des gros titres de presse, en écrit et tv, qui sont très marqués par les personnes qui les possèdent.

### **Que pensez-vous du rachat de L'Avenir par Nethys ?**

Il y a la question des intentions puis la question de ce qu'il se passe. Ce n'est pas neutre que quelqu'un qui est dans la politique, achète la presse. Je suis attaché à la séparation des pouvoirs. La presse c'est le 4<sup>e</sup>, ici il y a intrusion. C'est quand même un autre niveau que le cas Berlusconi.

### **Comment les sphères politiques et économiques cohabitent-elles ensemble ?**

Pour être politique, il faut avoir fait l'ENA ou sc. Po. On est tous potes, toi tu feras le journalisme et moi la politique. On connaît les affinités. Ce n'est pas parce que deux personnes sont dans des partis différents, qu'ils ne boivent pas des pots ensemble. Ils ont des amis en commun. Ces sphères là cohabitent. Il y a du donnant-donnant où on fait des articles dans le journal en échanges de publicité par exemple. Les journalistes sont des bac 5 issu d'une certaine classe, est-ce que ça reflète un point de vue qui parle à tous ou est-ce le point de vue d'une élite déconnectée ?

### **Comment les industriels gèrent-ils la presse ?**

La gestion d'une organisation est emprunte d'un modèle économique. Si je suis patron d'entreprise, et que je vois dans la presse, une manière d'être rentable, ça va être d'éviter des sujets moins vendeurs, et de valoriser quelque chose qui fait plus de chiffres.

Les patrons de presse c'est une rentabilité, mais une rentabilité à court terme. Ils regardent les chiffres de la semaine, etc. Mais le fait de faire des titres vendeurs et de ne pas vérifier, à long terme ça ne va pas. La presse papier se casse la gueule et il y a une grosse concurrence au niveau des médias. Le fait de faire un truc utile pour les gens ça prend du temps.

### **Quid des phénomènes d'autocensure ?**

Il peut y avoir de la censure chez les journalistes. J'irais chercher ce genre d'accointances au niveau de la presse locale. Quand monsieur le bourgmestre fait une petite fête et invite ses copains journalistes, on est un peu dans du journalisme de complaisance.

**Dans votre livre, vous évoquez le fait que le paysage médiatique se regroupe autour d'industriels. Cela représente un danger pour le pluralisme ?**

Oui ils peuvent fonctionner en système clos, sans même s'en rendre compte. En plus de collusions, de pressions ou de valorisations plus ou moins conscientes de certaines idéologies ou actions politiques et économiques, il y a un risque d'être déconnecté d'une partie de la réalité. C'est à cela que l'on fait référence quand on parle de « bulle de filtre » ou de « chambre d'écho » : un individu ne se rend pas toujours compte qu'il est tributaire d'un point de vue particulier.

Le fait qu'il ne demeure que le point de vue des élites pourrait nuire à la pluralité de la presse. Si demain Rossel rachète l'Avenir, ça nuirait vraiment à la diversité de la presse. Est-ce que mes infos vont être différentes quand je lis l'avenir et la meuse ? On a une pluralité d'acteurs en Belgique. On a quand même accès à une bonne quantité d'infos. Mais ça ne garantit pas toujours la pluralité des points de vue.

**Pouvez-vous préciser le concept de bulle de filtre ?**

« Bulle de filtre », c'est l'entre-soi. C'est l'idée que l'on est tous dans des bulles informationnelles. Cela dépend de notre sphère sociale mais aussi du fait que si on a dix médias, mais qu'ils racontent tous la même chose, je ne vais voir qu'un seul angle.

Comment garantir le fait d'avoir plusieurs angles ? Le pluralisme ne doit pas être que de fait. Il faudrait éviter la concentration et tenter des modèles économiques différents. Par exemple, les médias indépendants, comme Médor ou Médiapart en France, qui fonctionnent sur d'autres modèles économiques, garantissent plus de pluralisme.

**L'information peut-elle être manipulée, voire cachée en fonction des accointances politiques ou financières du patron qui est à la tête du groupe de presse ? Dans ce cas, Moreau.**

Il peut y avoir des pressions plus ou moins explicites pour mettre en avant ou occulter certaines informations.

**Une rédaction qui voit arriver un grand patron industriel à sa tête, doit-il craindre pour sa ligne éditoriale ?**

Les journalistes se sont des humains avec une conscience journalistique. Ils ont envie de dire la vérité et de secouer le cocotier. Ils ne veulent pas juste être des journalistes aux ordres. Il pourrait essayer de faire pression, même de manière détournée. Mais cela peut se retourner contre eux. Il y a des contextes qui sont plus favorables à une main mise que d'autre. J'ai peut être un regard optimiste mais on n'est peut être pas les plus mal loti. En Belgique la liberté de la presse n'est pas trop mauvaise.

L'autocensure pourrait arriver, en se disant qu'il faut parler d'autre chose que du patron.

Un journaliste seul, s'expose très fort. Il faut des syndicats et des appuis. Il y a une question de collectivité. C'est sûr que l'indépendant, payé à la pige, ce n'est pas de lui que ça va venir. Ça doit venir des rédac chef, etc. C'est une négociation. On ne va pas juste publier sans rien dire.

C'est très dommage de la part des autres rédactions qui vient conforter le sens commun qui dit que

**Faudrait-il le sortir l'Avenir de Nethys ?**

Ce serait trop prétentieux de répondre. Quand ils ont été racheté en 2013, j'avais expliqué que cela n'était pas terrible car le paysage médiatique belge est très concurrentiel (avec presse écrite, radio, tv,...). Or, ici, on a un actionnaire qui est là pour faire du chiffre. Ce que je me dis, c'est que quelque soit le chemin, il faut s'interroger sur la plus-value. Sudpresse fait du local. Il y a la plus value sur le fond, le contenu et puis il y a la question du web. Comment l'intègre-t-on ? Quels partenariats envisager ?

Pour l'Avenir, le modèle est focalisé sur la rentabilité. Cela conduit souvent aux restructurations.

**Que signifie le mode de management vertical que vous évoquez à propos patrons de presse ?**

Il faut l'opposer au management horizontal. Vertical c'est une pyramide où quelqu'un va être au dessus et dicter les décisions. Quand on est dans ces modèles, il y a tendance à avoir une ligne directrice qui vient d'en haut. Cela ne veut pas dire que c'est toujours un chef qui décide de tout.

Dans le cas de l'Avenir, c'est un management où les décisions sont prises au dessus. Normalement le rédacteur en chef est au dessus, et tout le monde discute. Ici, on vient nous mettre un toutou, avec Philippe Lawson par exemple.

Il ne faut pas que se soit totalement vertical. Il faut qu'on puisse discuter.

Au plus c'est vertical, au plus c'est difficile de faire valoir un avis différent. Ici, l'exemple c'est quelqu'un qui part en burn-out, ce n'est pas totalement innocent, et directement on le remplace par quelqu'un qui « convient mieux ».

## **Annexe X**

### Entretien avec Yves Raisière

#### Fonctions occupées :

- Journaliste (*L'Avenir édition de Huy-Waremme*) : de mars 1998 à août 2004
- Chef de projet (création hebdo télé-loisirs "Télékila") : de septembre 2004 à décembre 2005
- Chef de service *Le Jour Liège* : de janvier 2006 à octobre 2006
- Chef de service "infos nationales" : de janvier 2007 à avril 2019

#### Rôle :

Gestion d'équipe (équilibre collectif, accompagnement différencié, recherche de l'expertise), définition de la stratégie éditoriale en fonction d'enquêtes lecteurs / expertise interne, animation des briefings, choix concertés des sujets et des angles, affectation des ressources, création et accompagnement d'une cellule dossiers/enquêtes, pilotage du chemin de fer et aide à l'aiguillage multi-canal (PQ, web et réseaux sociaux), impulsion et encadrement de projets éditoriaux inter-services, marketing éditorial intelligent sur base de l'analyse datas et gestion administrative (budget, gestion des rôles, congés, recups, ...).

#### Entretien :

#### **Quel était votre rôle au sein des *Editions de L'Avenir* et comment positionneriez-vous le quotidien ?**

*J'ai été chef de l'information nationale. Autrement dit, j'étais responsable du premier cahier du journal qui se trouve avant celui de l'information locale. L'Avenir est un média généraliste qui se veut complet. Nos lecteurs attendent de nous que l'on traite l'actualité nationale et internationale au niveau économique, politique, sociale, etc. La difficulté réside parfois dans le fait de savoir où on place la limite. Les chefs de service ont quand même une grande liberté d'action, pour autant qu'ils aient l'aval du rédacteur en chef. Moi j'avais carte blanche, à condition d'avoir un plan d'action qui rencontre les intérêts de L'Avenir. Tout cela se construit horizontalement.*

#### **Vos conditions de travail ont-elles changé après le rachat de *L'Avenir* par Nethys ?**

*Elles avaient déjà changé lors du rachat de L'Avenir par Mediahuis. Ce groupe voulait se recentrer sur la Flandre et nous n'étions plus une priorité. Donc quand Nethys est arrivé, on était quand même content parce qu'il s'agissait de wallons. Ensuite, ils proposaient une technologie et nous étions demandeurs. Malheureusement, il ne s'est rien passé en quatre ans.*

#### **Quelles sont, selon vous, les raisons de cet échec qui a conduit à une restructuration ?**

*Pour moi, il y a deux raisons. La première, c'est que Nethys avait en tête un modèle français et voulait faire de nous ce qu'il voulait. Ensuite, et j'en suis persuadé, les actionnaires souhaitaient être propriétaires d'un média et manœuvrer ce média. Ils pensaient influencer sur la ligne éditoriale.*

#### **Votre actionnaire a-t-il fait preuve d'ingérence avant l'affaire Publifin ?**

*Avant Publifin, il n'y a pas eu d'ingérence notoire mais des tentatives de censure de la part de Stéphane Moreau. Bien qu'il le démente, il a manifesté son mécontentement parce qu'on s'était servi d'une photo de lui pour illustrer un article. Il avait téléphoné à l'administrateur délégué pour se plaindre. Quand il lui a dit qu'il ne devait plus se comporter de la sorte, Stéphane Moreau l'a très mal pris.*

#### **Le 20 décembre 2016, l'affaire Publifin éclate. Comment avez-vous décidé de la traiter ?**

*Le 1<sup>er</sup> jour, il n'y a pas eu de vague. Nous avons sorti la liste des mandataires rémunérés dans l'affaire et c'est le lendemain de cette parution que l'on s'est rendu compte de l'impact de Publifin. Ca a été la déflagration. Pol Heyse et Stéphane Moreau étaient furieux.*

### **Quelles ont été les conséquences de la publication de cet article ?**

*Pol Heyse a annulé le repas de fin d'année prévu entre la direction et vingt cadres de L'Avenir. Malgré cela, nous avons continué de publier des papiers sur l'affaire. En quatre mois de temps, on a sorti plus de 80 pages sur Publifin, ce qui est énorme. On sait que rue Louvrex, ils devenaient fous.*

### **Comment la pression se manifestait-elle ?**

*On a subi diverses pressions à différents moments et, à chaque fois, elles étaient indirectes. La première fois que Stéphane Moreau a appelé, on s'est dit qu'il s'agissait d'une maladresse et qu'il avait compris le message. Mais après Publifin, la situation est devenue terrible. Des discussions ont fuité. Des directeurs de comité siégeant dans différents organes des EDA nous ont raconté que, lors de réunion à Liège, Stéphane Moreau et Pol Heyse tempêtaient à mort contre la rédaction de Namur. Moreau est même allé jusqu'à nous insulté de "connard de namurois" et d'enfoiré. Leur stratégie c'est de mettre les mêmes personnes dans les différents conseils d'administrations (BeTv, Newin, ...) pour pouvoir tout gérer, entre eux, à Liège, de manière opaque.*

### **Dans ce contexte, le risque d'autocensure n'était-il pas élevé ?**

*Il y avait des pressions et on devait résister. On s'est demandé comment faire notre métier par rapport à nos lecteurs. C'est envers eux qu'on doit être loyal. Nous savions que ce qu'on pouvait écrire pourrait causer des dommages. C'est pour cette raison qu'on a pris le parti de tout vérifier attentivement avant de publier quoi que ce soit. On voulait être absolument sûr de ce qu'on avançait.*

### **Comment avez-vous fait face aux pressions ?**

*Pour moi c'est logique les pressions. Les journalistes y sont constamment confrontés. Le plus important, c'est notre capacité à organiser une résistance. Au sein du journal, on a mis en place cette résistance en affirmant notre indépendance. L'actionnariat était dégouté. Ils ont nommé Philippe Lawson comme directeur de rédaction pour nous surveiller.*

### **Justement, comment l'avez-vous accueilli à la rédaction ?**

*Quand il est arrivé, on a voulu l'accueillir du mieux que l'on pouvait. On lui a fait une série de présentations professionnelles des quatre dernières années. Mais très vite, ça a dérapé. Il y a d'abord eu sa présentation incompréhensible concernant son plan pour L'Avenir. Ensuite, il voulait imposer des sujets liégeois politiques et économiques. Il y avait un problème au niveau de ces méthodes de travail.*

### **C'est-à-dire ?**

*En fait, il a cramé notre philosophie au niveau de la couverture des sujets politiques. Philippe Lawson a téléphoné à des attachés de presse pour des informations en échange d'un édit. Il y a eu plusieurs incidents de ce genre qui ont conduit à une rupture de confiance. A ce moment là, on n'avait plus de rédacteur en chef et on s'est rendu compte que Philippe Lawson était à la botte de Stéphane Moreau.*

### **Que faisait-il par exemple ?**

*Il nous faisait part de recommandation et prenait note de ce qu'on voulait ou ne voulait pas faire. On recevait une espèce d'accusé de réception avec la date et la copie de notre refus de faire telle*

*ou telle chose. Nous, on savait que des personnes de l'ombre dans la construction du pôle média chez Nethys, comme Pol Heyse, Stéphane Moreau, Michel Marteau ou Pascal Vebros, qui lui avait demandé de faire cela. Dès que Philippe Lawson voyait des pages qui concernaient Nethys dans le chemin de fer, il téléphonait à Stéphane Moreau ou Yves Berlize pour les avertir. Ce dernier faisait parfois pression sur les éditeurs du soir responsables de la Une, en l'appelant pour dire que c'était inacceptable. Nous on faisait front, on résistait. Je pense que Stéphane Moreau n'a jamais connu ça dans sa vie.*

### **Certains journalistes n'ont pas eu peur ?**

*Il est vrai que certains journalistes ont souhaité ne plus écrire sur l'affaire parce que cela devenait difficile à gérer pour eux. A L'Avenir, on était dans une situation irrationnelle parce que ces pressions n'étaient pas directes. Souvent, c'était des échos qui nous revenaient.*

### **Vous décider de publier un récit à charge de votre actionnaire, en février 2019. L'idée serait venue d'un What's app...**

*Peu après le début du plan de restructuration, avec deux, trois journalistes, ont avait monté un groupe What's car on envisageait de porter plainte au tribunal du commerce contre notre actionnaire pour « défaut de prévoyance », « négligence » et « mise en péril ». On avait commencé à reprendre tous les mails échangés avec la direction depuis deux ans. Le problème c'est qu'une procédure juridique n'est pas quelque chose de facile donc on a laissé tomber, tout en gardant nos infos sous le coude.*

### **Pourquoi avoir décidé de le publier ?**

*Lors d'une AG du personnel, tout le monde avait exprimé son accord pour publier ce récit dans le journal. Quand on a compris que tout foutait le camp, après le refus de négociations de la direction pour éviter les licenciements secs, on a décidé de tout balancer. La direction avait refermé la porte sur la possibilité de départ volontaire. On peut dire que ces pages représentaient une bombe atomique. On la envoyé parce qu'on s'est rendu compte que la liste noire se mettait en place et que la direction allait frapper sur notre indépendance.*

### **Comment avez-vous procédé pour faire paraître ces pages ?**

*La direction a parlé d'un journal pirate mais ce n'est pas le cas. Dès que Philippe Lawson est parti, on a changé les pages, juste avant le bouclage. J'étais présent avec deux soiristes et un journaliste web.*

### **S'il ne s'agit pas d'un journal pirate, pourquoi avoir attendu le départ de Philippe Lawson avant de procéder aux changements de pages ?**

*Parce qu'on avait peur d'être censuré. Tout le monde a eu peur. Le lendemain, avant même d'être convoqué, je suis allé ranger mes affaires dans mon bureau. Quand tu vas à la guerre, il y a toujours des blessés. Mais un média vaut la peine qu'on se batte pour lui.*

### **Comment vous ont-ils annoncé votre licenciement ?**

*J'ai été convoqué le lundi de Pâques, dans l'après-midi, dans le bureau de Philippe Lawson. Yves Berlize était présent. Lawson bégayait, si bien qu'Yves Berlize, impatient, l'a sommé d'en venir au fait.*

### **Savez-vous pourquoi Dominique Vellande, Cédric Rosenbaum et vous-même avez-été licencié ?**

*La version officielle c'est que nos postes ne faisaient pas partie du nouvel organigramme de la boîte. La vraie raison c'est que nous faisons partie d'une liste noire. Dominique, peut-être parce qu'il faisait partie de la cellule « enquêtes », Cédric parce qu'il était le responsable web des*

*articles parus en ligne sur PubliFin et moi parce que j'étais responsable de service et à cause du récit.*

**C'est vous qui l'avez principalement rédigé ?**

*Moi et une autre personne oui. Yves Berlize avait dit que, quoi qu'il soit arrivé, ces licenciements étaient prévus.*

## Annexe XI

### Retranscription de l'AG du personnel de Nethys, le 26 janvier 2017

#### Discours de Bénédicte Bayer :

L'heure est grave. J'aurais pu venir vous parler plus tôt. Ici sont présents les agents de Publifin et de Nethys. Moi je parle aux agents de Publifin. Que s'est-il passé ? Ca n'a pas été une volonté du pouvoir politique liégeois de faire éclater cette riche intercommunale. Ce sont des décisions européennes. C'est l'évolution du marché de l'énergie de détricoter l'ALE. Belgacom a perdu son monopole. Pour essayer de sauver l'outil liégeois, le pouvoir politique liégeois, dont André Gilles, a réfléchi à une intercommunale qui serait plus puissante en absorbant d'autres intercommunales. Avec notamment la création d'Elicio.

Arrive la rationalisation des intercommunales, c'est-à-dire des économies et un RG unique. Le leader qui l'est encore c'est Ores. A nouveau, les décideurs liégeois se sont battus et ont construit ce modèle, tant décrié aujourd'hui, en rendant ce secteur plus puissant pour développer d'autres pôles énergétiques. La partie télécoms, avec le rachat de VOO, vous la connaissez bien. Il faut savoir que si nous n'avions pas racheté ces canaux wallons, Télénet l'aurait fait. Sans cette construction, l'ALE n'existait plus en 2007. Les patrons, André Gilles et Stéphane Moreau, et les partis autour de la table, MR et CDH, avaient une grosse pression. On devait se reformer mais on n'a pas repris les acquis aux personnes. Si on avait été dans une société purement privée, on aurait dit « bye bye » aux 229 emplois.

Le pouvoir politique liégeois a consolidé l'outil public alors qu'on aurait pu le balayer pour en faire un outil uniquement privé. Mais non, on a renforcé le pôle, en rachetant BeTV et Newwin, et tout dernièrement les *Editions de L'avenir*. Mais ça a été la levée de bouclier. Alors pourquoi ont-ils racheté L'Avenir ? Simplement parce que ça nous permettait de diversifier nos activités mais également d'apporter du contenu. Le rachat du groupe de presse avait son sens. Le contenu que l'ont fait circuler dans nos tuyaux, je veux parler du câble de distribution, est devenu plus important que le tuyau lui-même. La diversification dans les autres télécoms avec VOO et la prise de contrôle de Betv sont parfaitement cohérentes. La stratégie consiste à consolider un modèle en ne mettant pas tous ses œufs dans le même panier. C'est préparer l'avenir et le futur. On a aussi consolidé le secteur des participations et développer le secteur des assurances. On a absorbé l'ALG (Crédis et TCL) dans un but de diversification. On a aussi sauvé l'Intégrale et on comptait travailler de la même façon avec Ethias, autre pilier liégeois important. C'était notre stratégie.

Cette construction, à travers Publifin, le holding financier public liégeois, à travers, Finanpart, n'est pas une nébuleuse. Finanpart est une société qui sert à accueillir d'autres intercommunales. Ce groupe, envié et décrié c'est un chiffre d'affaire d'1 milliard d'euro de bénéfice et 3 000 emplois en Belgique. C'est aussi des projets à l'étranger comme en France et en Afrique. Pour s'enrichir ? Non, pour développer et enrichir la Wallonie. L'ancrage est liégeois et on se bat pour que l'emploi et l'outil restent liégeois. Nous sommes un actionnariat 100% public et on défend l'emploi des gens pour le développer et le pérenniser.

Je ne comprends pas pourquoi on nous attaque, même les journalistes ont du mal à comprendre. Un criminologue dirait « à qui profite le crime » et un politologue, je ne citerai pas de nom dira « agenda caché ». L'agenda n'est plus si caché. Pour Résa,

Orès c'est 70% du réseau et un peu plus de 2 000 emplois. Nous tout petit, c'est 25%. Si on est fusionné avec Orès, bye bye beaucoup d'emploi chez nous. Orès était déjà le leader en région wallonne. On a fait que reporter l'échéance de ce GRD unique en Wallonie.

On est courtisé depuis longtemps par Télénet, Orange, Proximus. Les gens se tirent les pâtes parce que c'est Liège contre le reste. André Cools, dans les années 90, se reposait sur une intercommunale riche et forte, l'ALE pour développer le secteur. Devinez sur quoi il voulait se baser pour faire un outil liégeois puissant ? Sur la smap (ethias). Il n'a pas pu finir son œuvre mais il l'a commencé. D'autres ont tenté de la terminer mais ne réussiront pas.

Parlons du PTB. Les sorties inconsidérées de certains... De sources sûres, je sais que des adhérents PTB ont donné des informations à David Leloup. Je peux vous dire que ces gens jouent un rôle et les Ecolos aussi en disant à peu près tout et n'importe quoi. C'est une déstabilisation générale du pouvoir d'un outil économique politique économique et social. Ce ne sera plus la Wallonie qui gagne mais la Wallonie qui crève.

Je suis ici, parce que j'apprends par les journalistes, ce matin, que tout le CA de Publifin démissionne. Les administrateurs se demandent ce que c'est que ce bordel.

Encore une fois c'est de la désinformation. Ne vous laissez pas manipuler et déstabiliser. Il y a encore des gens qui se battent.

Le mail que j'ai envoyé vendredi au nom du comité de direction, a été un peu mal perçu. Mais quand j'ai dit qu'on devait rester soudé, on est inquiet de ce qui se passe. A chaque fois que ça se calme un peu, on sort des inerties. Pourquoi vous ne démentez pas ?

Toute la journée on écrit des démentis et aucun journal ne les reprend. Les journalistes, des grands investigateurs, écrivent un tissu de conneries. On fait des conférences de presse mais personne ne relaye ce que l'on dit. Alors en parlant de L'Avenir, on dit qu'on rachète la presse mais le pire de nos détracteurs c'est le journal L'Avenir. C'est là où les articles sont les plus virulents. Je suis rassurée car l'indépendance de la presse est sauvegardée mais c'est assez malheureux car même à l'intérieur, on est tiraillé.

Hier, je me disais, aujourd'hui ça se calme, mais demain, avec Le Vif, ça va reprendre. Effectivement, à chaque fois qu'un article sort, une boulette politique suit. C'est peut-être la peur je ne sais pas. Quand une décision est prise, elle est rapportée de manière étonnée par la presse. On est dans cette nébuleuse qui n'est pas Nethys mais le reste du monde. Et je suis convaincu du grand complot.

Pour l'instant notre structure on y touche pas. Qui pourrions nous mettre au CA et voudrons-ils continuer la structure actuelle ?

Qui a le pouvoir de décision ? C'est Publifin, la Province, la Région et les communes.

On doit garder la tête haute car on a des clients et on n'a absolument rien à se reprocher. L'affaire à commencé avec les comités de secteur, un tissu de mensonges. Quand vous voyez le ministre Furlan qui ne savait pas que les comités de secteurs existaient, mais c'est un mensonge éhonté. Tous les partis politiques confondus, tout le monde le savait. Pourquoi ? Parce que si on n'avait pas permis de créer un comité de secteur GAZ, jamais le politique n'aurait décidé de la fusion par absorption. Ils avaient leur mandat, pourquoi le perdre ? C'est comme cela, c'est humain. En période transitoire, on a créé un comité de secteur. On n'est pas les seuls Brutélé, Ores et Vivaqua faisaient déjà ça. On est les premiers mais on n'est pas les premiers, et ça, tout le monde s'en fout.

Alors on en a profité, oui c'est vrai. Mais c'était une période transitoire. On nous a dit qu'on faisait des faux PV. Non, des cadres ont donné des explications demandées par les mandataires communaux. Le gaz couvrait des régions que l'on ne connaissait pas. Les émoluments étaient fixes du bureau exécutif. C'est pas de la malversation ni de l'extorsion. Si les gens voient ça comme un mal, c'était nécessaire pour que la rationalisation des intercommunales soit effective.

Il ne faut surtout pas braquer les projecteurs sur l'outil public initial. Alors ne faites pas grève. Vous avez tous compris que ce serait inutile. Ce serait précipité la chute. N'allez pas publier ça dans la presse comme certains le font. C'est notre mode. Je suis assailli par les journalistes. On me dit qu'on garde des gens qui ne font rien. On dit que je garde des gens excédentaires et que je paye grossièrement mon personnel mais c'est un délire populiste. Ça sortira dans la presse et le brave citoyen qui vous agresse déjà vous, fonctionnaires, le fera encore. On attaque l'outil public parce derrière est tapi un monde industriel qui voudrait récupérer cette structure. La déstabilisation elle est aussi organisée de l'extérieur. Bossez comme avant et gardez la tête haute. Il faut croire en ceux qui sont sous le feu des projecteurs et qui continuent à se battre pour nous tous.

## **Annexe XII**

### Retranscription de l'entretien avec Pascale Serret (9 mars 2018)

#### Eléments de biographie :

Pascale Serret débute sa carrière de journaliste en 1989. En 2004, elle commence à travailler pour L'Avenir. En 2006, elle rejoint la rédaction générale, à Namur, pour s'occuper des matières généralistes et de l'info TE. Avec Dominique Vellande et Martial Dumont, elle a fait partie de l'équipe chargée de traiter l'affaire Publifin.

#### Entretien :

#### **Comment avez-vous vécu le changement d'actionnariat, suite au rachat de L'Avenir par Tecteo ?**

*Tout le monde s'est offusqué qu'on passe sous la coupole d'une intercommunale, en disant que nous allions être des fonctionnaires. Moi je ne m'inquiétais pas, j'avais confiance.*

#### **L'affaire Publifin éclate le 20 décembre 2016, à la suite des révélations du magazine Le Vif/L'Express. Comment avez-vous réagi ?**

*Les fameux comités de secteur. Le principe était choquant. On a découvert l'information un peu comme tout le monde. C'était une intercommunale gérée d'une main de fer par quelqu'un qui a un gros égo. Publifin avait une réputation de boîte privée énergique et tonique, avec une grande capacité de se diversifier. Mais mettre en place des systèmes d'évitement, c'est autre chose.*

#### **Quel impact cette révélation a-t-elle eu sur la rédaction ?**

*Nous tournions constamment en boucle avec cela. On envoyait des papiers après chaque audition du Parlement. On a fait ce qu'on a pu.*

#### **Comment avez-vous traité cette affaire ?**

*Je n'ai pas choisi de couvrir Publifin mais ça reste quelque chose d'intéressant. Beaucoup de matières arrivait donc il fallait qu'on soit plusieurs. Moi je venais plutôt en renfort. Dès que ça arrivait au Parlement, c'était de la matière intéressante. Une intercommunale qui veut échapper au contrôle régional, c'est important et c'était souvent à l'ordre du jour. Régulièrement, on demandait des informations.*

#### **N'avez-vous pas eu le sentiment d'être sur la réserve par rapport aux autres médias ?**

*Les gens nous ont reproché tout et son contraire. On savait qu'on allait être surveillé donc on n'en a pas trop fait. Le scandale a entraîné des modifications de la région Wallonne. Moi je pense que des gens informés ne nous ont pas donné de renseignement car ils sont dans la boîte.*

#### **Comment a réagi votre actionnaire suite à la publication de vos papiers ?**

*Du côté de l'actionnariat, ils se sont demandés pourquoi on faisait parfois la Une avec cela. On se sent surveillé par le monde politico-médiatique qui se demande si notre parole est libre. De l'autre côté Publifin et Nethys se disaient que nous n'étions pas de leur côté. Donc, nous étions dans une position inconfortable.*

#### **Qu'est-ce qui a été le plus difficile dans cette affaire ?**

*Le plus difficile c'était d'obtenir des informations. Elles sont très difficiles à avoir du côté de l'actionnaire. On passe toujours par l'attachée de presse de Nethys (NDLR Marie-Pierre*

*Deghaye). Donc nos informations dépendent de ce qu'elle peut dire ou pas. Au niveau des informateurs, on doit faire la part des choses car ce sont des sujets sensibles.*

**Si vous aviez eu l'info, l'auriez-vous publiée ?**

*On réfléchit toujours mais on l'aurait publié. Mais si c'est une information délicate, on en parle ensemble et on réfléchit.*

**Avez-vous pu interroger Stéphane Moreau ?**

*Pas là-dessus. Mais je l'avais déjà interrogé sur d'autres sujets comme la foire internationale de Liège. Pour Michel Daerden aussi. On essaie de traiter le dossier Publifin comme un autre en donnant la parole à tous les camps. Mais Stéphane Moreau communique très peu. La présidente de Publifin n'est pas très loquace non plus. Ils ont une drôle de façon de communiquer. En fait ils envoient leur communiqué de presse uniquement aux rédacteurs.*

**Que pensez-vous du silence de Moreau ?**

*C'est une maladie. Il est hostile à la presse. Il se sent comme le mec que l'on n'aime pas et comme celui sur lequel il est bon de taper. Il se met derrière ses barricades. Ce n'est jamais une bonne stratégie de ne pas communiquer. Il faut mettre les choses au clair.*

**Est-il possible que vous vous soyez autocensurée dans le traitement de Publifin ?**

*Je n'écris jamais n'importe quoi et je préfère toujours qu'on me relise. J'essaie de travailler comme pour un autre dossier, en me disant qu'il ne s'agit pas de mon actionnaire. Parfois on se retrouve dans des situations étranges comme lorsqu'on est au Parlement et que Stéphane Hazée évoque notre entreprise et notre avenir. Les débats des députés se portent sur nous et c'est compliqué car nous, les journalistes, sommes toujours en manque d'informations sur notre devenir. Quand je suis face à cette situation, je ne sais pas exactement comment faire car ça me concerne. Je ne dirais pas qu'il y a de l'autocensure mais plutôt un gros embarras. En tout cas, je n'ai pas peur de me faire virer. Mon poste n'est pas stable et permanent et je me dis qu'il arrivera ce qu'il arrivera.*

**La liste noire, si elle existe, ne vous fait pas peur ?**

*Si la liste existe, les journalistes ne vont pas rester sans rien faire. On est soutenu par les journalistes et les différents médias.*

**Avez-vous subi des pressions rédactionnelles internes ou externes ?**

*Les journalistes étaient sous surveillance par les autres rédactions au début de l'affaire. Au sein de la rédaction, je n'ai pas reçu le moindre signal m'indiquant de ne pas écrire sur telle ou telle chose. La rédaction en chef a été mise sous pression mais les journalistes, au niveau pression, c'est zéro. Heureusement, on est protégé par nos chefs et c'est cela qui me donne confiance. Par exemple, lors de l'affaire Cools, les rédacteurs ne voulaient pas qu'on parle de certaines choses. Ici, je n'ai pas vécu cela. Je sais que le burn-out de dupiéreux est lié aux pressions. Il était sous pression dans ce contexte là. Ce serait plus facile pour lieu d'obéir à Nethys mais il ne la pas fait et a tout gardé pour lui. Rien n'a filtré.*

**Donc, vous n'avez jamais eu de retour de la part de Nethys ou de Moreau, après un article publié à leur sujet ?**

*Nous rien. Les pressions sont insidieuses. C'est plus des séries de petites pressions sur le rédacteur, qui à long terme, ont eu raison de lui.*

**Le Vif/L'Express du 27 octobre 2017 révèle que le journal L'Avenir a subi diverses pressions rédactionnelles de la part du groupe Nethys. Comment avez-vous prit ces révélations ?**

*On a photocopié le papier et on la lu avec avidité lors d'une assemblée générale. A ce moment là, on a tous compris que Thierry avait été sous pression. Après, il y a eu une sorte de petit basculement où on a mieux compris certaines choses. Pour moi, s'il y a une liste noire, c'est celle des gens qu'on aimerait licencier en cas de restructuration et ça concernerait uniquement les âges. Si ce n'était pas le cas, il y aurait une réaction politique.*

**Certains ont d'ailleurs réagi suite au papier du Vif...**

*Oui et on s'est senti réconforté par leur réaction. Ils veulent défendre la presse. En ce moment, on se pose des questions sur le futur rédacteur. Va-t-il être indépendant ? Moi je ne crois pas aux punitions car ce serait injuste pour les autres services.*

**Que pensez-vous du choix de votre actionnaire d'imprimer chez Rossel ?**

*C'est un mauvais signal de partager avec Sudpresse au niveau symbolique. On devait être fixé fin du mois mais ça ne sera pas le cas. L'actionnaire traîne pour prendre sa décision mais, dans tous les cas, nous ne sommes pas prioritaires dans le choix qu'ils vont prendre. On n'est pas prioritaire dans les décisions qu'ils doivent prendre. Peut-être que le fait d'attendre fait partie de leur stratégie. En tout cas, il y aura une réaction si on fusionne avec Sudpresse. Eux, les actionnaires, ils s'en foutent qu'il n'y ait plus de concurrence.*

**Pour vous, un média est-il une entreprise comme une autre ?**

*A certains égards oui, à d'autres non. Si on mesure la productivité d'un journaliste c'est difficile. On ne peut pas calculer ce genre de production. Nethys gère L'Avenir comme une entreprise et pas comme un média. Vous produisez le contenu, nous on est le canal, voilà. Sauf qu'un média qui fait son travail correctement participe à la démocratie. On est un peu une espèce d'entonnoir qui sert une soupe. Si on ressert notre entonnoir, que va-t-on devenir ? Si on restreint notre espace, notre contenu sera appauvri et ça mettra à mal la diversité.*

**Pensez-vous que le journal L'Avenir peut être indépendant alors qu'il appartient à un groupe industriel ?**

*Le plus possible. Quand on voit en France Bolloré, est-ce qu'ils sont indépendants ? Non, il y a un rôle des annonceurs par exemple. Pour nous c'est plus difficile mais ce n'est pas infaisable*

**Quelle sont les garanties pour l'indépendance ?**

*C'est en partie, la ligne éditoriale. C'est essentiel. Le rédacteur en chef c'est la clé. L'actionnariat doit préserver la qualité du travail et préserver ce que les gens aiment chez nous. Ensuite il y a les journalistes. Je crois qu'ils doivent se remettre constamment en question. Moi, en tout cas, la déontologie est quelque chose qui fait partie de mes réflexions. Parfois c'est difficile car on peut avoir certaines complicités dans le monde politique et les tentatives de manipulations sont omniprésentes. C'est pour cela qu'on doit essayer au maximum de garder ces règles de neutralité et d'objectivité en tête.*

## **Annexe XIII**

### La lettre à Pol Heyse

Annexe n°

### **La lettre à Pol Heyse**

*Monsieur le Président,*

*Il nous revient qu'une réunion du conseil d'administration des Éditions de l'Avenir est programmée pour ce lundi. La nouvelle nous réjouit puisque, lorsque nous vous avons rencontré en compagnie de M. Donvil, en janvier dernier, nous vous avons expliqué que l'absence de réunions du conseil d'administration, depuis juillet dernier, ne manquait pas de nous inquiéter, ce à quoi vous nous aviez répondu que nombre de décisions pouvaient se prendre de manière rapide, sans nécessairement réunir le conseil.*

*C'est donc que des décisions importantes vont être prises ce lundi, au premier rang desquelles, si nous sommes bien informés, le choix du futur centre d'impression du journal.*

*C'est une décision, vous le savez, que nous attendons avec impatience. Lorsque nous vous avons rencontré, nous ne vous avons pas caché que nous l'espérions à bref délai, et que nous nous rallions au choix du comité exécutif du journal : le groupe Europrinter à Charleroi, à qui des conditions particulières et des garanties financières ont été demandées, et qui les a fournies. En nous annonçant une décision imminente, vous nous aviez pour votre part déclaré que ce choix était aussi le vôtre.*

*Nous voulons croire que le conseil d'administration, ce lundi, ratifiera ce choix, qui a été effectué en toute transparence.*

*Le contrat d'impression avec Europrinter ne lie en effet formellement le groupe que pour une durée de deux ans : si c'est le choix que le conseil d'administration effectue, il ne s'agit donc pas d'un choix stratégique qui engagerait le groupe à long terme.*

*L'autre avantage, essentiel, du choix d'Europrinter, c'est qu'il permet au journal de conserver son format actuel. Les enquêtes effectuées auprès de nos lecteurs nous ont en effet appris qu'ils étaient fort attachés à ce format de lecture, et le taux exceptionnellement élevé d'abonnés que notre groupe affiche nous oblige à être très attentifs à cet élément. Un format plus petit, à l'inverse, heurterait de front notre public.*

*Europrinter, enfin, est prêt à assurer l'impression des journaux du groupe avant la fin de cette année : l'économie substantielle que cette disponibilité permet est un autre élément qui nous conforte dans la pertinence du choix effectué par la direction du groupe.*

*Monsieur le Président,*

*Si le choix unanime du comité exécutif des Éditions de l'Avenir, approuvé par les représentants du personnel, ne devait pas être celui du groupe Europrinter, la seule alternative envisageable serait l'imprimerie du groupe Rossel à Nivelles.*

*Pareil choix se heurterait, à l'inverse, à des problèmes non seulement de format, mais aussi de distribution : il nous est connu que la distribution des titres du groupe Rossel souffre déjà de nombreux retards ; y ajouter les journaux du groupe « L'Avenir » ne ferait qu'amplifier ce*

*problème. Il nous est revenu également de très bonne source que la saturation des rotatives de Rossel rendrait difficile l'insertion de l'impression des quotidiens de « L'Avenir »*

*Il y a quelques semaines, par ailleurs, M. Marchand, administrateur-délégué du groupe Rossel avait fait savoir que le retard mis par les Éditions de l'Avenir dans le choix de son futur groupe d'impression l'empêcherait d'assurer l'impression des journaux du groupe au début janvier 2019, comme cela était planifié. Cela signifiera donc que nos journaux devraient, pendant plusieurs mois, continuer à être imprimés sur les rotatives de Corelio Printing, mais dans des conditions plus drastiques, et toujours à un prix nettement plus élevé que celui annoncé par Europrinter, voire par Rossel.*

*Confier au centre d'impression du groupe Rossel l'impression des journaux du groupe revient par ailleurs à placer nos quotidiens sous le contrôle complet de leur principal concurrent, ce qui affaiblira nécessairement leur position concurrentielle.*

*L'impression de nos journaux au centre d'impression du groupe Rossel signifierait enfin, et surtout, la fusion inéluctable, à terme des Éditions de l'Avenir et du groupe Sud-Presse. C'est-à-dire non seulement la fusion de deux groupes de presse dont les pratiques journalistiques diffèrent fondamentalement, mais aussi, et surtout, sous réserve de l'approbation, très difficile à imaginer, du conseil de la concurrence, une atteinte grave au pluralisme de la presse et à la pluralité des opinions en Wallonie.*

*Monsieur le Président,*

*Il nous paraissait urgent de vous tenir informés, ainsi que les administratrices et les administrateurs du groupe, de ces considérations, afin que votre décision sur le centre d'impression prenne en compte l'intérêt bien compris d'un groupe auquel, nous vous l'avons dit lors de notre rencontre, le personnel des Éditions de l'Avenir est profondément attaché. Et qui est toujours prêt à se mobiliser pour le défendre.*

*Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées*

*Les délégués (CNE et SETCa) du personnel et de la rédaction (AJP et Société des Journalistes) des Éditions de l'Avenir.*

## **Annexe XIV**

### Entretien avec Alexia Autenne,

#### **Eléments de biographie :**

Alexia Autenne est docteur en droit de l'Université Catholique de Louvain et spécialisée en droit économique. Au mois de juillet 2017, elle fait partie des treize professeurs d'université à avoir été appelés pour participer à la réalisation d'un audit stratégique, économique et financier du groupe Publifin, commandé par la Région wallonne. Elle est également chercheuse qualifiée du FNRS et Professeure à l'ULB et l'UMons, où elle enseigne des matières liées au droit de l'entreprise.

#### **Entretien :**

##### **Dans quel contexte êtes-vous intervenue dans l'affaire Publifin ?**

*Je suis spécialisée en droit économique et en gestion des entreprises. Mes activités se concentrent à l'université et dans la recherche. Je suis intervenue dans l'affaire au moment de la fin de la législature wallonne PS/CDH. Mon premier contact s'est situé avant ce changement de majorité. Paul Magnette était ministre président. On était dans une période où le scandale Publifin était saillant, notamment avec les longs travaux de la commission d'enquête. Au moment de cette commission, en phase de finalisation, le ministre Paul Magnette et Jean-Claude Marcourt avait décidé de commander un rapport d'audit qui devait être fait sur l'entreprise Publifin. Ma mission consistait à offrir un éclairage analytique un peu différent que celui de la commission parlementaire censé mettre à jour des irrégularités.*

##### **Dans quel sens votre mission était-elle différente que le travail de la commission parlementaire ?**

*L'audit c'est une analyse sous le volet financier, gouvernance, stratégie et juridique. On pouvait fournir des propositions de décret pour solutionner et encadrer de façon plus vertueuse ce type d'entreprise. C'était différent que l'enquête où les concernés se trouvaient devant la commission de manière inquisitoire, un peu comme dans un tribunal. Nous, nous n'étions pas là pour juger.*

##### **Quelle attitude avez-vous alors adopté ?**

*On devait construire une relation de confiance avec les personnes. Dans la commission d'enquête, tout était public. Et il y a des choses moins bonnes qui sortent comme le fait que les personnes n'ont pas de droit à la défense. En fait, c'est un sujet très sensible puisque les intérêts économiques et politiques sont énormes et beaucoup de scientifique ne voulaient pas se mouiller. Il fallait des gens les plus neutres possible par rapport à la situation. C'est un groupe compliqué avec énormément de filiales donc il ne fallait pas de conflit juridique. Il fallait de la diversité avec des gens de Louvain, Bruxelles, etc. Au final, nous étions douze universitaires. Etant donné qu'il s'agit d'une entreprise tentaculaire, on ne travaillait pas tous sur les mêmes sujets, d'ailleurs nous n'avons pas su tout traiter.*

##### **Quels sont les enjeux de ce dossier ?**

*Les enjeux sont politiques et financiers. Moi sentiment c'est qu'il y a eu de l'exploitation médiatique de notre rapport. Les médias ont comparé notre rapport avec les conclusions de la commission parlementaire. Or, ce sont deux choses qui ne sont pas comparables. Dans les médias, c'est la logique du « tous pourris » qui est véhiculée. Publifin ne peut pas faire de « tabula rasa » comme le voudraient certains discours populistes. Notre discours a été dissonant par rapport à cela car on a souligné que l'on se trouvait quand même face à un groupe qui a créé de la valeur et*

*permis le développement économique d'une région, notamment en créant de l'emploi. Il y a eu des dérives mais nous devons les aborder avec prudence.*

**Dans quelle mesure votre rapport a-t-il posé problème ?**

*Le problème c'est que le gouvernement fédéral est tombé à ce moment là. Le rapport est sorti dans une zone de conflit politique. Donc tout est tombé à l'eau concernant le suivi du dossier. L'opinion publique a été polarisée sur l'avenir politique. Tout le dossier Publifin a été mis dans l'ombre.*

**Vous aviez été en contact avec les personnalités impliquées dans le scandale et vécu la situation de leur point de vue, comment ont-elles réagi ?**

*La plupart sont un peu traumatisées, notamment à cause de la couverture médiatique. Ils communiquent peu et très mal car toute prise de parole est potentiellement dangereuse. Quand on vit la réalité de l'intérieur et qu'on voit ce qu'on en dit de l'extérieur, on se rend compte que c'est très difficile pour eux. Publifin et Nethys, ce n'est pas que les dirigeants. Derrière, il y a des travailleurs humains qui ont souffert d'une mauvaise image.*

**Après la formation du nouveau gouvernement, Valérie De Bue a hérité du dossier et décidé d'envoyer deux délégués spéciaux, dont vous faisiez partie. Pourquoi ?**

*Valérie De Bue trouvait que l'affaire trainait. Elle avait estimé qu'il fallait accélérer la gouvernance de l'entreprise dont elle a la tutelle. S'il envoyait un commissaire de gouvernement, il aurait pris les rênes de l'entreprise mais c'était une solution trop sensible.*

**Pour quelle raison ?**

*Si le gouvernement avait envoyé un commissaire, la guerre aurait été déclarée au milieu liégeois. Donc ils ont décidé d'opérer une mesure plus soft en envoyant deux délégués spéciaux dont je faisais partie. Moi et mon collègue avons postulé car on connaissait déjà l'entreprise et son fonctionnement.*

**Quel a été votre rôle ?**

*Il s'agissait d'une mission de plus de six mois où nous étions invités à toutes les réunions des organes de gestion de l'entreprise Publifin. On devait surveiller que les mesures imposées par le gouvernement soient bien mise en œuvre et rédiger un rapport final.*

**Est-ce que le groupe était obligé de respecter les recommandations adoptées par le gouvernement?**

*Non car il s'agit de soft law. Ce sont des recommandations qui n'ont pas force de loi même si l'autorité morale du parlement est importante. Le souhait des acteurs politiques c'était qu'Enodia se restructure pour répondre aux recommandations.*

**Quelles ont été les mesures importantes ?**

*D'abord le « décret gouvernance », établi par la majorité MR-CdH. Il améliore le code de la démocratie locale pour avoir une meilleure gouvernance de tous les organismes publics dont l'intercommunale. Pour ce décret, il y a obligation d'appliquer la loi. C'est une mesure faite dans*

*l'urgence sur base du scandale Publifin. Selon moi, ce n'est pas l'idéal de faire un texte de loi sur la base d'un cas particulier. Parfois la mise en application peut être détournée et rendue difficile.*

*Ensuite, il y a le « décret gaz/électricité ». En fait, Jean-Luc Crucke avait soulevé le problème lié au distributeur d'énergie. Comme l'entreprise Enodia possède un GRD avec un secteur régulé et des prix fixes, la question était de savoir si, sur base de la certitude d'obtenir un certain nombre de rentes, l'entreprise n'avait pas réinvesti cet argent dans les secteurs des télécoms, comme la presse. La question était de mesurer l'étanchéité entre une activité de service et des activités à risques dans des secteurs très concurrentiels. L'enjeu était de voir s'il n'y avait pas une porosité entre ces activités. Le gouvernement a donc mis en place ce décret qui a pour objet de régler le problème du GRD en forçant à ce qu'il y ait une plus grande étanchéité entre les deux activités : publiques et concurrentielles. Cela vise à obliger Résa, le GRD de Publifin, de remonter dans Publifin même.*

**Votre rapport a pointé des problèmes de gouvernance au sein de la structure Publifin. De quelles natures sont-ils ?**

*En tout, nous avons repéré quarante-cinq susceptibles de concerner Publifin. Sur les quarante-cinq recommandations de la commission parlementaire, douze n'ont pas été traité. On les a classé par thème : stratégies, organisation, rémunération gouvernance, finance, légal et opération.*

**Quelle est la recommandation qui a posé le plus de problème ?**

*La proposition du gouvernement qui recommande la fin de la collaboration avec Stéphane Moreau leur pose le plus gros problème. Chez Publifin, ils ne veulent pas en entendre parler. Nethys à sa propre autonomie de gestion et, jusqu'à nouvel ordre, Moreau n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire. Donc, si on prend la recommandation au sens juridique, il ne doit pas être écarté. Au sein de la boîte, il n'y a pas de mise en œuvre de cette recommandation car le comité de décision veut garder Moreau pour piloter la restructuration du groupe. La ministre ne peut pas décider elle-même de licencier quelqu'un. Les recommandations disent qu'il faut écarter une personne mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas de volonté politique. Normalement l'organe qui devrait mettre un terme au mandat de Moreau, c'est Nethys. Même si le CA de Publifin peut imposer au CA de Finanpart de suivre, personne ne peut imposer au CA de Nethys de suivre*

**Pourquoi ne veulent-ils pas introduire des représentants indépendants au sein du CA et des travailleurs ?**

*Dans le système belge, cela n'est pas habituel car quand on entre dans le comité d'administration, on entre dans le pouvoir. C'est un vieux débat en Belgique. C'est faux aussi de croire que les syndicats seraient demandeur d'une telle association.*

**Que pensez-vous de leur stratégie de ne pas s'exprimer dans les médias ?**

*Les journalistes ne retiennent que des phrases chocs. Moreau est très intelligent et réfléchit beaucoup. Nethys c'est aussi une entreprise humaine. Les employés, qui sont fiers de leur emploi, ont eu peur de le perdre. Dans la région liégeoise Nethys est une entreprise intégrée et pénétrante avec des gens de chaires et de sang. Quand on décapite une société, il faut se donner le luxe de tout gérer. Or, je ne crois pas que n'importe qui peut gérer ce genre de boîte. Ceci dit, il y a une forme de déconnexion mentale par rapport à ce qu'on peut s'allouer ou pas comme rémunération. Si ces gens créent de la valeur, on peut se dire qu'ils ont le droit d'être rémunéré. Le problème c'est que beaucoup de chose se tiennent dans ce milieu.*

**Quel est votre sentiment général sur ce dossier ?**

*Mon sentiment personnel, c'est que l'on est dans un dossier avec de gros enjeux économiques et de pouvoirs. Effectivement, les responsables politiques, tout partis confondus, ont énormément de difficultés pour changer le modèle. Ce qui est compliqué, c'est que l'entreprise a été construite historiquement. Elle est basée sur des relations interpersonnelles très fortes. En réalité, beaucoup*

*de ténors politiques n'ont pas vu d'inconvénient à ce que se développe ce modèle qu'ils ont même soutenu. Maintenant pour le changer c'est très compliqué. Les politiques savent beaucoup de choses les uns sur les autres. Il y a des moments où des vagues sortent. Alors, on peut mettre tous les experts qu'on veut, ceux qui ont la main ce sont les grands acteurs politiques et point barre.*

*D'un autre côté, tout n'est pas mauvais. Scientifiquement parlant, Enodia, d'après les comptes, c'est un chiffre de 801 millions d'euros en 2017. C'est un bénéfice de 58 millions et 340 millions aux actionnaires, aux communes et aux provinces. Au niveau du personnel, c'est 2246 emplois. Il y a aussi tous les emplois indirects avec tous les clients de Publifin.*

*Donc je dirais que le dossier est très sensible pour la région liégeoise et wallonne car Publifin est le fruit d'une très longue histoire. Depuis la fondation de Tecteo, ils ont voulu préserver un GRD en région liégeoise et ils étaient contents que se soit capitalisé. Certains pensent qu'on veut tout abattre à cause du scandale alors qu'ils ont été soutenus toutes ces années. Plusieurs dérives au niveau des rémunérations et des comités ont été commises mais cela peut être corrigé.*

### **Comment ?**

*Le problème origininaire de cette structure est juridique. Tout ce groupe a été construit sur la base d'une intercommunale. Normalement ça doit être une entité qui réalise des objets d'intérêts provinciaux avec un développement en lien avec cette notion d'intérêt communal. Quand on voit le groupe, ça ressemble plus à une entreprise publique autonome comme la poste. Elle est régie par le droit comme pouvant se lancer dans une série d'investissement public dans des activités concurrentielles. Cela n'aurait pas du être fait en intercommunal. Donc il y a deux solutions. Soit créer une entreprise publique autonome (sans tutelle d'état), soit resserrer les boulons et forcer l'entreprise à se modifier. Malheureusement, cette réflexion de fond n'a pas su se faire à cause du gouvernement qui a sauté.*

## Annexe XIV

Entretien avec David Leloup, de mai à juillet 2019

**Outre les outils juridiques utilisés par Nethys et ses filiales ou Stéphane Moreau et son entourage, pour intimider les journalistes, quelle est la nature des pressions qui pèsent sur vous ?**

*Concernant les « outils juridiques » mis en place dans le but de m'intimider, précisons que la fin justifie les moyens et que donc tous les moyens sont bons, des plaintes mensongères au CDJ à l'invention pure et simple d'un « vol domestique » pour déposer plainte au pénal contre moi, en passant par une citation directe au civil d'Ogeo Fund qui n'est finalement pas inscrite au rôle. Précisons également que les poursuites sont clairement ciblées et sélectives.*

*Mon ex-collègue chez Marianne, Nicolas De Decker, s'est fait lui aussi voler son laptop en 2014 et SEMEB (Fornieri, BeTV...) a « conservé » son numéro de GSM durant des mois (situation tout à fait similaire à la mienne) et il n'a pas été poursuivi, lui. SEMEB a refusé de libérer mon numéro de téléphone, visiblement pour avoir accès à mes sources reprises sur les factures détaillées. Une source m'a dit de faire attention car des gens de chez Nethys fouillaient mon passé pour « voir si j'avais des failles ». Ils ont kidnappé nos cartes et avaient les numéros et les durées d'appel. Concernant le vol, la société m'a demandé de rembourser l'ordinateur et n'a rien demandé à mon ancien collègue. Selon moi, il existe une volonté d'acharnement contre ma personne. Quatre mois après le scandale Publifin, des poursuites judiciaires multiples ont été lancées à mon encontre*

*Ensuite, je peux citer le recrutement par Nethys de l'avocat de Médor, magazine que j'ai cofondé. Cela a poussé le Vif et moi-même à déposer plainte auprès du bâtonnier de Namur pour conflit d'intérêt. C'est un avocat qui a monté son business à gauche. Il a par exemple défendu un mouvement social et s'est illustré dans la défense des journalistes d'investigation. Sur son site web, il chantait littéralement mes louanges suite à l'une de mes enquêtes qui avait remporté le prix Belfius. Quant tu vas chercher ce type d'avocat, ce n'est pas anodin. C'est très pervers d'avoir fait cela. Et c'est incompréhensible vu les valeurs de cet avocat. Il s'est rangé tout d'un coup du côté des censeurs, allant à contre courant de tous ses engagements précédents. Il a tout à fait le droit mais on estime qu'il y a conflit clairement un conflit d'intérêt. Ces dix pages de conclusion m'ont foutu un coup au moral. Je n'avais pas trop de contact avec lui mais j'ai été dégoûté.*

**Y-a-t'il d'autres pressions que Nethys fait peser sur vous ?**

*Il y a des pressions claires sur mon rédacteur en chef, Thierry Fiorilli, qui est clairement sur la liste noire de Stéphane Moreau puisqu'il soutient mes enquêtes et a sorti le scandale Publifin. Il va plus que probablement « sauter » dans les semaines qui viennent. Officiellement, il sera dit que les ventes sont en baisse, ce qui est la norme pour tous les « vieux » médias papier. Le rédacteur en chef du Vif a été convoqué par sa direction, fin avril, début mai. Il ne s'en doutait pas du tout. On lui fait comprendre que les ventes n'étaient pas au top. Ce qui est comique, c'est que tous les magazines sont en chute libre. Lui est le seul qu'on veut faire sauter. Un mois avant cette convocation, il avait eu une réunion avec la direction. On lui avait dit que ses projets étaient bons. Il était très soutenu. En l'espace d'un mois, quelque chose à basculer qui a fait que Roularta a souhaité se séparer de lui. Depuis trois semaines, la direction cherche un rédacteur en externe. Les pressions pourraient venir d'Anvers et de la NVA ou bien du milieu liégeois, notamment par le directeur du Cercle de Wallonie. Certaines rumeurs vont dans ce sens.*

*J'ai subi du dénigrement public par Bénédicte Bayer, devant les employés de Nethys au début du scandale Publifin et du dénigrement sur ma page Facebook, de la part de l'avocat et ami personnel de Stéphane Moreau, Jean-Dominique Franchimont, et de Marie-Pierre Deghaye. Nethys a aussi fait peser des pressions sur mes sources pour qu'elles se rétractent publiquement. Je peux le démontrer pour Erik Van der Paal. Moreau est allé à Anvers pour lui demander de se rétracter concernant ses citations sur Valérie Dardenne. Van der Paal a refusé.*

**Comment l'ASBL Xpress vous a apporté son aide pour faire face aux nombreux procès dont vous faites l'objet? Existe-t-il, à votre connaissance, d'autres structures qui viennent en aide aux journalistes d'investigation ?**

*Xpress est une jeune asbl sans moyens qui fournit essentiellement un soutien moral. Xpress ne m'a pas versé un centime, ne m'a pas payé de frais d'avocats. Leur seule intervention, indirecte, dans mon « dossier de harcèlement », a été de publier une lettre<sup>104</sup> que l'ex-avocat de Médor a envoyée pour ses clients Stéphane Moreau et Nethys à la Fédération européenne des journalistes pour qu'ils modifient une alerte postée sur le site du Conseil de l'Europe<sup>105</sup>.*

*La Ligue des droits de l'homme a organisé un rassemblement de soutien au tribunal le 10 avril, jour où Ogeo Fund nous avait cités à comparaître. Outre l'AJP qui fournit une aide juridique gratuite aux journalistes poursuivis abusivement pour les faire taire, je ne connais aucune autre structure que Xpress en Belgique. Sauf bien sûr Reporters sans frontières, Amnesty ou la LDH.*

**Quelle est, selon vous, la situation de la presse d'investigation en Belgique ?**

*La presse d'investigation, c'est-à-dire un média dont ce serait le core business, n'existe pas en Belgique. Même au sein de Médor, seuls 25 à 35% des contenus sont labellisés « investigation ». Cela dit ça bouge un peu grâce à l'exemple français de Mediapart et aux leaks dont Le Soir a été le seul dépositaire en Belgique francophone. Une cellule d'investigation est en cours de création au Soir.*

**Concernant le scandale Publifin, comment avez-vous été amené à traiter l'affaire ?**

*Une enquête sur Stéphane Moreau et Nethys est parue en cover de Médor le 10 décembre 2016. Suite à cela, Cédric Halin, le lanceur d'alerte du scandale Publifin, m'a directement contacté pour me faire part de ses découvertes que j'ai publiées le 20 décembre sur le site du Vif.*

**Vous attendiez-vous à un tel retentissement médiatique ?**

*Non, pas à ce point. Mais il était justifié : c'est une affaire d'emplois fictifs qui touche les trois grands partis démocratiques historiques (PS, MR, CDH), affaire qui se superpose à la mise en place d'un groupe industriel controversé parce que, en résumé : Nethys utilise les bénéficiaires publics de Resa pour financer des activités commerciales privées qui sortent du champ d'action de la province de Liège, comme des journaux dans le sud de la France (Nice-Matin, La Provence) ou des éoliennes en Serbie ou au Kenya (Elicio).*

**Quels étaient les enjeux principaux de cette affaire ? (pour le monde politico-économique liégeois)**

*La remise en cause de l'initiative industrielle publique chère à André Cools et dévoyée par Stéphane Moreau et André Gilles. Dévoyée, car cet alibi tout à fait louable a servi à mettre en place un empire qui a servi les intérêts financiers et politiques.*

**Quelles sont les suites de l'affaire Publifin ? Pourquoi certaines personnes n'ont pas été écartées ?**

*Il y a eu une commission d'enquête au Parlement wallon qui a remis un rapport préconisant des réformes importantes, dont certaines ont déjà été mises en application (plafonnement des rémunérations, sortir Resa de Publifin, etc.). Si des personnages comme Stéphane Moreau sont toujours en place aujourd'hui, c'est parce que l'actionnaire numéro un de Publifin, la Province de*

---

<sup>104</sup> <https://xpress.be/2019/03/08/nethys-a-tente-de-censurer-la-federation-europeenne-des-journalistes/>

<sup>105</sup> <http://go.coe.int/index.php?URL=ISzRI>

*Liège (majorité PS-MR), les soutient. Pourquoi ? Je n'en sais rien mais l'hypothèse explicative qui me paraît la plus rationnelle est que Stéphane Moreau est au courant de beaucoup de choses qui pourraient être embarrassantes pour d'autres acteurs politiques de la région liégeoise.*

**Stéphane Moreau est une personnalité qui s'exprime très peu. Que pensez-vous de son silence ? Avez-vous déjà eu des contacts directs avec lui ?**

*La devise de Stéphane Moreau semble être : « Pour être heureux, vivons cachés ». Derrière ce silence se cache un profond mépris pour le journalisme indépendant. Il règle ses comptes avec les journalistes comme un politique règle les siens avec ses adversaires ou ses rivaux politiques. Jamais en direct ni personnellement, mais par lieutenants interposés. Il a fait pression sur un juge d'instruction qui a été obligé de se déporter. Il a fait pression sur les chefs d'enquête de la PJF. Il a fait pression sur des rédactions en leur retirant des budgets publicitaires Voo.*

*Je ne l'ai rencontré physiquement que deux fois. La première au siège de Nethys au printemps 2014 pour Marianne Belgique, après des semaines de négociations houleuses et des promesses non tenues. Au lieu de me retrouver en face à face avec lui pour une interview en « on », je me suis retrouvé face à 10 personnes chaperonné qui plus est par mon rédacteur en chef de l'époque, Vincent Liévin, qui était de mèche (il travaille depuis pour Moustique et depuis peu Ilico) pour que la rencontre se fasse finalement en « off ». Dans les semaines qui ont suivi, la filiale de Nethys BeTV a injecté 300.000 € dans Marianne Belgique. Pascal Vrèbos, directeur de la rédaction, m'a caché cela tout en faisant pression sur moi pour ne pas que je publie mon enquête sur les casseroles judiciaires de Stéphane Moreau.*

**Pourquoi est-ce un problème que les investissements d'Ogeo Fund soient politisés ?**

*Parce que la vocation d'un fonds de pension n'est pas de rendre des services à des amis politiques qui proviennent tous du même parti. Il s'agit là d'une instrumentalisation d'un fonds de pension par Stéphane Moreau pour accroître son influence et son pouvoir.*

**Que pensez-vous de la nomination de Marie-Pierre Deghaye, ancienne journaliste, en tant que chargée de la communication du groupe Nethys?**

*Marie-Pierre Deghaye a été embauchée pour la neutraliser (même si elle n'a jamais enquêté sur Tecteo/Publifin/Nethys) mais surtout pour connaître ses sources, qu'elle a dévoilées à Stéphane Moreau, ce qui est extrêmement grave sur le plan déontologique. Elle a signé de sa main une attestation contre le commissaire Thomas Laixhay, une de ses sources, attestation que Stéphane Moreau a utilisée en justice contre les policiers enquêteurs et le juge d'instruction Philippe Richard, comme je l'explique dans Médor.*

**Que pensez-vous de la nomination de Philippe Lawson en tant que directeur des rédactions de l'Avenir ?**

*De très nombreux scoops parfois orientés politiquement de Philippe Lawson lorsqu'il était à La Libre puis à L'Echo provenaient de Stéphane Moreau. Il s'agit plus que vraisemblablement d'un renvoi d'ascenseur.*

## Annexe XV

### Corpus de texte l'Avenir (analyse)

Date	Titre	Auteur(s)
22/12/2016	<i>De l'argent public mais un mastodonte qui se « privatise »<sup>106</sup>.</i> <i>L'édito : Tous les coups sont permis<sup>107</sup>.</i> <i>Publifin : « Ni chevalier blanc, ni kamikaze<sup>108</sup> ».</i> <i>Publifin : la liste des mandataires rémunérés et les pactoles qu'ils ont touchés<sup>109</sup>.</i>	Dominique VELLANDE Philippe MARTIN Pascale SERRET Pascale SERRET, Martial DUMONT, Dominique VELLANDE
23/12/2017	<i>Publifin : Comment ils se sont octroyés un maximum<sup>110</sup>.</i>	Martial DUMONT
13/01/2017	<i>Publifin : les gros soupçons de Paul Furlan.<sup>111</sup></i> <i>Le chef de cabinet adjoint de Furlan est chez Publifin<sup>112</sup>.</i>	Dominique VELLANDE
14/01/2017	<i>Publifin: Jeholet réclame la démission de Furlan, l'accusant de « maladresse coupable.<sup>113</sup></i>	Dominique VELLANDE
17/01/2017	<i>La position de Paul Furlan , KO debout, devient très délicate<sup>114</sup>.</i>	Martial DUMONT

---

<sup>106</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161221\\_00934408/de-l-argent-public-mais-un-mastodonte-qui-se-privatise](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161221_00934408/de-l-argent-public-mais-un-mastodonte-qui-se-privatise)

<sup>107</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161221\\_00934504/tous-les-coups-sont-permis](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161221_00934504/tous-les-coups-sont-permis)

<sup>108</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161221\\_00934511/publifin-ni-chevalier-blanc-ni-kamikaze](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161221_00934511/publifin-ni-chevalier-blanc-ni-kamikaze)

<sup>109</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161222\\_00934632/publifin-la-liste-des-mandataires-remuneres-et-les-pactoles-qu-ils-ont-touches](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161222_00934632/publifin-la-liste-des-mandataires-remuneres-et-les-pactoles-qu-ils-ont-touches)

<sup>110</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161222\\_00934973/publifin-comment-ils-se-sont-octroyes-un-maximum](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161222_00934973/publifin-comment-ils-se-sont-octroyes-un-maximum)

<sup>111</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170113\\_00944010/publifin-les-gros-soupcons-de-paul-furlan](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170113_00944010/publifin-les-gros-soupcons-de-paul-furlan)

<sup>112</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170112\\_00943830/son-chef-de-cabinet-adjoint-est-chez-publifin](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170112_00943830/son-chef-de-cabinet-adjoint-est-chez-publifin)

<sup>113</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170113\\_00944384/jeholet-reclame-la-demission-de-furlan](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170113_00944384/jeholet-reclame-la-demission-de-furlan)

<sup>114</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170117\\_00945917/la-position-de-paul-furlan-ko-debout-devient-tres-delicat](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170117_00945917/la-position-de-paul-furlan-ko-debout-devient-tres-delicat)

18/01/2017	<i>Nethys : des administrateurs se transforment en bouclier<sup>115</sup>.</i>  <i>Edito : Panique à bord<sup>116</sup>.</i>	Dominique VELLANDE
20/01/2017	<i>Comment le PS traque Stéphane Moreau.<sup>117</sup></i>	Dominique VELLANDE
31/01/2017	<i>Stéphane Moreau quitte son poste de bourgmestre<sup>118</sup>.</i> <i>La grande lessive au conseil d'administration de Publifin<sup>119</sup>.</i>	Benjamin HERMANN
01/02/2017	<i>André Gilles, le député autonettoyant.<sup>120</sup></i>  <i>Stéphane Moreau abandonne l'écharpe et garde le col blanc.<sup>121</sup></i>	Dominique VELLANDE
12/02/2017	<i>Réponse aux politiques wallons qui accusent la presse de « bashing ».<sup>122</sup></i>	Thierry Dupièieux
10/03/2017	<i>Moreau: «On a tenté de manipuler la commission».<sup>123</sup></i>	Martial DUMONT
10/03/2017	<i>Le salaire de Moreau : 59 3000 € fixes, de 0 à 246 000€ variables<sup>124</sup>.</i>	Martial DUMONT
30/03/2017	<i>François Fornieri arrive au conseil d'administration de Nethys, Pierre Meyers futur président<sup>125</sup>.</i> <i>Fornieri, le médicament de Nethys.<sup>126</sup></i>	Dominique VELLANDE
28/04/2017	<i>Stéphane Moreau : salaire raboté de 70%<sup>127</sup>.</i>	L'Avenir

<sup>115</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/DMF20170117\\_00946275/nethys-des-administrateurs-se-transforment-en-boucliers](https://www.lavenir.net/cnt/DMF20170117_00946275/nethys-des-administrateurs-se-transforment-en-boucliers)

<sup>116</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170117\\_00946253/panique-a-bord](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170117_00946253/panique-a-bord)

<sup>117</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170119\\_00947275/comment-le-ps-traque-stephane-moreau](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170119_00947275/comment-le-ps-traque-stephane-moreau)

<sup>118</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170131\\_00952716/stephane-moreau-quitte-son-poste-de-bourgmestre](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170131_00952716/stephane-moreau-quitte-son-poste-de-bourgmestre)

<sup>119</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170131\\_00952733/la-grande-lessive-au-conseil-d-administration-de-publifin](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170131_00952733/la-grande-lessive-au-conseil-d-administration-de-publifin)

<sup>120</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170131\\_00953023/andre-gilles-le-depute-autonettoyant](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170131_00953023/andre-gilles-le-depute-autonettoyant)

<sup>121</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170131\\_00953033/stephane-moreau-abandonne-l-echarpe-et-garde-le-col-blanc](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170131_00953033/stephane-moreau-abandonne-l-echarpe-et-garde-le-col-blanc)

<sup>122</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170212\\_00958288/quel-bashing](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170212_00958288/quel-bashing)

<sup>123</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170310\\_00971715/moreau-on-a-tente-de-manipuler-la-commission](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170310_00971715/moreau-on-a-tente-de-manipuler-la-commission)

<sup>124</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170310\\_00971806/le-salaire-de-moreau-593-000eur-fixes-de-0-a-246-000eur-variables](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170310_00971806/le-salaire-de-moreau-593-000eur-fixes-de-0-a-246-000eur-variables)

<sup>125</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170330\\_00982595/publifin-pierre-meyers-futur-president](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170330_00982595/publifin-pierre-meyers-futur-president)

<sup>126</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170330\\_00982994/fornieri-le-medicament-de-nethys](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170330_00982994/fornieri-le-medicament-de-nethys)

<sup>127</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170428\\_00996423/stephane-moreau-salaire-rabote-de-70pct](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20170428_00996423/stephane-moreau-salaire-rabote-de-70pct)

18/10/2017	<i>Renouvellement du CA: qui veut la peau de Stéphane Moreau?</i> <sup>128</sup>	L'Avenir
18/10/2017	<i>Stéphane Moreau restera chez Nethys, mais plus comme administrateur.</i> <sup>129</sup>	Jean-Christophe HERMINAIRE
18/10/2017	<i>Le double contrat qui protège Stéphane Moreau.</i> <sup>130</sup>	Jean-Christophe HERMINAIRE
20/10/2017	<i>ANALYSE   Garder le boss de Nethys ou pas? 3 pour et 3 contre</i> <sup>131</sup> .	Jean-Christophe HERMINAIRE, Martial DUMONT

---

<sup>128</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20171018\\_01072241/pour-le-cdh-stephane-moreau-doit-partir](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20171018_01072241/pour-le-cdh-stephane-moreau-doit-partir)

<sup>129</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20171018\\_01072327/moreau-restera-chez-nethys-mais-plus-comme-administrateur](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20171018_01072327/moreau-restera-chez-nethys-mais-plus-comme-administrateur)

<sup>130</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20171018\\_01072358/le-double-contrat-qui-protège-stephane-moreau](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20171018_01072358/le-double-contrat-qui-protège-stephane-moreau)

<sup>131</sup> [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20171019\\_01073069/garder-le-boss-de-nethys-ou-pas](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20171019_01073069/garder-le-boss-de-nethys-ou-pas)

## **Annexe XVI**

Entretien avec Joël Matriche, le 30 avril 2017

### **Pouvez-vous résumer votre parcours en quelques mots ?**

*J'ai débuté à la Dh et j'y ai travaillé pendant sept ans. Je travaille au journal Le Soir depuis douze ans comme indépendant. J'avais d'abord commencé en locale, et ensuite en général. Je fais du journalisme de données. Depuis 2015, je m'intéresse à la sphère politico-financière en Belgique. J'enquête sur les réseaux internationaux, comme les Panama Papers. Je me suis aussi intéressé à Intradel et Tecteo.*

### **Avez-vous subi des menaces après avoir sorti les papiers concernant Tecteo ?**

*Pour Tecteo, j'ai réalisé différents articles. Je me suis intéressé à Ogeo Fund et j'ai vu qu'on retrouvait toujours les mêmes personnes au sein des CA. J'ai subi des menaces suite à mon article concernant le voyage à Las Vegas de Stéphane Moreau et Alain Mathot. Le lendemain, Tecteo a répondu dans un communiqué et réclamait de l'argent. Quelqu'un a téléphoné à la rédaction pour m'accuser de diffamation et de complicité de violation du secret d'instruction. J'ai dû publier un droit de réponse.*

### **Qu'est-ce qu'une telle accusation signifie ?**

*En fait, j'avais eu accès à des pièces confidentielles. Donc l'accusation était vraie, en partie, mais c'est mon boulot et les journalistes ne tombent pas sous cette loi.*

### **Que vous a-t'on reproché concrètement ?**

*On m'a reproché une volonté de nuire. Je ne m'attendais pas à cette accusation car je leur avais laissé une large place pour qu'ils s'expriment. J'avais confiance en mon travail mais ça n'a pas été gai. Ça avait un côté vraiment flippant. J'ai téléphoné au rédacteur en chef et, heureusement, il a fait un papier de soutien.*

### **Que s'est-il passé ensuite ?**

*Tecteo avait fait une menace, et puis, plus rien.*

### **Pourquoi ont-ils menacé de porter plainte selon vous ?**

*Selon moi, soit c'était de la communication pour faire peur aux autres journalistes, soit un vrai coup de gueule de la part de Moreau.*

### **Y-a-t'il eu des suites ?**

*Oui, on a subi un avertissement car on a été privé de publicité pendant quelques mois. Ces pressions ont coûté des dizaines de millions d'euros au journal Le Soir, ce qui peut intimider. Mais, à l'époque, on ne me l'avait pas dit. Une source m'a également rapporté que quelqu'un au sein de Nethys avait tenté de me faire virer.*

### **En ce moment, c'est l'Avenir qui subi ce genre de pressions de la part de son actionnaire. Avez-vous traité l'affaire ?**

*Quand j'ai appris les pressions de Nethys sur la rédaction de l'Avenir, ça ne m'a pas étonné car ce n'était pas sans précédents. Je ne sais pas si la liste noire existe vraiment mais quand un groupe économique met la main sur un journal, ce n'est jamais bon. Au Soir on avait sollicité la réaction de Moreau mais on n'a jamais reçu de réponse. Il faut dire qu'il répond très rarement. Pol Heyse ne m'a jamais répondu non plus. A chaque fois que je le cite, j'essaie de l'appeler. Je sais qu'ils exercent tous les deux des pressions sur des amis journalistes. Ils ont des journalistes avec qui ils sont amis et à qui ils veulent bien parler comme Philippe Lawson et Philippe Coulée,*

*journalistes à L'Echo, ainsi que Luc Gochel. En fait ils sont très amis avec Philippe Lawson et, chaque fois qu'ils veulent faire passer un message, ils font appel à lui ou aux autres. Pour moi, ce ne sont pas des papiers objectifs.*

**Peut-on faire des papiers sur son actionnaire ?**

*C'est difficile car Nethys n'est pas un groupe de presse. Rossel aussi est un grand groupe. Mais leur corps de métier, c'est la presse. Moi, oui, j'ai pu faire un papier sur Marchand mais ce ne serait pas possible avec Moreau. En France, par exemple, on a Dassault. Je crois que c'est un gros risque. En tout cas si L'avenir est revendu, il ne faudrait pas que ce soit à Rossel car il détient déjà Sudpresse et ça provoquerait une grande concentration. C'est vrai qu'il y a déjà des synergies au niveau commerciale et avec les imprimeries mais ce n'est pas forcément annonciateur d'autres synergies.*

## Annexe XVII

### Tableau des procédures contre David Leloup (2017-2019)

Semeb SA (Nethys & Fornieri actionnaires) : Plainte au pénal	Alain Mathot : Plainte 17-55 au CDJ	Nethys SA : Plainte 18-02 au CDJ
Article déclencheur : « Le président du comité de rémunération de Nethys gagne 805.000 euros chez Mithra », LeVif.be (19/04/2017)	Article déclencheur : « Les indices que les députés n'ont pas voulu voir », Le Vif/L'Express (01/12/2017)	Article déclencheur : « L'homme de Trooz », Le Vif/L'Express (17/11/2017)
Le 19 avril 2017, en plein scandale Publifin, le CA de Semeb SA, réuni au siège de Nethys, décide de poursuivre le journaliste en inventant un « vol » et une « dette » téléphonique (19/04/2017)	Plainte 17-55 d'Alain Mathot (05/01/2018)	Plainte 18-02 de Jos Donvil et Frédéric Vandeschoor pour Nethys SA (15/01/2018)
Droit de réponse de François Fornieri publié sur LeVif.be (05/05/2017)	Réponse de D.Leloup/Le Vif (12/02/2018)	Réponse de D.Leloup/Le Vif (14/02/2018)
Lettre #1 de M <sup>e</sup> Rodeyns, avocat de Semeb SA, avec menace de déposer plainte au pénal (07/05/2017)	Réplique d'Alain Mathot (19/03/2018)	Affaire dans l'affaire : pour répliquer, Nethys SA recrute l'avocat de Médor, magazine dont le journaliste est un cofondateur
Réponse #1 de D. Leloup (19/05/2017)	Réplique de D. Leloup/Le Vif (16/05/2018)	Réplique de M <sup>e</sup> Jacques Englebort pour Stéphane Moreau (29/03/2018)
Lettre #2 de M <sup>e</sup> Rodeyns, avocat de Semeb SA (13/06/2017)	Avis du CDJ : <b>plainte non fondée</b> (12/12/2018)	Lettre de D.Leloup au CA de Médor (30/03/2018)
Réponse #2 de D.Leloup (29/06/2017)		Réponse du CA de Médor (10/04/2018)
Plainte pénale pour « vol domestique » et « abus de confiance » avec constitution de partie civile auprès du juge d'instruction Olivier Ancaux à Bruxelles (16/01/2018)		Réplique de D.Leloup/Le Vif (02/05/2018)
Audition comme « suspect » par la police de Liège (27/03/2018) – reportée car inspecteur absent		Plainte de D.Leloup/Le Vif contre M <sup>e</sup> Englebort pour conflit d'intérêts auprès du bâtonnier de Namur (03/05/2018)
Audition comme « suspect » par la police de Liège pour « vol domestique » et « abus de confiance » (10/04/2018)		Accusé de réception de la plainte par le bâtonnier après 34 jours (06/06/2018)
Audition comme « suspect » par la police de Liège pour « fraude » (12/07/2018)		Médor décide (enfin) de stopper sa collaboration avec le cabinet Englebort (18/09/2018)
Le parquet de Bruxelles requiert le <b>non-lieu pour absence d'infraction</b> (06/09/2018)		Réponse du bâtonnier à une demande de nouvelles des plaignants onze mois après le dépôt de leur plainte (05/04/2019)
Semeb demande des devoirs d'enquête complémentaires juste avant que la Chambre du conseil se réunisse le 29/01/2019 pour statuer sur le non-lieu. L'affaire est reportée sine die		Avis du CDJ : (2019)
TBC...		Décision du bâtonnier : (2019)

Ogeo Fund : Plainte 18-71 au CDJ	Ogeo Fund : Plainte 18-77 au CDJ	Dominique Janne : Menace de plainte au civil	Ogeo Fund : Plainte au civil
Article déclencheur : « Pensionnés liégeois : des millions dilapidés », Le Vif/L'Express (29/11/2018)	Article déclencheur : « Restos à gogo aux frais d'Ogeo », LeVif.be (08/12/2018)	Article déclencheur : « Restos à gogo aux frais d'Ogeo », LeVif.be (08/12/2018)	Article déclencheur : « Pensionnés liégeois : des millions dilapidés », Le Vif/L'Express (29/11/2018)
Droit de réponse d'Ogeo Fund publié dans Le Vif/L'Express (08/12/2018)	Plainte 18-77 d'Ogeo Fund (28/12/2018)	Menace écrite de Dominique Janne de déposer plainte au civil pour réclamer 50 millions d'euros de dommages (11/12/2018)	Annnonce écrite d'Ogeo Fund d'une plainte en justice (29/11/2018)
Plainte 18-71 d'Ogeo Fund (07/12/2018)	Réponse de D.Leloup/T.Cochez/Le Vif (18/02/2019)	TBC ?	Citation à comparaître le 10 avril 2019 devant le tribunal de première instance de Liège (28/03/2019)
Réponse de D.Leloup/T.Cochez/Le Vif (07/01/2019)	Réplique de M <sup>e</sup> Olivier Louppe et Edgard van der Straeten (CEW & Partners) pour Ogeo Fund (25/03/2019)		Vendredi 5 avril à 18h37, M <sup>e</sup> Olivier Louppe (CEW & Partners) envoie un mail au bureau de huissiers Moreels et Pauwels pour demander de ne pas inscrire le dossier au rôle du tribunal
Réplique de M <sup>e</sup> Olivier Louppe et Edgard van der Straeten (CEW & Partners) pour Ogeo Fund (25/03/2019)	Réplique de D.Leloup/T.Cochez/Le Vif (23/04/2019)		Mardi 9 avril à 18h58, soit quatre jours plus tard, M <sup>e</sup> Olivier Louppe (CEW & Partners) envoie un mail à M <sup>e</sup> Bernard Mouffe pour lui annoncer que la citation n'a pas été déposée au rôle. M <sup>e</sup> Mouffe ne verra ce mail que le lendemain midi
Réplique de D.Leloup/T.Cochez/Le Vif (23/04/2019)	Avis du CDJ : (2019 ?)		Mercredi 10 avril, le juge est dans l'incapacité d'ouvrir le procès vu que l'huissier n'a pas inscrit le dossier au rôle. Les avocats d'Ogeo Fund auraient l'intention de citer à nouveau les journalistes, mais devant le tribunal de première instance de Bruxelles.
Avis du CDJ : (2019 ?)			TBC ?

## **Annexe XVIII**

### Tecteo attaque Rossel

#### **TECTEO et BeTV attaquent Rossel et Joël Matriche pour calomnie et diffamation**

5 millions d'euros sont réclamés à Rossel et 1 million d'euros à Joël Matriche

Dans le journal « Le Soir » de ce jour, le journaliste Joël Matriche publie un article dont le titre est « Mathot et Moreau s'en vont à Vegas ». TECTEO ne peut admettre une telle attaque gratuite et une telle malhonnêteté intellectuelle aboutissant à un article nuisant gravement à son image et à celle de sa filiale télé et télécom BE TV.

En effet, Monsieur Matriche a été reçu ce jeudi par Madame Bayer, membre du Comité de direction de TECTEO et Monsieur Naelten, administrateur délégué de WIN, filiale B to B de Tecteo.

Il a été expliqué à Monsieur Matriche que Monsieur Stéphane Moreau, en sa qualité de CEO et président du Comité de Direction de TECTEO Group, propriétaire de la marque Voo (dont Be TV, WIN, WBCC etc. sont les FILIALES OPERATIONNELLES) se déplace chaque année avec une partie de son comité de direction et ses collaborateurs en charge du newbusiness développement au CES (Consumer Electronic Show) de Las Vegas, premier salon mondial des technologies liées aux médias, aux contenus, à l'internet etc.

Madame Bayer, participant à la délégation au CES, a pu expliquer en détails que toutes les négociations relatives à l'acquisition de matériel lié à la télé numérique et aux transmissions par internet se tenait au CES de Las Vegas avec le top management américain des fournisseurs de TECTEO, et ce pour des dizaines de millions d'euros chaque année. Il a également été confirmé à Monsieur Matriche, que Monsieur Moreau, comme tous les patrons d'opérateurs télécom, pilotait personnellement ces négociations avec Monsieur Weekers et leurs collaborateurs.

Monsieur Daniel Weekers est membre du comité de direction de TECTEO Group, présidé par Monsieur Moreau, et est donc un de ses adjoints ; il occupe par ailleurs la fonction d'administrateur délégué de la filiale BeTV. Etant en charge de la stratégie média notamment, Monsieur Weekers, comme à l'accoutumée, règle les modalités pratiques de ce déplacement comme de celui de multiples autres collaborateurs qui voyagent à travers le monde, que ce soit pour acquérir les droits de séries américaines à Los Angeles ou autres accords sur même type. Que Monsieur Weekers facture l'un ou l'autre déplacement sur la société mère ou sur une de ses filiales ne change strictement rien aux comptes de TECTEO group et respecte parfaitement la légalité, la comptabilité du groupe étant d'ailleurs consolidée !

Le management de TECTEO pourrait chaque année être invité par ses fournisseurs à ce salon. Nous avons toujours refusé cette formule pour préserver notre indépendance et c'est un choix que nous affirmons aujourd'hui encore.

En outre, le Comité de Direction de TECTEO est présent au CES de Las Vegas chaque année et y côtoie chaque année le Comité de Direction de Belgacom, de Télénet, les représentants des grandes chaînes de télévision belges, (RTBF, RTL, etc). Rappelons qu'il s'agit du rendez vous mondial des professionnels du secteur et que Monsieur Matriche ne peut l'ignorer !

Le repas que Monsieur Matriche évoque dans son article comptait d'ailleurs une dizaine de convives, dont des représentants politiques belges de haut niveau, en déplacement sur le salon.

Quant à Monsieur Alain Mathot, Député Bourgmestre de Seraing, celui-ci a été invité au CES dans la mesure où la Ville de Seraing, par ailleurs deuxième actionnaire de Tecteo, est devenue depuis plusieurs années le laboratoire technologique des nouveaux produits de transmission développés par le groupe. Ces missions ont abouti notamment à l'installation, en première nationale, d'un système de Wi-Fi urbain à Seraing, à l'implantation de caméras de surveillance high-tech mais surtout au lancement du projet de New Tech Park dont le premier coup de pelle a été donné il y a quelques semaines et qui amènera la création à Seraing de 750 emplois.

Monsieur Joël Matriche, en violation de toute légalité, a eu accès aux pièces comptables saisies il y a plusieurs années tant chez Tecteo que chez Be TV dans le cadre d'une enquête menée suite à une lettre anonyme qui ne visait d'ailleurs pas le non-événement évoqué ici. JAMAIS la justice n'a posé la moindre question sur le règlement des factures liées à ce voyage professionnel totalement justifié. C'est donc faire preuve d'une grave malhonnêteté intellectuelle et d'une réelle volonté de nuire que d'affirmer, dans cet article publié dans le supplément Economie du Soir ce samedi, que la justice s'intéresse à ce voyage.

Une plainte sera déposée dans les heures qui viennent contre Monsieur Matriche pour complicité de violation du secret professionnel et contre tout qui se rendra complice de ce délit en diffusant ces informations calomnieuses et diffamatoires, dont le seul objet est de jeter l'opprobre sur un groupe en plein développement qui a créé en Wallonie plus de 600 emplois durant les quatre dernières années.

Plainte sera également déposée contre certains policiers liégeois et contre l'expert comptable Olivier DEBLINDE, qui étaient les seuls à pouvoir communiquer ces pièces comptables à Monsieur MATRICHE.

## **Annexe XIX**

Communiqué de la direction, le 23 octobre 2018

### **Transformation des Editions de L’Avenir pour pérenniser un média régional de qualité**

À l’instar de tous les autres grands quotidiens francophones, les Editions de l’Avenir se voient contraintes à leur tour de mettre en œuvre un plan de redéploiement pour garantir leur futur. De nouveaux profils ont rejoint l’équipe de direction au début de l’été. Un plan de transformation et de croissance a été validé ce matin par le conseil d’administration. Il prévoit le renforcement de l’ancrage local et dans les grandes villes wallonnes, le développement d’une offre digitale d’information de qualité et la concrétisation des synergies entre les pôles Télécom et Média. La direction a également annoncé son intention de restructurer principalement ses services rédactionnels et commerciaux.

Depuis plusieurs années, le secteur de la presse souffre d’une baisse importante de ses ventes. Les Editions de L’Avenir n’échappent pas à la règle. Fort d’une nouvelle équipe de direction avec l’arrivée cet été de Yves Berlize au poste de managing director et Philippe Lawson en tant que directeur des rédactions, le groupe de presse vient de lancer un vaste chantier de transformation.

Cette transformation est cruciale pour pérenniser le futur des Editions de L’Avenir. Le groupe de presse est face à de grands défis. L’élargissement de son lectorat local et dans les grandes villes wallonnes, le développement d’une offre digitale d’information de qualité et la concrétisation des synergies entre les pôles Télécom et Média du groupe sont les trois axes de développement pour relancer les ventes des Editions de L’Avenir et faire du journal L’Avenir, le premier quotidien francophone.

Pour mener à bien cette transformation, Les Editions de L’Avenir ont besoin de s’appuyer sur des compétences particulières qui soutiennent ce projet d’entreprise. Un plan de restructuration accompagnant cette transformation a été présenté ce matin au conseil d’administration et au conseil d’entreprise. La direction des Editions de L’Avenir a annoncé son intention de se séparer de 60 équivalents temps plein, principalement dans les équipes rédactionnelles et commerciales. Les Editions de L’Avenir emploient quelque 280 personnes. La première phase d’information et de consultation de la procédure Renault démarrera cette semaine avec les représentants du personnel. Ce n’est qu’à l’issue de cette procédure légale qu’une décision définitive sera prise quant au nombre d’emplois affectés par ce licenciement collectif.

Pour l’administrateur délégué, Jos Donvil *«Nous allons traverser une période humainement difficile. Les équipes sont soudées, très attachées à leur média: en moyenne nos collaborateurs comptent 17 années passées dans la maison. Cette transformation est indispensable pour garantir un futur à notre journal. Nous la mènerons dans le respect de chaque collaborateur.»*

### **Moustique et TéléPocket**

Le groupe de presse L’Avenir se compose de trois entités distinctes qui éditent un quotidien, L’Avenir, un magazine gratuit, Proximag et trois hebdos, le JDE (Journal des Enfants), Moustique et TéléPocket. La restructuration envisagée porterait principalement sur les équipes rédactionnelles et commerciales des Editions de L’Avenir (éditeur de L’Avenir, du site web lavenir.net, de sa version mobile m.lavenir.net et du JDE).

L’Avenir est le deuxième quotidien francophone en Wallonie avec 9 éditions locales et 1 édition wallonne disponibles en support papier et/ou digital, 24,32% de parts de marché (source: CIM mars 2018) et plus de 77.000 exemplaires vendus chaque jour. L’Avenir est une marque

d'information multiplateforme avec une audience moyenne quotidienne de 494.500 lecteurs (source: CIM septembre 2018).

Le JDE est un journal hebdomadaire d'actualité dédié aux enfants de 9 à 13 ans. Sa vente moyenne est de 18.000 exemplaires.

Le magazine gratuit de proximité Proximag, édité par L'Avenir Advertising (LAA), n'est pas concerné par la restructuration envisagée. Des réflexions sont toutefois menées pour moderniser ce média. Décliné en 37 éditions locales, Proximag est distribué dans 1,4 million de foyers en Wallonie et à Bruxelles.

L'Avenir Hebdo (LAH) édite Moustique, le newsmagazine par excellence, et TéléPocket, le guide TV au format de poche, et n'est pas concerné par les licenciements envisagés.

### **Investir dans le développement de l'entreprise et devenir le premier quotidien francophone**

Pour Yves Berlize, managing director, *«Tous les groupes de presse ont été ou sont encore confrontés à la nécessité d'adapter leur fonctionnement à la vague digitale. Nos lecteurs consomment différemment l'information, il est urgent pour les Editions de L'Avenir de s'adapter à cette tendance et de basculer vers un système qui renforce l'offre digitale, tout en gardant une information de fond et de qualité dans les médias papier.»* Autrement dit, si aujourd'hui les articles sont encore écrits pour le journal papier et ensuite déclinés en version digitale, la tendance s'inversera et impliquera un changement important dans la manière de travailler.

De nombreux investissements informatiques auront également lieu et permettront aux Editions de L'Avenir de profiter des services de support du pôle Télécom. L'objectif est de partager les bonnes pratiques qui soutiennent l'essence même de chaque marque, son contenu rédactionnel. Ces mesures contribueront à renouer avec une situation financière en équilibre et à pérenniser l'entreprise. Une décision a également été prise à propos de l'imprimerie, le quotidien L'Avenir sera imprimé chez Rossel dès le début 2019. Il s'agit d'une décision purement opérationnelle, aucune reprise des Editions de L'Avenir par le groupe Rossel n'est à l'ordre du jour.

*«Nos médias ont des contenus de qualité. En investissant dans les nouvelles technologies, nous allons les faire évoluer pour qu'ils soient le reflet d'une époque inspirée par le digital. Nous allons investir dans le développement des Editions de l'Avenir et devenir le premier quotidien francophone.»*, insiste Jos Donvil, administrateur délégué des Editions de L'Avenir.

## Annexe XX

### Communiqué des représentants du personnel des Editions de L'Avenir

A la suite des annonces faites ce mardi 23 octobre, par le management des EDA, les représentants de toutes les catégories de personnel, qui oeuvrent toutes, à leur niveau, à la fabrication d'un média essentiel en Wallonie, ne peuvent que faire un constat de gâchis. Les délégations du personnel (AJP, SDR, CNE, Setca), s'unissent dans ce constat amer. Que nous pouvons résumer en quelques points.

**1. Consternation.** La tempête qui a secoué notre actionnaire fait de premières victimes. Mais pas celles que l'on croyait. C'est au sein même d'un journal quotidien, et du deuxième groupe de presse francophone, que des têtes roulent. C'est en vain que les représentants du personnel, ont interpellé durant des mois les administrateurs de Publifin et de Nethys, sur leurs responsabilités en tant que patrons de presse. C'est également en vain, que le monde politique a lui aussi été interpellé, sur le sort d'un média pris, malgré lui, dans la même tempête, et dont les journalistes ont montré toute leur indépendance et leur rigueur, durant ces temps troublés. La même rigueur, pendant ce temps, n'était visiblement pas de mise, dans la gestion de l'entreprise. En témoignent, les nombreuses tergiversations dans le choix d'une imprimerie et d'un format, et la prise de décision incroyablement tardive, dans ce dossier capital.

**2. Imprimerie.** Le choix est exactement contraire à celui que le président du conseil d'administration des Éditions de l'Avenir avait dit, à la fin janvier, acquis au profit d'un autre groupe d'impression, plébiscité à la fois par l'équipe de direction et par le personnel du groupe. Cet avis unanime est ignoré: les représentants(e)s du personnel le déplorent. Ils s'interrogent par ailleurs sur les potentiels développements que le choix peut cacher. Dans ce contexte, les représentants(e)s du personnel des Éditions de l'Avenir seront plus attentifs(ve)s que jamais au respect de la ligne éditoriale du groupe, et à la sauvegarde de ce pluralisme de la presse, garant de la démocratie.

**3. Plan social.** Au sein d'un média qui a fait preuve de la plus grande indépendance vis-à-vis de son actionnaire, les délégations du personnel seront particulièrement attentives à la manière de le mener, et de cibler les personnes. Il en va de la sérénité de négociations qui seront longues. Pendant ce temps, les équipes de L'Avenir comptent bien continuer à assumer leur mission avec la même rigueur et la même passion. Elles savent qu'elles peuvent compter sur des lecteurs fidèles, eux aussi attachés à leur "gazette".

**4. Respect svp.** Soyons clairs. Le manque de confiance évident par rapport à des équipes qui continuent à faire leurs preuves en produisant de l'information régionale de qualité, suscite un malaise profond au sein du personnel, et ce depuis des mois. Une marque d'irrespect total par rapport au produit, serait d'annuler les cérémonies du centenaire de l'édition namuroise de L'Avenir. Nous les devons aussi, aux générations de journalistes qui se sont succédé, et à des générations de lecteurs fidèles.

**5. Transparence.** Cette fois, il est grand temps d'exposer clairement la stratégie envisagée, à long terme. On parle certes d'une société anonyme, mais rappelons que les fonds gérés par Nethys, proviennent du public. De plus, s'agissant d'un média, l'enjeu est hautement démocratique. Et il ne concerne pas que nos titres. Il n'en reste que quelques quotidiens en communauté Wallonie-Bruxelles.